



FAIRE ÉQUIPE :

***Pour réussir un égal accès aux pratiques
d'activités physiques et sportives
en Nouvelle-Aquitaine***

RAPPORT ADOPTÉ

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

lors de la séance plénière du 11 juin 2025

sur proposition de la commission

« Vie sociale, culture et citoyenneté »

TABLE DES MATIERES

Propos introductif	4
PREMIERE PARTIE	6
Un foisonnement de pratiques, aux motivations plurielles, mais aussi des freins.....	6
1.1 Activités physiques, activités sportives : une nécessaire clarification	6
1.2 Une majorité de la population régionale aurait une activité sportive régulière... mais encore ? ...	8
1.3 La Nouvelle-Aquitaine, une région où la pratique en club et association sportive est assez prisée	13
1.4 Santé, détente, bien-être, plaisir, convivialité ... des motivations plurielles.....	23
1.5 Freins ou blocages, un parcours d'obstacles ?	28
1.6 Entre plaisir et contrainte, automatisme et volontarisme ... des univers de pratiques et de pratiquant.es.....	31
En résumé	35
DEUXIEME PARTIE	37
Après les succès et médailles, quels résultats sur les enjeux sanitaires, sociaux et territoriaux associés aux pratiques d'activités physiques et sportives ?	37
2.1 Activité physique ou sportive vs sédentarité :	38
une bombe à retardement sanitaire.....	38
2.2 Des inégalités multiples mais criantes d'accès aux activités physiques ou sportives	43
2.2.1 Le poids des stéréotypes, des représentations et des comportements dans les inégalités d'accès entre les femmes et les hommes	43
2.2.2 Un effet combiné de l'âge et des phases de vie	50
2.2.3 Des pratiques qui reflètent de profondes inégalités de nature socioéconomique	52
2.2.4 Des pratiques qui contribuent à la socialisation, à l'inclusion sociale et à la promotion de la citoyenneté	54
2.2.5 Des obstacles accrus pour les personnes en situation de handicap	56
2.3 Des disparités territoriales d'accès à la pratique d'activités physiques ou sportives : l'influence des caractéristiques géographiques, sociodémographiques et des héritages	57
2.3.1 Des différences territoriales dans les degrés et les types de pratiques, qui portent la marque de facteurs sociodémographiques et culturels.....	57
2.3.2 Une répartition territoriale de l'offre d'activités physiques ou sportives qui met en évidence des disparités paradoxales... en apparence	59
2.3.3 L'obstacle de l'éloignement et les contraintes de mobilité	66
2.3.4 Les effets encore incertains mais probables du réchauffement climatique sur les pratiques d'activités physiques et sportives.....	67
En résumé	68

TROISIEME PARTIE	70
Encourager les pratiques et faciliter leur accès : .. L'enjeu de la coordination des réponses publiques et des acteurs sportifs	70
3.1 Une action publique disparate, aux objectifs variés et sous pression	72
3.1.1 Une intervention de l'État qui repose sur plusieurs piliers, en partie dopée par les Jeux Olympiques et aux effets parfois difficiles à mesurer	73
3.1.2 Les collectivités territoriales au centre du jeu	94
3.2 Acteurs privés : les associations sportives confrontées au jeu de l'ouverture et à la coopération	107
3.2.1 Un monde sportif appelé à faire équipe et à intégrer de nouveaux joueurs.....	108
3.2.2 Le développement des activités physiques et sportives : un enjeu porté par une diversité d'acteurs en région.....	116
3.3 La Conférence Régionale du Sport (CRdS) de Nouvelle-Aquitaine : un travail de coordination régionale qui mériterait d'être décliné à l'échelle infrarégionale	124
En résumé	127
QUATRIEME PARTIE	129
« Bouge ton sport » : Jeu de pistes pour améliorer l'accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives en Nouvelle-Aquitaine	129
4.1 Mieux organiser et coordonner la réponse dans les territoires.....	130
4.2 Mieux s'adapter aux attentes et à l'évolution des pratiques	131
4.2.1 Promouvoir les pratiques et améliorer leur accompagnement	131
4.2.2 Consolider l'offre d'équipements et d'infrastructures et améliorer leur accès	133
4.2.3 Adapter et améliorer l'offre d'activités et de services des associations et clubs sportifs	134
4.2.4 Faciliter la vie des associations et clubs sportifs	136
4.3 Conforter la gouvernance et l'articulation des politiques publiques	136
CONCLUSION : FAIRE EQUIPE POUR RELEVER LE DEFI	138
ANNEXES	139
Liste des personnes auditionnées ou ayant contribué au travail de la commission	140
Liste des réunions de la commission	142
Index des sigles	144

Propos introductif

2024 fut l'année du sport, déclaré comme « Grande cause nationale », dans le contexte particulier d'organisation et de déroulement en France des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Cette « Grande cause nationale » avait pour ambition de mettre le sport au cœur des politiques publiques, de mobiliser à cet effet tous les acteurs du sport et les « forces vives » pour valoriser la place du sport dans la société et d'inciter la population à faire davantage d'activité physique et sportive. L'une des mesures phares a consisté à promouvoir 30 mn d'activité physique par jour. Contrairement à la « Grande cause nationale », qui semble restée relativement méconnue dans l'opinion, le message sur les « 30 mn d'activité physique » s'est révélé plus percutant sinon persuasif¹.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont quant à eux rencontré un véritable engouement populaire. Au-delà des performances des équipes françaises et/ou athlètes², l'organisation et le déroulement de ces Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ont rencontré un succès d'estime, aussi bien lors des étapes des relais à travers tout le territoire, que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture et durant les compétitions³.

La perspective de cet événement phare du sport international a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle du mouvement sportif et des pouvoirs publics depuis 2017 et l'annonce officielle du déroulement des Jeux Olympiques d'été 2024 à Paris. Point d'orgue de cette mobilisation, l'année 2024 a donc constitué un moment exceptionnel pour l'ensemble du monde sportif, de mise en lumière du sport et de partage autour de ses valeurs avec une très large partie de la population. Pour autant, qu'en est-il au juste de l'image et de la culture du sport dans ce contexte, de l'état des pratiques des activités physiques et/ou sportives et de leur accessibilité dans les territoires ?

¹ Cf. baromètre Opinionway pour CIC vagues 1 à 10 sur l'année 2024 Près des deux-tiers des Français n'avait pas entendu parler de cette « Grande cause nationale » mais presque autant avaient connaissance fin 2024 de la durée d'activité physique de 30 mn par jour recommandée pour être en bonne santé, même si un quart d'entre eux n'avaient pas d'idée très précise sur ce dont il s'agissait précisément.

² Avec un total de 64 médailles olympiques dont 16 d'or (5^{ème} rang international) et de 75 médailles paralympiques dont 19 d'or (8^{ème} rang international)

³ 360 000 spectateurs et 24,4 millions de téléspectateurs pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, 50 000 spectateurs et 10,2 millions de téléspectateurs pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques, 9,5 millions de billets vendus pour les Jeux Olympiques et 2,5 millions pour les Jeux Paralympiques, 58,4 millions de téléspectateurs français pour les Jeux Olympiques et 45 millions pour les Jeux paralympiques., 45 000 volontaires mobilisés – Source : « Premier bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 », Ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, septembre 2024

En Nouvelle-Aquitaine, près de 60 % de la population de 15 ans et plus exercerait une activité physique et/ou sportive régulière (au moins une fois par semaine), soit un niveau légèrement inférieur à celui observé à l'échelle nationale. Toutefois, cette donnée masque de multiples inégalités (selon le sexe, l'âge, la situation économique des ménages, l'état de santé, le lieu de résidence) et des évolutions parfois préoccupantes (notamment chez les jeunes). Même si cette pratique semble d'abord motivée par une volonté de se maintenir en forme ou en bonne santé, cela n'éclaire pas non plus sur son adéquation au niveau requis pour atteindre un bon état de santé, en particulier au regard des recommandations édictées par les autorités sanitaires. Or, dans ce registre, là encore les inégalités restent marquées, les constats pour les enfants et les jeunes sont préoccupants et la sédentarité tend à gagner du terrain.

Le contexte se caractérise aussi par une assez profonde évolution des pratiques, lesquelles se sont diversifiées au-delà de la part encore déterminante des pratiques en clubs et associations sportives (1,6 millions de personnes licenciées) : essor des pratiques libres et plus individuelles, apparition de nouvelles pratiques en partie alimentées par le développement d'outils et services numériques, déploiement d'une offre marchande... Par ailleurs, les motivations et les attentes sociales se sont aussi transformées : la santé, la détente, l'apparence physique ou encore le contact avec la nature sont les motivations les plus affirmées, avant la quête de performance ou la compétition.

En quoi les réponses apportées, aussi bien publiques que privées (notamment par les clubs et associations sportives) permettent-elles d'accompagner l'évolution de ces pratiques et de réduire les inégalités d'accès ? Comment faire en sorte que ces pratiques s'inscrivent dans une dynamique collective et de lien social ? Comment agir sur les motivations et sur les freins rencontrés ? En quoi le contexte des JOP 2024 a-t-il permis de susciter la pratique d'activités physiques et/ou sportives dans la population en Nouvelle-Aquitaine ? Quel défis doivent en conséquence et prioritairement relever les acteurs du mouvement sportif face à l'expression et aux évolutions des attentes sociales et sociétales ?

Telles sont les principales questions abordées dans ce rapport, lequel tente d'apporter également quelques pistes d'adaptation de l'action publique en région pour favoriser le développement des pratiques d'activités physiques ou sportives des Néo-aquitaines et Néo-aquitains.

Première partie

Un foisonnement de pratiques, aux motivations plurielles, mais aussi des freins

La question de l'accès aux pratiques d'activité physique et/ou sportive recouvre une très grande diversité de modalités, de formes et de contextes de mise en œuvre ou d'exercice. Elle nécessite au préalable de clarifier ce que l'on entend par « activité physique » et « activité sportive », car ces deux dimensions du sujet correspondent à des réalités sociales et à des rapports à l'activité très différents.

1.1 Activités physiques, activités sportives : une nécessaire clarification

L'objet de ce travail recouvre aussi bien les pratiques sportives, le plus souvent organisées voire institutionnalisées, fréquemment inscrites dans une démarche de performance et de compétition, que celles peu ou pas encadrées, souvent auto-organisées, beaucoup plus associées à une pratique de loisirs ou de détente.

Toutefois, cette distinction reste très schématique et ne prend que partiellement en compte la très grande diversification des formes de pratiques survenue au cours des plus récentes décennies.

Une activité physique qui n'est pas que sportive et peut s'exercer y compris en-dehors des temps de loisirs

L'activité physique, telle que définie notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé, désigne « *tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie* ». Autrement dit, si les activités sportives correspondent à cette définition, elles n'en recouvrent pas toutes les facettes.

L'activité physique peut ainsi concerner toutes les formes de déplacement non motorisés (à pied ou à vélo essentiellement), que ce soit pour aller à l'école, au travail ou encore pour faire ses achats. Elle peut aussi s'exercer à la faveur de tâches ménagères ou domestiques, de jardinage, ou bien encore dans le cadre de son activité professionnelle (tous les métiers, loin de là, ne sont pas devenus sédentaires et certains se caractérisent plus ou moins fortement par leurs contraintes et/ou leur pénibilité physiques). Enfin, l'activité physique peut prendre place dans un cadre de loisirs et c'est dans ce dernier registre que se situent les activités sportives.

Le sport est un terme relativement récent⁴ employé au 19^{ème} siècle pour désigner « *des exercices physiques se pratiquant sous forme de jeux individuels ou collectifs, pouvant donner lieu à des compétitions* »⁵. Dérivé d'un vieux mot français (« *desport* ») désignant une forme de divertissement ou d'amusement, le terme s'est par la suite anglicisé avant de revenir en France dans une acception plus restrictive. L'activité sportive correspond à une activité combinant à la fois la mise en œuvre de qualités physiques (endurance, résistance, force, souplesse, adresse, coordination...), le caractère institutionnalisé ou normatif de cette activité (c'est-à-dire encadrée par des règles), son inscription plus ou moins fortement marquée dans un registre de compétition (et aujourd'hui de professionnalisation des athlètes et de l'encadrement) et subordonnée à une organisation (fédération, club). Le Conseil de l'Europe a adopté une définition un peu plus large de cette pratique sportive, entendue comme « *toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux.* »⁶

Cette dernière définition semble plus adaptée à la réalité des pratiques des activités physiques et sportives de nos jours, puisque l'on a assisté au cours des dernières décennies à une diversification et à l'essor de pratiques d'activités physiques à caractère sportif, dont la variété dit aussi quelque chose sur la nature de ce qui les motive : sport-loisir, sport-santé, sport-aventure, sans oublier l'éducation physique et sportive obligatoire, intégrée aux programmes d'enseignement du premier et du second degrés.

La période la plus récente (depuis 1990/2000) a également vu apparaître de nouvelles catégories d'acteurs : salles de sport et de remise en forme sous statut commercial (ex : pour le futsal, l'escalade, le squash, le padel, le fitness...), développement de services de « coach sportifs », émergence et expansion d'une offre de services numériques...

⁴ Si le terme de sport est relativement récent, la pratique que l'on qualifie désormais de sportive est bien plus ancienne et attestée au moins dès l'Antiquité, notamment à l'occasion de commémorations religieuses et sociales telles que les Panathénées et Grandes Panathénées (avec des concours de lutte, de pentathlon, de course à la torche, de lancers de javelot à cheval, d'écuyers-voltigeurs, de chars...) et les Jeux d'Olympie en Grèce dès le 8^{ème} siècle av. notre ère, avec des épreuves hippiques et des épreuves gymniques (pentathlon, lancers du disque ou du javelot, saut en longueur, courses à pied - telles que le dolikos, le stadion et la diaulos - et des épreuves dites lourdes comme la lutte, le pugilat et le pancrace...)

⁵ Cf. Wikipédia

⁶ Charte européenne du sport adoptée le 24 septembre 1992 et révisée le 16 mai 2001.

Enfin, la nature des activités physiques et sportives s'est elle-même étendue et diversifiée, avec l'apparition de nouvelles « disciplines » parfois associées au développement de nouveaux outils ou technologies, de nouvelles formes ou espaces de pratiques, de nouvelles cultures sportives aussi (ex : le *swimrun*, le *pumptrack*, la *packraft*, le *teqball*, le *pickleball* ou encore l'*exergaming*).

Traiter de l'accès à la pratique d'une activité physique et/ou sportive revient donc à embrasser plusieurs univers et formes de pratiques, plus ou moins fortement influencées par le poids de normes sociales, très variablement acceptées ou intégrées dans les comportements, ou plus largement par l'évolution des sociétés et des modes de vie. Comment s'expriment ces pratiques en Nouvelle-Aquitaine et que peut-on avancer sur la connaissance des pratiquants ?

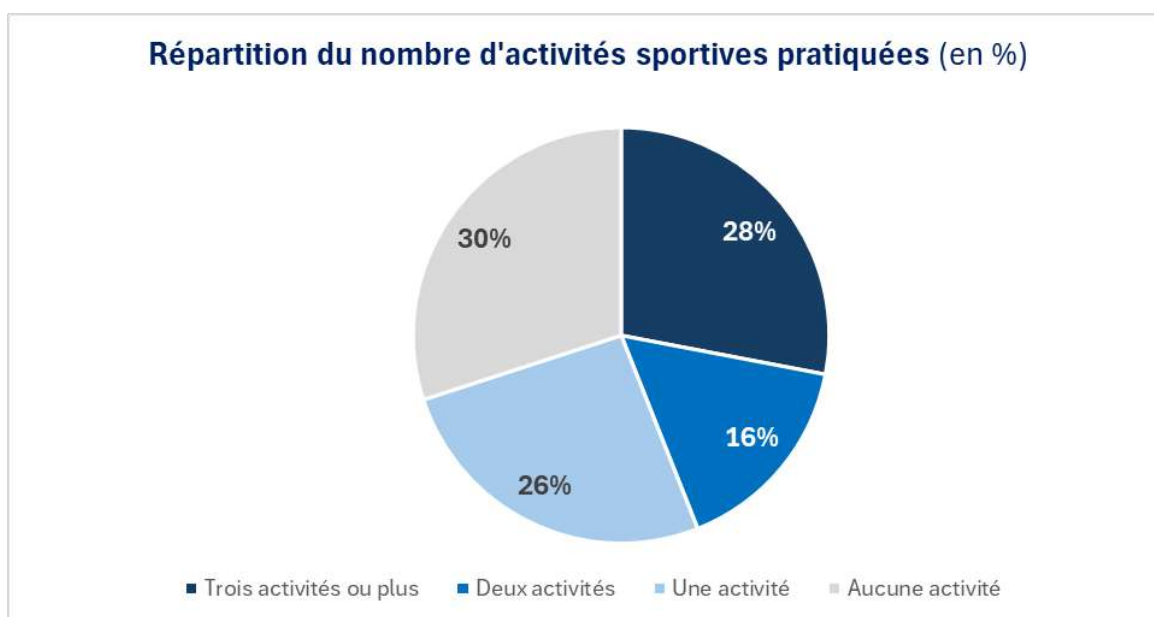
1.2 Une majorité de la population régionale aurait une activité sportive régulière... mais encore ?

Les données relatives à l'activité physique de la population sont à la fois assez peu nombreuses et présentent des résultats variables, notamment en fonction des tranches d'âges de population ou encore des types et seuils d'activité considérés et selon la fréquence et l'intensité des activités. En outre, ces données s'appuient le plus souvent sur des enquêtes déclaratives qui peuvent présenter certains biais ou distorsions entre l'activité physique déclarée et l'activité physique effective.

L'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) réalise depuis 2000 une enquête nationale sur les activités physiques et sportives et, depuis 2018 en lien avec le CREDOC, un baromètre national des pratiques sportives. Selon [cette source](#), **56 % des Néo-aquitaines et Néo-aquitains, auraient une « activité sportive régulière » (70 % au cours de l'année écoulée) et 12 % une activité sportive plus occasionnelle.** Par « activité sportive régulière », on entend ici une pratique d'activité au moins une fois par semaine, sachant que ce taux concerne la population âgée de 15 ans et plus (soit 2,9 millions de personnes ayant une activité sportive régulière). Il est plus faible que celui constaté au niveau national (60 % de la population de 15 ans et plus⁷).

Si 44 % des Néo-aquitaines et Néo-aquitains ont déclaré avoir pratiqué plusieurs activités sportives dans l'année, un quart (26%) indiquent n'en avoir pratiqué qu'une seule et 30 % aucune, ceci soulignant le fait que près du tiers de la population régionale de 15 ans et plus resterait à l'écart d'une pratique d'activité physique ou sportive.

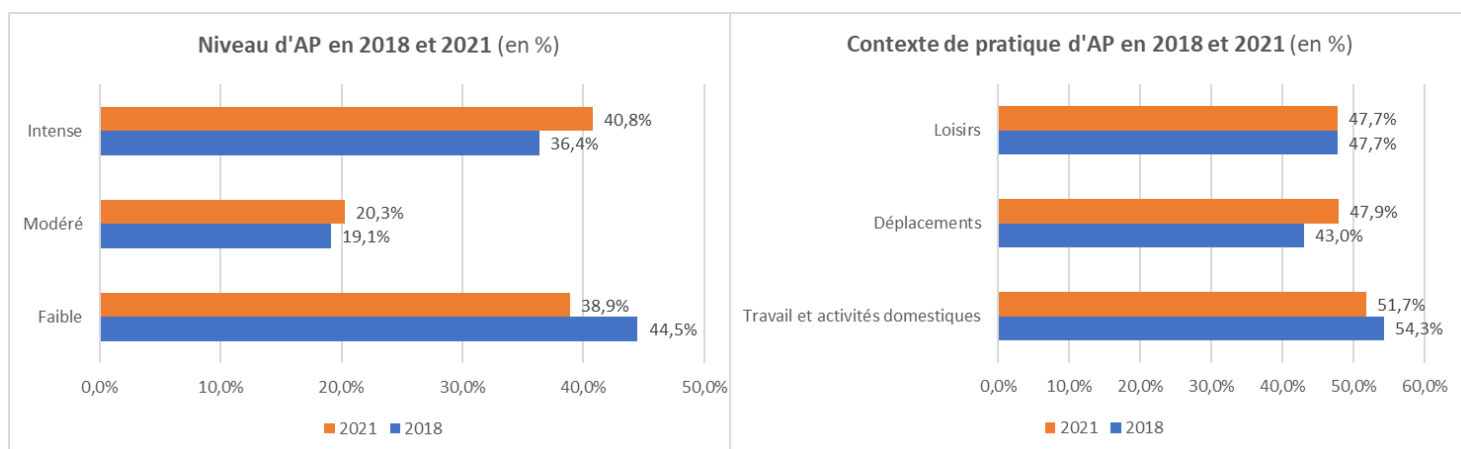
⁷ [L'Eurobaromètre 525 sur le sport et l'activité physique](#) réalisé en 2022 par Kantar pour la Commission Européenne indiquait que 41 % des Français avaient une activité sportive régulière ou quasi-régulière, 53 % une activité physique régulière ou quasi-régulière à caractère non-sportif.



Source : INJEP, fiche régionale Nouvelle-Aquitaine 2024

Une autre approche de la pratique d'une activité physique s'appuie sur une enquête de l'Observatoire Régional de la Santé « Zoom santé » auprès de la population de 18 ans et plus, révélant que **83 %** des Néo-aquitain.es auraient une activité physique régulière (au moins 10 mn par semaine) et, en moyenne, de 2h16 mn (1h56 en 2018). Entre 2018 et 2021, le niveau d'activité physique considéré intense et celui lié aux déplacements a progressé, alors que celui lié aux activités domestiques (ménage, jardinage...) et au travail reste majoritaire.

En %	Hommes	Femmes	Ensemble
Pratique d'AP (au moins 10 mn au cours d'une semaine)	82,6 [79,8;85,4] (2018 : 80,0)	82,8 [80,9;84,7] = (2018 : ns)	82,7 [81,0;84,3] (2018 : 80,7)
Durée moyenne d'AP par jour : 2h16 (1h56 en 2018)			



Source : ORS Nouvelle-Aquitaine, enquête Zoom santé 2018-2021

Si l'on considère un niveau d'activité physique équivalent au moins à 30 mn par jour, le taux d'activité physique dans la population régionale n'atteindrait plus que 69,5 %.

L'approche du niveau de pratiques chez les plus jeunes s'appuie sur d'autres travaux ou enquêtes. [L'enquête nationale EnClass⁸ de 2022](#) indique que 61 % des élèves entrant en 6^{ème} ont une activité sportive au moins 3 fois par semaine mais ce taux diminue régulièrement au long de la scolarité et s'affiche à 42,5 % pour les élèves de terminale. Ce niveau d'activité physique et sportive varie également selon sa fréquence et a plutôt eu tendance à augmenter depuis 2018 (cf. tableau ci-dessous).

■ SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Tab. 1 : Synthèse des principaux indicateurs sur l'activité physique et sportive.

	Collège				Lycée			
	Garçons 2022 (%)	Filles 2022 (%)	Ensemble 2010 (%)	Ensemble 2022 (%)	Garçons 2022 (%)	Filles 2022 (%)	Ensemble 2010 (%)	Ensemble 2022 (%)
Caractéristiques								
Activité physique quotidienne de 60 min minimum								
1 jour/semaine ou moins	10.22	<	15.78	13.01 → 12.94	nd	nd	nd	nd
2 à 4 jours/semaine	42.58	<	56.19	56.03 ↘ 49.23	nd	nd	nd	nd
5 à 6 jours/semaine	29.36	>	19.49	19.43 ↗ 24.54	nd	nd	nd	nd
Chaque jour de la semaine	17.84	>	8.54	11.53 ↗ 13.3	nd	nd	nd	nd
Activité sportive								
1 fois/semaine ou moins	16.71	<	38.64	36.45 ↘ 27.41	26.66	<	53.17	nd 39.99
2 à 3 fois/semaine	33.74	<	36.38	33.5 → 35.03	33.71	=	30.62	nd 32.16
4 fois/semaine ou plus	49.55	>	24.97	30.05 ↗ 37.56	39.63	>	16.21	nd 27.86

= : Écart statistiquement non significatif entre filles et garçons ;

> : Les garçons plus que les filles ;

→ : Écart statistiquement non significatif entre 2010 et 2022 ;

↘ : évolution à la baisse entre 2010 et 2022 ou ↗ évolution à la hausse entre 2010 et 2022.

nd : données non disponibles (certaines questions ne concernant que les collégiens)

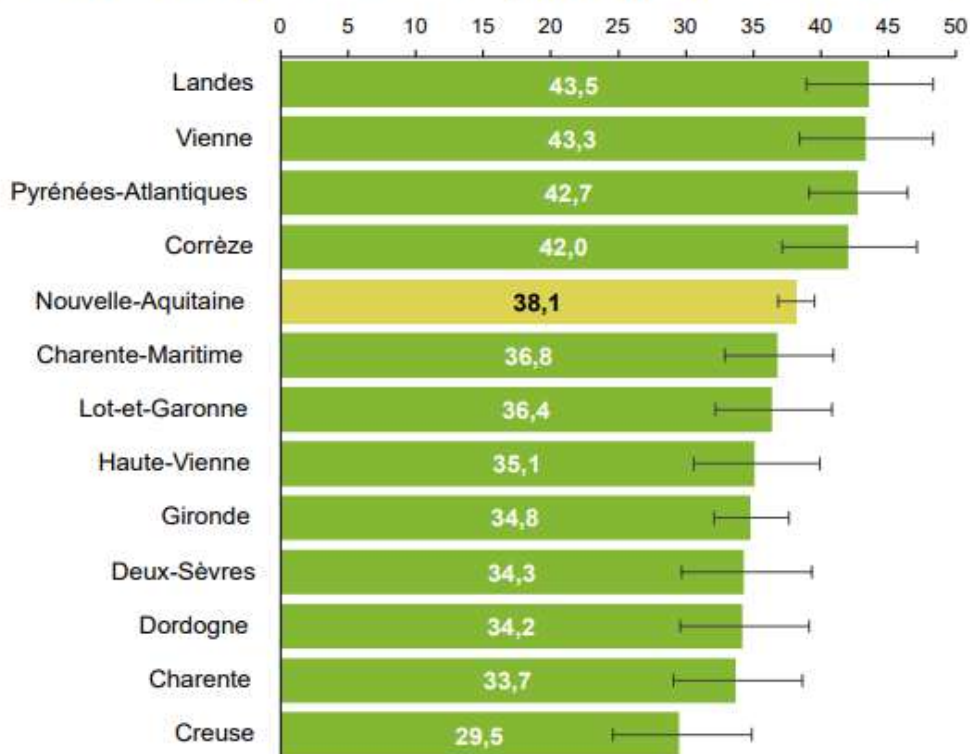
Source : EnCLASS 2022 - Exploitation Inserm - EHESP

A l'échelle régionale, une enquête réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé auprès des lycéennes et lycéens⁹ révèle que 38 % d'entre eux auraient eu en 2022 au moins 4 h à 6 h d'activité physique hebdomadaire (hors cours d'EPS).

⁸ Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances

⁹ Enquête sur l'activité physique et la nutrition des lycéens de Nouvelle-Aquitaine en 2022, ORS Nouvelle-Aquitaine, septembre 2024

3. Élèves déclarant un temps d'AP hebdomadaire d'au moins 4 à 6 h / semaine selon le département (en % et IC à 95 %)



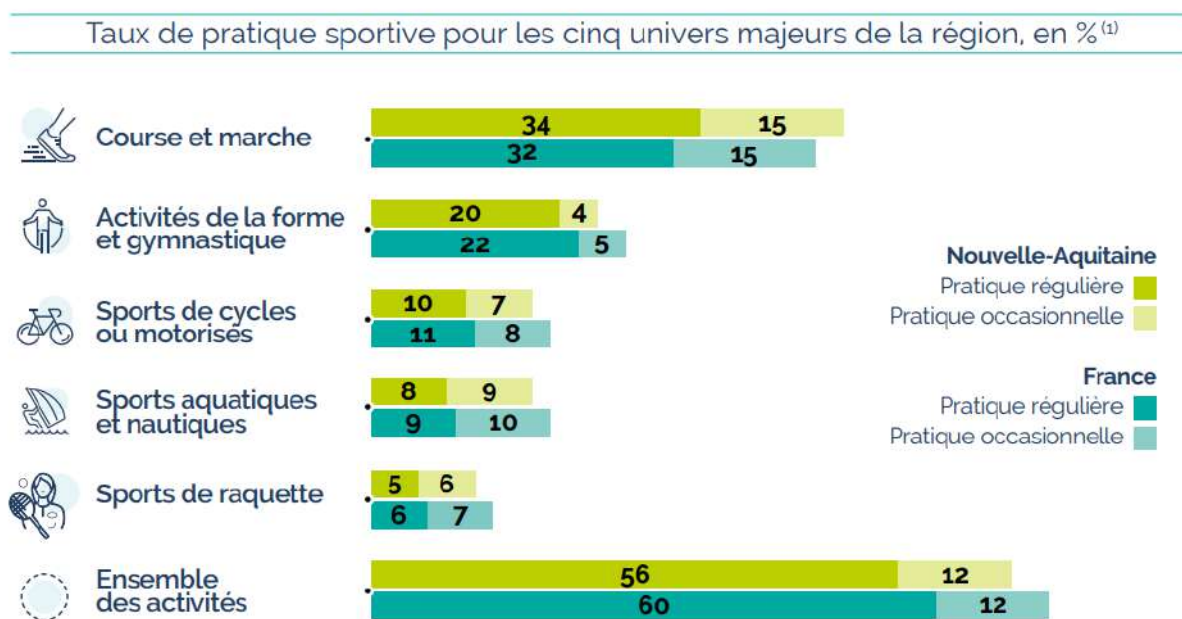
Par ailleurs, un peu plus de la moitié des apprenti.es (52 %) disent avoir exercé une activité sportive hebdomadaire (dont 20,4 % plus de 4 heures) et 47 % des étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales déclarent avoir eu une activité physique (3h30 en moyenne).

Une enquête régionale d'envergure à l'initiative du Conseil régional en partenariat avec l'État et plusieurs organisations d'acteurs¹⁰ a été confiée à l'Observatoire Régional de la santé sur l'activité physique et la sédentarité chez les jeunes néo-aquitains, dont les résultats sont attendus vers la fin du premier semestre 2025¹¹.

¹⁰ Pour l'État : Rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, Délégation Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ; Pour les autres acteurs : Association Régionale des Missions Locales, Fédération Nationale des Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis, Conseil Régional des Jeunes, Comité Régional de l'Enseignement Catholique, Chaire Sport-Santé de l'Université de Poitiers

¹¹ Les premiers résultats de l'enquête ont été présentés lors de la Conférence INOVAé le 26 mai dernier.

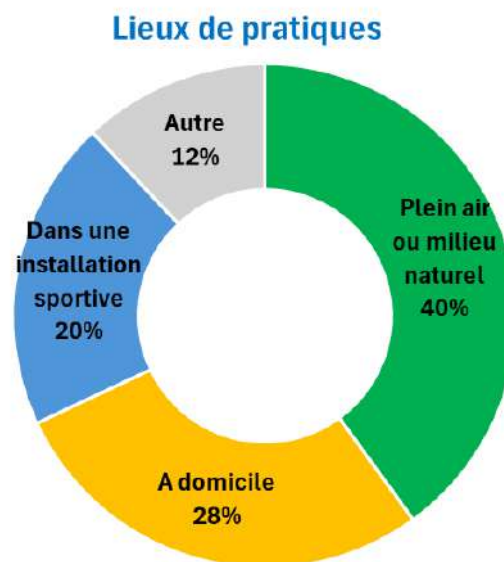
En Nouvelle-Aquitaine, les activités sportives les plus pratiquées de manière régulière parmi la population de 15 ans et plus sont d'abord **la marche et la course à pied** (34 %), suivie des activités de la forme et gymnastique (20 %).



Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, le taux de pratique régulière des sports de raquette est de 5 %.

Source : INJEP, fiche régionale Nouvelle-Aquitaine 2024

Les Néo-aquitain.es ayant une activité sportive régulière préfèrent pratiquer **en plein air ou milieu naturel** (40 % contre 37 % au niveau national), sinon à domicile (28 %) et dans une moindre mesure dans une installation sportive (20 % contre 24 % au plan national). L'importance de l'activité physique ou sportive dans le contexte professionnel ou de l'entreprise reste assez mal connue. Le baromètre national d'Harmonie Mutuelle¹² indiquait qu'en 2023 seulement 20 % des entreprises (de 50 salariés et plus) proposaient une activité physique ou sportive à leurs salarié.es.



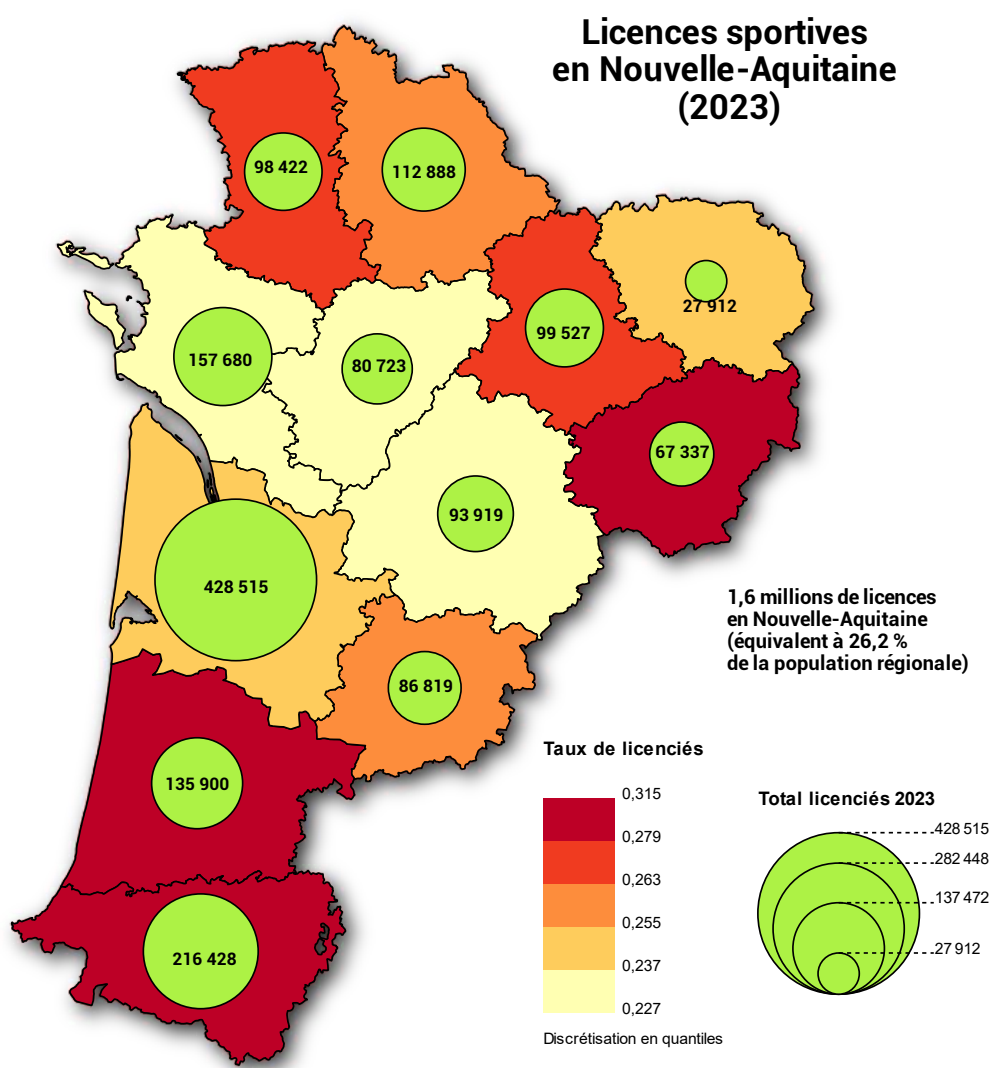
Une autre caractéristique régionale tient à l'importance de la **pratique en autonomie** (62 % contre 56 % au niveau national). Par ailleurs, 17 % des Néo-aquitain.es de 15 ans et plus pratiquent leur principale activité dans un club ou une association sportive et 10 % dans une structure commerciale.

¹² [Baromètre 2023 du sport en entreprise : attentes des salariés et enjeux pour les entreprises](#) – Amaury Sport Organisation et CSA pour Harmonie Mutuelle.

1.3 La Nouvelle-Aquitaine, une région où la pratique en club et association sportive est assez prisée

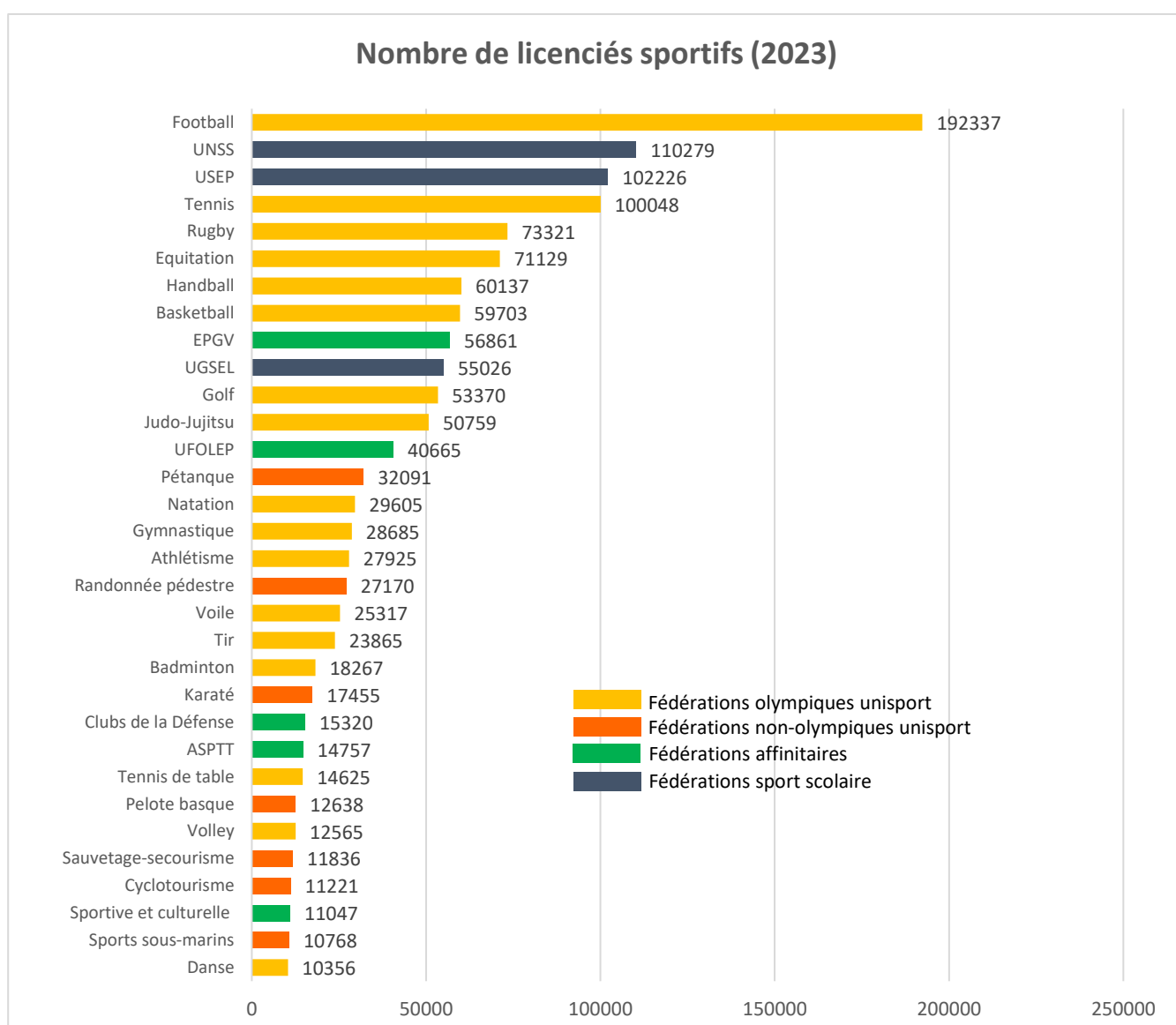
Au niveau national, l'évolution du nombre de licences sportives est suivie par l'INJEP, pour l'ensemble des fédérations sportives (117), classées en différentes catégories (olympiques, non-olympiques, affinitaires, para-sport et scolaires).

Avec **1,6 million de licences sportives** en 2023, le nombre de pratiquant.es en club ou dans une association sportive équivaut au **quart de la population régionale** (26,2 %), soit un taux supérieur à celui constaté au niveau national (24,2 % France métropolitaine). La Nouvelle-Aquitaine figure ainsi au 3^{ème} rang des régions françaises pour le nombre de licences sportives et au 4^{ème} rang pour la part de personnes licenciées sportives dans la population régionale.



Le poids relatif des personnes licenciées sportives est plus particulièrement élevé dans les départements des Landes (où le nombre de licences sportives équivaut à 31,5 % de la population), des Pyrénées-Atlantiques (30,8 %) et, dans une moindre mesure, de la Corrèze (28,1 %).

L'analyse de la répartition des licences sportives selon le type d'activité ou de discipline sportive concernée éclaire aussi quelques spécificités régionales, même si l'on retrouve au niveau régional la plupart des sports les plus pratiqués également au niveau national.



Source : INJEP – Fédérations comptant plus de 10 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine

Si le football et le tennis sont, avec les fédérations de sport scolaire, les sports olympiques accueillant le plus grand nombre de licencié.es, la Nouvelle-Aquitaine se distingue par l'importance relative du nombre de licences dans les clubs de **rugby** (5^{ème} fédération par le nombre de licenciés en région, 13^{ème} au plan national) mais aussi, de façon très spécifique et en raison de l'ancrage de certaines cultures sportives, dans les clubs de **pelote basque** (dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes), de surf (idem) ou bien encore de **course landaise** (Landes).

Parmi les sports relevant de fédérations dites « affinitaires », il faut noter en région l'importance relative de la population des licencié.es en éducation physique et gymnastique volontaire (notamment dans les Deux-Sèvres, en Gironde et Charente-Maritime) et, pour les plus jeunes, de celles et ceux adhérant à l'UFOLEP (de manière plus marquée en Creuse, Lot-et-Garonne et Charente). Dans les sports scolaires, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise par le poids de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP, notamment en Corrèze, Haute-Vienne et Creuse) et par une moindre représentation de la fédération sportive et éducative de l'enseignement catholique (UGSEL). Au titre des autres particularités, on peut souligner le poids relatif des licencié.es en voile en Charente-Maritime, en randonnée pédestre dans les Deux-Sèvres, la Vienne ou le Lot-et-Garonne, de pétanque en Creuse, Haute-Vienne, Corrèze et Lot-et-Garonne, de sauvetage et secourisme dans la Vienne, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.

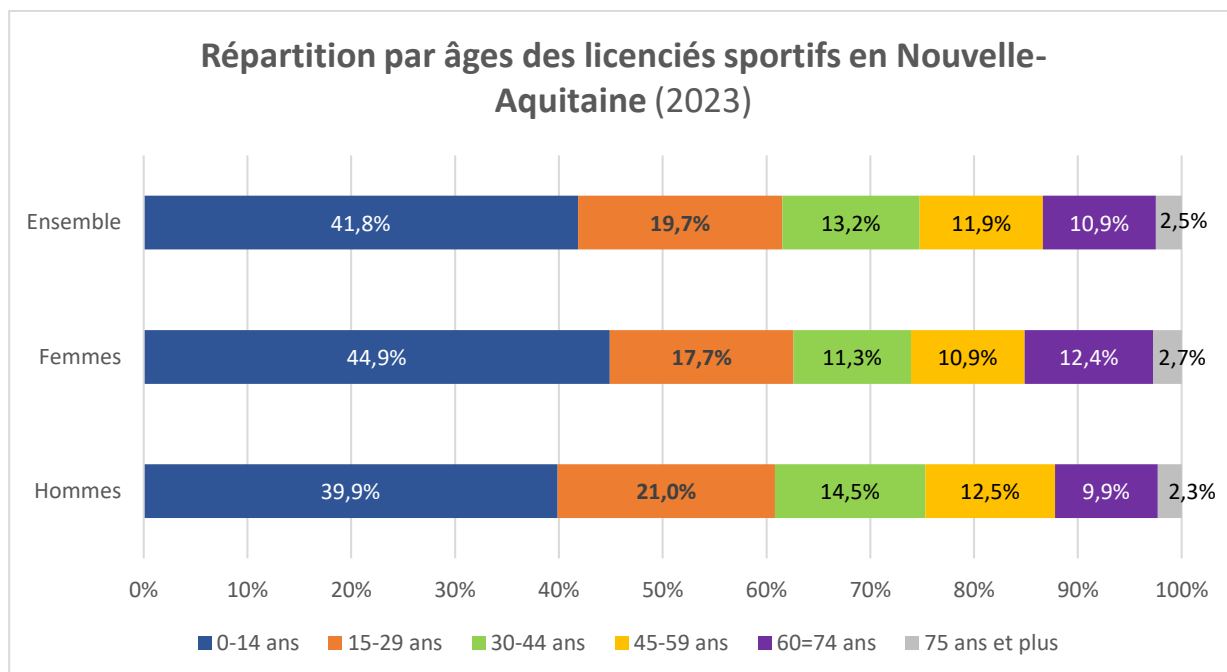
Ces particularités sont révélatrices de plusieurs facteurs influençant la présence plus ou moins marquée de certaines pratiques sportives : présence d'espaces naturels propices au développement de certaines pratiques, persistance de traditions et/ou cultures sportives héritées, présence de clubs de haut niveau dont les résultats dans la durée améliorent l'attractivité de la pratique, présence de clubs ou associations sportives et d'équipements dédiés... Or, par ses caractéristiques géographiques, la Nouvelle-Aquitaine offre une très large gamme d'espaces naturels favorables à des pratiques encadrées mais aussi libres ou autonomes (ex : surf sur le littoral, randonnée pédestre, équestre et cyclotourisme dans des espaces naturels et ruraux). Par ailleurs, plusieurs pratiques sportives spécifiques reflètent aussi l'héritage d'implantations parfois anciennes (la pelote basque, la course landaise mais aussi le rugby, le golf, le surf...).

Ces pratiques sportives se sont largement diversifiées depuis et l'une des formes contemporaines de cette diversification passe désormais par la mobilisation d'outils ou supports numériques. A cet égard, il convient de distinguer ce que l'on désigne par le « e-sport » d'autres formes d'assistance numérique à la pratique sportive. La question de la reconnaissance du « e-sport » comme sport à part entière reste encore sujette à débats, s'agissant d'une activité associée à l'univers et au marché des jeux vidéo. Très répandue et lucrative (5,3 milliards € de chiffre d'affaires en 2021 pour le marché français), le caractère « sportif » du « e-sport » s'appuie sur le principe de compétition entre joueurs ou joueuses, avec des codes et des règles, qui mobilise des capacités motrices et exige des séances d'entraînement physique pour les compétiteurs (notamment celles et ceux pratiquant dans l'un des 80 clubs existant en Nouvelle-Aquitaine). Toutefois, par son organisation et la spécificité de ses pratiques, le e-sport ne peut être assimilé et comparé à l'univers des pratiques sportives institutionnalisées et ne sera donc pas traité dans ce rapport¹³.

¹³ Cf. à ce propos [l'article de Pierre Rondeau](#), co-directeur de l'Observatoire du sport de la Fondation Jean Jaurès et les travaux de [Nicolas Besombes](#), maître de conférences STAPS à l'Université de Paris Cité

Cela étant précisé, le développement de services d'assistance numérique à la pratique physique ou sportive est une autre réalité de nos sociétés connectées. Cela recouvre notamment une catégorie de jeux vidéo dits « *d'exergaming* » développés par divers fournisseurs¹⁴, permettant la pratique d'activités physiques ou sportives (danse, fitness, jeux interactifs de balle, bowling, boxe...), que ce soit à domicile ou en salles spécialisées. A cela s'ajoutent désormais toutes les applications mobiles disponibles sur montres connectées ou sur téléphones mobiles permettant de mesurer différents paramètres de performance. Mais ces systèmes *d'exergaming* restent encore très peu déployés dans les clubs et associations qui privilégient des pratiques encadrées par des bénévoles ou par des éducateurs ou éducatrices professionnels.

La pratique dans un club ou une association sportive est principalement le fait des jeunes. Les moins de 15 ans représentent ainsi 42 % du nombre total de licences sportives en Nouvelle-Aquitaine. Pour le dire autrement, cela signifie que les associations et clubs sportifs jouent un rôle déterminant dans la pratique d'une activité sportive chez les jeunes.



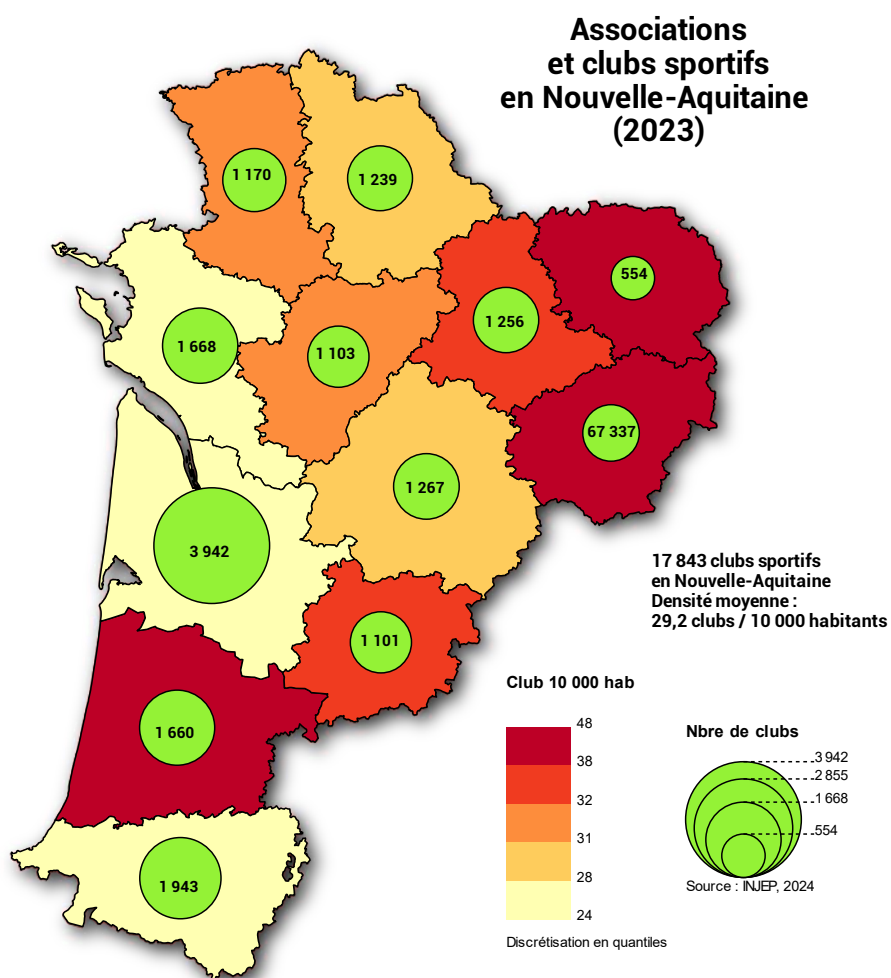
En 2022/2023, on comptait plus de 17 800 clubs et/ou associations sportives en Nouvelle-Aquitaine, avec une densité variable selon les départements, plus affirmée en Creuse, Corrèze et dans les Landes au regard de leur population. Le tissu des associations sportives en région est parmi les plus dynamiques, représentant 18,5 % des créations d'associations entre 2022 et 2024 selon les travaux réalisés par Recherches et Solidarités en partenariat avec l'INJEP et le Mouvement Associatif¹⁵.

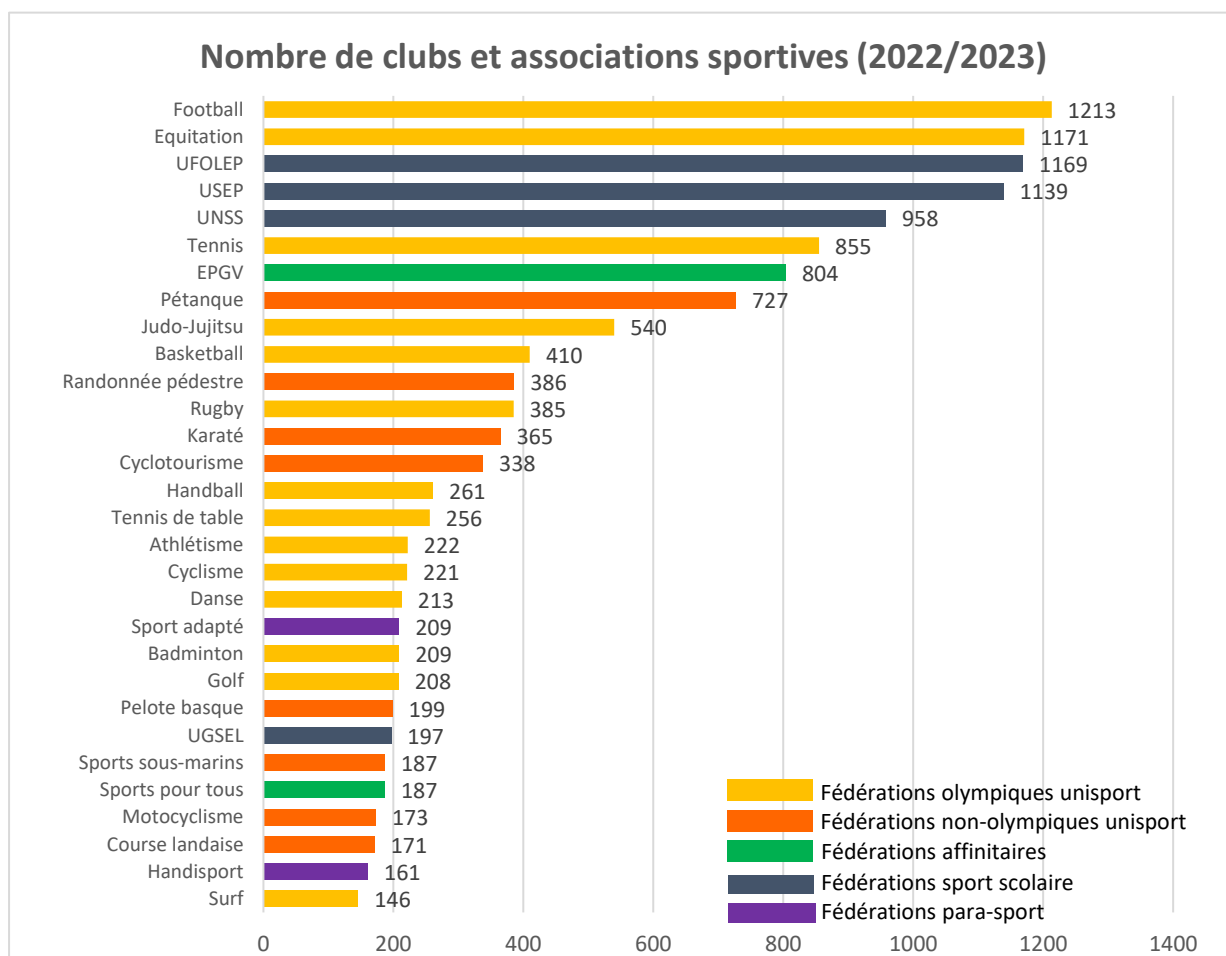
¹⁴ Nintendo Wii, avec la Wii Fit, Just Dance, Ring Fit Adventure, Nintendo Switch Sports, Fitness boxing 2, Lü Interactive, Zumba Fitness Interactive, Hitbox...

¹⁵ Cf. « [Associations en région – Nouvelle-Aquitaine - Repères et chiffres clés 2024](#) » – Recherches et Solidarités

Département	% associations sportives dans les créations*	Nbre de clubs (2022/2023)
Charente	21,1%	1103
Charente-Maritime	25,8%	1668
Corrèze	17,9%	940
Creuse	16,4%	554
Dordogne	21,1%	1267
Gironde	13,6%	3942
Landes	19,1%	1660
Lot-et-Garonne	15,5%	1101
Pyrénées-Atlantiques	19,1%	1943
Deux-Sèvres	25,5%	1170
Vienne	18,9%	1239
Haute-Vienne	19,8%	1256
Nouvelle-Aquitaine	18,5%	17843

* Sur 3 ans (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024)

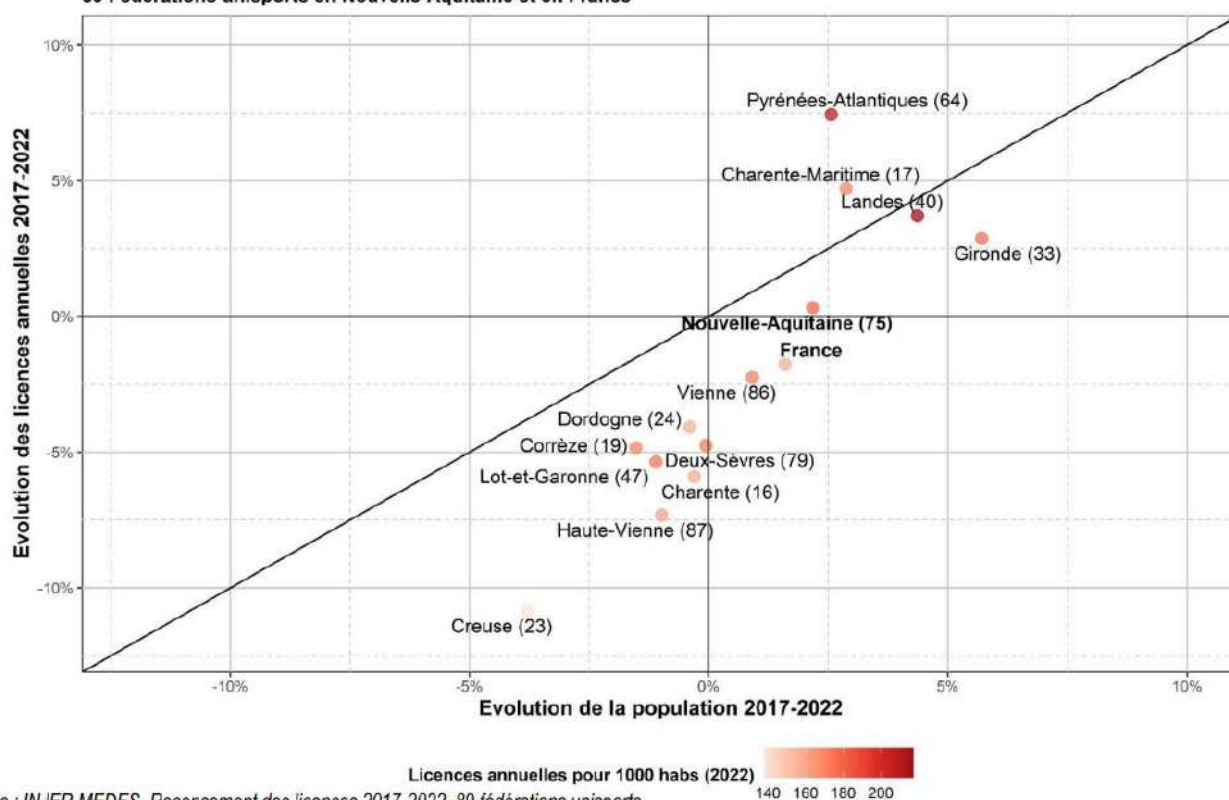




L'évolution du nombre de licences sportives a été sévèrement freinée durant la crise sanitaire du COVID en 2020 et il a fallu attendre 2023 pour que le nombre de licences sportives atteigne son niveau d'avant crise, même si l'évolution sur la période 2017-2022 en Nouvelle-Aquitaine a marqué une stabilité alors qu'une baisse était enregistrée au niveau national. Au cours de cette période, ce sont les départements littoraux, par ailleurs les plus dynamiques sur le plan démographique, qui ont tiré l'évolution du nombre de licences en région alors que celui-ci a régressé dans les autres départements.

Evolution des licences annuelles et de la population 2017-2022

89 Fédérations unisports en Nouvelle-Aquitaine et en France



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences 2017-2022, 89 fédérations unisports.

INSEE, Estimations de population aux 1^{er} janvier 2017-2022.

On discerne donc des **évolutions territorialement contrastées** durant cette période, que les effets de la crise sanitaire ont sûrement accentué sans pour autant les expliquer en totalité.

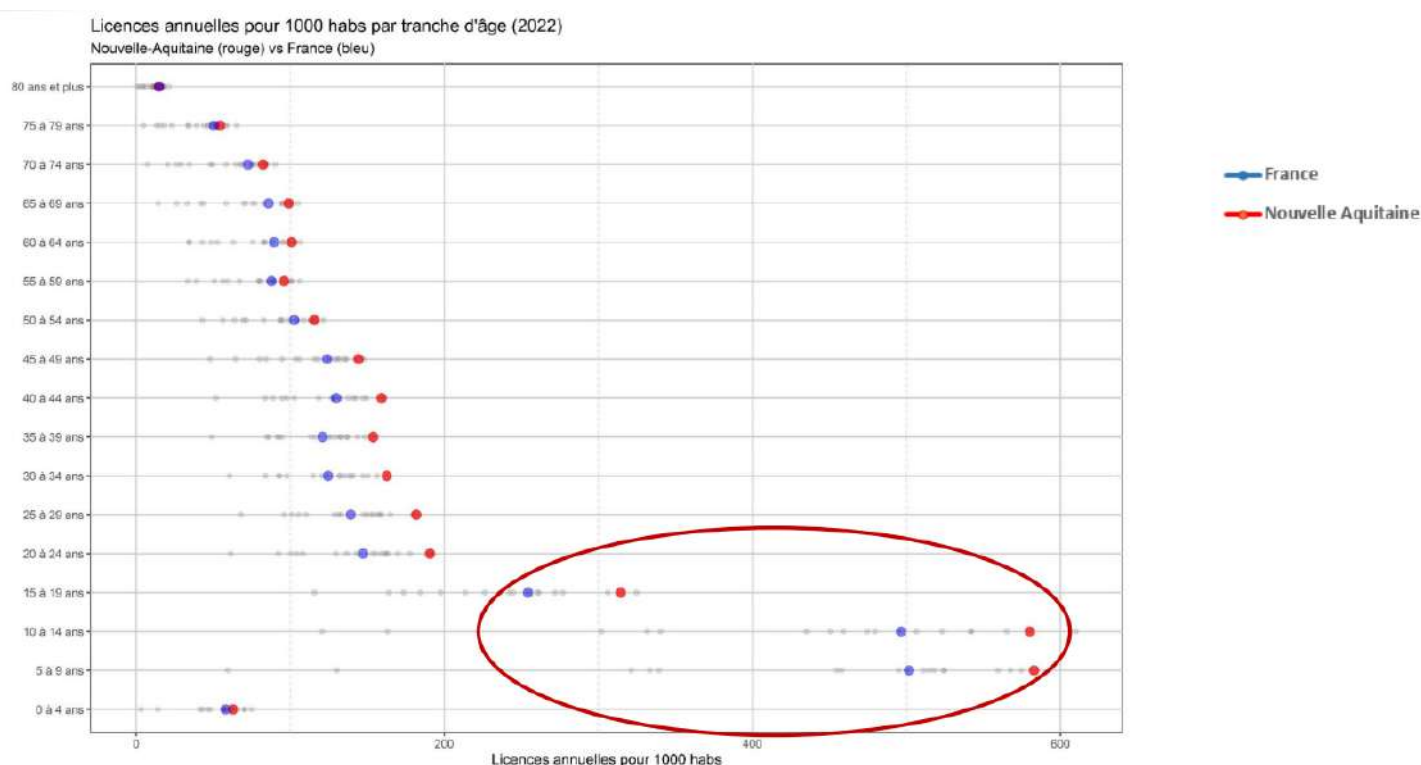
L'organisation en 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire national a constitué un moment particulièrement fort de mobilisation du monde sportif et d'exposition de diverses disciplines sportives, dont certaines couronnées d'un succès pour des équipes et athlètes français et françaises. Cet évènement, très largement médiatisé et suivi, par l'engouement populaire qu'il a suscité, a inévitablement généré des attentes du point de vue du développement de la pratique sportive, par ailleurs encouragé par la mise en œuvre d'une politique voulue volontariste des pouvoirs publics.¹⁶

Une [première analyse nationale](#), réalisée par l'INJEP début 2025, a mis en évidence un accroissement du nombre de licences délivrées entre novembre 2023 et novembre 2024 de + 5 %, un peu plus élevée pour les sports médaillés (+ 8 %). L'impact le plus important a été enregistré pour le tennis de table (+ 23 %), le handisport (+ 21 %), le badminton (+ 19 %), l'escrime (+ 19 %), le tir à l'arc (+ 15 %) et le taekwondo (+ 13 %). D'autres fédérations, pourtant médaillées, voient leur nombre de licenciés stagner (natation) ou diminuer (aviron, équitation).

¹⁶ Selon un [premier bilan du Ministère des Sports](#), les délégations françaises ont obtenu 64 médailles dans 27 disciplines aux Jeux Olympiques 2024 et 75 médailles dans 15 disciplines aux Jeux Paralympiques. Plus de 12 millions de spectateurs ont assisté aux épreuves, 58,4 millions de Français ont suivi les JO à la TV et 45 millions les Jeux Paralympiques...

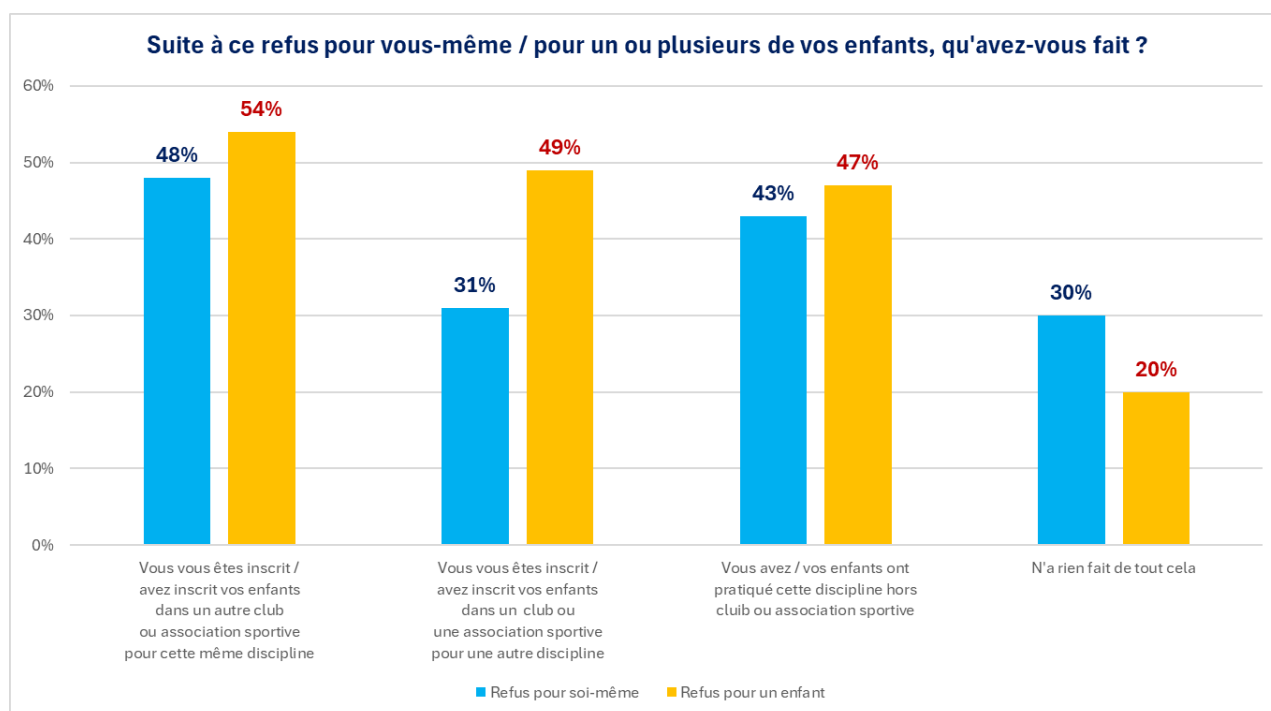
Une enquête a été menée à la suite des JOP 2024 auprès des fédérations sportives de Nouvelle-Aquitaine par l'Observatoire du sport français de l'Université de Poitiers à la demande du Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine¹⁷, concernant les freins à l'accueil de nouvelles personnes licenciées. Celle-ci révèle que si la moitié des clubs ont pu en accueillir, un quart en ont été dans l'incapacité. Ces refus ont concerné pour près de 80 % des enfants et des adolescents. Les raisons invoquées tiennent d'abord à un manque d'infrastructures sportives adaptées (ou d'accès à ces infrastructures, par exemple pour la pratique du basket, du handball, du rugby ou de la gymnastique) et à un manque d'encadrement bénévole (exemple : basket, cyclisme, rugby, athlétisme...). Ce constat est d'autant plus préoccupant que les jeunes de moins de 17 ans constituent la plus grande part des effectifs des clubs et associations sportives (cf. graphique ci-dessous et page 16) et que c'est dès le plus jeune âge que se structurent les comportements ou habitudes de pratique d'une activité physique et/ou sportive tout au long de la vie.

Source : INJEP, 2024



D'après l'INJEP, plus de 10 % de la population française de 15 ans et plus auraient essuyé un refus d'inscription en club ou association au cours de l'année écoulée et 9 % pour l'un ou plusieurs de leurs enfants. En ce cas, même si le recours à des solutions alternatives est privilégié (inscription dans un autre club proposant la même activité, inscription dans un autre club et pour une autre activité, pratique hors club), 20 % renoncent à inscrire leur(s) enfant(s) en club et 30 % renoncent pour eux-mêmes.

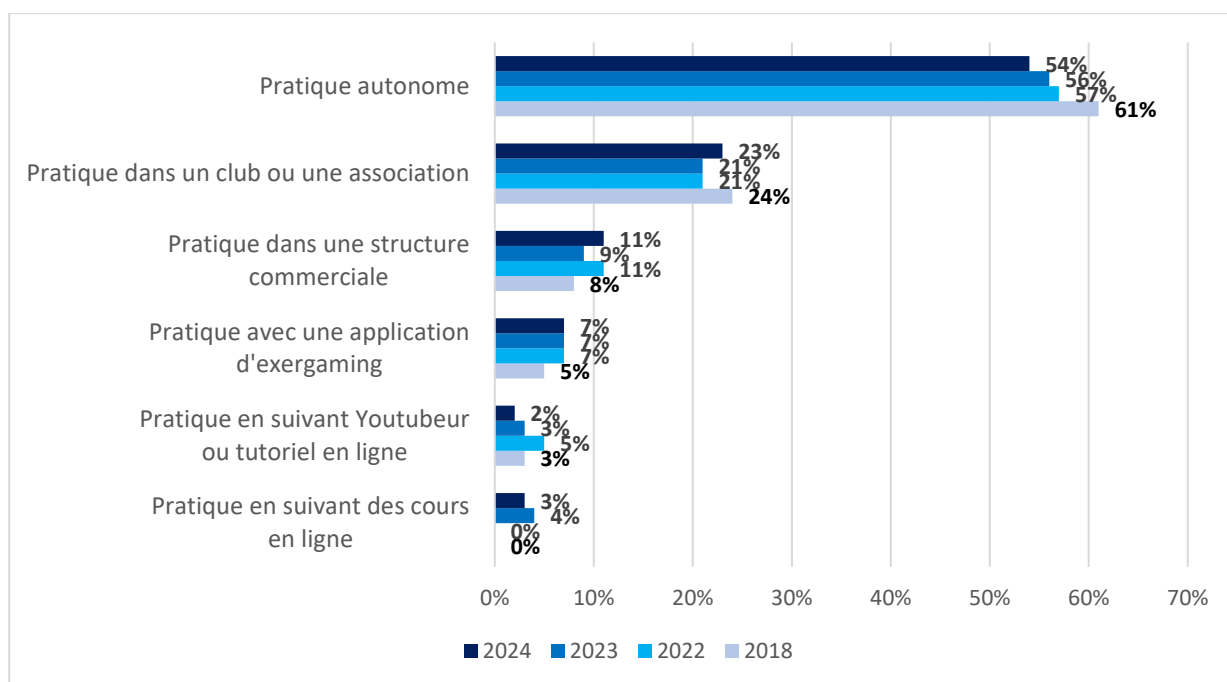
¹⁷ « Principaux freins à l'accueil de nouveaux licenciés – Enquête 2024/2025 », Observatoire du sport français, Université de Poitiers (STAPS) pour le CROS Nouvelle-Aquitaine



Source : INJEP

Ainsi, même si globalement la pratique d'une activité physique et/ou sportive en club ou dans une association sportive a eu tendance à progresser au cours des années récentes (23 % des pratiquant.es de 15 ans et plus en 2024 avant les JOP), celle-ci rencontre divers écueils ou difficultés en termes de réponse à une demande sociale qui semble s'affirmer, sachant que la pratique libre ou autonome reste encore majoritaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'opposer ces formes de pratiques mais de s'interroger sur les conditions d'adaptation d'une offre d'activité organisée répondant plus largement aux attentes de la société¹⁸.

¹⁸ Cf. à ce sujet « [Sens et valeurs des activités physiques et sportives](#) », Patrick MIGNON, HAL Open science, juin 2019

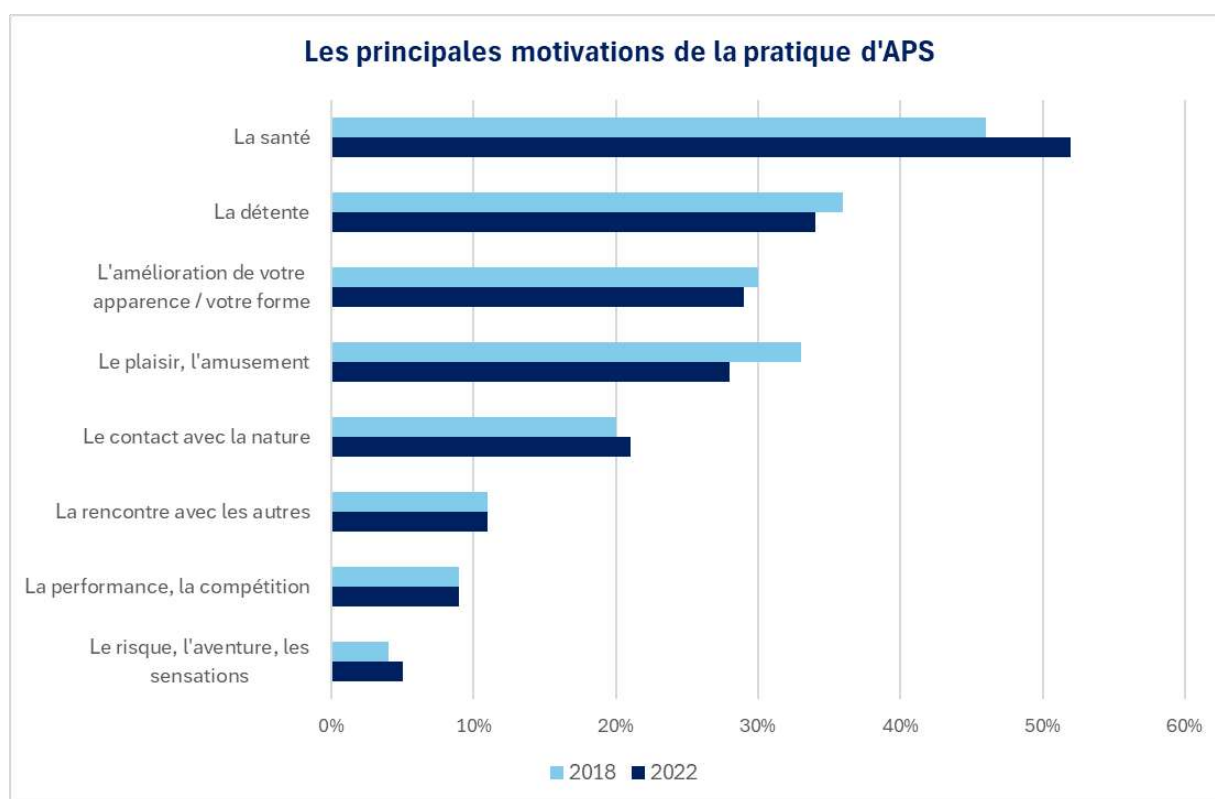


Source : INJEP

Que ce soit de manière encadrée ou de façon autonome, la pratique d'une activité physique ou sportive obéit à de multiples motivations, plus ou moins conscientes et assumées, qu'il est utile de prendre en compte afin d'ajuster autant que possible la réponse à la fois des acteurs du monde sportif et au-delà, tout autant que celle des pouvoirs publics.

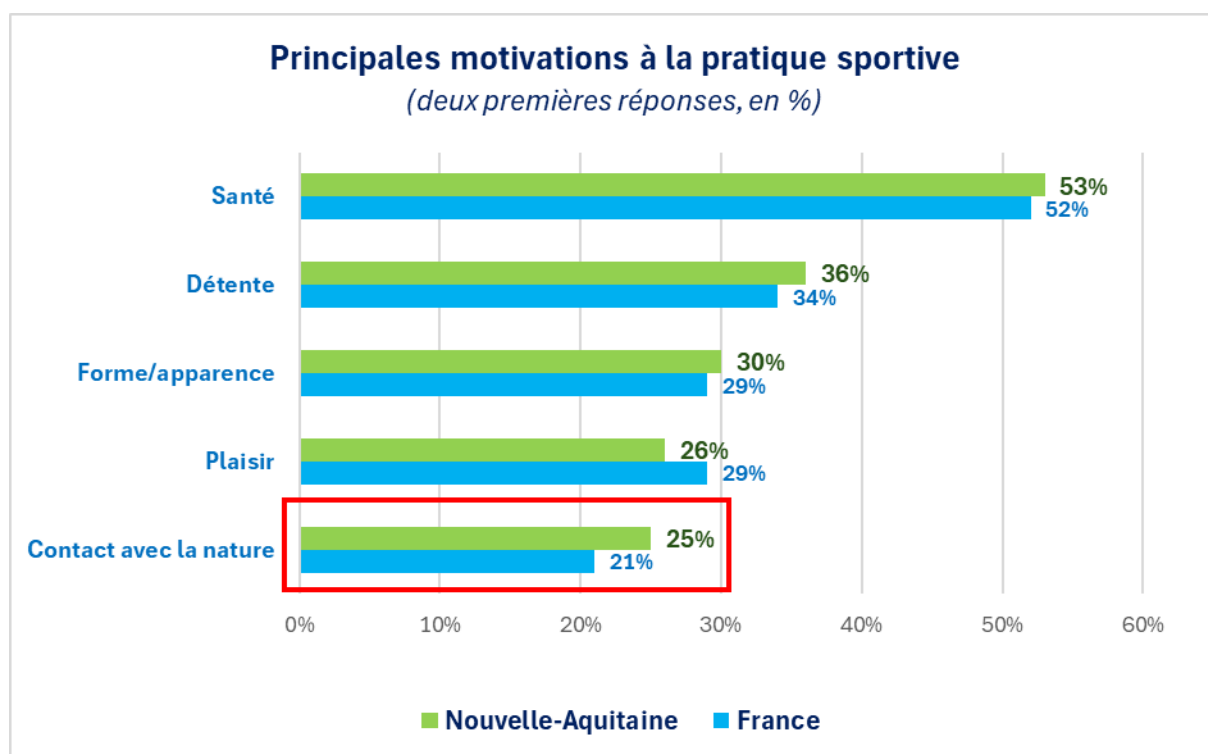
1.4 Santé, détente, bien-être, plaisir, convivialité ... des motivations plurielles

Les principales motivations évoquées par celles et ceux pratiquant une activité physique ou sportive tournent autour de deux piliers essentiels : **la santé et la forme d'une part, la détente et le plaisir d'autre part**. C'est du moins ce que révèlent les enquêtes conduites entre autres par l'INJEP sur l'état de la pratique des activités physiques et sportives dans la population de 15 ans et plus.



Source : INJEP, 2022

Cette même hiérarchie dans l'ordre des motivations se vérifie chez les pratiquantes et pratiquants de Nouvelle-Aquitaine, avec néanmoins quelques spécificités notamment la référence plus affirmée au contact avec la nature qui peut aussi s'expliquer par les aménités du territoire régional, mais également par un moindre rappel à la notion de plaisir, lequel peut s'interpréter aussi comme un vécu plus contraint de la pratique, par exemple pour des raisons de santé.



Source : INJEP, 2022

Ce que soulignent aussi ces résultats pour la population de 15 ans et plus, c'est la relative faiblesse des motivations associées à la performance, à la compétition et plus accessoirement encore au risque. Or, l'esprit de performance et de compétition est aussi ce qui fonde structurellement, mais non exclusivement, l'activité portée par la plupart des clubs et associations sportives, notamment ceux rattachés à une fédération uni-sport (olympique ou non-olympique), lesquels accueillent principalement des jeunes.

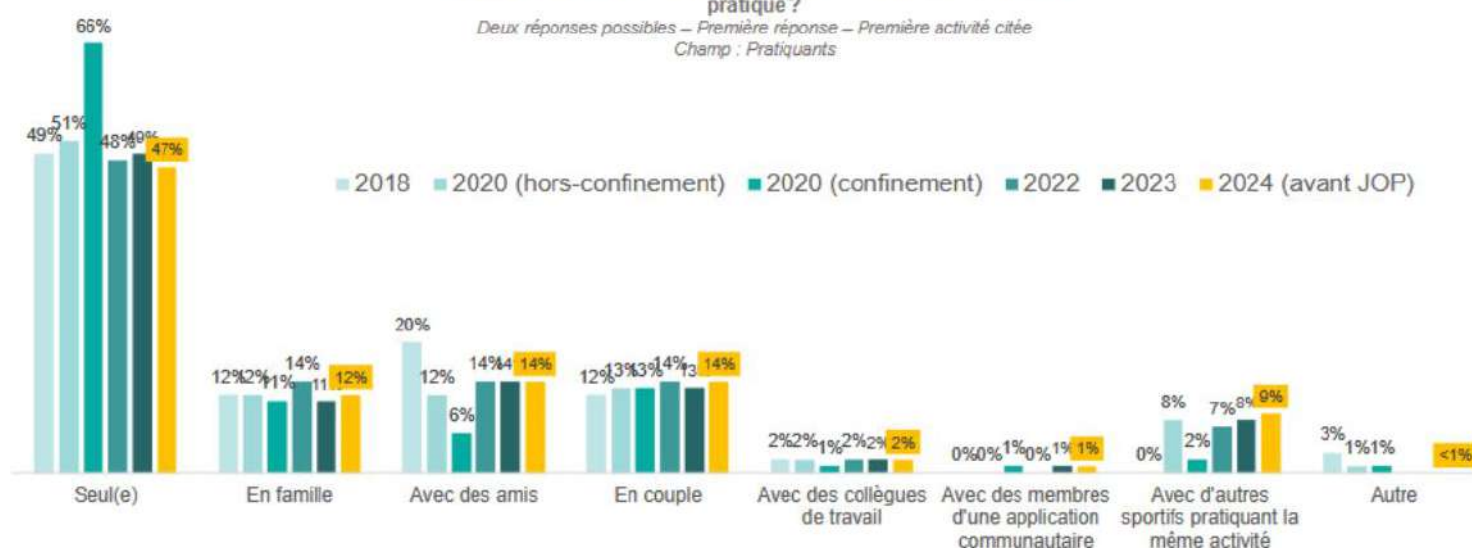
On constate par ailleurs des motivations plus ou moins affirmées selon les lieux de résidence. Ainsi, la référence à l'entretien et/ou à l'apparence physique est plus souvent mentionnée par la population vivant en milieu urbain, alors que le contact avec la nature et la rencontre avec les autres sont des motivations plus souvent exprimées par les pratiquant.es vivant dans des territoires ruraux¹⁹.

Si cette dimension sociale et culturelle de la pratique est souvent évoquée parmi celles et ceux fréquentant un club, une association sportive ou encore des structures commerciales, il convient de ne pas négliger le poids déterminant de la pratique solitaire ou en cercle restreint (en couple ou en famille, avec des amis).

¹⁹ Cf. à ce propos « [Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels](#) », France portrait social, édition 2022 - INSEE

Au cours des 12 derniers mois, avec qui avez-vous principalement pratiqué ?

Deux réponses possibles – Première réponse – Première activité citée
Champ : Praticants



Source : INJEP, ministère des sports, CREDOC – Baromètre national de pratiques sportives (2018, 2022, 2023, 2024).

Par ailleurs, l'expression de ces motivations est aussi le reflet de différents facteurs qui déterminent le caractère plus ou moins conscient et plus ou moins contraint ou choisi de la pratique d'une activité physique et sportive, comme cela a été mis en évidence dans une étude réalisée par Kantar public pour France Stratégie en 2018²⁰

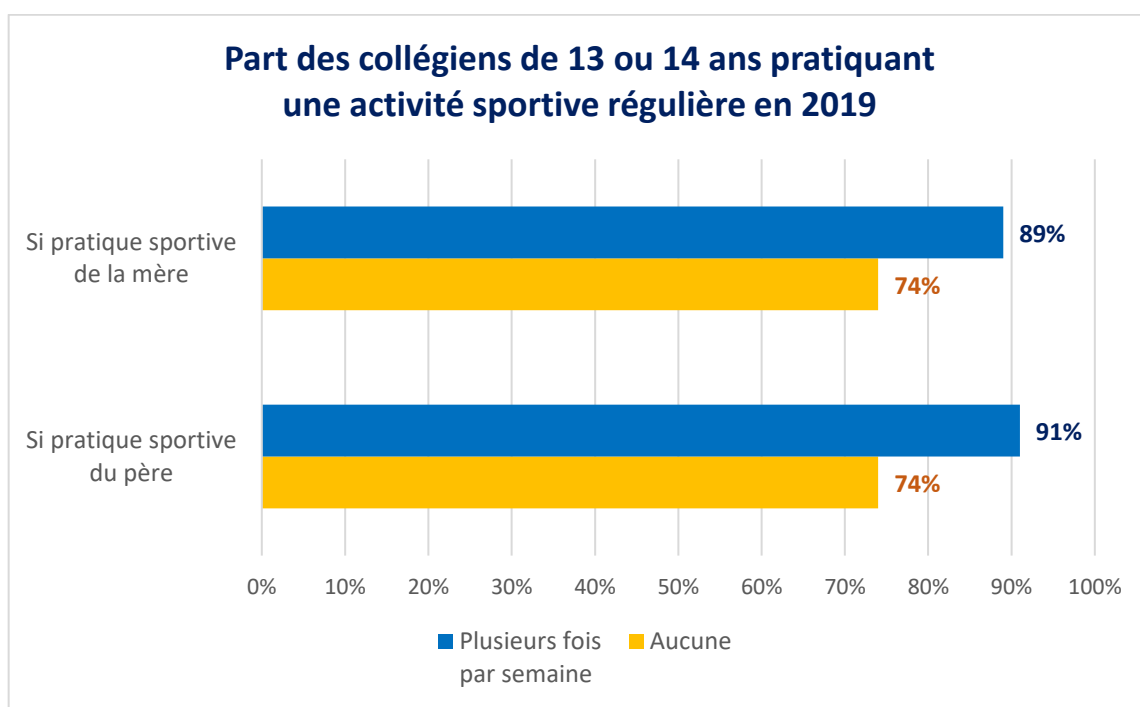
Le premier facteur est **l'impact du système normatif**, autrement dit des normes sociales qui influencent les schémas de pensée collectifs. Or, la pratique d'une activité physique ou sportive est aujourd'hui socialement valorisée, reliée à des valeurs jugées positives (ex : dépassement de soi, respect...), cela étant accentué chez les plus jeunes par le rôle des réseaux sociaux. Cette valorisation de la pratique d'une activité physique ou sportive est accentuée par la pression d'autres normes sociales et culturelles, à savoir celle du corps de référence d'une part et celle de la jeunesse d'autre part, ou encore de la gestion du stress et de la recherche d'équilibre. Cela a pour effet corrélatif d'entretenir une culpabilisation pour celles et ceux éloignés d'une pratique régulière. Par conséquent, il apparaît qu'une partie des motivations liées à la pratique d'une activité physique et/ou sportive est influencée par le système de valeurs et un conformisme plus ou moins conscient ou assumé.

Le second facteur de motivation a trait aux « **croyances** » ou représentations, sinon aux idées reçues. Dans ce cadre, la représentation partagée d'un bénéfice de l'activité physique et sportive pour la **santé** tient une place évidente, renforcée par les messages des autorités publiques de santé et corrélativement étayée par les résultats de la recherche scientifique ou médicale. Il en sera question dans le chapitre suivant de ce rapport relatif aux enjeux. Toutefois, cette motivation peut aussi avoir pour conséquence de minimiser les risques associés à une pratique trop intense ou non encadrée, tels que, dans les cas les plus extrêmes, celui d'une forme addictive ou compulsive de pratique (bigorexie).

²⁰ « [Trajectoires individuelles d'activités physiques et sportives – Rapport d'étude qualitative](#) » - Kantar public, France Stratégie, juillet 2018

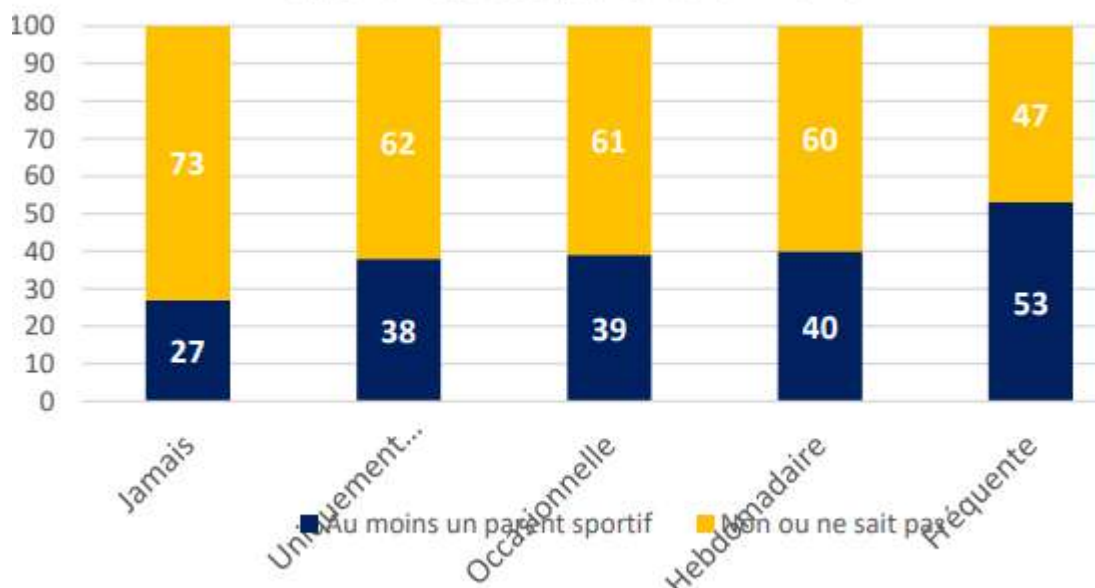
Les **automatismes, réflexes et capacités** personnelles constituent un autre ensemble de facteurs qui influent sur les motivations. Dans ce cadre, le **plaisir** de la pratique constitue un levier essentiel qui joue aussi sur le maintien de la pratique dans la durée. Cette référence au plaisir recouvre plusieurs dimensions relatives à l'activité pratiquée (appétence, passion ciblée ou relevant d'un compromis jugé acceptable) et au contexte de cette pratique (environnement, sociabilité). La pratique régulière d'une activité physique ou sportive repose aussi, en termes de motivation, sur la capacité individuelle à répondre à des astreintes, héritée le plus souvent de l'enfance (activité obligatoire dans le cadre scolaire et encadrée en club), à savoir aussi bien à des habitudes inconscientes acquises dès le jeune âge et à la force mentale (résister au relâchement). Celles-ci se combinent avec diverses formes d'engagement (administratif avec l'inscription dans une structure, moral vis-à-vis d'un groupe ou d'une équipe, financier pour payer une licence ou un abonnement et des équipements et social vis-à-vis d'amis et/ou collègues de travail).

Dans ce registre, **l'expérience de la pratique durant l'enfance et l'adolescence** s'avère assez déterminante, que ce soit dans le cadre scolaire ou extra-scolaire ou encore dans le cadre familial. Or, divers travaux et témoignages font état de l'impact différencié du **sport scolaire** sur la fabrication du goût pour l'activité physique ou sportive. L'éducation sportive en milieu scolaire peut ainsi jouer un rôle tantôt incitatif, tantôt rebutant mais en partie compensé par l'action des structures périscolaires (USEP, UNSS, associations et clubs sportifs), sachant, cela a déjà été souligné, que le temps consacré à l'activité physique ou sportive a plutôt tendance à se dégrader tout au long du cursus scolaire. Par ailleurs, **l'influence de la pratique de l'un ou des deux parents** est un facteur qui joue positivement en faveur d'une pratique plus systématique non seulement durant l'enfance et l'adolescence mais aussi dans la durée (cf. graphiques ci-dessous).



Source : ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, INJEP, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019, panel d'élèves recruté en septembre 2011.

Rythme de pratique physique ou sportive et la sportivité des parents en 2020



Source : INJEP-MEDES / Ministère en charge des Sports. Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020

Champ : ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et en DROM

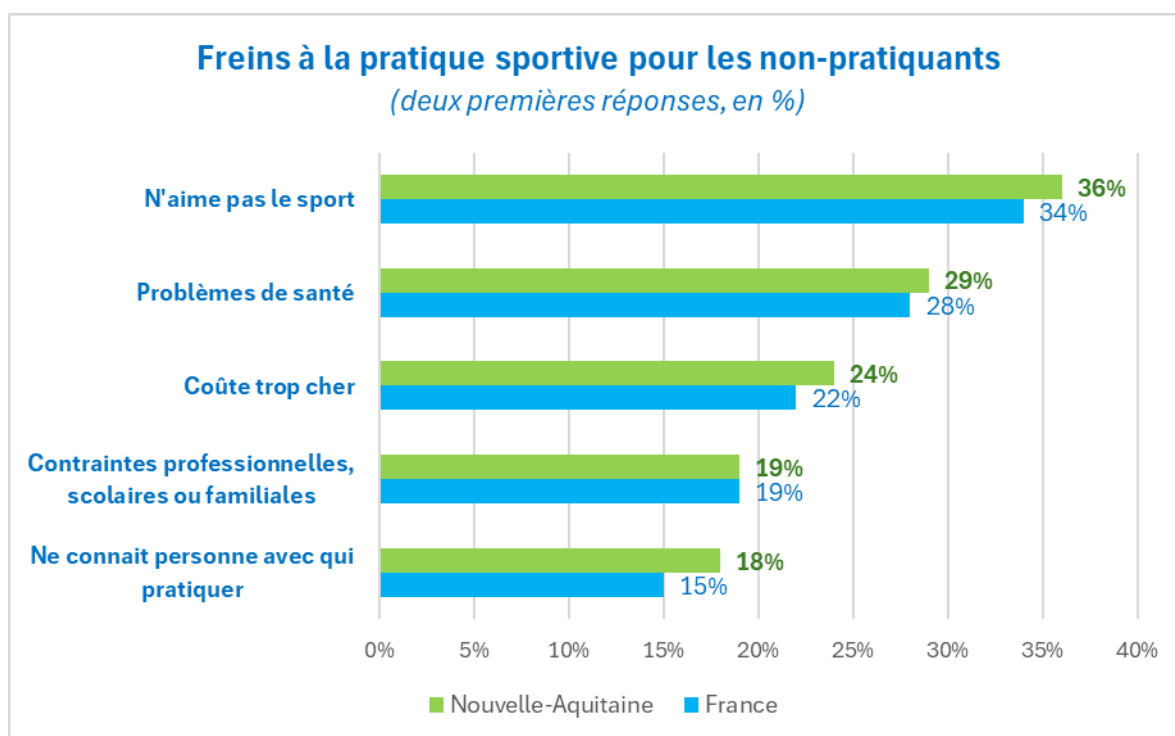
Enfin, un autre facteur de motivation est associé à la **présence et à la qualité de l'offre d'activités**. Or cette offre s'est diversifiée au cours des années récentes avec le développement d'équipements en milieu urbain (dont salles commerciales plus coûteuses mais mieux adaptées aux contraintes et modes de vie d'une partie de la population active) complétant celle offerte par les clubs ou associations et par les infrastructures municipales, plus proches et accessibles économiquement. Cette offre est désormais renforcée par le développement des équipements dans la sphère privée, mobilisant aussi bien des équipements sportifs classiques (ex : vélo d'appartement, tapis d'exercice, matériel de renforcement musculaire...) que des outils connectés ou numériques (montres, applications ou vidéos spécifiques de coaching accessibles en ligne, jeux d'activités assistées).

Si la motivation joue donc un rôle déterminant pour celles et ceux ayant une activité physique ou sportive régulière, des freins contribuent inversement à expliquer, sinon justifier, le caractère plus irrégulier ou l'absence d'activité physique ou sportive pour celles et ceux qui en sont plus éloignés.

1.5 Freins ou blocages, un parcours d'obstacles ?

Comme cela a été précédemment indiqué, environ 30 % de la population régionale de 15 ans et plus n'aurait aucune activité physique ou sportive. Les personnes concernées déclarent être confrontées à plusieurs types de freins ou d'obstacles pour expliquer cette absence de pratique.

La première raison tient à un **désintérêt** pour la pratique sportive et cet argument est encore plus souvent cité par les non-pratiquant.es néo-aquitain.es. Cela relève sans nul doute de plusieurs facteurs que l'étude qualitative Kantar public / France Stratégie déjà citée permet de préciser. Cela renvoie d'abord à un manque de culture de l'activité physique, la norme dominante et le champ des représentations qu'elle alimente étant beaucoup plus axés sur le sport que sur l'activité physique au quotidien. Alors que le sport s'adosse à des représentations structurées (des activités codifiées, organisées, médiatisées, associées à des valeurs d'exigence) et qui peuvent rebuter, celles liées à l'activité physique sont plus floues, moins directement perceptibles ou repérables. Un autre facteur de désintérêt tient à une expérience personnelle mal vécue durant l'enfance ou l'adolescence (embarras, moqueries, humiliation, attitude peu bienveillante d'encadrant.es ou enseignant.es) et auquel on peut associer le sentiment de ne pas se sentir à l'aise avec son corps, en partie construit par l'influence des normes et représentations sociales et culturelles.



Source : INJEP

Ce désintérêt peut aussi être entretenu par un manque de motivation lié à l'absence de bénéfice immédiat (et cela malgré les bénéfices objectivement avérés), par ce que certains expriment comme la flemme de bouger en considération des efforts à fournir, et par les effets d'un mode de vie sédentaire, aspect sur lequel ce rapport reviendra plus loin.

L'inactivité physique ou sportive due à des **problèmes de santé** constitue un second motif. Cet argument peut concerner surtout les personnes les plus avancées en âge mais aussi des actifs dont le métier est marqué par une forte pénibilité et peut générer de la fatigue, ou encore les personnes souffrant d'une forme innée ou acquise de handicap.

Même s'il n'est pas qualifié de déterminant, l'**obstacle financier** est une réalité pour une partie de celles et ceux ayant renoncé à la pratique d'une activité physique ou sportive. Il joue notamment comme un frein dans l'accès aux pratiques encadrées (en club et plus encore en structure commerciale) mais aussi pour l'acquisition d'équipement. Il faut noter que cet obstacle peut influencer dès l'enfance en fonction de la situation socioéconomique des parents. Il est cependant atténué du fait des possibilités offertes de pratiques libres ou non encadrées et c'est aussi ce qui peut expliquer en partie le succès de ces pratiques autonomes dans la population.

Les **contraintes d'articulation des temps ou le manque de temps** (études/activité professionnelle/famille) sont une autre cause d'irrégularité ou de renoncement à l'activité physique ou sportive. Ainsi, c'est entre 25 et 40 ans que le niveau de pratique sportive baisse de façon drastique, marquée soit par un décrochage total, soit par une pratique beaucoup plus irrégulière, soit au mieux par la recherche d'activités plus souples dans leur organisation.

Cela diffère selon les métiers exercés et leurs conditions d'exercice (ex : horaires décalés ou variables), selon que l'on est une femme ou un homme (impact des grossesses et de la maternité, organisation domestique des parents) ou selon la structure familiale (avec des difficultés accrues dans le cas des familles monoparentales constituées à 82 % de femmes). Dans certains cas cependant, le début de vie active peut être l'occasion d'une reprise d'activité physique ou sportive (offre d'activité physique ou sportive dans le cadre professionnel, résultat de rencontres avec des collègues sportifs ou sportives...).

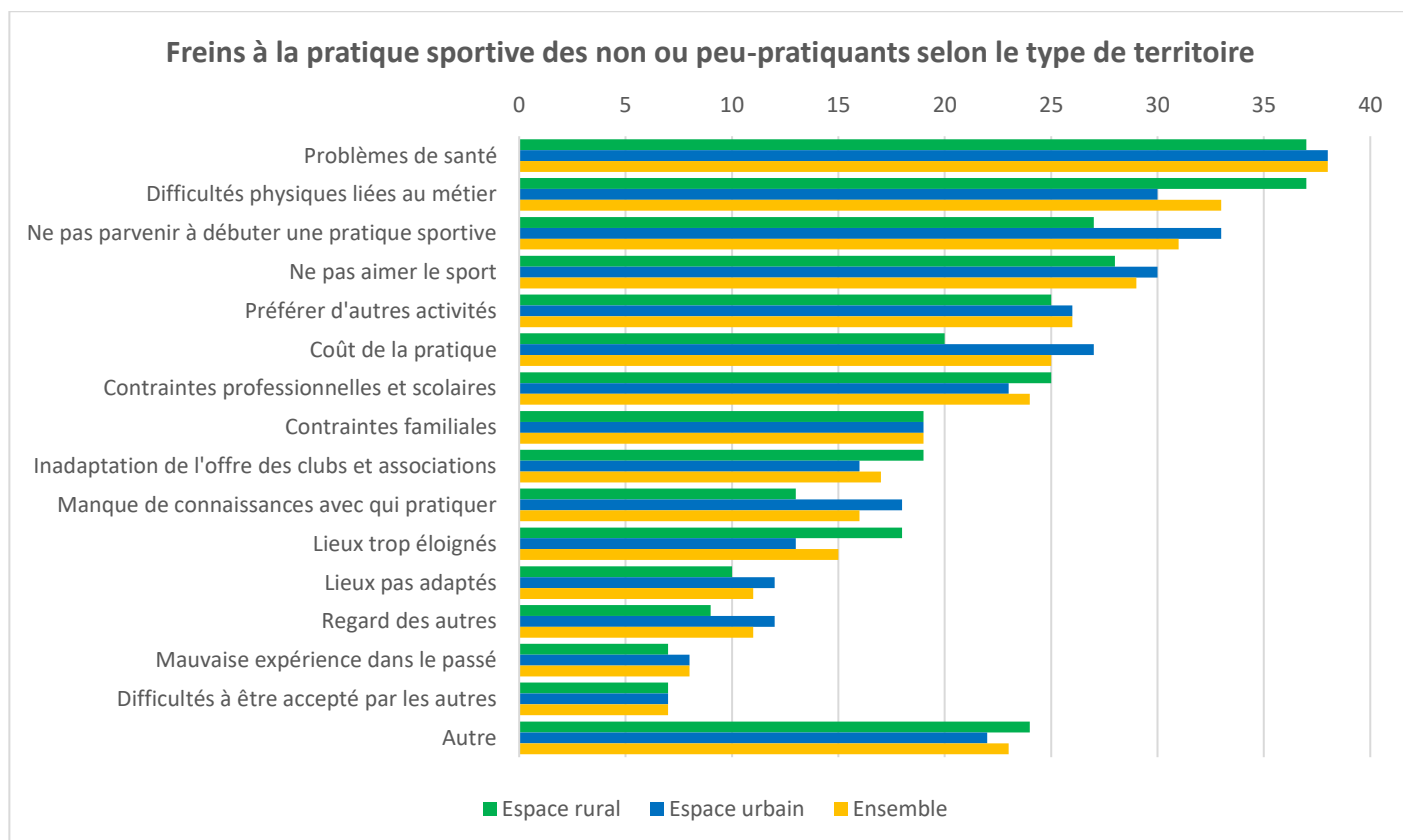
Le fait de **ne connaître personne avec qui pratiquer** constitue un autre frein à la pratique et cet argument est particulièrement souligné par les non-pratiquant.es néo-aquitain.es. Cela tient pour partie à un sentiment d'isolement qui renvoie aussi bien à des raisons qui peuvent se combiner d'éloignement (notamment dans les territoires ruraux d'habitat dispersé ou très dispersé), à des raisons psychosociales (rencontrées par exemple parmi les étudiant.es) ou d'isolement social (faiblesse des relations de voisinage ou du réseau social). Cela peut aussi tenir à un manque d'information sur une offre de proximité.

Parmi les autres motifs invoqués de renoncement à une activité physique ou sportive figurent **l'inadaptation de l'activité** proposée d'une part et/ou le **manque d'offre de proximité** (équipements ou clubs). Le premier aspect fait parallèlement écho au refus d'accueil de nouveaux et nouvelles licencié.es dans certains clubs ou associations sportives et plus particulièrement à la difficulté rencontrée par ces derniers pour proposer des activités moins systématiquement orientées vers la compétition ou la performance, qui peuvent rebuter certains pratiquants potentiels. Le second aspect souligne le caractère encore perfectible de

l'accès aux installations ou infrastructures sportives, soit parce que trop éloignées du domicile et/ou générant trop de contraintes de déplacement, soit parce que trop vétustes et devenues impraticables, soit parce que les conditions d'accès (horaires) ou d'utilisation (saturation) sont trop dissuasives.

Enfin, une dernière catégorie de freins, non mentionnés spontanément dans les enquêtes déclaratives conduites par l'INJEP mais qui se dégagent d'études qualitatives telle que celle menée pour France Stratégie par Kantar public, contribue au motif de renoncement de certaines composantes de la population, alimentant de ce fait des inégalités d'accès à la pratique d'une activité physique et sportive. Cela tient d'une part à la persistance de **représentations très sexuées** du sport, construites sur la base d'une norme sociale encore restrictive, fondamentalement sportive et masculine et ce dès la scolarité. Ces représentations font encore obstacle à l'engagement des femmes dans une pratique d'activité physique ou sportive. D'autre part, des freins importants persistent pour l'accès à cette pratique pour les **personnes en situation de handicap**, qui tiennent à la fois à leurs difficultés en termes de mobilité ou de déplacement, de connaissance des équipements ou de l'offre d'activité adaptée à leur situation et aux problèmes d'accessibilité des équipements sportifs.

Selon le territoire de résidence, ces freins peuvent être diversement ressentis ou exprimés, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Source : INSEE « *Loisirs des villes, loisirs des champs* », 2022 – MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives

Les difficultés physiques liées au métier, les contraintes professionnelles ou scolaires, l'inadaptation de l'offre des clubs et associations ou l'éloignement des lieux de pratiques sont plus fréquemment évoquées parmi les personnes non-pratiquantes en milieu rural. La difficulté à débiter une pratique sportive, le coût, le manque de connaissances avec qui pratiquer, l'inadaptation des lieux et le regard des autres sont plus caractéristiques des freins mentionnés par celles vivant en milieu urbain.

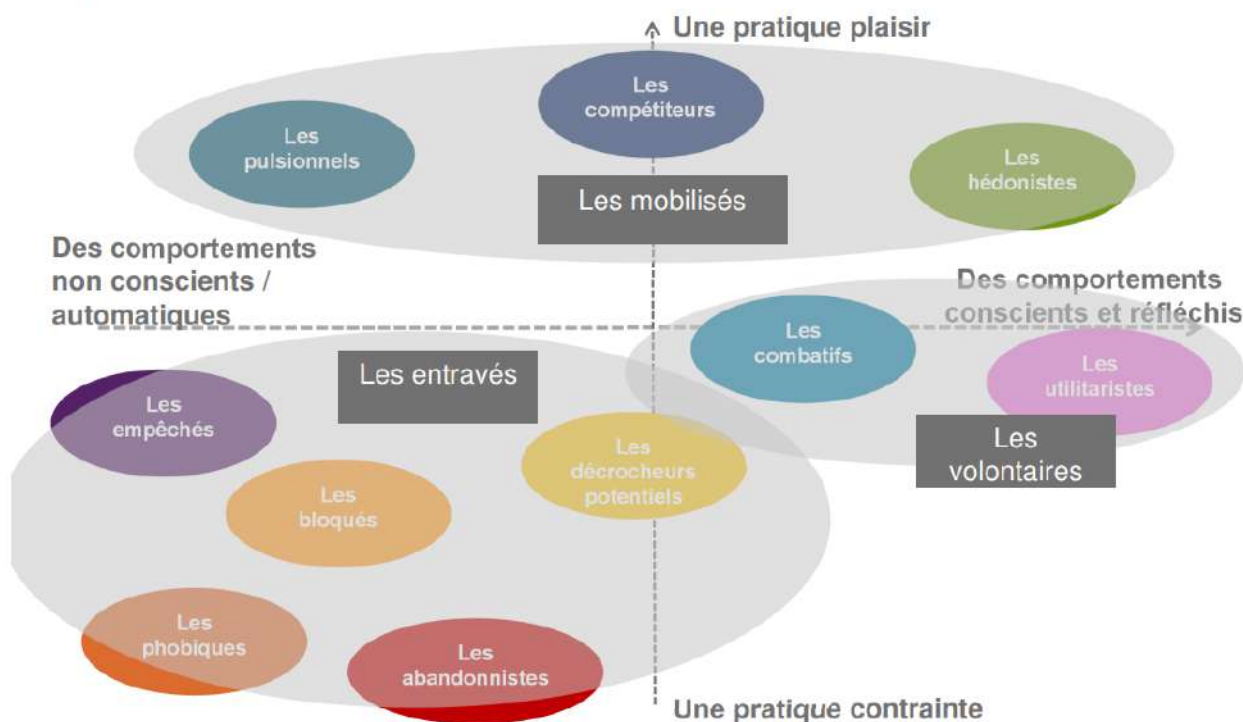
L'analyse de ces freins ou obstacles à la pratique d'une activité physique ou sportive éclaire de manière plus générale et centrale **la question des inégalités d'accès** à cette pratique, qui sont plus largement traitées dans le deuxième chapitre du rapport sous l'angle des enjeux.

1.6 Entre plaisir et contrainte, automatisme et volontarisme ... des univers de pratiques et de pratiquant.es

Quelle que soit sa forme, la pratique d'une activité physique ou sportive obéit par conséquent à des motivations ou attentes diverses et se heurte à divers types d'obstacles. La définition de politiques publiques destinées à favoriser la pratique doit prendre en compte aussi bien les leviers et les freins qui lui sont associés, que la diversité des profils de pratiquant.es ou non-pratiquant.es, non pas du point de vue de l'activité exercée ou recherchée que des types de relation avec l'activité physique ou sportive et des représentations qu'elle nourrit.

L'étude Kanter public / France Stratégie déjà citée dresse à ce sujet un paysage aussi diversifié qu'édifiant de ces profils dont la cartographie est représentée dans le schéma ci-après :

Typologie des rapports à l'activité physique et sportive observés



Source : Kantar Public – Trajectoires individuelles d'activité physique et sportive, France Stratégie, juin 2018

Corrélié aux activités pratiquées, d'autres travaux d'analyse permettent d'illustrer cette diversité.

Ainsi, la pratique de la marche, la plus répandue, caractérise une pratique pour le plaisir et le contact avec la nature et concerne majoritairement des pratiquants seniors. Elle correspond au profil-type des « **hédonistes** », le plus souvent une population de jeunes retraités actifs dont la pratique est d'intensité moyenne à élevée, en couple ou en groupe, motivés par le plaisir de la pratique, l'envie de bien vieillir en restant en forme et de maintenir des liens sociaux (en club ou association).

Une autre catégorie d'activités, celle de la forme et de la gymnastique²¹, concerne des personnes dont les motivations essentielles sont le bien-être et la santé. Il s'agit majoritairement en ce cas de femmes, dont l'intensité de pratique est faible à moyenne et la motivation plutôt guidée par des considérations esthétiques. Selon l'âge, elles pratiquent soit en salle (plutôt les jeunes) soit en club ou association (pour celles plus âgées) mais leur pratique peut être irrégulière. Ces pratiquantes illustrent plutôt le profil-type des « **utilitaristes** » du schéma ci-dessus.

Le noyau dur des sportifs correspond à une population plutôt jeune (moins de 40 ans très majoritairement), qui pratiquent souvent plusieurs activités (dont une principale). Cette population correspond essentiellement au profil-type des « **compétiteurs** » (pratique intense, assidue, guidée par l'objectif de performance et par le plaisir de la pratique) mais aussi à celui des « **pulsionnels ou impulsifs** » (pratique intense, presque addictive, guidée par le besoin de se défouler).

²¹ Comme le yoga, les pilates, le feldenkrais, le body-mind centring...

A cet ensemble des « sportifs », on peut aussi rattacher le profil-type des « **combatifs** », s'agissant de personnes ayant des limites physiques ou dues à leur état de santé (ex : surpoids ou maigreur) pour qui l'activité physique est synonyme de défi et de dépassement de soi. Leur intensité de pratique est moyenne à élevée. C'est parmi ces derniers qu'est constaté un usage plus important d'outils connectés et services numériques dédiés.

Les sportifs occasionnels sont très majoritairement des hommes (activités types : sport collectifs, chasse ou pêche ou une activité intégrée à la vie quotidienne), dont les caractéristiques les associent au profil-type des « **abandonnistes** » (pour les plus âgés) ou à celui des « **décrocheurs potentiels** » (pour les plus jeunes), en partie en raison d'une logique de compétition qui peut être ressentie comme excluante.

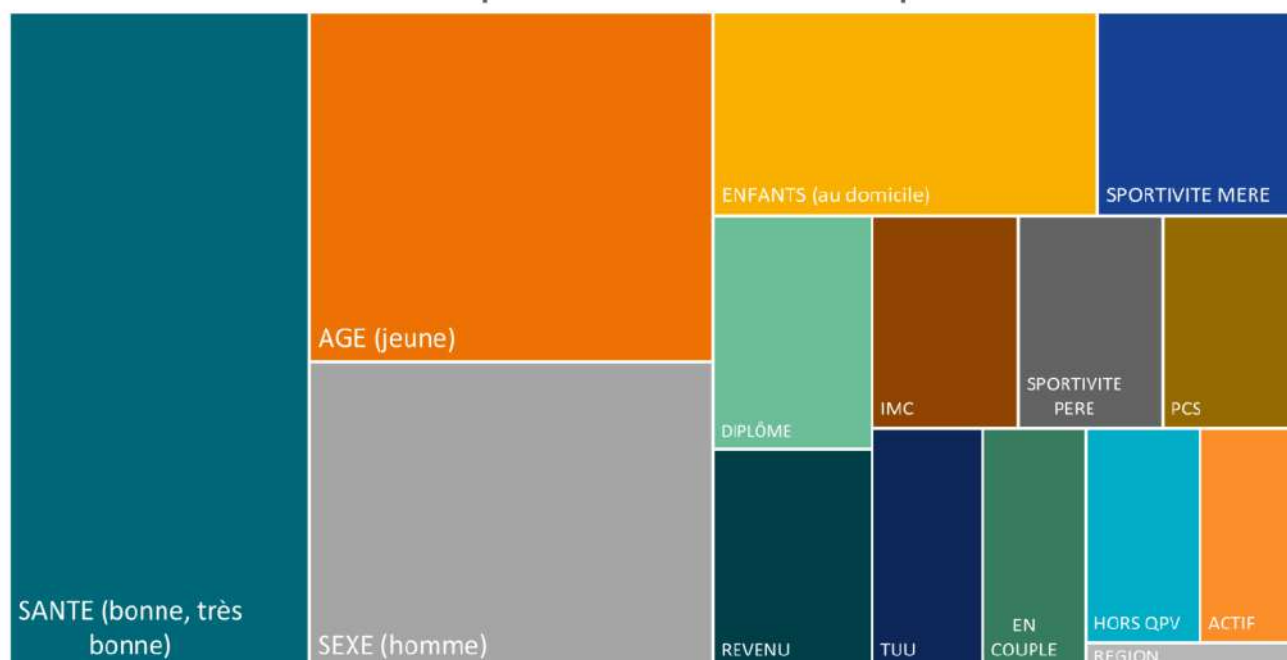
Les personnes ayant renoncé à la pratique d'une activité physique ou sportive (rappel : 30 % des 15 ans et plus en Nouvelle-Aquitaine) caractérisent l'ensemble des « **entravés** », dont la typologie se rapproche soit des « **bloqués** » et « **phobiques** », plus accessoirement des « **empêchés** » (pour des raisons liées à leur état de santé ou de handicap).

Il convient en outre de compléter cette analyse des pratiques et des différents profils de pratiquants en prenant en compte le fait que **l'effectivité et le niveau de pratique n'est pas homogène dans le temps ou selon les périodes de vie des personnes**. Les trajectoires ou « parcours » peuvent être continus, que ce soit dans la pratique ou l'absence de pratique. Le plus souvent, ces trajectoires sont discontinues, combinant une phase d'amorçage ou d'apprentissage durant l'enfance (en famille et/ou en club), des phases de décrochage (durant les études, l'entrée en vie active, la parentalité) et de reprises (durant la période d'activité professionnelle, à l'âge de la retraite).

Enfin, l'approche de l'état actuel des pratiques d'une activité physique ou sportive et de leur évolution permet de dégager **plusieurs déterminants sociaux fondamentaux**, qui influent plus ou moins fortement sur la probabilité d'une activité physique ou sportive régulière.

Selon les travaux menés par l'INJEP, l'état de santé (être en bonne santé), l'âge (être jeune) et le sexe (plutôt de sexe masculin) sont les plus déterminants, devant le fait d'avoir ou non des enfants, la sportivité de la mère (plus que du père), le niveau de revenu ou de diplôme.

Influence des caractéristiques sociales sur le fait d'avoir plus de 52 séances *



Ces différents éléments d'analyse amènent, en les précisant, à insister sur les enjeux d'intérêt général associés aux conditions de développement d'une pratique d'activité physique et sportive susceptibles de contribuer à la définition d'une action publique dans ce domaine (cf. chapitre suivant).

En résumé

- L'approche des activités physiques englobe **une très grande diversité de pratiques**, dont les pratiques sportives. Ces pratiques s'exercent selon des contextes (en plein air, à domicile, en club ou en salle, au travail ou durant les études), des modalités (seul, en couple ou en famille, en groupe) et des formes (libre ou encadrée) extrêmement variés.
- **70 % des Néo-aquitain.es de 15 ans et plus auraient une activité physique ou sportive considérée comme régulière ou occasionnelle** et ce constat est plus nuancé chez les plus jeunes, dont le taux d'activité a tendance à diminuer tout au long du cursus scolaire. En creux, cela signifie que **30 %** de la population n'aurait qu'une très faible voire **aucune activité physique ou sportive**.
- **L'activité en club ou dans une association sportive** est assez prisée en Nouvelle-Aquitaine, avec **1,6 millions de licences** réparties dans **17 800 clubs et associations**, avec des **spécificités régionales** marquées dans la pratique de certaines activités (rugby, pelote basque, surf, course landaise...). Depuis 2017 et la crise COVID de 2020, l'évolution des licences sportives est plutôt tirée par les territoires littoraux et les plus dynamiques démographiquement. Les **Jeux Olympiques et Paralympiques** qui se sont déroulés en France en 2024 ont suscité un **regain d'inscriptions** dans les clubs sportifs, en particulier pour la plupart des sports médaillés. En Nouvelle-Aquitaine, environ la moitié des clubs ont ainsi pu accueillir de nouveaux ou nouvelles licencié.es mais **un quart ont été contraints d'en refuser**, très majoritairement des enfants et adolescents, faute d'installations sportives adaptées ou par manque de bénévoles.
- **La santé, la forme ou le bien être, le plaisir et le contact avec la nature** sont au cœur des motivations des pratiquant.es, Ceux-ci pratiquent leur(s) activité(s) majoritairement de manière autonome et seul, ou de manière complémentaire en couple, avec des amis ou en famille. La pratique en club ou association concerne près du quart des pratiquants de 15 ans et plus (beaucoup plus chez les moins de 15 ans). La pratique en salle commerciale a tendance à augmenter et concerne un dixième des pratiquant.es, de même que celle assistée numériquement, que ce soit à domicile, en salle ou en extérieur (appareils connectés).

- Les motivations des pratiquant.es sont influencées par le **poids des normes et des représentations sociales**, des croyances, des automatismes et réflexes acquis depuis l'enfance mais également par la disponibilité et la qualité de l'offre d'activités. Il importe de souligner le **rôle essentiel de l'expérience de la pratique durant l'enfance** et l'influence de la pratique des parents.
- Pour les non-pratiquant.es, les **freins ou obstacles** invoqués sont de plusieurs nature. Le **désintérêt** pour la pratique d'une activité physique ou sportive est le premier motif de renoncement, tenant soit à un manque de culture de l'activité physique, souvent assimilée à l'univers du sport jugé parfois trop rebutant, soit au manque de motivation dû à la non-perception de bénéfices immédiats de l'activité physique. Les autres motifs d'absence ou de faiblesse de pratique tiennent à des problèmes de **santé**, de **coût**, au **manque de temps** ou de conciliation des temps, de **méconnaissance** avec qui pratiquer ou bien encore **d'inadaptation de l'activité** proposée et/ou au **manque d'offre de proximité**. D'autres facteurs plus indirectement invoqués ont aussi une incidence sur le renoncement de certaines personnes à l'activité physique ou sportive liés aux normes sociales pesant sur ces pratiques. Cela touche d'abord à des **stéréotypes ou représentations qui restent très sexuées** de la pratique et peuvent bloquer ou dissuader une partie de la population féminine mais également les **difficultés objectives d'accessibilité** à la pratique pour des personnes en situation d'handicap. Ces obstacles mettent également en lumière des **disparités et inégalités d'accès** à la pratique d'activité physique ou sportive au sein de la population.
- Que ce soit pour les pratiquant.es ou pour les non-pratiquant.es, la combinaison des motivations et des contraintes ou des freins génère une **diversité de profils**, qu'il s'agisse des « mobilisés », des « volontaires » ou des « entravés », et de **trajectoires**, continues ou discontinues, faites d'une succession de décrochages et reprises tout au long de la vie.
- De façon plus générale, il apparaît que l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive est soumis à divers **déterminants sociaux** tels que l'état de santé, l'âge, le sexe, le fait d'avoir des enfants et que leurs parents pratiquent ou non une activité, ou bien encore le niveau de diplôme et de revenu. Ces déterminants dessinent en creux des **problématiques d'inégalités d'accès** qui représentent aussi des **enjeux** essentiels susceptibles de guider l'action publique de promotion de ces pratiques.

Deuxième partie

Après les succès et médailles,

Quels résultats sur les enjeux sanitaires, sociaux et territoriaux associés aux pratiques d'activités physiques et sportives ?

Le panorama des pratiques d'activités physiques et sportives offre, côté pile, un portrait en apparence positif de la situation en Nouvelle-Aquitaine quant à la part de la population ayant une pratique régulière ou occasionnelle, ou bien encore à l'importance du nombre de licenciés et à son évolution.

Côté face, il fait émerger plusieurs questions dont la part relativement élevée (30 %) de non-pratiquant.es n'est que l'expression la plus visible et que l'analyse des freins ou obstacles évoqués par les personnes non-pratiquantes révèle en partie.

Si la santé, la forme et le bien-être figurent comme la motivation première de celles et ceux ayant une pratique régulière, en quoi ces pratiques déclarées répondent-elles ou non aux recommandations sanitaires et pour quels bénéfices ?

Le fait que 30 % des Néo-aquitain.es soient éloigné.es d'une pratique d'activité physique ou sportive ne masque-t-il pas en réalité de profondes inégalités d'accès à ces pratiques au vu des déterminants sociaux identifiés ?

Une majorité des pratiquant.es exercent leur activité de manière libre ou autonome et plus accessoirement dans un club ou association sportive. Davantage de personnes pourraient pratiquer dans ces structures si ces dernières avaient la capacité de répondre à leurs attentes. C'est donc un enjeu pour le mouvement sportif.

Enfin, l'un des freins mentionnés tient à l'éloignement des structures (clubs ou associations, équipements) ou à l'inadaptation de l'activité proposée, le manque ou les problèmes d'accès à des infrastructures sportives étant l'une des causes de refus d'accueil de nouveaux licenciés par certains clubs. Cela ne reflète-t-il pas des disparités territoriales d'accès aux pratiques ?

Ces questions constituent autant d'enjeux dont les termes sont précisés dans cette partie.

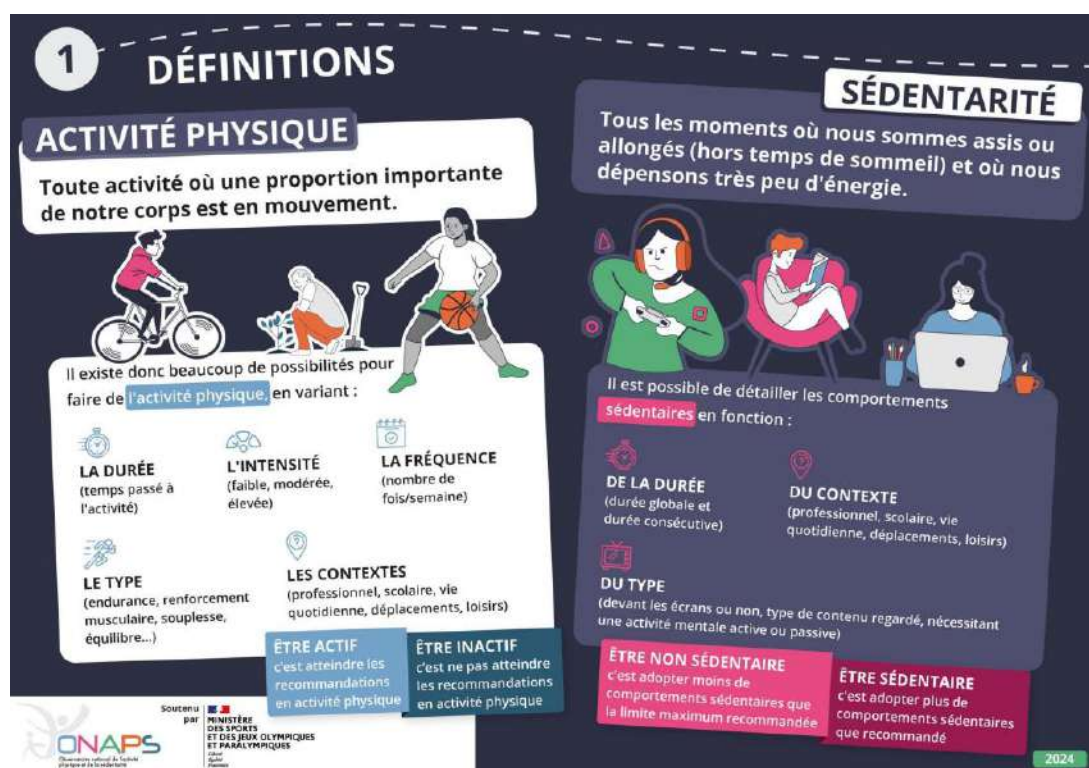
2.1 Activité physique ou sportive vs sédentarité : une bombe à retardement sanitaire

La santé ou le désir de rester en forme s'avère la motivation première des personnes pratiquant une activité physique ou sportive. Elle constitue aussi l'une des principales causes de renoncement chez les non-pratiquant.es. Cette dimension sanitaire de la pratique appelle donc une approche spécifique laquelle, à l'analyse, éclaire un **véritable enjeu de santé publique**. En voici les raisons.

L'Organisation Mondiale de la Santé a fait de l'activité physique l'une de ses priorités en matière de santé publique, notamment afin de prévenir les maladies dites non transmissibles²². Elle a pour cela adopté un [Plan d'action mondial 2018-2030](#) et défini une série de recommandations permettant, selon l'âge, de maintenir un bon état de santé. Or, son dernier [rapport de situation 2022](#) est relativement préoccupant, en particulier pour les jeunes. Ces recommandations portent à la fois sur le niveau d'activité physique et sur le degré de sédentarité. Il est ici utile de préciser ce que ces deux aspects recouvrent du point de vue des instances sanitaires.

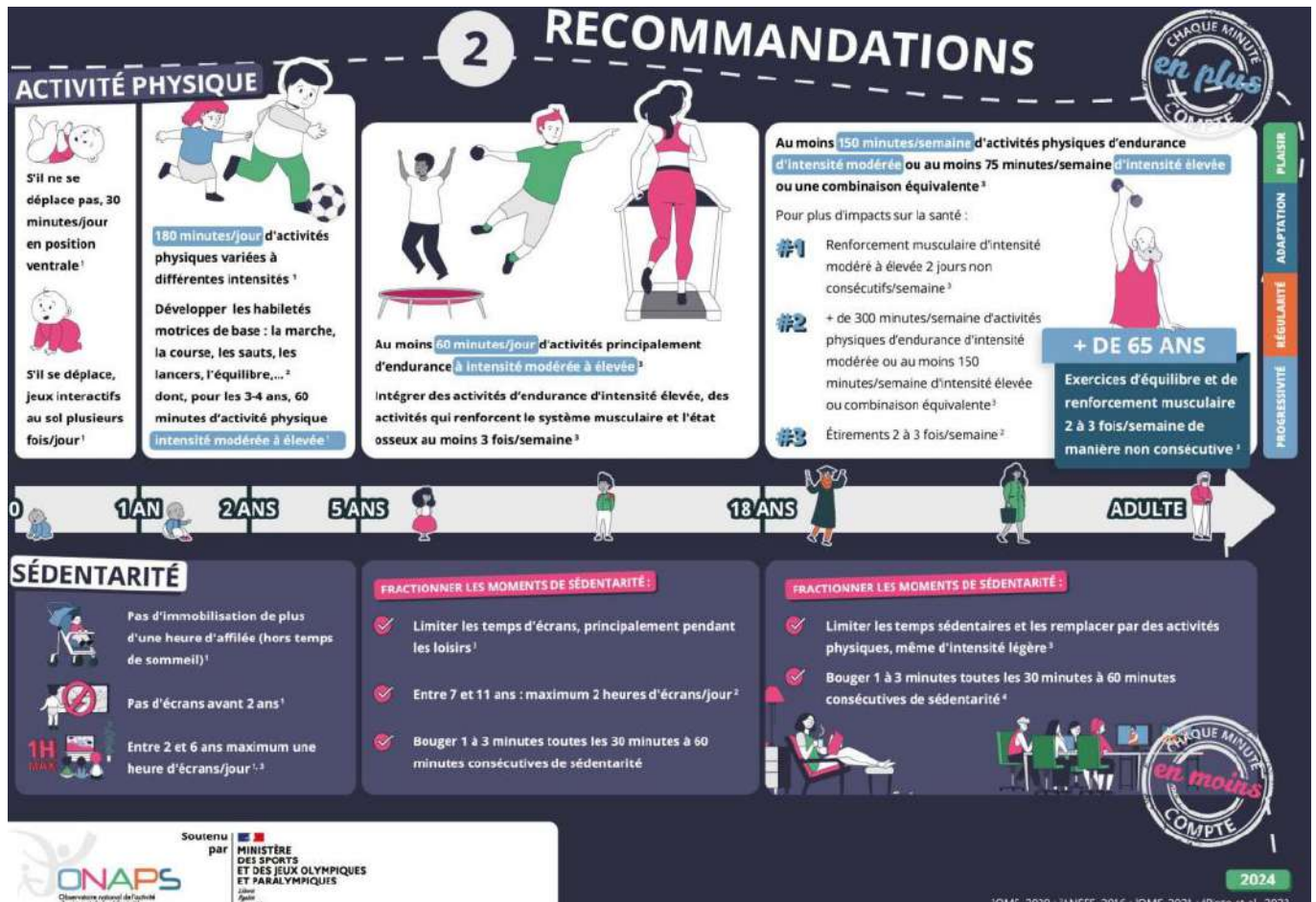
L'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité ([ONAPS](#)) indique qu'une personne est considérée comme active dès lors que son niveau d'activité physique atteint le niveau défini par les recommandations et qu'une personne est considérée comme sédentaire

lorsqu'elle reste assise ou allongée (hors temps de sommeil) au-delà du seuil maximum défini par l'OMS.

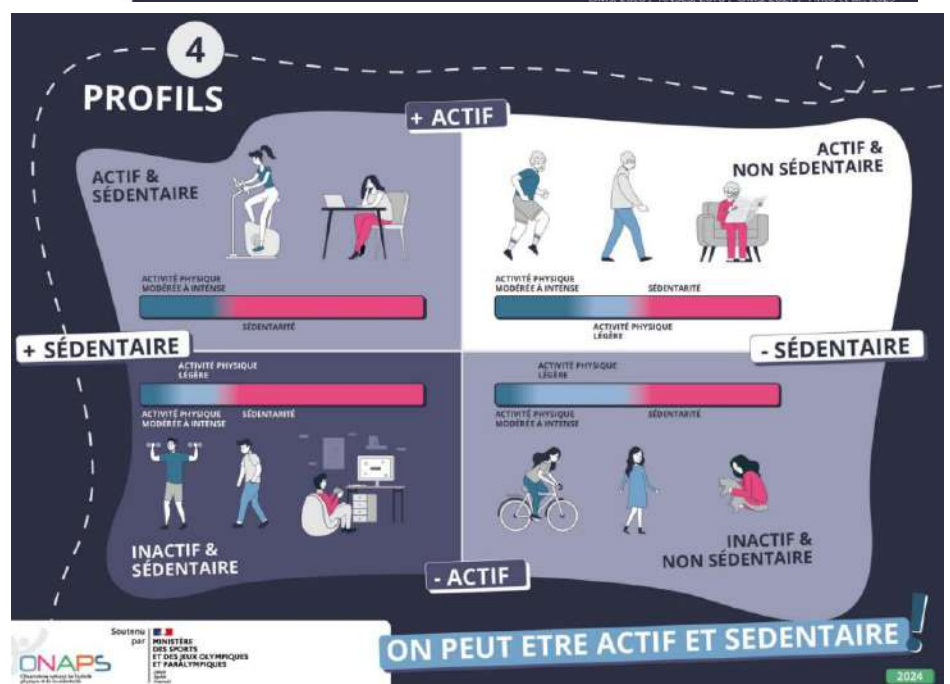


²² Cela concerne les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète, certains types de cancers mais aussi l'hypertension, la surcharge pondérale, l'obésité et l'état de santé mentale.

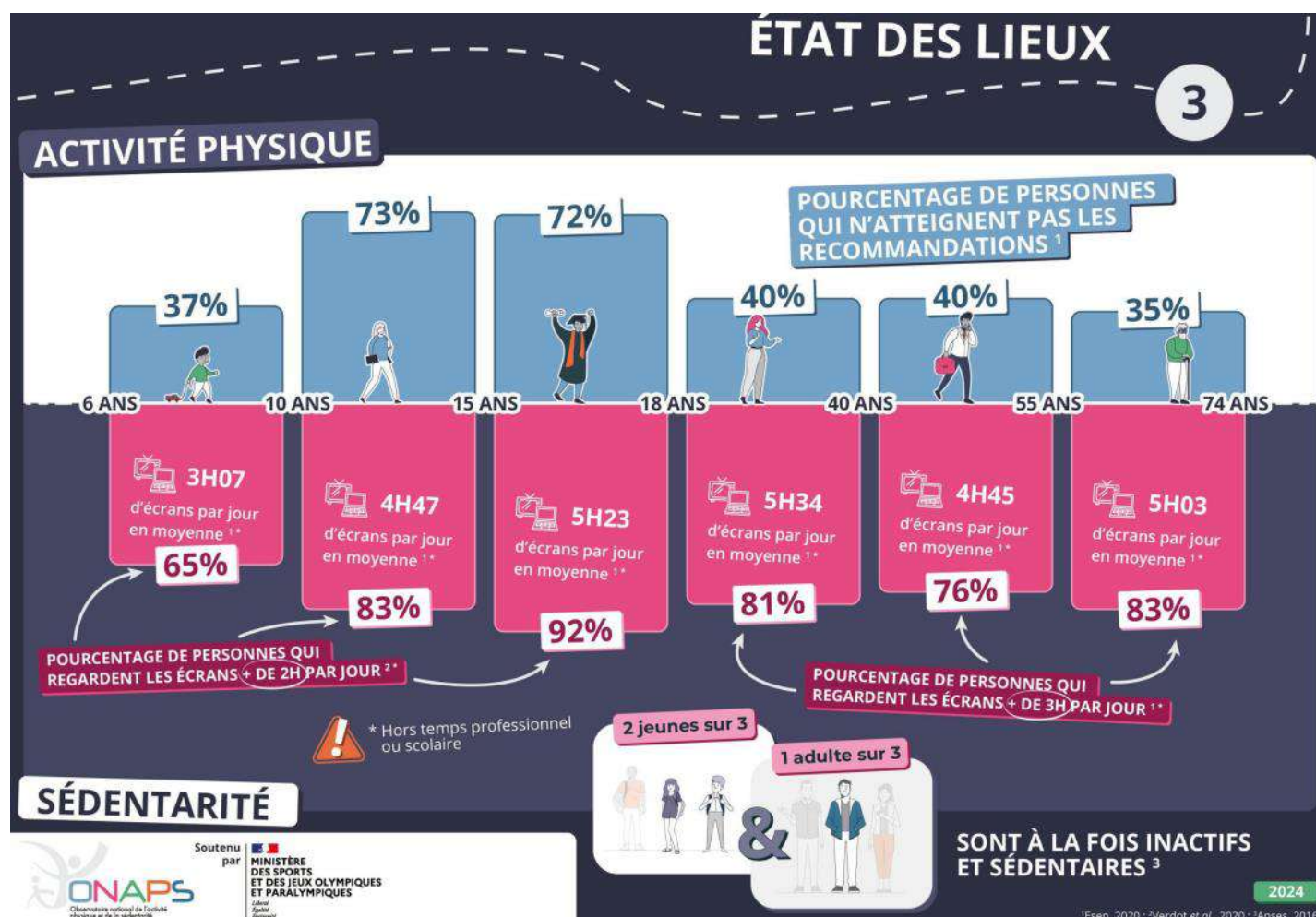
Les recommandations d'activité physique minimale et de sédentarité maximale varient essentiellement en fonction de l'âge des personnes. Pour les 5-18 ans, 1 heure d'activité physique par jour d'intensité modérée à élevée est recommandée. Pour les adultes, ce sont 30 mn par jour durant 5 jours dans la semaine. La fréquence d'activité physique est la plus déterminante, simultanément au fractionnement des temps de sédentarité.



Sur ces bases, une personne peut être à la fois active tout en étant sédentaire et inactive ou peu-active et peu sédentaire.



Or, les données disponibles²³ en matière d'activité physique et de sédentarité dans la population font apparaître que **plus des deux-tiers des jeunes et un tiers des adultes seraient à la fois inactifs et sédentaires.**



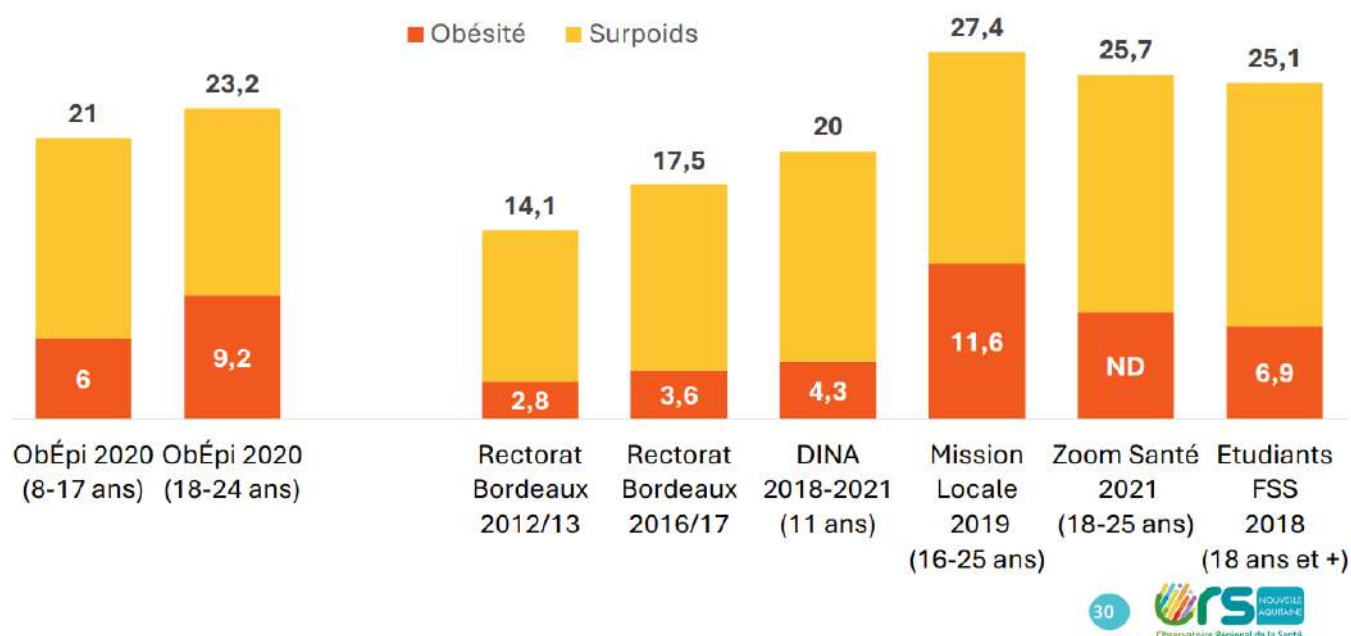
Les données régionalisées sont plus parcellaires mais on dispose cependant de divers indicateurs²⁴. Pour la population régionale adulte, **69,5 % des néo-aquitain.es auraient une activité physique équivalent à au moins 30 mn par jour**, soit un seuil hebdomadaire correspondant aux recommandations de l'OMS à ceci près que cette durée ne renseigne pas sur le niveau d'intensité (durée d'activité physique d'endurance d'intensité moyenne pour l'OMS). Cela signifie donc que **30,5 %** de la population adulte régionale serait en deçà du seuil de recommandation. Par ailleurs, toujours selon l'ORS Nouvelle-Aquitaine, **60 % des adultes néo-aquitains seraient sédentaires** (plus de 4 h par jour assis ou allongé, hors temps de sommeil).

²³ [Étude ESTEBAN](#) (étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition menée entre 2014 et 2016) ; une nouvelle enquête ([ALBANE](#)) a été lancée par Santé Publique France et l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (l'ANSES)

²⁴ Enquête Zoom santé de l'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine

Parmi les jeunes néo-aquitains, une enquête menée sur la santé des lycéennes et lycéens permet d'estimer à 38 % la part de ces derniers ayant une activité physique répondant aux recommandations de l'OMS, ce qui signifie en parallèle que **62 % de la population lycéenne néo-aquitaine aurait un niveau d'activité physique ne répondant pas à ces normes sanitaires**. En termes de sédentarité, les enquêtes conduites en milieu scolaire (DINA 2018-2021) révèlent que les deux-tiers des collégiennes et collégiens de l'académie de Bordeaux disposeraient d'un écran dans leur chambre et plus de 70 % des lycéen.nes passeraient plus de 3 heures par jour devant un écran (78 % les WE).

Un autre révélateur du manque d'activité physique chez les jeunes en Nouvelle-Aquitaine est apporté par les observations relatives aux **situations de surcharge pondérale**. Celles-ci mettent en évidence un accroissement de ces situations parmi les jeunes en région. En 2021, 20 % des adolescent.es étaient en surpoids, dont 4 % à 5 % obèses. L'enquête santé menée auprès des lycéennes et lycéens donnent des résultats plus mesurés (10,5 % en surpoids et 3 % en situation d'obésité). Chez les 18-25 ans, le surpoids concernerait un peu plus du quart de cette population, avec un taux d'obésité plus important parmi les jeunes accueillis dans les missions locales (12 %).



Les données qui seront tirées de l'enquête en cours menée par l'Observatoire Régional de la Santé auprès des lycéen.nes, apprenti.es et des jeunes accueillis en mission locale (échantillon total visé de 15 000 jeunes) apporteront sans doute des éléments plus précis et actualisés sur le niveau d'activité physique et l'état de santé des jeunes néo-aquitains.

Néanmoins, et sur la base des données disponibles, il apparaît que plus de **30 % des adultes et au moins 60 % des adolescents auraient un niveau d'activité physique trop faible** au regard des recommandations sanitaires, ce constat étant aggravé par une **augmentation de la sédentarité** (60 % des adultes et au moins 70 % des jeunes).

Or, l'activité physique constitue, avec la nutrition, l'un des leviers de prévention primaire contre le développement des maladies chroniques non transmissibles et peut également contribuer à l'amélioration du traitement de certaines pathologies. L'ONAPS a pu mettre en évidence que la pratique d'une activité physique et la limitation de la sédentarité participaient à :

- La diminution du risque de mortalité toutes causes confondues, notamment de mortalité cardiovasculaire et par cancer.
- La diminution du risque de maladies cardiovasculaires, de diabète de type 2 et de certains cancers.
- L'amélioration de la condition physique et de la composition corporelle.
- L'amélioration du sommeil et de la qualité de vie.
- La diminution du risque d'anxiété et de dépression.
- La diminution du risque d'apparition de troubles cognitifs et neurodégénératifs.
- L'augmentation du nombre d'années en bonne santé.

A l'opposé, l'insuffisance d'activité physique ou une sédentarité trop importante augmentent les risques de maladies à plus ou moins long terme.



Source : ONAPS

On estime à 7 500 le nombre annuel de décès avant 75 ans, dus à un défaut de prévention primaire, qui pourraient être évités en Nouvelle-Aquitaine, sachant en outre que près du cinquième de la population régionale (1,37 millions de personnes) vit avec une affection de longue durée.

Le coût total de l'inactivité physique a été estimé à 140 Mds € au niveau national par l'ONAPS (pour rappel, le montant de la consommation de soins et de biens médicaux était de 249 Mds € en 2023).

L'accès à une pratique d'activité physique ou sportive répond donc également à un enjeu majeur en matière de santé, en particulier pour les jeunes dès l'adolescence. Si cet enjeu semble mieux intégré parmi les adultes, pour lesquels la santé représente un motif d'exercice physique globalement assumé, le constat est nettement moins évident parmi les jeunes, chez lesquels les comportements sédentaires (dont temps passé devant des écrans) ont tendance à progresser et le niveau d'activité physique est majoritairement insuffisant. Cette situation présente, par ses effets potentiels sur le moyen et le long termes, le risque d'une véritable bombe sanitaire, en particulier par une augmentation des maladies non transmissibles et d'une mortalité pourtant évitable dans la population. A cela s'ajoutent les répercussions économiques, dont celles liées à la prise en charge et au traitement de ces maladies.

Par ailleurs, il importe de prendre en compte une autre réalité de ce constat, à savoir le fait que tout le monde, selon son sexe, son âge, ses conditions de vie, n'est pas exposé de manière égale à ses risques.

2.2 Des inégalités multiples mais criantes d'accès aux activités physiques ou sportives

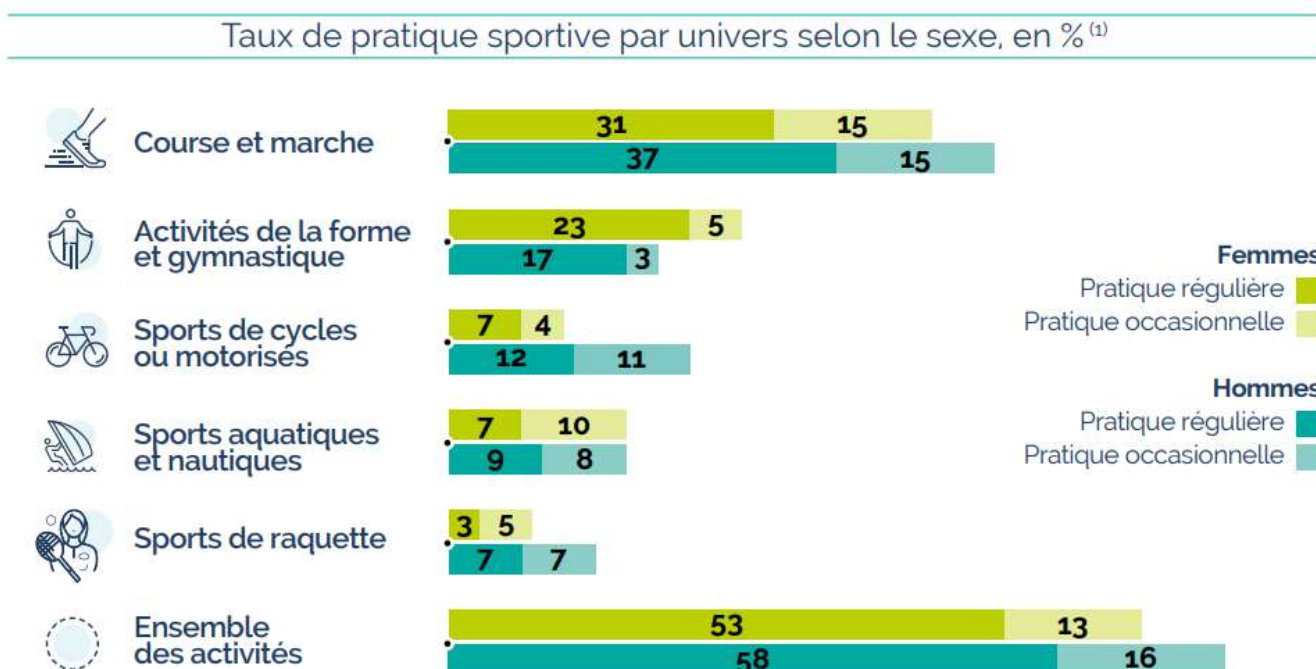
L'accès à la pratique d'une activité physique ou sportive est loin d'être uniforme au sein de la population. Les constats établis dans la première partie, entre autres sur la base des travaux de l'INJEP, démontrent que cet accès est **déterminé socialement**. Que ce soit pour les pratiques dites libres ou autonomes ou pour les pratiques dites encadrées (en club, association ou salle commerciale), les disparités sont de mise. L'analyse des freins à ces pratiques et l'approche des différents profils-types de pratiquants en ont déjà dessiné les contours.

Certaines de ces disparités méritent néanmoins un éclairage spécifique étant donné leur caractère parfois criant.

2.2.1 Le poids des stéréotypes, des représentations et des comportements dans les inégalités d'accès entre les femmes et les hommes

D'emblée, le constat sur l'état actuel des pratiques d'activités physiques et sportives en Nouvelle-Aquitaine atteste d'un premier écart. Si près de 70 % des néo-aquitains auraient une pratique d'activité physique régulière ou occasionnelle, cette pratique concernerait les trois-quarts des hommes et seulement les deux-tiers des femmes.

Qui plus est, ces écarts s'expriment dans les différentes activités pratiquées et rares sont celles où la part des femmes y est majoritaire.



Lecture : 3 % des femmes résidant en Nouvelle Aquitaine ont une pratique régulière des sports de raquette, contre 7 % des hommes de la région.

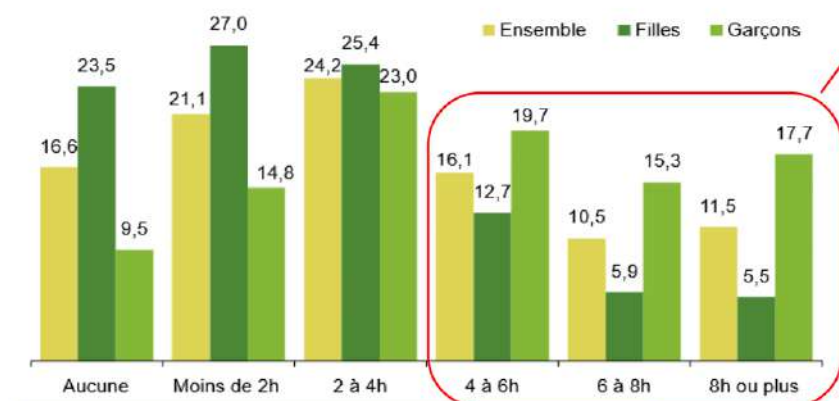
Ce constat est confirmé par l'enquête Zoom-santé de l'ORS Nouvelle-Aquitaine, selon laquelle il apparaît également que la progression constatée de la pratique dans la population adulte (+ 6 points entre 2018 et 2021) n'a pas permis de résorber l'écart entre pratiquantes et pratiquants.

En %	Hommes	Femmes	Ensemble
Pratique d'AP d'au moins 30 min/jour	72,1 [68,7;75,5] (2018 : 66,0) ↑	67,3 [64,9;69,7] (2018 : 61,9) ↑	69,5 [67,4;71,5] (2018 : 63,8) ↑

Source : enquête Zoom-santé 2018-2021, ORS Nouvelle-Aquitaine

Ces inégalités de pratiques sont encore plus marquées parmi les jeunes, comme en témoignent les résultats des enquêtes menées en milieu scolaire. L'écart de pratique est de 22 points entre filles (55,8 %) et garçons (77,1%) au collège (enquête EnClass 2018). Chez les lycéennes et lycéens néo-aquitains, si plus de la moitié des garçons (52,7 %) ont une activité physique répondant aux recommandations de l'OMS, c'est le cas pour seulement le quart des filles (24,1 %).

1. Temps d'activité physique hebdomadaire déclaré, en dehors des heures d'EPS, selon le sexe (en %)



AU MOINS 4 À 6 H D'AP PAR SEMAINE (HORS EPS) : 38,1 % [36,8 - 39,5]

FILLES **24,1 %** [22,5 - 25,7]

GARÇONS **52,7 %** [50,8 - 54,7]

- 42 % en filière générale et technologique Vs 30 % en filière prof
- + dans les Landes, la Vienne et les Pyrénées-Atlantiques
- - dans la Creuse

Recommandations en activité physique des 5-17 ans (OMS) :

Au moins 60 minutes par jour d'activité physique modérée à élevée.

Dans le cadre de cette étude, il est fait l'hypothèse que les élèves déclarant faire au minimum 4 à 6 h d'activité physique hebdomadaire se rapprochent de ce seuil OMS. Il a été considéré la moyenne de la tranche de 4 à 6 h (=5 h) à laquelle ont été ajoutées les 2 h d'EPS délivrées au lycée (= 7h), soit en moyenne 60 minimum d'AP par jour.

Temps d'activité physique (AP) hebdomadaire :

Pendant une semaine normale, combien d'heures d'activité physique faites-vous en moyenne (en dehors des cours d'EPS au lycée) ?

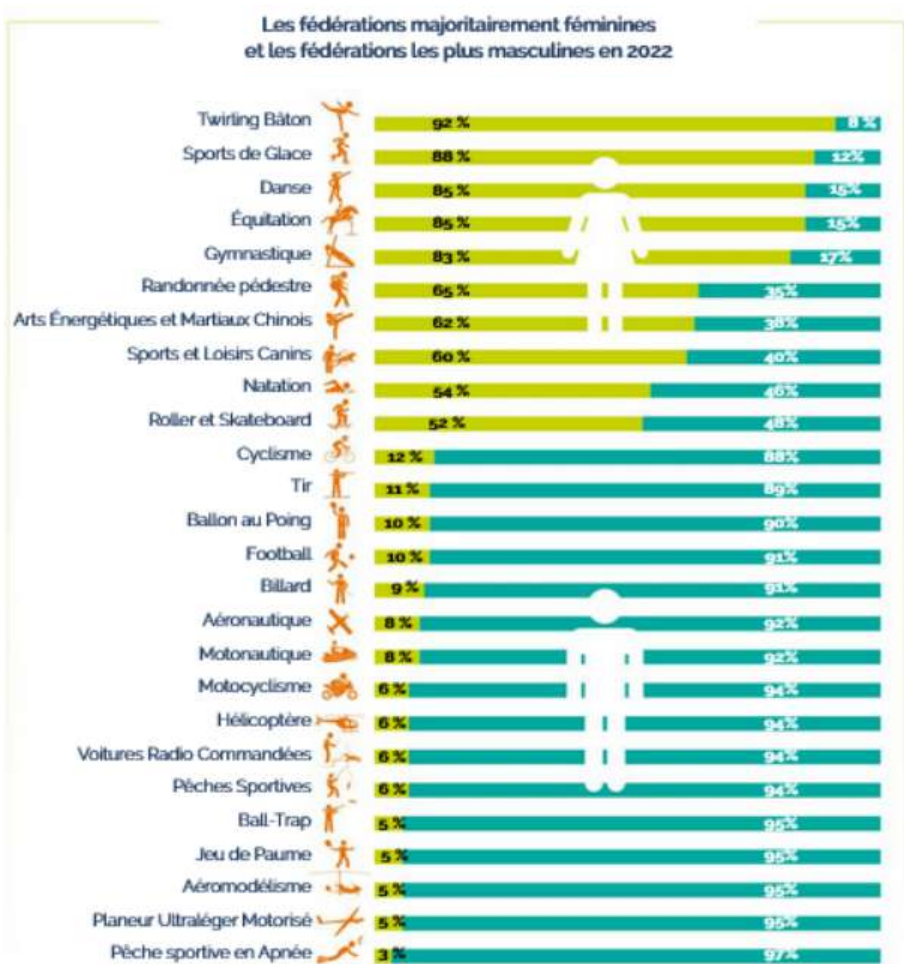
Une activité physique est n'importe quelle activité qui augmente la vitesse des battements du cœur et fait se sentir essouffé(e) par moment.

Enquête Santé des lycéens de Nouvelle-Aquitaine en 2022 - Exploitation ORS-NA

Source : Enquête santé des lycéens de Nouvelle-Aquitaine 2022 - ORS Nouvelle-Aquitaine

Ces disparités de pratique se retrouvent au sein des clubs et associations sportives. Elles s'expriment de manière flagrante en fonction des activités exercées, soulignant le caractère sexué de celles-ci.

Même si des progrès ont été enregistrés au cours de ces dernières années dans l'évolution du nombre de licences féminines, la division sexuée de la pratique sportive reste une profonde réalité.²⁵

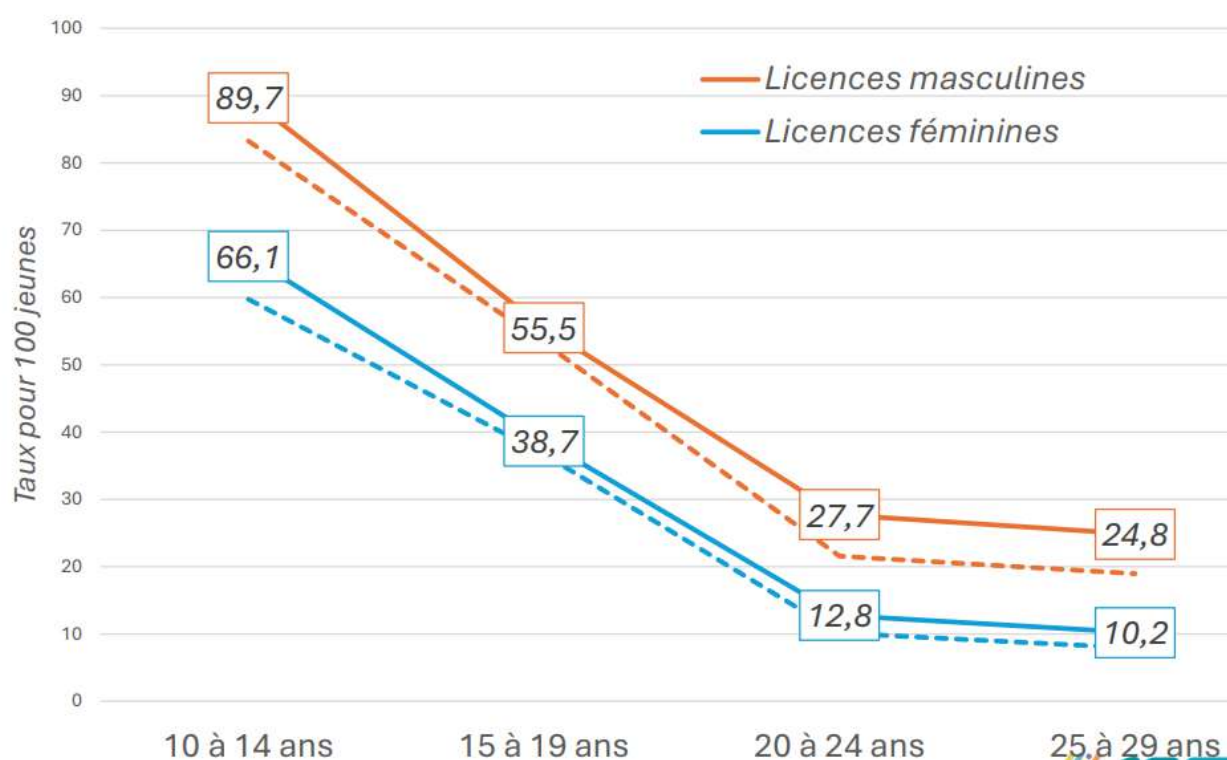


Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2021.

²⁵ Cf. « [Pour la féminisation du sport français – Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif](#) » Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Marie-Carmen Garcia

En Nouvelle-Aquitaine, les femmes ne représentent que 39 % du nombre total de personnes licenciées (38,1 % au niveau national), soit un taux de licences féminines de 183 pour 1 000 habitants (taux national : 166 pour 1 000). Ce déséquilibre est également très net parmi les jeunes et très jeunes, soulignant en cela **l'ancrage culturel du caractère sexué de la pratique sportive**. Pour les seuls lycéennes et lycéens néo-aquitains, l'enquête de l'ORS Nouvelle-Aquitaine précise que 61 % des garçons sont inscrits dans un club ou une association sportive, ce taux tombant à 46 % chez les filles. Il est encore plus accusé au début de l'adolescence (10-14 ans).

Taux de licences sportives selon le sexe en Nouvelle-Aquitaine en 2021 et comparaison France (%)



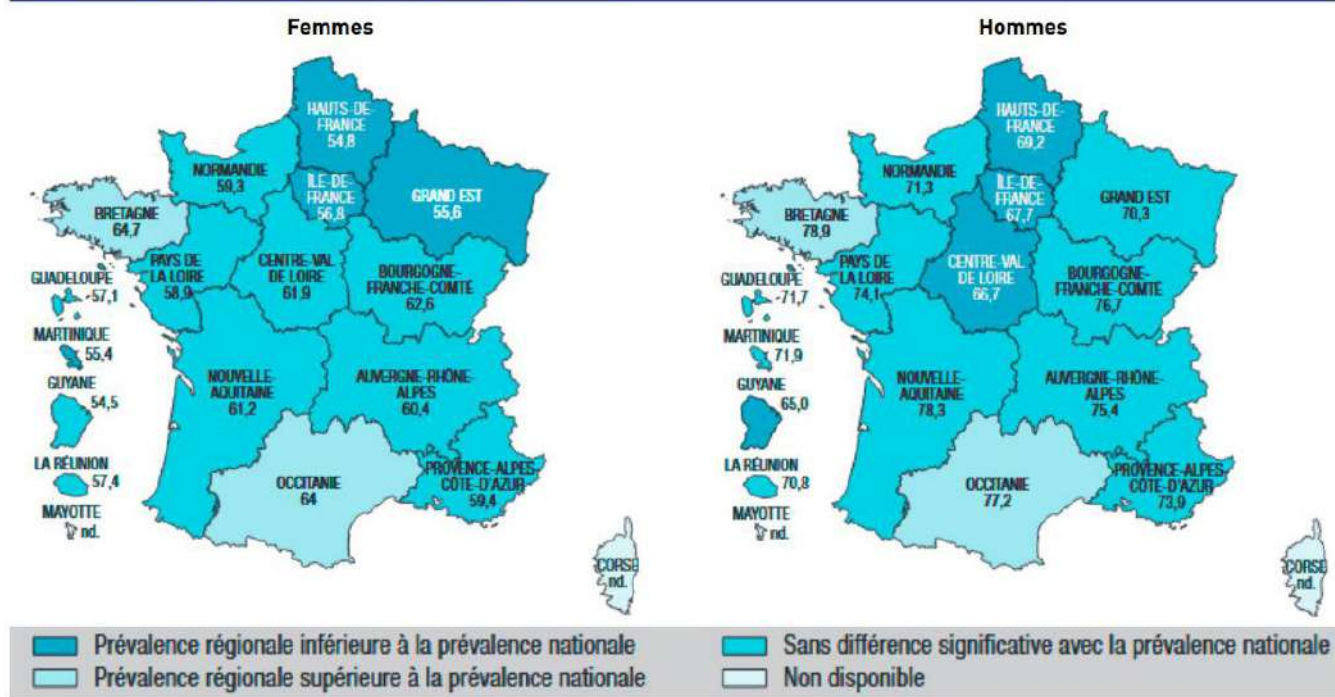
Source : ORS Nouvelle-Aquitaine

Un autre facteur qui limite l'activité physique ou sportive des femmes tient aux transitions de vie, notamment au moment de la grossesse, du post-partum et de la parentalité. Ainsi, plus des trois quarts des femmes réduisent leur activité physique au moment de la grossesse, du post-partum et lors des premières années de parentalité (avec enfants de moins de 10 ans). A l'inverse, l'activité physique ou sportive a plutôt tendance à augmenter chez les jeunes retraitées (dans près des deux-tiers des cas)²⁶.

²⁶ Cf. enquête « [Femmes, activité physique et sédentarité lors des transitions de vie](#) », ONAPS, 2022

Un autre marqueur de ces inégalités de genre porte sur la proportion de femmes et d'homme atteignant les recommandations d'activité physique du point de vue sanitaire. Pour la Nouvelle-Aquitaine, si plus des trois-quarts des hommes sont dans ce cas, moins des deux-tiers des femmes ont un niveau d'activité physique conforme à ces recommandations.

FIGURE 6 | Proportion d'atteinte des recommandations d'AP par région, chez les femmes et les hommes en France hexagonale et dans les DROM en 2021



Prévalences standardisées sur la structure par sexe et âge de la population de France hexagonale.

Source : Baromètre de Santé publique France 2021. Verdout et al., Bull Epidemiol Hebd. 2024;12:240-9

Source : ONAPS, activité physique et sédentarité dans la population en France – Synthèse des données disponibles en 2024

Si le poids des stéréotypes de genre pèse encore de manière prononcée, il est aggravé par certains comportements à caractère sexiste et misogyne et ce dès l'adolescence, que ce soit à l'école dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive ou dans les structures sportives, comme cela a été souligné dans un [rapport](#) réalisé par le laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport de l'Université de Lyon à la demande du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques :

« ... les stéréotypes, inégalités, discriminations et violences de genre (suscitées) participent activement aux écarts d'engagement et de réussite entre les filles et les garçons. »

Les stéréotypes ne sont pas de simples perceptions. Ils se traduisent par des mécanismes concrets tels que la hiérarchisation, des règles différentes, une socialisation différenciée, le harcèlement et la sous-représentation, qui maintiennent et reproduisent les inégalités d'accès à la pratique sportive ainsi que les inégalités de représentation de divers groupes.

C'est l'avis de 91 % des Françaises et Français, pour qui tout doit être fait pour que chacune et chacun puisse pratiquer librement et sereinement l'activité sportive de son choix, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.²⁷

Certaines catégories de personnes vulnérabilisées, notamment les femmes à la tête de familles monoparentales, voient leur participation entravée par l'absence de solutions de garde pour leurs enfants, une responsabilité qui leur incombe quasi exclusivement. A ces contraintes, s'ajoute le manque de temps lié aux démarches administratives et à l'apprentissage du français pour les femmes primo-arrivantes, qui limite encore davantage leur accès aux activités sportives et de loisirs.²⁸

L'influence familiale et la socialisation au travers des institutions, des médias, de l'école et de la société dans son ensemble jouent un rôle déterminant dans la reproduction de ces inégalités, mais sont aussi autant de levier pour les combattre. Les attentes différenciées en matière de réussite scolaire ou de responsabilités familiales limitent par exemple, le temps que les filles et les femmes peuvent consacrer au sport.

Par ailleurs, les choix d'activités proposés peuvent également être stéréotypés. Les refus d'accès, fondés sur des préjugés, touchent diverses catégories de population et se manifestent de multiples façons. Un travail de recherche de 2024 ²⁹ montre les effets variables de genre, plus accessoirement d'origine et de revenu, sur la probabilité d'admission ou de refus dans certaines activités sportives. Enfin, l'intériorisation des stéréotypes conduit également à des phénomènes d'autocensure, qui limitent l'engagement et la persévérance des personnes concernées dans le champ sportif.

L'influence des stéréotypes sur la pratique sportive a un impact sur l'accès aux ressources, l'intégration des différents publics et la performance individuelle. Par ailleurs, l'accès différencié aux ressources constitue un frein majeur à l'égalité dans la pratique sportive³⁰ ainsi qu'à la visibilité des pratiques plus inclusives. Les installations, les équipements, les créneaux horaires et la modalité des entraînements ne sont pas toujours adaptés aux besoins de toutes et tous. Les discriminations liées au handicap, à la question du sexe biologique, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle et à l'origine dans l'espace public ont un effet démultiplicateur en raison de l'imbrication intersectionnelle et sont fortement corrélées à une moindre accessibilité des équipements sportifs urbains. Dans de nombreux cas, les installations de proximité sont principalement investies par des garçons pratiquant des disciplines peu inclusives, ce qui limite l'accès de certaines populations et freine leur intégration dans la pratique sportive.

²⁷ DILCRAH, Pour un sport inclusif et respectueux. Recueil de bonnes pratiques. 2022.

²⁸ Audition de Patricia Gaucher, Présidente du CIDFF du Limousin, 14 avril 2025.

²⁹ « [Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu](#) » - Denis Anne, Florian Moussi-Beylié, rapport de recherche TEPP n°2024-2

³⁰ Audition de Laetitia Touil, 24 mars 2025.

Après l'enfance, la non-mixité dans la pratique sportive et la segmentation qui organisent la compétition amènent à renvoyer systématiquement les pratiquantes et les pratiquants à se positionner en fonction des critères de sexe, âge, de performance, etc. Les expériences vécues demeurent profondément marquées par la persistance des stéréotypes qui entravent la pleine participation et l'épanouissement. La marginalisation des corps dits « non conformes » illustre ce phénomène : les filles, les femmes, les personnes en surpoids, les personnes âgées, qui s'écartent des normes définissant les « corps sportifs » peuvent être stigmatisées, étiquetées comme lesbiennes, harcelées, etc.

L'ensemble de ces mécanismes souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions volontaristes en faveur de l'inclusion, de la lutte contre les stéréotypes et de la promotion de l'égalité dans le sport, afin de garantir un accès effectif et équitable à la pratique sportive pour toutes et tous.

En outre, certaines pratiques libres d'activité physique ou sportive peuvent être entravées chez les femmes, par crainte d'agression ou sentiment d'insécurité lié à la fréquentation de certains espaces publics, comme en atteste l'actualité récente (cf. la disparition d'Agathe à Vivonne dans la Vienne). Les violences sexistes et sexuelles, l'insécurité et le harcèlement constituent des réalités persistantes dans l'espace public, dans la cour de récréation et au sein des structures sportives. Cette hostilité contribue notamment, au décrochage précoce des adolescentes et des jeunes LGBT+ du milieu sportif. Ces dernières abandonnent en effet la pratique 2,5 fois plus tôt que leurs pairs hétérosexuels.³¹ La haine et les discriminations anti-LGBT dans le sport persistent, 77 % des Françaises et Français estimant que le milieu sportif professionnel est homophobe et 46 % ayant déjà été témoins d'un comportement homophobe ou transphobe.³² Les violences sexuelles constituent également un enjeu majeur, comme l'a révélé une étude menée à l'Université de Poitiers entre 2020 et 2022. Réalisée auprès de sportifs et de responsables de clubs en ex-région Poitou-Charentes, cette enquête a révélé que 61 % des personnes sportives interrogées ont été confrontées à des agissements à caractère sexuel au cours de leur carrière, qu'ils en aient été victimes, témoins ou confidents.³³

Pour autant, la participation croissante des femmes et des filles à des disciplines sportives historiquement considérées comme masculines, ainsi que la participation d'hommes à des activités traditionnellement perçues comme féminines, contribuent de manière significative à la remise en question des stéréotypes de genre dans le domaine du sportif.

³¹ Les résultats d'enquêtes récentes confirment la persistance de la haine et des discriminations anti-LGBT dans le sport, avec une large majorité de la population percevant le milieu sportif professionnel comme homophobe et près de la moitié ayant déjà été témoin de comportements homophobes ou transphobes. Source : DILCRAH, Pour un sport inclusif et respectueux. Recueil de bonnes pratiques. 2022.

³² idem

³³ Jean-Christophe Lapouble, Émilie Giret. Les violences sexuelles dans le sport : résultats d'enquête. Jurisport : La revue juridique et économique du sport, 2023, 246, pp.41.

La visibilité médiatique des événements sportifs féminins ou impliquant des personnes issues de groupes stéréotypés joue un rôle déterminant dans la transformation des représentations sociales. La diffusion d'images d'athlètes féminines performantes encourage les jeunes filles à s'engager dans la pratique sportive et contribue à déconstruire les stéréotypes relatifs aux capacités des femmes. De même, la médiatisation des Jeux paralympiques ou d'événements sportifs adaptés accroît la visibilité des personnes en situation de handicap, remettant en cause les stéréotypes négatifs et valorisant leurs compétences et leur engagement.

Par ailleurs, le développement de pratiques sportives inclusives et l'organisation de compétitions mixtes, favorisent l'interaction entre personnes valides et en situation de handicap, ou entre filles et garçons. Elles permettent de promouvoir l'acceptation des différences et de réduire les préjugés par une meilleure connaissance mutuelle.

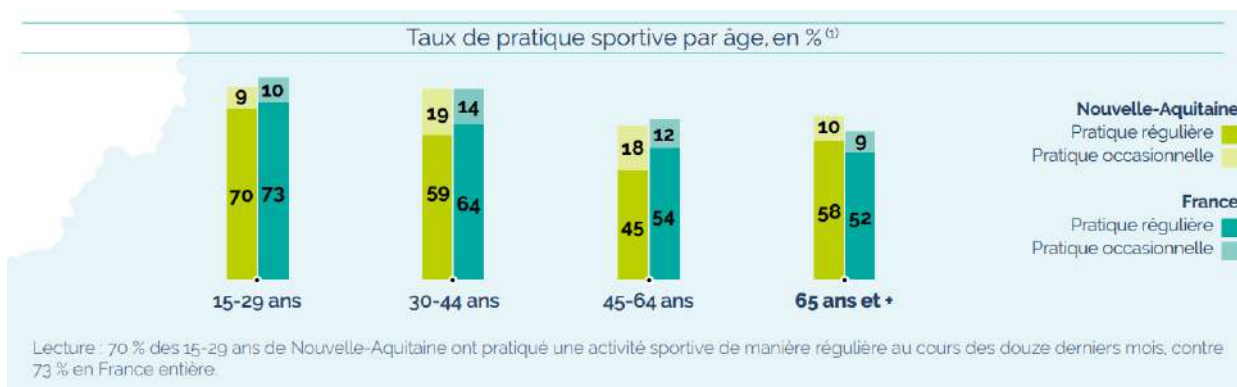
Il convient également de souligner l'impact positif de la pratique sportive sur l'image de soi et l'estime de soi des personnes issues de groupes stigmatisés. En se confrontant à la performance physique, ces personnes peuvent intérioriser une image plus positive et compétente d'elles-mêmes, ce qui influence indirectement sur la manière dont elles sont perçues par autrui. L'activité physique adaptée s'avère ainsi un outil efficace pour déconstruire les stéréotypes négatifs liés au handicap, et repositionner les personnes concernées comme des acteurs sociaux à part entière, reconnus pour leurs compétences et leur engagement.

Enfin, la sensibilisation et la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement constituent des axes majeurs d'action. À cet égard, la création, en octobre 2022, de la première Commission régionale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Ligues et Comités sportifs régionaux, témoigne de la mobilisation du mouvement sportif régional en faveur d'un environnement sportif plus inclusif, respectueux et sécurisé pour toutes et tous.

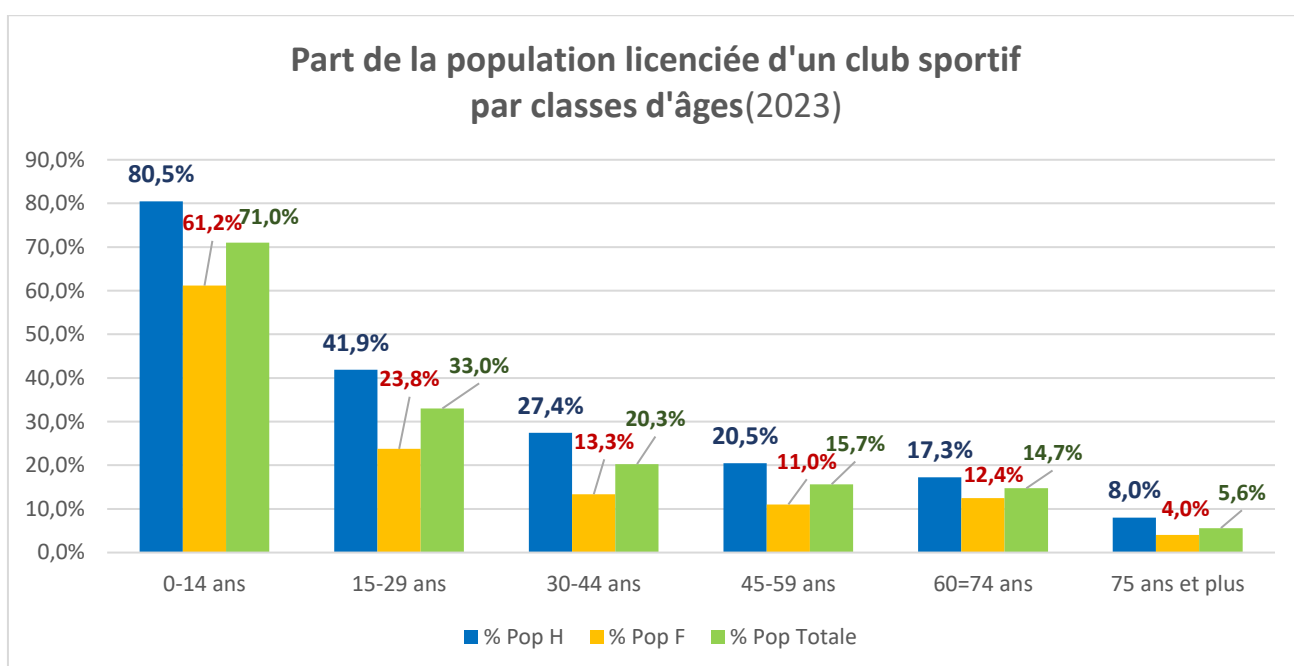
L'ensemble de ces dynamiques souligne la capacité du sport à agir comme un vecteur de transformation sociale, en favorisant la perception positive de la diversité, l'inclusion et l'égalité dans l'ensemble du champ sportif.

2.2.2 Un effet combiné de l'âge et des phases de vie

L'âge constitue l'un des principaux déterminants à la pratique d'activité physique ou sportive, dans le sens où plus une personne est jeune, plus il est probable qu'elle pratique une activité physique ou sportive de manière régulière. Toutefois, ce constat doit être nuancé car si une baisse du niveau d'activité se vérifie jusqu'à la fin de vie professionnelle, on constate une légère reprise du taux de pratique à l'entrée dans l'âge de la retraite, plus marquée chez les femmes que chez les hommes.



Source : INJEP, Fiche régional Nouvelle-Aquitaine, 2024



La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par l'importance relative de la population âgée de 65 ans et plus. Or, c'est précisément la tranche d'âge pour laquelle notre région affiche un taux de pratique régulière assez nettement supérieur à celui constaté à l'échelle nationale. La progression constatée de la pratique à cette période de vie répond à une demande de sport-loisir, essentiellement motivée par des raisons de santé, de plaisir et de détente (cf. également chapitre précédent).

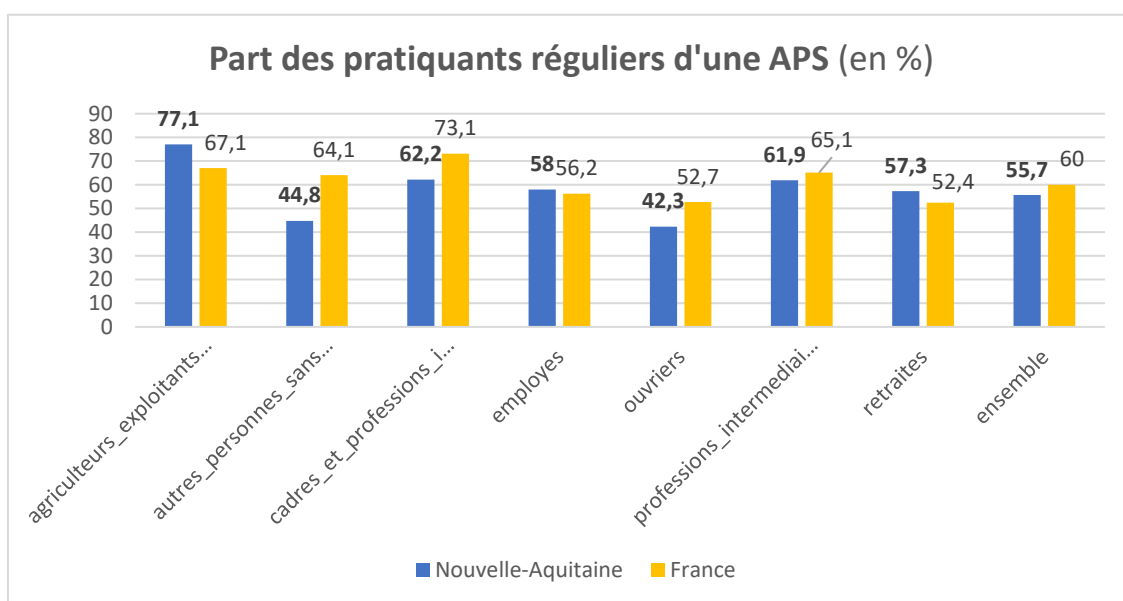
Ce constat appelle donc une attention particulière dans la réponse apportée en région à l'objectif de développement de la pratique. Cet effet d'âge joue également pour la nature des activités pratiquées, y compris pour celles pratiquées en club ou dans une association sportive. Cette pratique sportive encadrée est majoritairement le fait d'une population assez jeune (la moitié ont moins de 21 ans en moyenne³⁴), les plus âgés étant par exemple plus tournés vers des activités telles que la randonnée pédestre, le cyclotourisme ou le bowling.

³⁴ Cf. « [Podium sportif pour les Néo-aquitains – Les licences sportives en 2022](#) », INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°148, avril 2024

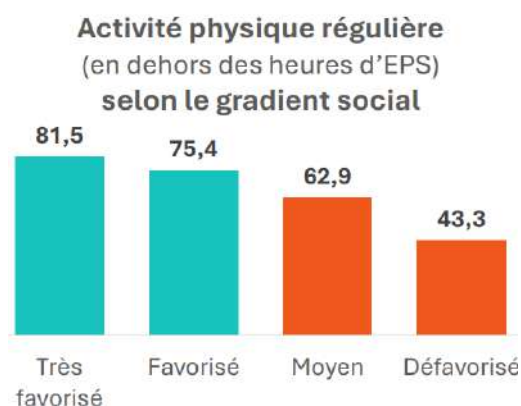
L'effet de l'âge sur la pratique doit cependant être également interprété à la lueur des grandes phases de la vie et des difficultés d'articulation des temps de vie. Chez les jeunes (scolaires, apprenti.es, étudiant.es), la pratique d'une activité physique ou sportive décroît jusqu'à l'entrée dans la vie active, du fait des contraintes imposées par les études. L'entrée dans vie active, combinée à la vie de couple et à la parentalité, constituent d'autres étapes décisives qui impactent l'accès à une pratique d'activité physique ou sportive.

2.2.3 Des pratiques qui reflètent de profondes inégalités de nature socioéconomique

La pratique d'une activité physique ou sportive offre un reflet des inégalités qui traversent notre société, parfois de manière très flagrante. Le coût financier de la pratique d'une activité physique ou sportive est l'une des causes principales mentionnées par les non-pratiquant.es (cf. 1.5). L'enquête INJEP sur les pratiques sportives révèle que 73 % des cadres (mais 62 % en Nouvelle-Aquitaine) ont une pratique sportive régulière et ce taux tombe à 53 % chez les ouvriers, soit un différentiel particulièrement élevé.



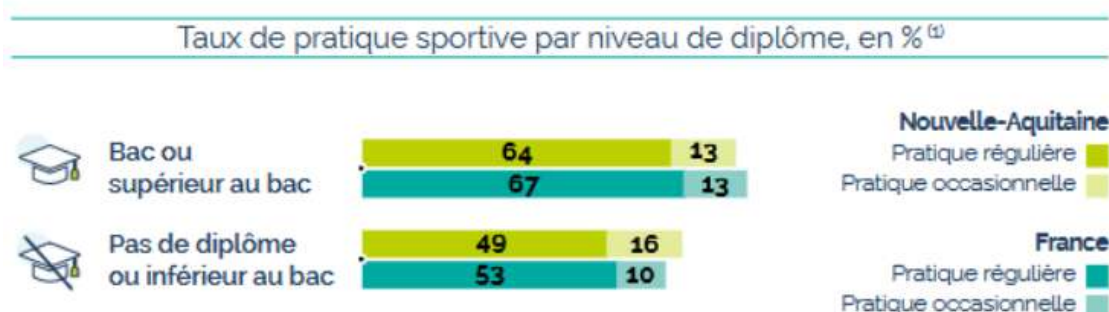
Cette situation pèse également sur l'accès à la pratique des jeunes. Ainsi, pour les adolescent.es de Nouvelle-Aquitaine entrant en collège, l'activité physique régulière concerne 81,5 % des jeunes issus d'une famille très favorisée mais seulement 43,3 % de celles et ceux issus d'une famille défavorisée.



Source : enquête DINA 2018-2021

On constate donc une forte corrélation entre le niveau de pratique et les conditions économiques des ménages, qui peut aussi être accentuée par un facteur socioculturel (une pratique moins ancrée dans les réflexes ou habitudes de vie).

Cette inégalité de pratique trouve un écho si l'on considère le niveau de diplôme des pratiquant.es de 15 ans et plus. En Nouvelle-Aquitaine, si plus des trois-quarts des titulaires du bac ou d'un diplôme d'études supérieures ont une pratique régulière, celle-ci ne concerne que les deux-tiers des personnes diplômées infra-bac ou sans diplôme



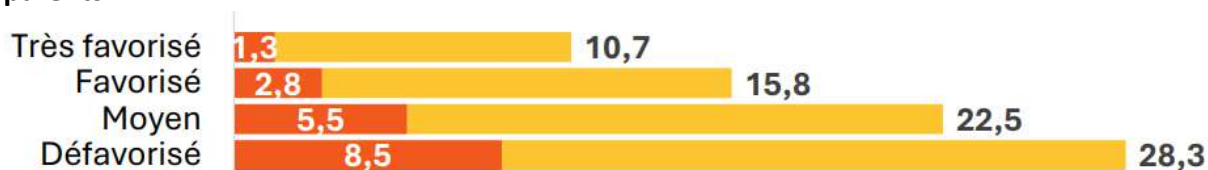
Source : INJEP

De même, des écarts comparables apparaissent en région sur les facteurs de sédentarité des jeunes au collège, comme en atteste les indications sur la présence d'un écran dans la chambre (75 % des collégien.nes issus d'une famille défavorisée, 55 % des jeunes issus d'une famille très favorisée selon l'enquête DINA).

Cela a une incidence directe sur l'état de santé des populations, y compris parmi les jeunes. Ainsi, le taux de surpoids et d'obésité chez les collégien.nes néo-aquitain.es est trois fois plus élevé pour celles ou ceux issus d'une famille défavorisée que parmi celles ou ceux issus d'une famille très favorisée (28,3 % en surpoids dont 8,5 % obèses vs 10,7 % en surpoids dont 1,3 % obèses).

Ce taux est également particulièrement élevé chez les collégiennes et collégiens issus d'une famille monoparentale, particulièrement exposés à la pauvreté (27,7 % en surpoids dont 6,6 % obèses).

Taux d'obésité et de surpoids chez les élèves des collèges selon le niveau de vie des parents



Source : enquête DINA 2018-2021

Cette situation est également observée chez les lycéennes et lycéens néo-aquitains selon les données de l'enquête ORS (9,3 % en surpoids dont 2,2 % obèses pour les lycéen.nes issus d'une famille aisée, 19,9 % en surpoids dont 4,6 % obèses pour ceux issus d'une famille en difficultés).

Autrement dit, la situation socioéconomique des personnes et/ou familles constitue un déterminant social évident de l'accès à la pratique d'une activité physique ou sportive, et ce dès le plus jeune âge. Les écarts constatés de pratique mettent en évidence un niveau de pratique très nettement amoindri pour les populations à faible niveau de vie ou défavorisées, avec des incidences sur l'état de santé.

2.2.4 Des pratiques qui contribuent à la socialisation, à l'inclusion sociale et à la promotion de la citoyenneté

L'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives est un facteur important de socialisation. Si les pratiques libres ou autonomes restent encore majoritaires, les pratiques en club ou en association ont eu tendance à progresser ces dernières années (cf. 1.3) et sont particulièrement ancrées dans la population des plus jeunes tranches d'âge (5 à 15 ans).

Pour certaines catégories de pratiquant.es, la convivialité, la rencontre avec les autres et la possibilité de maintenir un lien social constituent des facteurs de motivation de leur activité physique ou sportive.

Que ce soit à la faveur de pratiques libres ou encadrées, la participation active à des rencontres ou événements à caractère sportif constitue autant d'occasions d'entretenir des liens sociaux et des moments de convivialité, dont la préparation alimente aussi des dynamiques collectives et associatives.

Près du quart des pratiquant.es sont licenciés dans un club ou une association sportive (rappel : 17 800 clubs et associations sportives en Nouvelle-Aquitaine). La pratique d'une activité physique ou sportive encadrée est aussi pour les plus jeunes un vecteur d'apprentissage de règles et de valeurs, qui participent de l'éducation à la citoyenneté et à des expériences de vie en commun ou en société.

Pour les adultes, la relation à l'activité physique et sportive peut se traduire par un engagement régulier ou occasionnel dans le bénévolat associatif. Or, la création d'associations sportives est parmi les plus dynamiques en Nouvelle-Aquitaine (cf. 1.3).

Cette implication est plus souvent motivée par la convivialité, le désir de transmettre une pratique, la recherche d'épanouissement ou d'estime de soi et plus accessoirement par la nécessité en réponse aux besoins de bénévoles pour l'encadrement des activités. Les bénévoles des associations sportives sont un peu plus jeunes, plus souvent parents et plus aisés que les autres bénévoles associatifs.

D'après l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons³⁵, 10 % des Françaises et Français de plus de 15 ans seraient bénévoles d'une association sportive (au moins 300 000 bénévoles selon le CROS mais 500 000 bénévoles sportifs pour la Nouvelle-Aquitaine selon cette enquête) et c'est dans ce domaine que le rôle et la part du bénévolat est le plus significatif. Or, en particulier depuis la crise COVID mais déjà avant celle-ci³⁶, la mobilisation de bénévoles constitue une difficulté récurrente des associations sportives et un obstacle à l'accueil de nouveaux licenciés (cf. 1.3). Les bénévoles dans les associations sportives expriment en 2024 quelques inquiétudes et désillusions quand ils font le bilan de leur engagement, souvent très prenant³⁵.

La situation du bénévolat sportif s'inscrit de manière plus générale dans un contexte de recomposition du bénévolat en France. Celle-ci se caractérise, depuis 2019 au moins, par un recul constant du bénévolat chez les plus de 50 ans, qui constituent le socle d'un bénévolat actif et des responsables bénévoles dans les associations. Ce recul n'est pas totalement compensé par la hausse constatée parallèlement du bénévolat chez les jeunes adultes (18-35 ans et notamment des 25-34 ans). A cela s'ajoute le fait que l'engagement bénévole se fait moins régulier ou plus ponctuel, ce qui constitue un facteur de fragilisation de la vie associative. Enfin, la fracture sociale a plutôt tendance à se creuser dans l'engagement bénévole, les plus aisés et diplômés étant deux fois plus nombreux que les moins diplômés.³⁷ Ainsi, la sur-représentation de bénévoles et responsables associatifs socioéconomiquement plus aisés dans les associations sportives par rapport aux autres activités associatives est un autre révélateur de l'état des pratiques et des disparités d'accès à celles-ci.

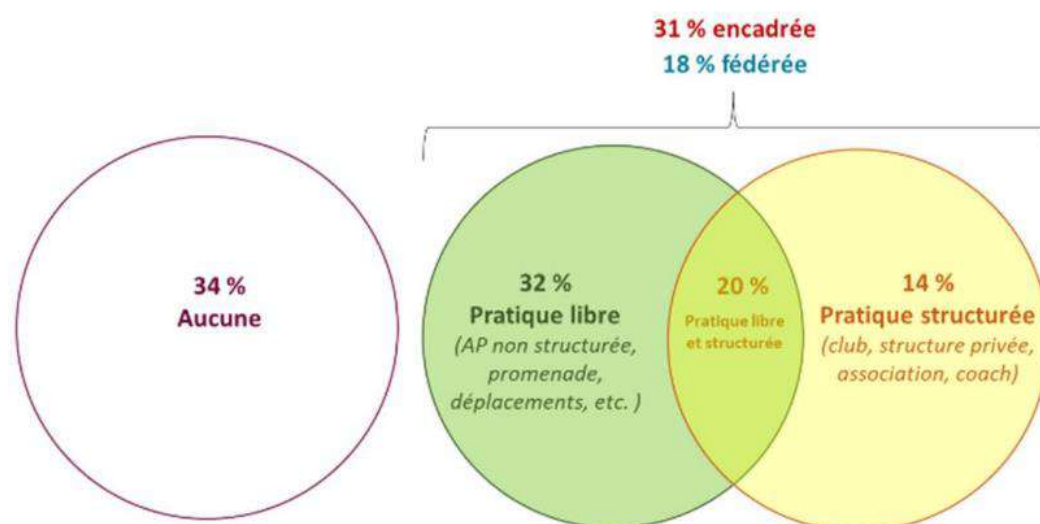
³⁵ Cf. « [Les bénévoles des associations sportives : plus souvent des hommes, jeunes, et des parents](#) » - INJEP, Analyses et synthèses n°71 octobre 2023

³⁶ Cf. à ce propos « Le paysage associatif français – Mesures et évolutions » - Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Juris associations hors-série, Dalloz, 2019

³⁷ Cf. « [La France bénévole en 2024 – 19^{ème} édition](#) », Recherches et Solidarités, IEDH, mai 2024

2.2.5 Des obstacles accrus pour les personnes en situation de handicap

Deux tiers des personnes handicapées vivant hors institutions auraient une activité physique ou sportive. Celle-ci se fait principalement de manière libre et plus accessoirement dans un cadre structuré (club, association, salle ou coach). Un cinquième des pratiquants en situation de handicap combinent à la fois une pratique libre et une pratique encadrée. Cette pratique est motivée par le plaisir procuré et par l'évacuation du stress ou de l'anxiété



Source : ONAPS, ORS Nouvelle-Aquitaine – Enquête nationale sur la pratique des adultes en situation de handicap vivant hors institutions

En Nouvelle-Aquitaine, les fédérations parasportives (Handisport, Sport adapté) accueillent près de 14 000 licencié.es répartis dans plus de 400 clubs et associations sportives. La ligue de sport adapté de Nouvelle-Aquitaine est la deuxième plus importante au niveau national en nombre de licenciés. Par ailleurs, plusieurs centaines de clubs et associations sportives en région sont labélisés « Handi valide ».

Pour les personnes atteintes d'un handicap (moteur, sensoriel ou mental), l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive reste cependant une véritable épreuve. Très souvent empêchés du fait de leur handicap, celles et ceux souhaitant accéder à une pratique d'activité physique ou sportive se heurtent à divers obstacles, dont ceux liés à l'accessibilité des infrastructures et/ou aux difficultés d'accompagnement dans la pratique.

Les résultats d'une enquête menée par l'ONAPS révèlent que plus du tiers (34 %) des personnes en situation de handicap (vivant à domicile) ne pratiquent aucune activité physique ou sportive. Ce constat est encore plus marqué pour les personnes ayant un handicap acquis (40 %) et moindre pour celles en situation de handicap à la naissance (26 %). L'absence de pratique est aussi plus fréquente chez les personnes atteintes d'un handicap moteur.

Les femmes en situation de handicap sont relativement plus nombreuses à rencontrer un frein dans leur pratique (74 %) que les hommes (59 %). Les principaux freins évoqués tiennent à la santé (fatigue ou douleurs), au manque d'information, à l'éloignement et au coût d'accès à une pratique encadrée. A ces freins s'ajoutent les difficultés accrues rencontrées en région par les clubs et associations de para-sport pour accéder à certains équipements sportifs (créneaux d'utilisation, refus d'accès ou d'utilisation, moyens de déplacement...).

Par conséquent, les personnes en situation de handicap rencontrent des obstacles spécifiques d'accès à la pratique, dont témoigne une proportion encore plus marquée d'absence totale d'activité physique en comparaison aux personnes valides. Si une partie de ces freins est liée à des problèmes de santé, des difficultés se manifestent aussi pour celles et ceux ayant une activité physique ou sportive, en particulier dans les conditions d'accès ou d'usage de certains équipements.

2.3 Des disparités territoriales d'accès à la pratique d'activités physiques ou sportives : l'influence des caractéristiques géographiques, sociodémographiques et des héritages

Aux inégalités sociales d'accès à la pratique d'une activité physique ou sportive se greffent et se combinent des disparités selon les territoires de résidence. Ces disparités s'expriment aussi bien sur la nature et les formes de pratiques que sur les conditions d'accès, s'agissant notamment de la présence et de l'état des infrastructures à usage sportif (équipements sportifs et aménagements spécifiques), de la densité et de la diversité de l'offre d'activités proposée par des clubs, associations ou salles.

2.3.1 Des différences territoriales dans les degrés et les types de pratiques, qui portent la marque de facteurs sociodémographiques et culturels

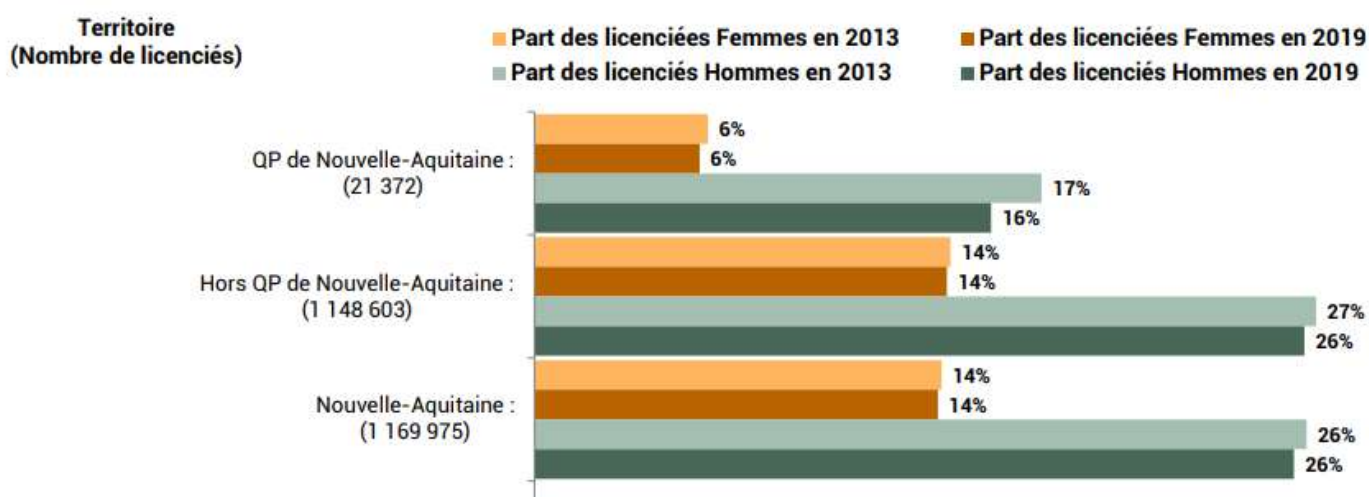
L'état des connaissances sur les pratiques d'activité sportive selon le lieu de résidence fait ressortir un taux de pratique régulière plus élevé dans les territoires urbains (67 %) que dans les territoires ruraux (63 %), et plus faible encore dans les territoires ruraux dits autonomes (hors influence d'un pôle urbain)³⁸.

³⁸ Cf. « [Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels](#) » - INSEE Références, Éclairages, édition 2022

Cette différence s'explique pour partie par la structure sociodémographique des territoires concernés, où la part des populations les plus âgées est relativement élevée, de même que celle de certaines catégories socioprofessionnelles (agriculteurs ou agricultrices et artisans ou artisanes), chez lesquels les taux de pratique d'une activité sportive régulière est particulièrement faible (49 %).

Ces caractéristiques sociales ou sociodémographiques ont aussi une forte influence selon la nature des territoires urbains. Ainsi, alors que près du quart de la population régionale est licenciée d'un club ou d'une association sportive en région, ce taux est deux fois moins élevé dans les quartiers prioritaires de la ville selon l'étude d'observation de Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine publiée en 2022.

Il a même diminué, notamment dans la population masculine de ces quartiers, entre 2013 et 2019.³⁹



Source : Pays et Quartiers, INJEP, MEOS, Observation des 81 QPV, 2022

Outre le niveau d'activité physique ou sportive, la nature des activités pratiquées différencie également ces pratiques territoriales. Les activités liées à la forme ou à la gymnastique caractérisent davantage les pratiques sportives urbaines, alors que celles liées aux sports de cycles, à l'équitation, à la chasse ou à la pêche sont plus caractéristiques des territoires ruraux, ceci tenant pour une large part à leurs aménités. Dans les quartiers prioritaires de la ville, la pratique de certains sports collectifs est largement dominante (football surtout, basket) et, plus accessoirement, celles de la boxe ou de la pétanque.

Une autre réalité tient à des facteurs socioculturels et à l'héritage de certaines pratiques d'activités sportives très ancrées territorialement. C'est par exemple le cas de la pelote basque dans les Pyrénées-Atlantiques et une partie des Landes ou encore de la course landaise dans ce même département, plus largement dans la région de la pratique du rugby. Ces pratiques héritées et transmises dans la durée ont pu contribuer à construire une forme de culture sportive dans ces territoires.

³⁹ « [Observation des 81 quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine](#) », Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, septembre 2022

Ce n'est donc pas un hasard si ces deux départements sont aussi ceux où la densité de licences sportives est parmi les plus élevées du territoire national. Par ailleurs, les performances de certains clubs de haut niveau peuvent aussi influencer localement sur l'ancrage territorial de certaines pratiques et sur le nombre de licencié.es dans des clubs.

Les motivations liées à ces pratiques diffèrent également. Alors que la santé, l'entretien de la forme ou de l'apparence physique caractérisent les pratiques d'activité physique ou sportive en milieu urbain, le contact avec la nature distingue plus nettement les pratiques en milieu rural.

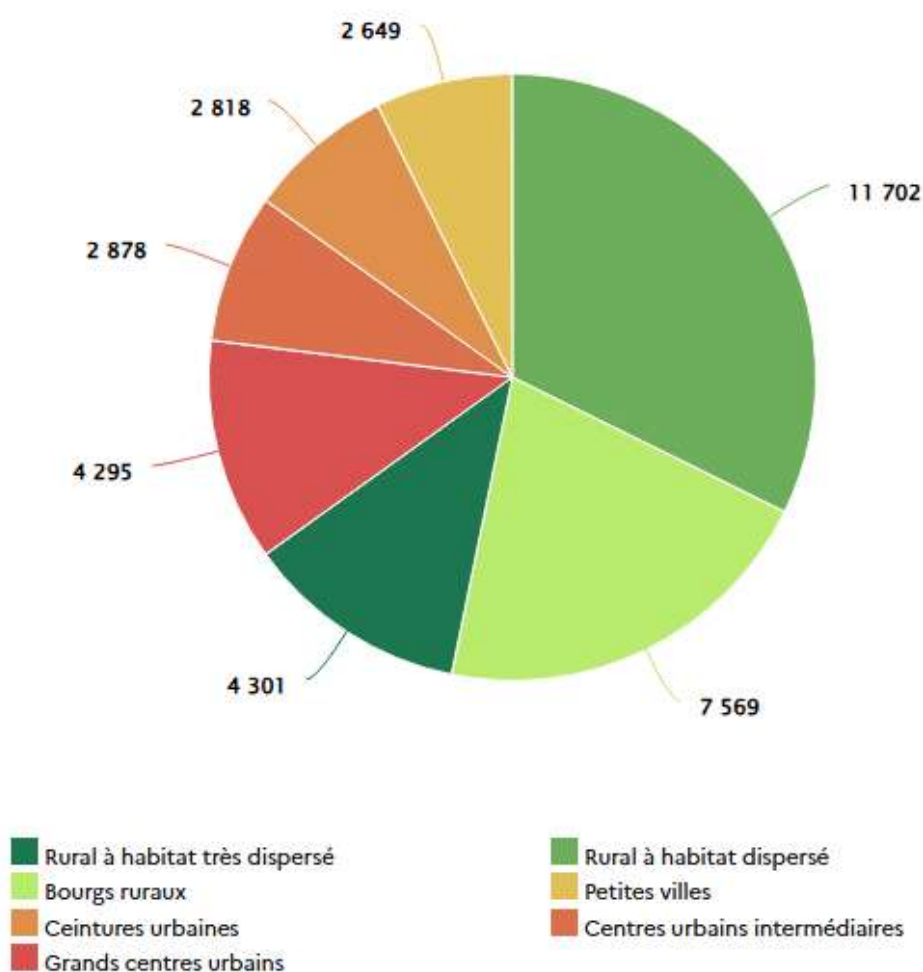
Parmi les freins évoqués à la pratique d'une activité physique et sportive, les problèmes de santé, les difficultés physiques liées aux métiers exercés et l'éloignement des lieux de pratique sont plus souvent mentionnés par les non-pratiquants des territoires ruraux. Le coût, le fait de ne pas parvenir à débiter une pratique ou de ne connaître personne avec qui pratiquer constituent des freins plus fréquemment mentionnés par les non-pratiquants des territoires urbains.

Un autre facteur de différenciation intervient dans ce constat sur les pratiques territoriales. Il tient à la présence et à la diversité de l'offre d'activités proposées ou accessibles, celle-ci comprenant à la fois des éléments naturels (nature et qualité des espaces favorisant certaines pratiques) et des facteurs structurels (présence de clubs ou associations, d'équipements sportifs). Or, à cet égard, l'analyse n'est pas sans présenter quelques paradoxes.

2.3.2 Une répartition territoriale de l'offre d'activités physiques ou sportives qui met en évidence des disparités paradoxales... en apparence

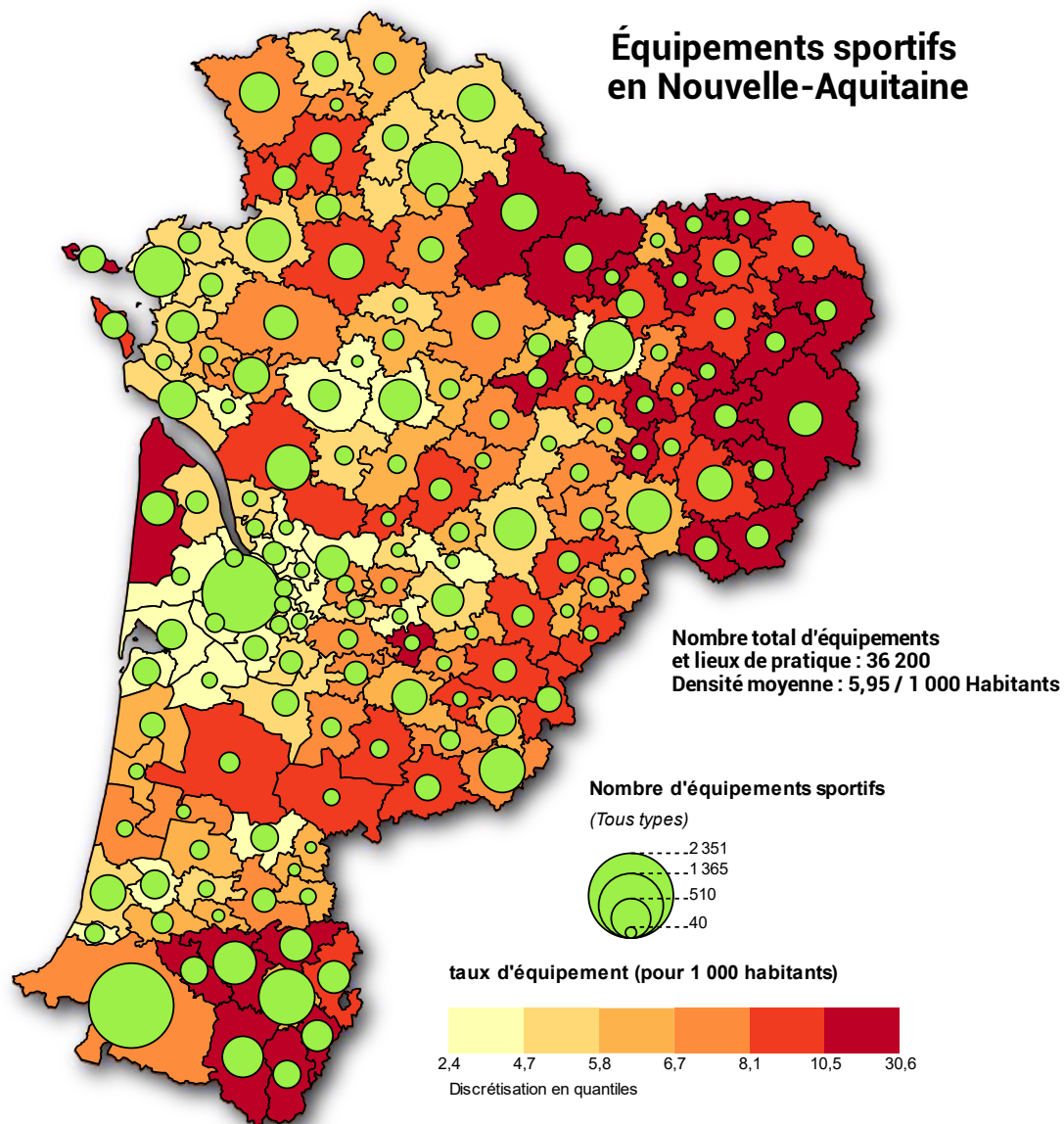
On recense en Nouvelle-Aquitaine plus de 36 200 équipements sportifs et lieux de pratiques, en incluant les lieux de sports de nature, selon la base de données du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

REPARTITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS SELON LEUR LOCALISATION PAR TYPES DE TERRITOIRES EN NOUVELLE-AQUITAINE



Près des deux-tiers (65 %) de ces équipements sont situés dans des espaces ruraux, sachant que 13 % (4 753) sont constitués de lieux de sports de nature (ex : boucles de randonnée).

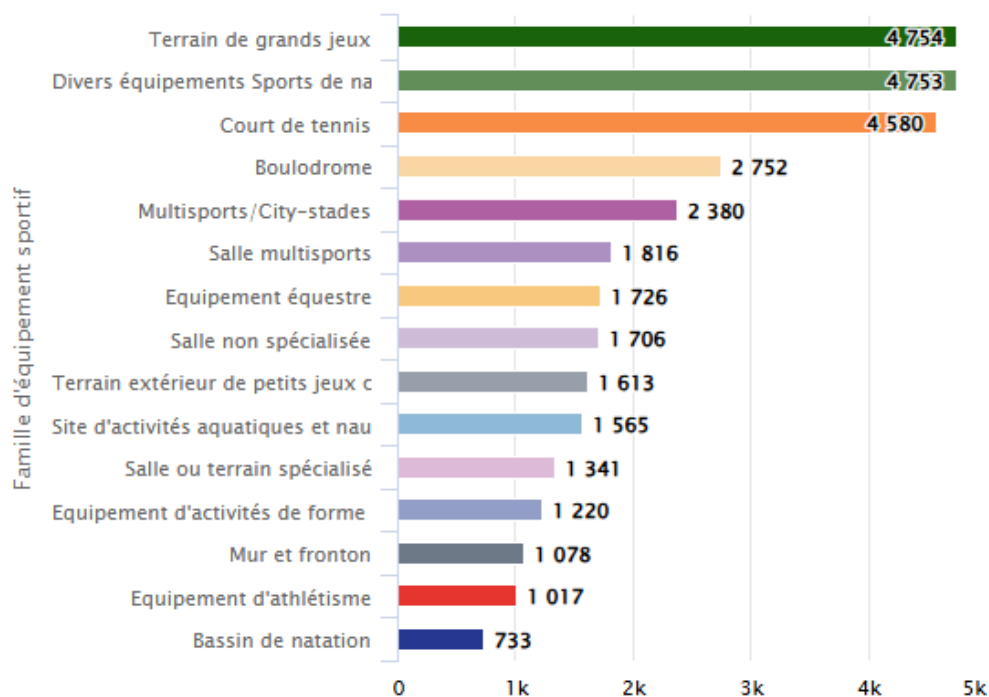
Cela équivaut à l'échelle régionale à un taux d'équipement de 6 pour 1 000 habitants, supérieur à celui enregistré au niveau national (4,9 pour 1 000) mais avec de très fortes variations infrarégionales, comme en témoigne la carte ci-après.



Ce taux varie de 2,4 / 1 000 habitants sur le territoire de Bordeaux Métropole à plus de 30 / 1 000 habitants dans la communauté de communes Vézère-Monédières-Mille Sources en Corrèze, notamment en raison d'une forte concentration d'équipements de pleine nature (circuits et boucles de randonnée). Ce qui ressort cependant est que, tous types d'équipements et lieux confondus, **les territoires où l'offre est la plus dense ne sont pas forcément ceux qui concentrent la plus forte proportion de pratiquants.**

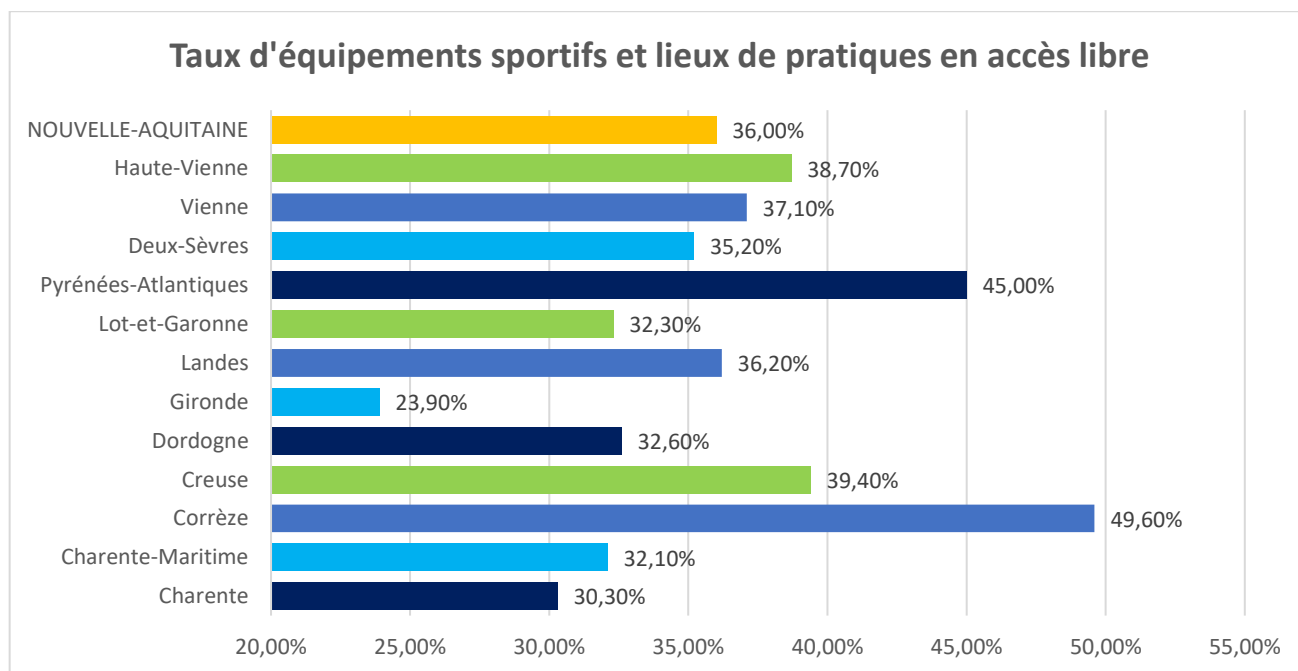
Les terrains de grands jeux (football, rugby...) et les équipements de sports de nature⁴⁰ sont, avec les terrains de tennis, les équipements les plus nombreux et répandus en région

⁴⁰ Boucles de randonnées, sites de spéléologie, sites d'escalade, parcours de courses d'orientation...



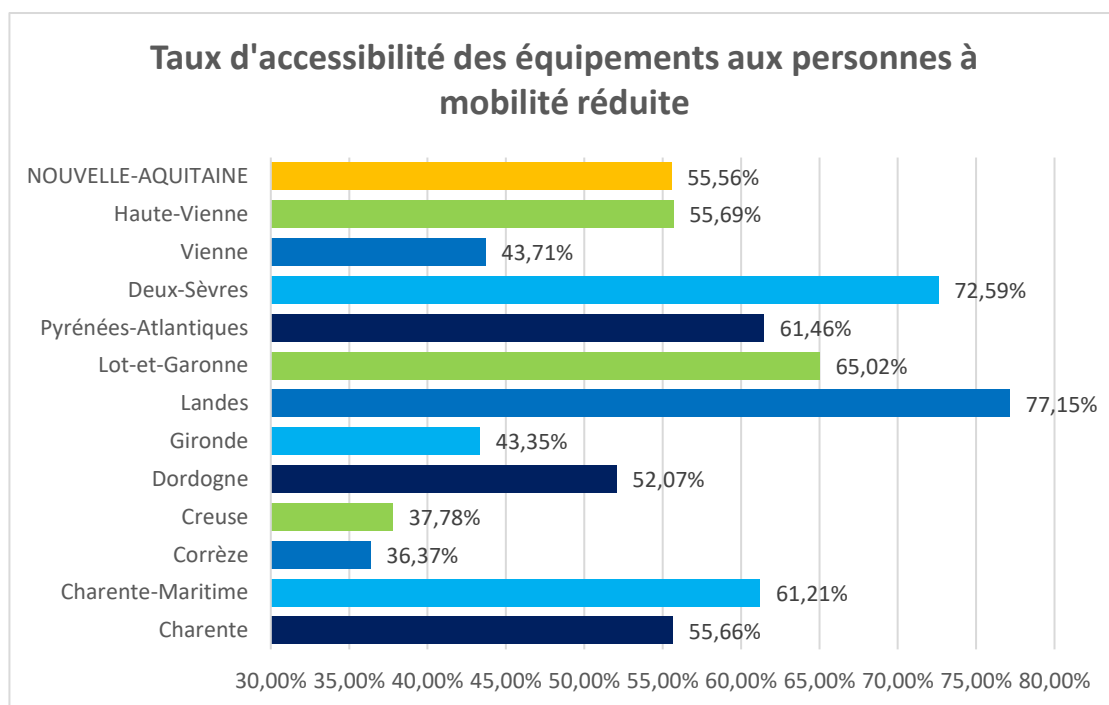
Source :
base de données des équipements sportifs et lieux de pratiques, 2024

Plus du tiers de ces équipements (36 %) sont en accès libre, à tout moment et/ou sans encadrement, avec là encore des situations variables selon les territoires.



Source : base de données des équipements sportifs et lieux de pratiques, 2024

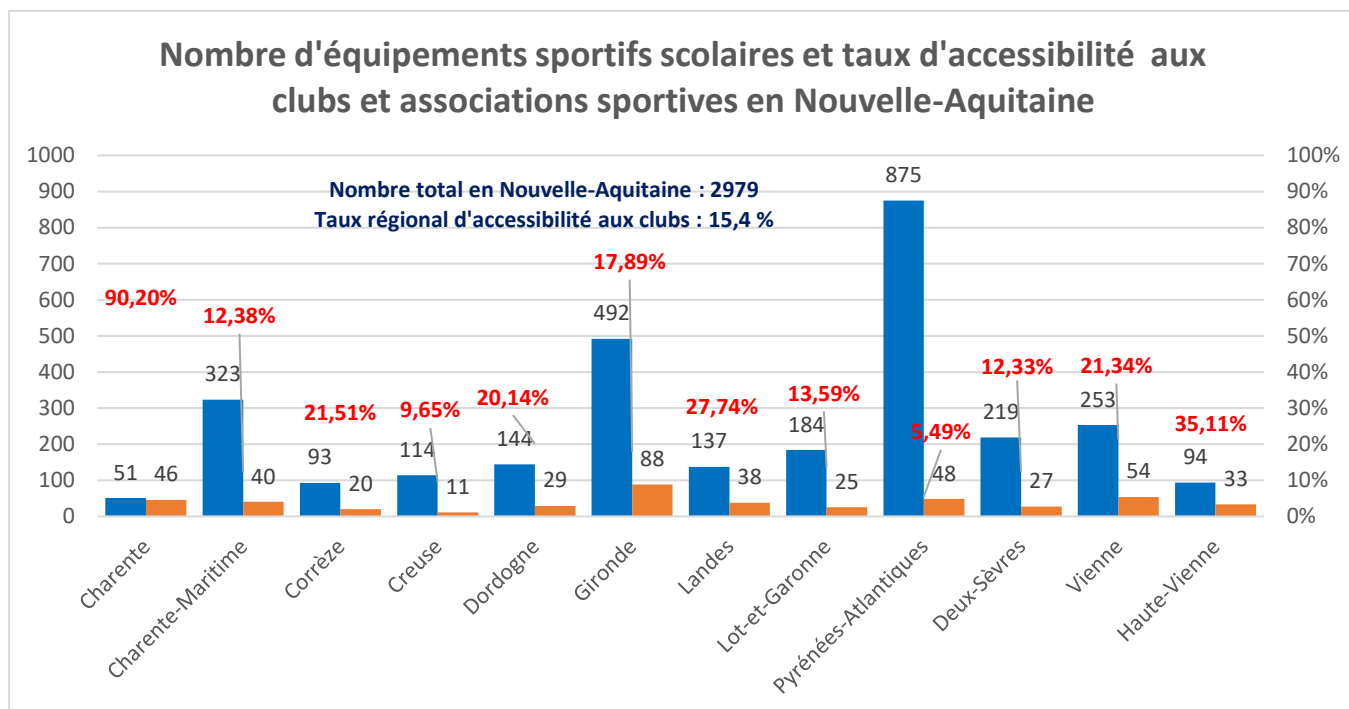
Il en va de même sur les conditions d'accès de ces équipements pour les personnes à mobilité réduite.



Source : base de données des équipements sportifs et lieux de pratiques, 2024

Ce taux d'accessibilité concerne les aires de pratique sportive pour les personnes atteintes d'un handicap moteur mais leur accès aux sanitaires (33 %), aux cheminements (20 %) ou aux douches (19 %) est encore plus restreint. Les conditions d'accès sont encore plus difficiles pour les personnes atteintes d'un handicap sensoriel (taux d'accès de 3 % à 4 %).

Une partie de ces infrastructures sportives (près de 3 000, soit 8,2 % du total) est située dans l'enceinte d'établissements scolaires. C'est particulièrement le cas dans les Pyrénées-Atlantiques (14,4 % des équipements) et en Creuse (plus de 10 %). Toutefois, ces infrastructures scolaires ne sont pas nécessairement accessibles aux clubs et associations sportives locales. Là encore, les disparités sont flagrantes selon les départements ou territoires.

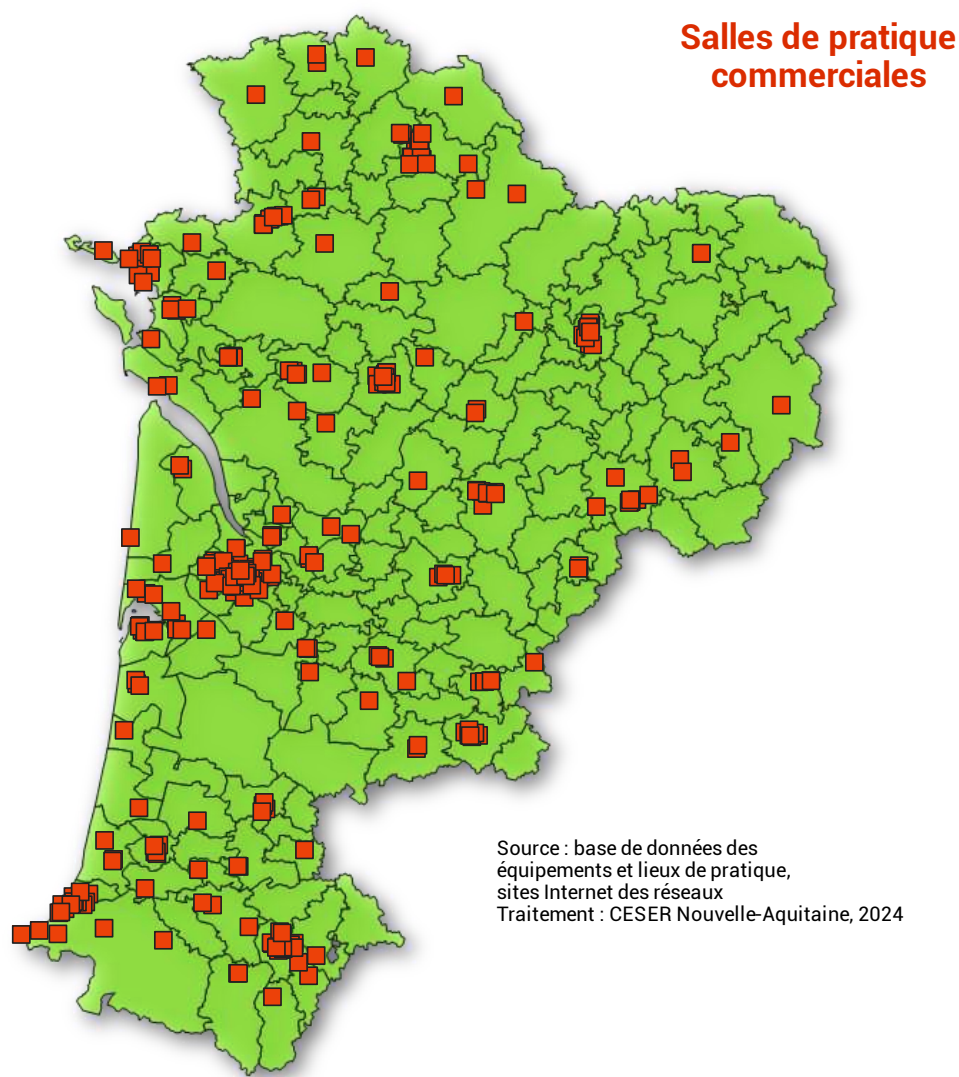


Ainsi, il apparaît que les taux d'accessibilité sont les plus élevés dans les départements où le nombre d'installations sportives scolaires est le plus limité.

L'analyse des configurations territoriales de l'offre d'activités physiques ou sportives au regard des pratiques met ainsi en évidence des réalités très disparates en région. Ainsi, certains départements présentent à la fois une forte densité d'équipements sportifs et lieux de pratique, une forte densité de clubs et associations et un taux de licenciés relativement élevé. C'est par exemple le cas de la Corrèze, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, avec des contextes sociodémographiques très différents. Dans le premier cas, le moindre dynamisme démographique associé au vieillissement laisse supposer une moindre pression d'usage. Dans les autres cas, l'attractivité démographique du territoire peut induire des tensions sur les infrastructures sportives. D'autres départements présentent une forte densité de l'offre au regard de leur population mais avec relativement peu de pratiquants ou licenciés sportifs (cas de la Creuse et dans une moindre mesure de la Dordogne).

La Gironde offre un autre cas de figure, avec une faible densité de clubs et d'équipements sportifs au regard de sa population et une situation de tension sur l'usage d'équipements sportifs, avec un taux de licenciés qui reste assez faible au vu de sa démographie.

Cela peut aussi expliquer dans les zones les plus densément urbanisées l'accroissement des pratiques d'activités physiques ou sportives libres ou autonomes, de l'offre de réseaux de salles commerciales⁴¹ (cf. carte ci-dessous) mais aussi l'utilisation d'espaces publics diversifiés (parcs ou jardins, dalles, voies piétonnes aménagées...) pour la pratique de certaines activités.



⁴¹ Les réseaux les plus répandus en Nouvelle-Aquitaine : Basic Fit, L'Orange Bleue, ResoFit, KeepCool, Fitness Park, Vitaliberté, Elancia, Iron Body Fit, Body Hit, GigaFit, L'Appart Fitness, Miha BodyTec, Planète Fitness, Sport Avenue, Sun Form...

Une autre problématique liée à l'offre d'équipements ou lieux de pratiques sportives tient à leur état de vétusté et donc aux limites d'usage qui lui sont associées. L'équipement sportif le plus ancien sinon historique de la région est le trinquet Gartxot de Labastide-Clairence dans les Pyrénées-Atlantiques daté de 1511 (rénové en 2011).

En Nouvelle-Aquitaine, les trois quarts des équipements recensés ont été mis en service avant 2000⁴² et un peu plus du tiers de ces derniers ont fait l'objet d'une rénovation depuis cette même année.

Or, la question de l'accès aux installations ou équipements sportifs, de leur adaptation ou non à l'évolution des pratiques et de la demande sociale, restent des facteurs déterminants du développement de la pratique sportive, notamment pour les clubs et associations dans leur capacité à accueillir de nouveaux ou nouvelles licencié.es.

Au-delà des équipements sportifs, et face au développement des pratiques d'activités physiques libres ou autonomes, il convient de souligner l'importance des aménagements urbains susceptibles de les favoriser, que ce soit ceux destinés aux mobilités « douces » (voies pédestres ou cyclables) ou ceux permettant de valoriser certaines aménités (parcs ou jardins publics, places, espaces de transition infra-urbains type dalles...)

2.3.3 L'obstacle de l'éloignement et les contraintes de mobilité

Si l'offre d'activités et d'équipements est assez largement répartie sur le territoire régional, elle reste parfois limitée ou soumise à des contraintes d'exercice ou d'usage incompatibles avec les capacités de déplacement des personnes.

L'éloignement de certains clubs ou installations exige donc de disposer de moyens de déplacement pour les rendre accessibles. Or, toutes les familles ne disposent pas d'un moyen de transport autonome et cela est encore plus vrai pour les personnes en situation de handicap. En outre, les moyens de transport collectif, lorsqu'ils existent, ne proposent pas toujours des horaires compatibles avec ceux des structures sportives ou ceux du sport scolaire (pour les transports scolaires).

L'organisation des activités dans le cadre des clubs et associations sportives, notamment pour les jeunes qui en constituent une part importante, nécessite aussi des déplacements importants qui doivent le plus souvent être assurés par les parents ou des bénévoles. La participation à certaines rencontres sportives, organisées à l'échelle régionale, exige par conséquent des déplacements parfois longs et coûteux, qui peuvent avoir un effet dissuasif sur la continuité des pratiques.

⁴² Sur les 36 200 équipements identifiés, on dispose d'une date de mise en service pour 25 000 d'entre eux. C'est sur cet échantillon que le taux a été calculé.

Enfin, l'offre d'activité pour des enfants dont les parents travaillent, notamment s'agissant de parents en situation monoparentale (très majoritairement des femmes), peut aussi se heurter à des contraintes ou temps de déplacement incompatibles avec les temps professionnels de ces parents.

2.3.4 Les effets encore incertains mais probables du réchauffement climatique sur les pratiques d'activités physiques et sportives

La réalité du réchauffement climatique ne fait plus de doute et remet en question plusieurs pans du fonctionnement de nos sociétés. Un rapport remis en 2021 par le WWF à la demande du ministère des sports révèle que les Français pourraient perdre 24 jours de pratique dans l'hypothèse d'un réchauffement à + 2°C. et 2 mois dans un scénario à + 4°C., en raison de périodes de plus en plus fréquentes et longues de vagues de chaleur. Or, ce dernier scénario climatique est désormais considéré comme perspective probable à horizon 2100 par Météo France, dans le cadre de la définition des trajectoires de réchauffement de référence⁴³.

Des effets potentiellement préjudiciables sont également attendus sur les infrastructures sportives, du fait des conséquences de risques naturels (érosion côtière, inondations, retrait-gonflement des argiles, tempêtes...). La relocalisation d'un quart des clubs sportifs littoraux pourrait devenir incontournable et les épisodes de sécheresse devraient mettre à mal les pelouses de nombreux stades, alors que les disponibilités en eau seront raréfiées.

De la même façon, le changement climatique a déjà et aura demain encore plus de répercussions sur certains territoires offrant des lieux de pratiques plus ou moins spécialisés, qu'il s'agisse par exemple des sites de montagne pour la pratique des sports d'hiver ou bien encore de sites de randonnée en milieu forestier, soumis à des restriction d'accès en cas de risque incendie.

Ce dernier cas souligne aussi les effets potentiels des pratiques d'activités physiques ou sportives sur les milieux naturels (ex : impacts de la sur-fréquentation sur certains sites naturels) qu'il importe également de maîtriser.

⁴³ Cf. rapport de Météo France sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) publié en décembre 2024, établi en vue de la préparation du 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique.

En résumé

- L'analyse de l'état actuel des pratiques d'activités physiques ou sportives amène à souligner trois catégories d'enjeux associés à l'accès à ces pratiques : **des enjeux de santé, des enjeux sociaux et d'inégalités d'accès et des enjeux territoriaux.**
- La santé ou le fait de rester en forme apparaît comme l'une des motivations essentielles pour celles et ceux de plus de 15 ans pratiquant une activité physique ou sportive. C'est aussi l'un des principaux freins mentionnés par les non-pratiquant.es. Or, **30 % des adultes et 60 % des adolescents néo-aquitains ont un niveau d'activité physique insuffisant** au regard des recommandations sanitaires. L'augmentation des comportements sédentaires et des situations de surpoids ou d'obésité, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes, aggrave ce constat étant donné le risque avéré d'accentuation des maladies non transmissibles ou chroniques à moyen et long termes. Au regard de ce que certains qualifient de « bombe à retardement sanitaire », **la généralisation de l'activité physique ou sportive constitue donc un enjeu de portée sanitaire majeur**, notamment en termes de prévention.
- L'accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives est également révélateur de **profondes inégalités**, qui se manifestent dès le plus jeune âge et peuvent conditionner les comportements ou habitudes de pratique dans la durée. Celle-ci touchent d'abord **les femmes**, y compris durant leur enfance ou adolescence, et sont influencées par le poids des **stéréotypes**, discriminations voire violences de genre. Elles sont aussi plus fortement impactées par l'effet des transitions de vie (grossesse, maternité) et se répercutent sur les conditions de santé. Ces inégalités s'expriment aussi au regard des **situations socioéconomiques**, les plus aisés et diplômés étant plus régulièrement actifs, moins sédentaires, plus souvent licenciés dans les clubs ou les associations sportives et plus systématiquement impliqués dans le bénévolat et la gouvernance de ces associations. Enfin, ces inégalités d'accès affectent, sous divers aspects, les **personnes en situation d'handicap**. Plus du tiers de celles-ci n'ont aucune activité physique ou sportive et mêmes celles pratiquant cette activité se heurtent à divers obstacles (déplacements, accessibilité des installations ou lieux de pratique...).

- Pour autant, les pratiques d'activités physiques ou sportives contribuent à la **socialisation, à l'inclusion sociale et à la promotion de la citoyenneté**. Les associations sportives constituent l'un des segments les plus dynamiques de la vie associative en région et mobilisent un nombre important de bénévoles (environ 500 000 en Nouvelle-Aquitaine). Mais la **mobilisation du bénévolat** reste l'un des enjeux spécifiques et récurrents pour les associations et clubs sportifs, qui conditionne leur capacité à accueillir de nouveaux et nouvelles pratiquant.es ou licencié.es.
- L'une des conditions au développement des pratiques d'activité physique ou sportive, en particulier s'agissant des pratiques dites encadrées, est celle de **l'accès à des infrastructures sportives et lieux de pratiques**. De ce point de vue, la Nouvelle-Aquitaine offre des **configurations territoriales très variées**, qui résultent à la fois de ses caractéristiques géographiques mais aussi socioculturelles et des héritages. Dans ce registre, il apparaît que les territoires les mieux dotés ne sont pas forcément ceux où la demande sociale et le nombre de pratiquants sont potentiellement les plus importants. Qui plus est, les conditions ou modalités d'accès à ces équipements sont aussi très variables, comme en attestent les données relatives à la part des équipements en accès libre, accessibles aux personnes en situation de handicap, celle des équipements sportifs scolaires potentiellement accessibles aux clubs ou encore le degré de vétusté des équipements (les trois-quarts ayant plus de 25 ans). Cette question doit aussi être plus largement abordée sous l'angle des aménagements publics susceptibles de favoriser le développement des pratiques.
- Les **difficultés de mobilité et de déplacement** constituent un autre facteur limitant de l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives, qui tiennent à des questions d'éloignement (équipements, clubs, rencontres sportives), de coûts induits pour les bénévoles et parents et d'articulation des temps.
- Le **réchauffement climatique** pourrait avoir à terme des conséquences négatives aussi bien sur les pratiques d'activités physiques et sportives que sur le tissu des infrastructures et lieux de pratiques et sur les clubs ou associations sportives.

Troisième partie

Encourager les pratiques et faciliter leur accès :

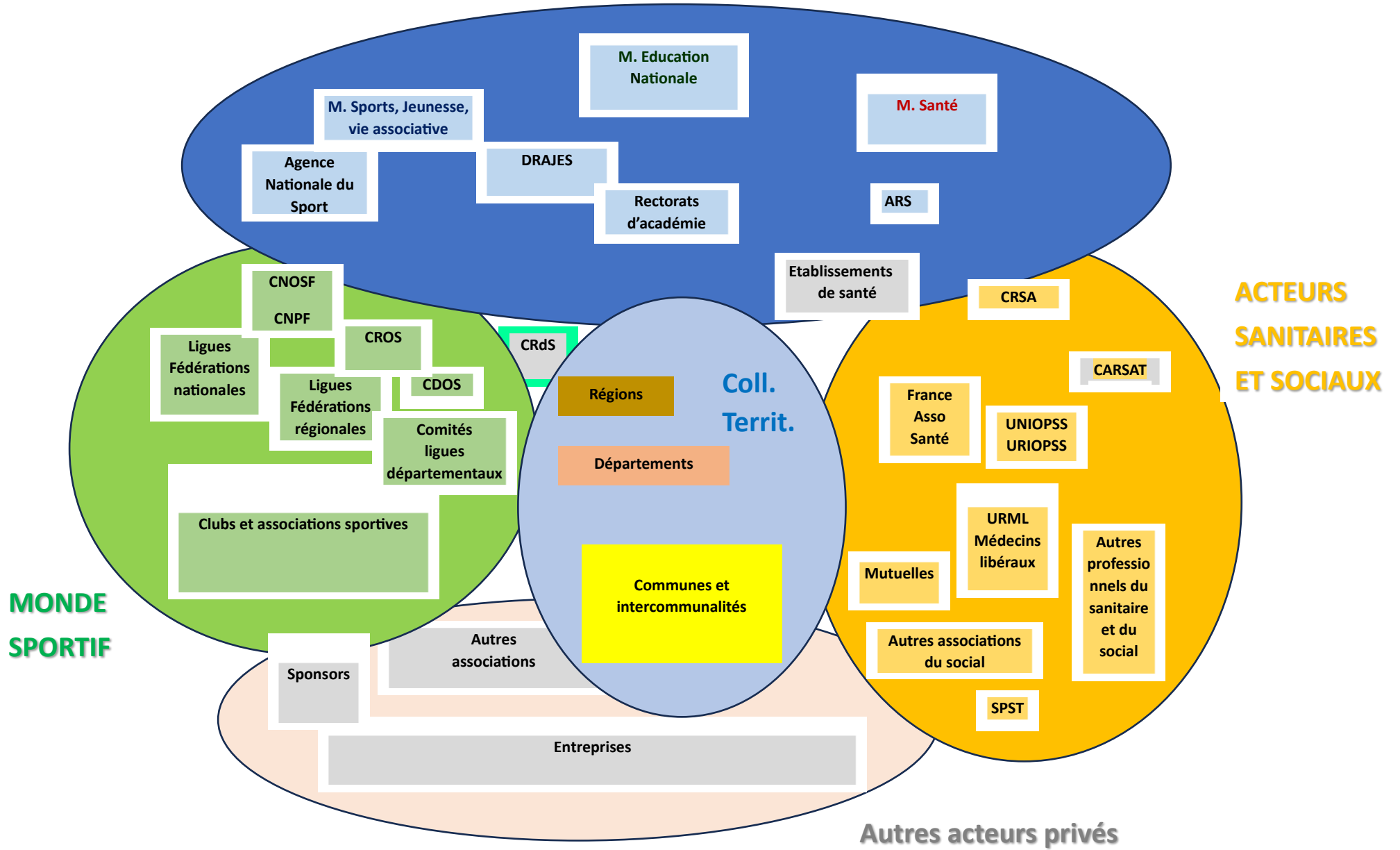
L'enjeu de la coordination des réponses publiques et des acteurs sportifs

Les pratiques d'activités physiques ou sportives suscitent une demande et des attentes sociales variées, dont l'accroissement du nombre de licenciés sportifs et de clubs ou associations sportives n'est que l'un des aspects les plus manifestes. Elles s'expriment aussi par le développement de pratiques libres ou autonomes et celui d'activités ou services marchands, tels que ceux proposés par des réseaux de salles, par des coachs sportifs et par une offre de services et produits numériques spécifiques. Il n'en demeure pas moins que 30 % de la population néo-aquitaine de 15 ans et plus reste éloignée d'une activité physique ou sportive de manière régulière ou même occasionnelle.

Il est également avéré que l'accès à ces pratiques reste socialement déterminé et caractérisé par des inégalités d'accès qui touchent surtout les femmes, les ménages socioéconomiquement défavorisés, les personnes les plus âgées ou celles atteintes d'un handicap mais aussi celles exerçant des métiers à forte pénibilité. Ces inégalités pèsent sur les conditions d'accès à une activité physique ou sportive dès le plus jeune âge. Or, l'évolution des conditions et modes de vie, marquée par l'augmentation des comportements sédentaires (dont le temps passé devant des écrans) met en exergue des enjeux sanitaires importants liés à l'insuffisance d'une activité, notamment parmi les jeunes générations. Il est aussi évident que les conditions d'accès à l'offre d'activités, aux équipements et lieux de pratique varient selon les territoires de résidence.

Face à ces enjeux, l'action conduite à la fois par les pouvoirs publics, par les acteurs du monde sportif et leurs partenaires constitue un déterminant susceptible d'améliorer la qualité de la réponse en faveur d'un développement de cet ensemble de pratiques. L'un des défis, face à la multiplicité des acteurs en présence (cf. graphique page suivante), étant de coordonner leur action et leurs interventions.

ÉTAT



3.1 Une action publique disparate, aux objectifs variés et sous pression

Le développement du sport pour toutes et tous est affirmé d'intérêt général par la loi⁴⁴, au même titre que le soutien aux sportifs et sportives de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales. La pratique des activités physiques et sportives constitue dans ce cadre « *une dimension nécessaire des politiques publiques ayant pour but l'égalité des chances, la préservation et la restauration de la santé et du bien être moral et physique des individus et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif.* ». Le Code du sport ajoute que la loi a pour objet de favoriser un égal accès aux activités physiques et sportives sans aucune forme de discrimination. Il précise enfin que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.⁴⁵

Du point de vue de l'action publique, le sport est un domaine de compétences partagées entre l'État et les collectivités territoriales. Autrement dit, la politique publique en faveur du développement de la pratique sportive relève de tous les échelons d'action publique dans notre pays. Il faut ajouter à cela le fait que l'État intervient dans plusieurs registres de son champ d'action mais également par l'intermédiaire de relais, notamment via l'Agence Nationale du Sport créée en 2019, « *chargée de développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et de favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive.* »⁴⁶.

L'action publique en faveur du sport offre en ce sens l'exemple d'un mikado institutionnel dont l'articulation entre les différents maillons et la cohérence constituent un véritable défi, au moins à la hauteur des financements consentis (20 Mds € par an).

⁴⁴ Code du sport, article L100-1

⁴⁵ Code du sport, article L 100-2

⁴⁶ Code du sport, article L 112-10

Dépense publique en faveur du sport (en milliards d'euros courants)



Source : « [Poids économique du sport en 2022](#) », INJEP, Fiches repères, 2025-02

3.1.1 Une intervention de l'État qui repose sur plusieurs piliers, en partie dopée par les Jeux Olympiques et aux effets parfois difficiles à mesurer

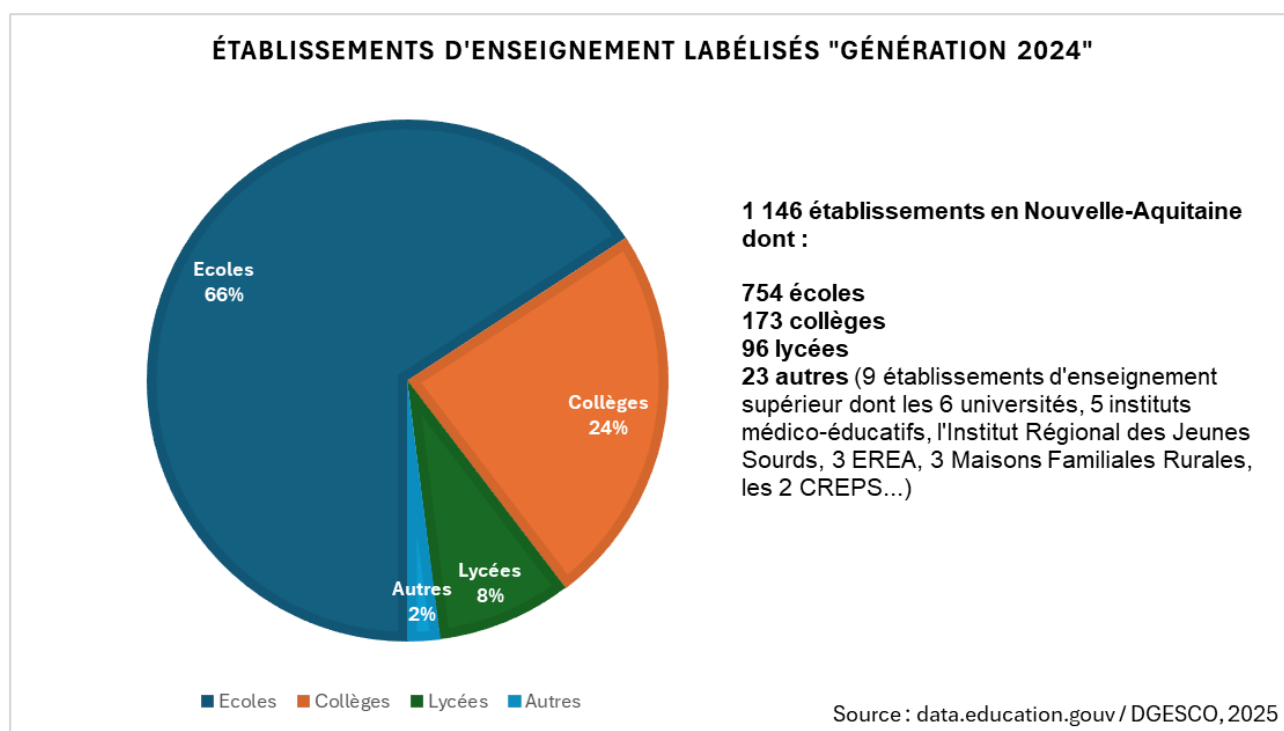
La politique publique d'État en matière sportive a particulièrement été mise en lumière à la faveur de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été à Paris en 2024. Cet événement s'est traduit par une mobilisation exceptionnelle de l'État et des collectivités territoriales partenaires, que ce soit pour le financement des activités du Comité d'organisation (124,5 M€ de l'État) et des équipements destinés aux compétitions attribués à la société SOLIDEO (1,16 Mds € de l'État)⁴⁷

Dans ce contexte, l'État a décliné entre 2022 et 2024 une politique plus ambitieuse visant à faire de la France une « grande nation sportive » et en déclarant le sport comme « grande cause nationale » pour l'année 2024. Cela s'est traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs destinés à favoriser le développement de la pratique d'activité physique ou sportive. L'un des objectifs visés est d'accroître le nombre de licences dans des clubs ou associations sportives de + 3 millions d'ici à 2027. Cette action de l'État est pour une large part déléguée à [l'Agence Nationale du Sport](#), groupement d'intérêt public créé en 2019, dont le budget pour 2025 est de 412,5 M€ (dont 159 M€ de crédits budgétaires de l'État et 160 M€ de taxes affectées).

⁴⁷ Cf. « [Rapport relatif à l'effort financier public dans le domaine du sport – Annexe au projet de loi de finances 2025](#) »

■ La promotion de l'activité physique ou sportive en milieu scolaire

Il importe de rappeler ici que l'Éducation Nationale est le premier financeur étatique de la pratique sportive en France (cf. graphique page précédente), essentiellement par la prise en charge des salaires des personnels enseignants dédiés (pour un total 5,9 Mds € en 2025). L'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS) est le seul enseignement obligatoire qui dure de la petite section de maternelle jusqu'à la terminale. De plus, la feuille de route 2024-2027 de la région académique de Nouvelle-Aquitaine mentionne, comme l'une de ses ambitions, de « *renforcer la place du sport comme vecteur de cohésion sociale et territoriale, comme facteur de santé et d'égalité filles-garçons* », en déclinant divers dispositifs complémentaires mis en œuvre dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Dans ce cadre, 1 146 établissements d'enseignement (du primaire au supérieur) ont été labélisés « Génération 2024 » en Nouvelle-Aquitaine.



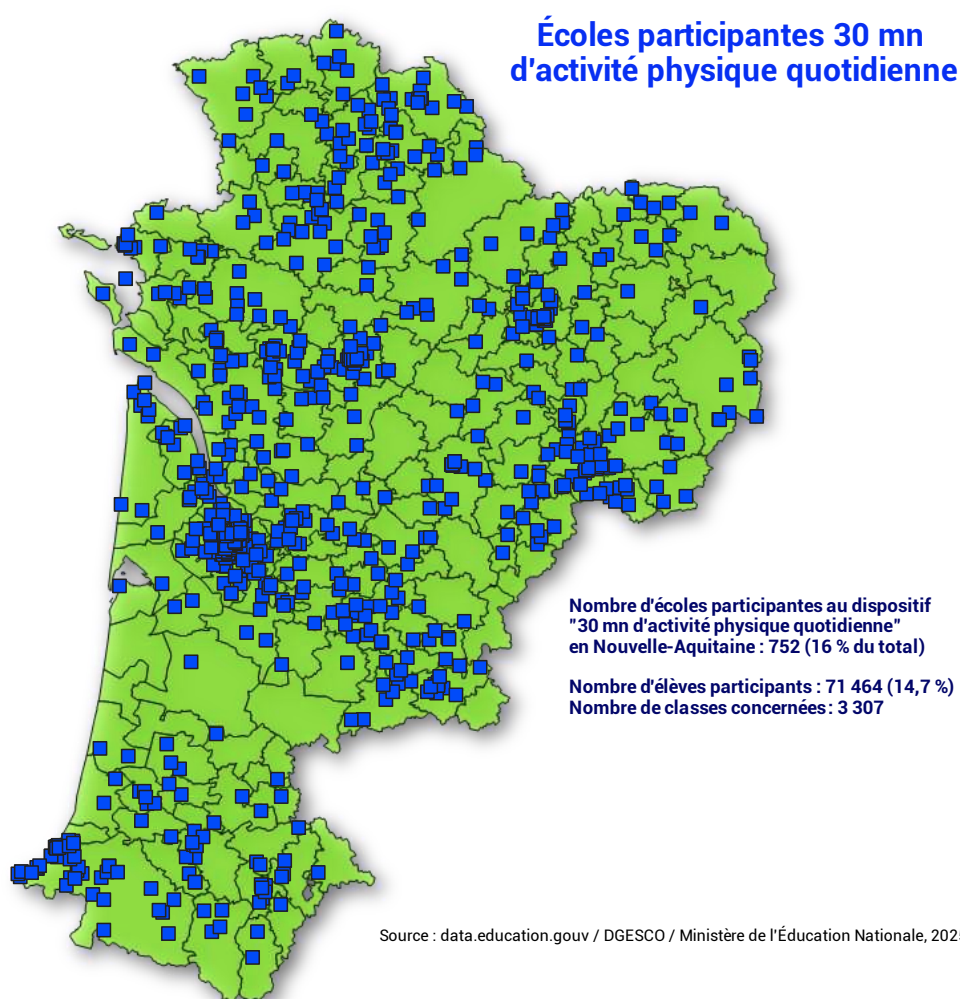
Dans le premier degré,⁴⁸ 3 heures d'éducation physique hebdomadaire (EPS) sont théoriquement prévues au programme mais ce quota a du mal à être atteint dans les faits (en moyenne 1h35 à 1h40), souvent faute d'une formation suffisante des enseignant.es⁴⁹ et/ou d'accès à un équipement adapté.

⁴⁸ Part du financement consacré au sport dans le premier degré : 3,51 Mds € en 2025

⁴⁹ Selon les informations recueillies lors de l'audition par la commission de M. Hervé FREDON, coordinateur régional de l'USEP Nouvelle-Aquitaine et de Mme Cosette AGNAN-COUSINET, inspectrice pédagogique régionale en EPS de l'académie de Bordeaux le 26 mars 2025. Les enseignants sont très peu formés à l'enseignement du sport durant leur formation initiale et plus du tout en formation continue.

Cette carence est parfois compensée par l'intervention d'éducateurs ou éducatrices sportifs de collectivités, mais avec le risque d'une désappropriation encore plus forte de cet apprentissage par les enseignants concernés. Elle peut aussi être atténuée par un nombre suffisant de conseillers pédagogiques de circonscription.

Lancé en 2020, le **dispositif « 30 mn d'activité physique quotidienne dans les écoles primaires »** a été déployé en 2022. Il vise d'abord des objectifs de santé publique, en offrant un temps quotidien d'activité physique aux élèves durant les temps scolaires ou hors temps scolaire, avec l'objectif que tous les élèves puissent à terme intégrer un club sportif. Cela s'est traduit par la distribution de kits sportifs, par un programme de formation des professeurs des écoles et, parfois, par un conventionnement entre établissements scolaires et clubs sportifs. Une évaluation régionale de ce dispositif est en cours de réalisation mais il semble que ce dispositif n'ait pu atteindre son objectif en nombre d'établissements et d'élèves concernés. Selon la base de données du ministère de l'Éducation nationale, 752 écoles maternelles et élémentaires de Nouvelle-Aquitaine ont participé (16 % du total) et près de 71 500 élèves, soit moins de 15 % de l'effectif total en premier degré (cf. carte ci-dessous).



Dans le second degré, le volume horaire hebdomadaire d'EPS varie de 4 heures (6^{ème}) à 3 heures (de la 5^{ème} à la 3^{ème}) dans les collèges et de 2 heures à 3 heures dans les lycées (2 heures dans les lycées d'enseignement général, 2h30 à 3 heures dans les lycées professionnels). Il est assuré par des professeurs spécifiquement affectés, recrutés à Bac+5⁵⁰ et titulaires soit d'un CAPEPS⁵¹ soit d'une agrégation. Dans les académies de Nouvelle-Aquitaine, cela concerne près de 3 500 enseignants⁵². L'objectif de l'État consiste, par l'éducation physique, sportive et artistique, à « *former des citoyens épanouis, cultivés, capables de faire des choix de façon éclairée pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.* » Cela recouvre le développement de la motricité, l'acquisition d'outils ou méthodes pour apprendre et savoir s'entraîner, l'exercice de sa responsabilité et l'engagement citoyen, la construction durable de sa santé et l'accès au patrimoine culturel.

Aussi bien en collège qu'en lycée, le volume d'enseignement consacré au sport peut être augmenté par un enseignement optionnel ou de spécialité dans la voie générale⁵³ et par des possibilités de formation plus spécialisée dans la voie professionnelle, telles que les unités facultatives du secteur sportif (UF2S) et les mentions complémentaires d'animation-gestion de projets dans le secteur sportif (MC AG2S) ou d'encadrement du secteur sportif (MC E2S)⁵⁴. A cela, il faut ajouter d'autres dispositifs spécifiques (classes en horaires aménagés danse ou CHAD, d'enseignement optionnel ou de spécialité art-danse, les sections sportives scolaires et dispositifs sport-études).

Toutefois, ces temps d'enseignement d'EPS peuvent être restreints en raison des temps de déplacement et d'accès aux installations. En outre, un certain nombre d'heures n'ont pu être assurées lors de la rentrée scolaire en 2024 (1 456 h au niveau national, 195 h pour la seule académie de Bordeaux, avec un problème spécifique sur l'année pour les collèges en Lot-et-Garonne)⁵⁵.

Un autre dispositif porté dans le cadre de la politique sportive et lancé en 2022 a consisté à déployer « **2 heures de sport en plus** » dans les collèges, en complément des horaires d'EPS et de sport scolaire, notamment pour les élèves les plus éloignés de la pratique d'activité physique. Là encore, il donne lieu à des partenariats entre collèges et clubs sportifs, sur initiative des responsables et enseignants.

⁵⁰ Master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

⁵¹ Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive

⁵² Dont pour les académies de Bordeaux et Poitiers 2 827 professeurs d'EPS, 347 enseignants contractuels et 353 professeurs agrégés et 88 stagiaires ; Pour l'académie de Limoges, 380 enseignants au total.

⁵³ Dans les académies de Nouvelle-Aquitaine, 55 enseignements optionnels d'EPS et 19 enseignements de spécialité « Éducation Physique, Pratiques et Cultures Sportives » (EPPCS) sont proposés.

⁵⁴ Dans les académies de Nouvelle, 30 UF2S et 7 MC AG2S sont proposées.

⁵⁵ Audition de M. Alain DE CARLO, secrétaire national du SNEP-FSU le 26 mars 2025

L'engouement pour ce dispositif a été variable dans la région selon le délégué régional académique en charge de la jeunesse, de l'engagement et du sport⁵⁶. Une [évaluation publiée en 2024 par l'INJEP](#) au niveau national a mis en évidence le fait que 90 % des élèves volontaires pratiquaient déjà un sport hors cadre scolaire, à quoi se sont ajoutés la complexité de mise en œuvre de ce dispositif et les arbitrages budgétaires. Le dispositif « 2 heures de sport en plus » a de ce fait été limité aux établissements classés dans les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+), soit 55 collèges potentiellement concernés en Nouvelle-Aquitaine, dont 31 se sont portés volontaires. Une évaluation régionale de ce dispositif pour 2023/2024 était en cours au moment de la réalisation de ce rapport. Dans le budget 2025, ce dispositif est devenu la part collective du « Pass'Sport » (cf. pages suivantes), doté de 86,4 M€.

D'autres mesures plus particulières sont dédiées à des apprentissages, telles que « **Savoir nager en sécurité** » et « **Savoir rouler à vélo** ». Ces deux programmes visent surtout à prévenir des accidents (par noyade dans le cadre privé ou de circulation). Le premier donne lieu à une attestation intégrée au livret scolaire des élèves et concerne 10 000 élèves en Nouvelle-Aquitaine. Le second programme vise à favoriser l'apprentissage de l'autonomie à vélo, en faisant de l'exercice et en adoptant un mode de transport respectueux de l'environnement. En 2023, il a concerné près de 20 000 jeunes pour un objectif fixé à 18 000. En 2024, l'objectif fixé au niveau régional était de 28 875 jeunes.

En complément des programmes d'EPS, les élèves du premier et du second degré peuvent également participer aux activités proposées par les associations sportives de sport scolaire, à savoir celles de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP, 102 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine) et de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS, 110 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine) dans le secondaire (collèges et lycées).

L'USEP en Nouvelle-Aquitaine

102 000 licenciés dont 90 000 enfants (% des élèves : 18,5 %) et plus de 10 000 adultes)

1 200 écoles primaires concernées.

Au moins 200 000 élèves concernés par les actions ou rencontres de l'USEP dans la région.

L'activité de l'USEP repose sur un engagement des enseignants et des parents. Dans le cadre de ses activités, l'USEP touche tous les publics, y compris des enfants en situation de handicap, même si cela est plus difficile pour les enfants handicapés mentaux (ex : autistes) car les enseignants ne sont pas formés pour cette prise en charge. Les objectifs en région consistent à privilégier des rencontres de proximité et à favoriser les activités physiques dans les établissements (rencontres « découverte »). L'USEP déploie une activité importante dans les territoires ruraux et dans les quartiers. La plupart des activités proposées se font en mixité.

En accord avec les services académiques, les enseignants mobilisés pour l'organisation des rencontres de l'USEP (un demi-ETP à 1 ETP par département) sont remplacés dans leur classe.



⁵⁶ M. Mathias LAMARQUE, auditionné par la commission le 4 décembre 2024.

Globalement, les enfants sont plutôt sportifs ou très sportifs mais l'USEP s'efforce aussi d'embarquer celles ou ceux les plus éloignés de la pratique, en évitant de les mettre en échec, sachant qu'environ un tiers des enfants sont plutôt traumatisés par le jeu de compétition. C'est pourquoi l'association a depuis longtemps évacué cette approche et oriente celles et ceux les plus attirés vers les clubs fédérés. L'un des enjeux actuels en milieu scolaire est de mettre en place des activités variées et d'apprentissage des gestes dans un cadre ludique (notion de « littératie physique »)

Depuis mars 2025, des mallettes « santé » sont mises à disposition des enseignants, afin de faire prendre conscience aux enfants des effets de l'activité physique, ainsi qu'un dépliant destiné aux familles.

L'UNSS en Nouvelle-Aquitaine

110 000 licenciés (% des élèves : 24 %)

987 établissements concernés (collèges et lycées)

Deuxième fédération sportive en nombre de licenciés en région



La création d'une association de sport scolaire est obligatoire dans tous les collèges et lycées.

L'action de l'UNSS repose sur trois grandes priorités ou défis : l'accessibilité pour toutes et tous, l'innovation afin de répondre aux formes nouvelles de pratiques adaptées aux attentes des jeunes et la responsabilité (éthique et solidarité).

Dans ce cadre, l'UNSS s'efforce de faciliter l'accès et l'accompagnement à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques et à la vie associative de tous les élèves, de favoriser la continuité des parcours (USEP/UNSS/FFSU et mouvement sportif), de renforcer les pratiques égalitaires et l'implication des élèves en situation de handicap, de corriger les inégalités territoriales et de s'ouvrir sur le monde (coopération, échanges).

L'UNSS met en œuvre plusieurs programmes d'actions (dont mixité et féminisation, sport partagé, sport-santé...) et propose toute une gamme d'activités et d'événements ou rencontres.

Des représentants de parents d'élèves soulignent le frein que peut constituer le coût de l'adhésion au sport scolaire, diversement perçu selon les familles. Par ailleurs, certaines difficultés peuvent être générées par l'organisation des temps, notamment dans le cas d'une semaine scolaire sur 4 jours, qui impose des frais supplémentaires pour les activités du mercredi, ou bien du fait d'un manque de coordination avec le système de transport scolaire après les activités de sport scolaire. Enfin, il semble que l'information relative à certains dispositifs ne soit pas toujours suffisamment diffusée vers les parents d'élèves.

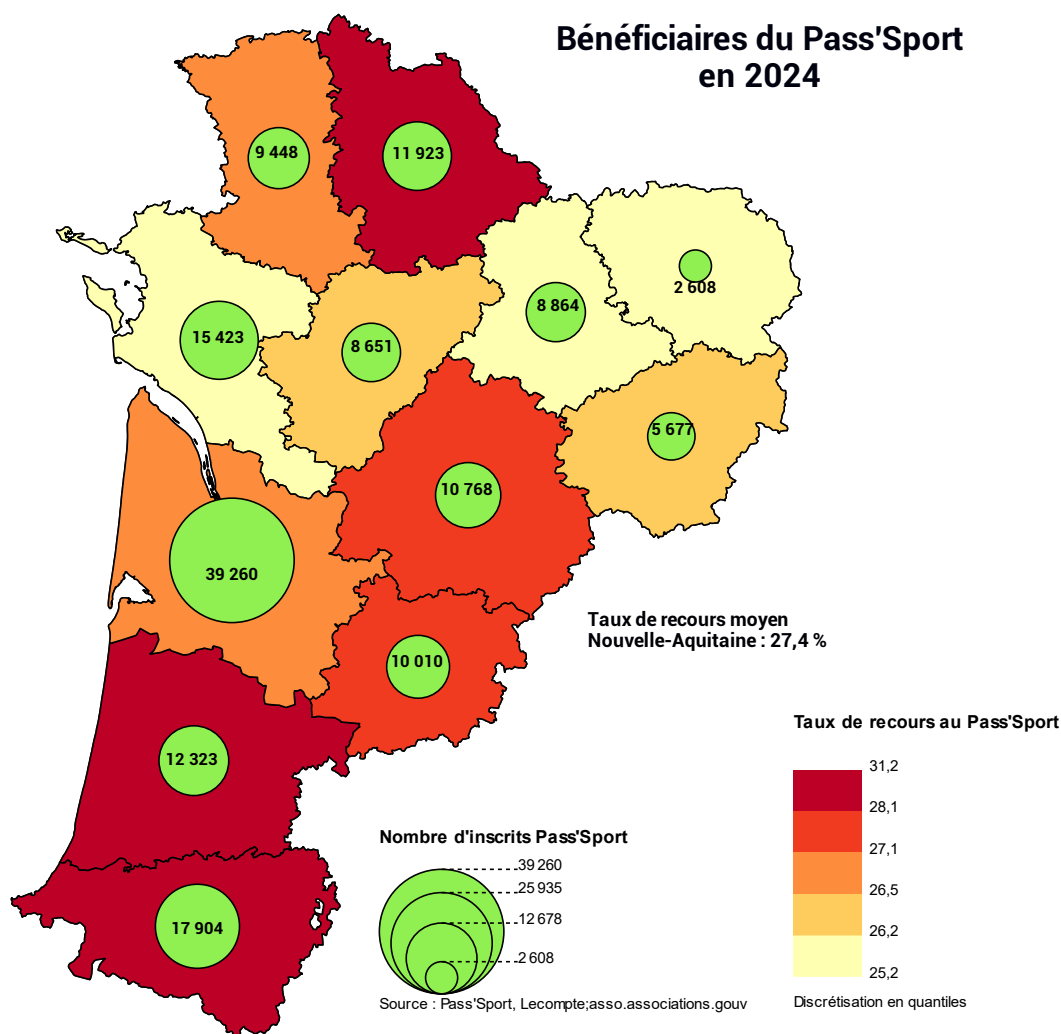
■ La promotion de la pratique sportive chez les jeunes

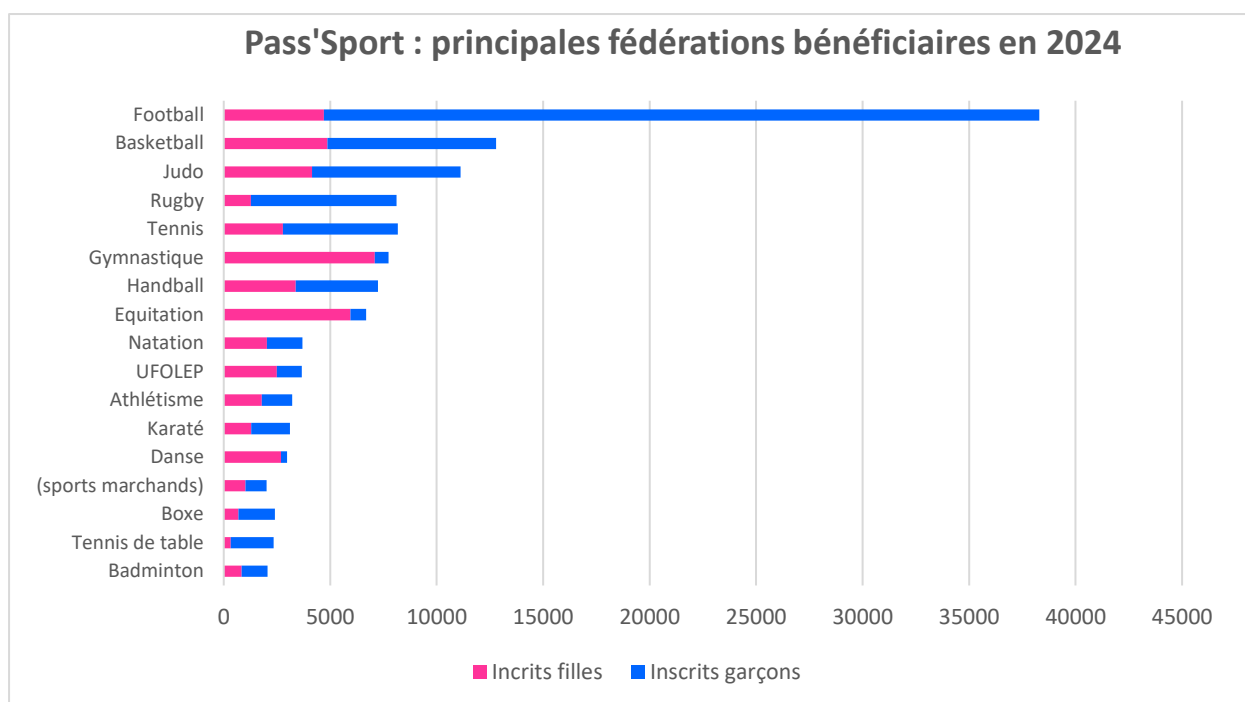
Afin de favoriser la reprise de la pratique sportive en club ou dans une association sportive à la suite de la crise COVID, l'État a décidé en 2020, en lien avec le mouvement sportif, de la mise en place d'un « **Pass'Sport** », destiné aux jeunes de 6 à 30 ans sous conditions de ressources. Il s'adresse aux familles et/ou bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'enfant ou d'adulte handicapé ou d'une bourse de l'enseignement supérieur. L'aide, d'un montant forfaitaire de 50 €, est attribuée aux fédérations ou clubs, ce qui réduit le montant de la licence sportive pour les adhérents. En 2024, 1,65 millions de jeunes ont bénéficié du Pass'Sport au niveau national.

En Nouvelle-Aquitaine, il a bénéficié à 152 000 jeunes en 2024 (dont 60 % de garçons et 40 % de filles), soit à un peu plus du quart (27,4 %) de la population potentiellement concernée (cf. carte ci-dessous). L'objectif régional est d'atteindre le tiers du nombre de bénéficiaires potentiels, soit environ 185 000 jeunes.

Les fédérations de football, de basket, de judo, de rugby et de tennis sont celles qui ont enregistré le plus grand nombre de bénéficiaires de ce dispositif en Nouvelle-Aquitaine.

Le taux de recours au Pass'Sport est le plus élevé dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et dans la Vienne. L'information sur ce dispositif reste perfectible. Elle passe principalement par les Caisses d'Allocations Familiales par les établissements scolaires et par les clubs sportifs mais de manière jugée encore insuffisante, sachant en outre que ce dispositif peut être en concurrence avec certaines aides locales.





L'une des difficultés évoquées est liée au versement du Pass'Sport aux clubs ou associations sportives et non aux bénéficiaires, contrairement au Pass Culture. Ce mode de financement a un impact direct sur les associations, en particulier sur l'activité des bénévoles qu'il est nécessaire de mobiliser à cet effet.

■ L'aide aux équipements sportifs

La promotion de la pratique sportive pour toutes et tous est l'un des axes prioritaires de l'action portée par l'État et comporte un volet destiné à faciliter la création de nouveaux équipements sportifs. Cela s'est concrétisé depuis 2022 par la succession de deux plans d'investissement, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale du Sport :

- Le plan « **5 000 terrains de sports** » (2022-2023) ; qui a permis de réaliser 5 507 équipements financés à hauteur de 195,4 M€ dont 368 en Nouvelle-Aquitaine (pour 14,86 M€ de financements ANS). Une [enquête](#) publiée en 2024 a révélé que ces équipements, dont beaucoup de plateaux multisports, sont très largement accessibles et utilisés (par le grand public, les clubs ou associations et les scolaires). Les pratiques encadrées se déroulent en semaine plutôt en seconde partie de matinée et en début d'après-midi. Les pratiques libres surtout les week-ends et, en semaine, durant la pause méridienne et après 16h⁵⁷.

⁵⁷ « [Étude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence au titre du Plan 5 000 terrains de sport](#) (2022-2023) », Agence Nationale du Sport

- Le plan « **5 000 équipements sportifs – Génération 2024** » (2024-2026 doté de 300 M€ sur 3 ans) se décline autour de trois axes : les équipements de proximité (49,76 M€ en 2024), les cours d'écoles actives et sportives (2,5 M€ en 2024 mais supprimé en 2025) et la rénovation ou la construction d'équipements structurants (39,5 M€ en 2024). En Nouvelle-Aquitaine, la mise en œuvre de ce plan en 2024 a permis le financement de 83 projets d'équipements de proximité (2,77 M€ de crédits ANS), l'aménagement de 30 cours d'écoles actives et sportives (0,2 M€) et la rénovation ou construction de 21 équipements structurants (3,44 M€).

Par ailleurs, l'Agence Nationale du Sport a accompagné en 2024 la réalisation d'équipements dédiés plus spécifiquement à la pratique du rugby (50 projets soutenus pour un montant de 2,54 M€) et d'équipements destinés à la pratique d'activité pour des personnes atteintes d'un handicap (9 projets accompagnés pour un montant de 0,3 M€).

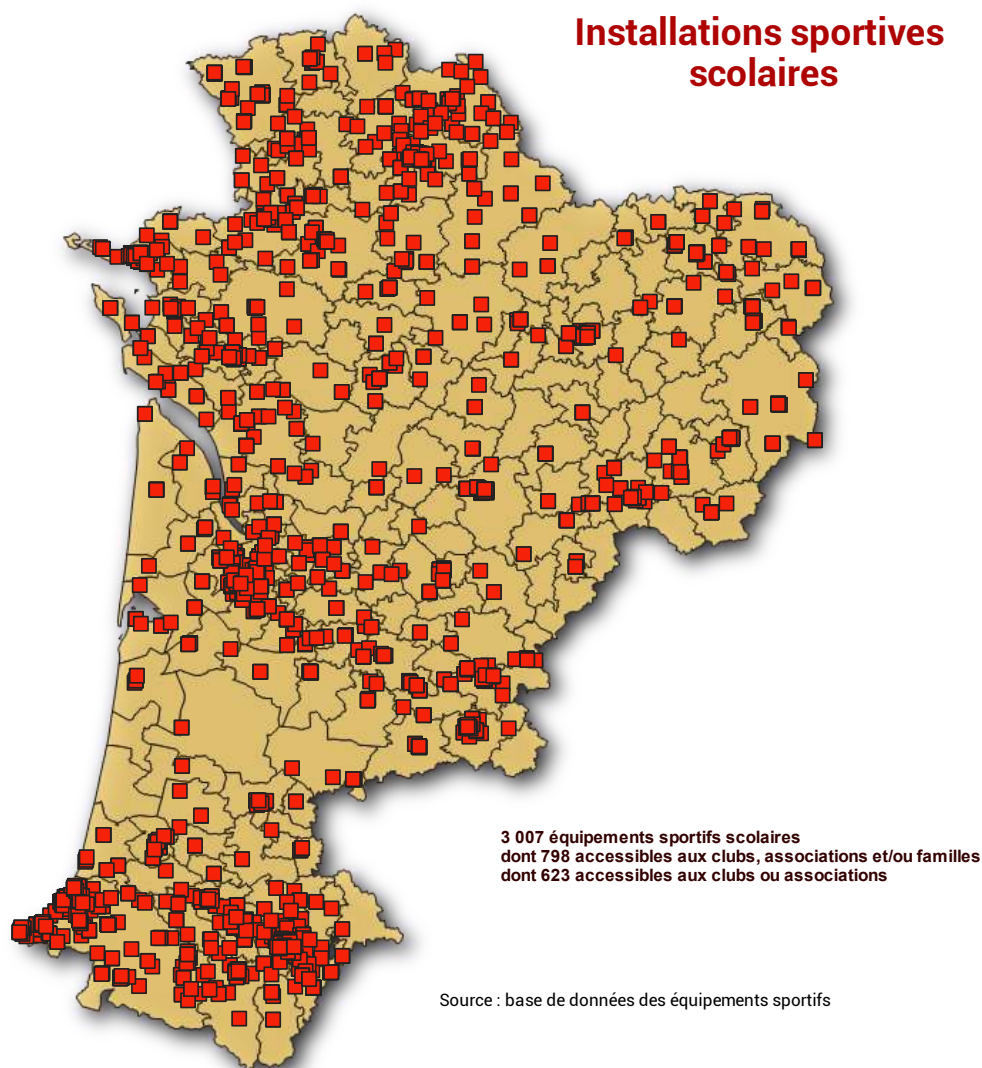
Un autre axe de réflexion concerne la possibilité d'implantation d'équipements sportifs dans des zones d'activité économique, chantier qui reste pour l'heure encore embryonnaire.

L'objectif au niveau régional consiste à privilégier une approche territorialisée, en concertation avec les collectivités locales et les acteurs du mouvement sportif, avec la volonté d'implanter des équipements dans les territoires carencés.

■ La mobilisation d'installations sportives scolaires

L'intention de l'État en région est aussi de développer l'accessibilité des équipements sportifs des établissements scolaires, ce qui suppose de lever certaines difficultés (accès indépendants, articulation entre les usages, coûts supplémentaires générés...). La base de données des équipements sportifs fait ainsi apparaître qu'un peu plus du cinquième des installations sportives existantes dans les établissements scolaires de la région seraient accessibles aux clubs ou associations (cf. carte page suivante).

Malgré les efforts consentis par les collectivités territoriales, de grandes disparités territoriales subsistent en matière d'accès à des installations sportives dans le cadre scolaire (exemple des piscines). Pour les établissements qui en sont dépourvus, cela génère des temps de déplacement qui réduisent le temps consacré à l'EPS.



Certains acteurs du monde éducatif soulignent l'enjeu d'adaptation de ces installations sportives scolaires à des usages très diversifiés. Le SNEP-FSU a estimé qu'une augmentation de 20 % des surfaces des gymnases n'engendre un surcoût que de + 3 % à + 4 % de la construction. Cette même étude révèle que les équipements sportifs à haute performance environnementale génèrent un surinvestissement (+ 10 % à + 15 %) mais avec un retour sur investissement assuré en quelques années. La mise à disposition de ces installations devrait intégrer les coûts de fonctionnement (chauffage, nettoyage) dans le cadre de conventions d'utilisation, ce qui ne lève pas tous les obstacles (responsabilité, coûts de gardiennage, dégradations éventuelles...).

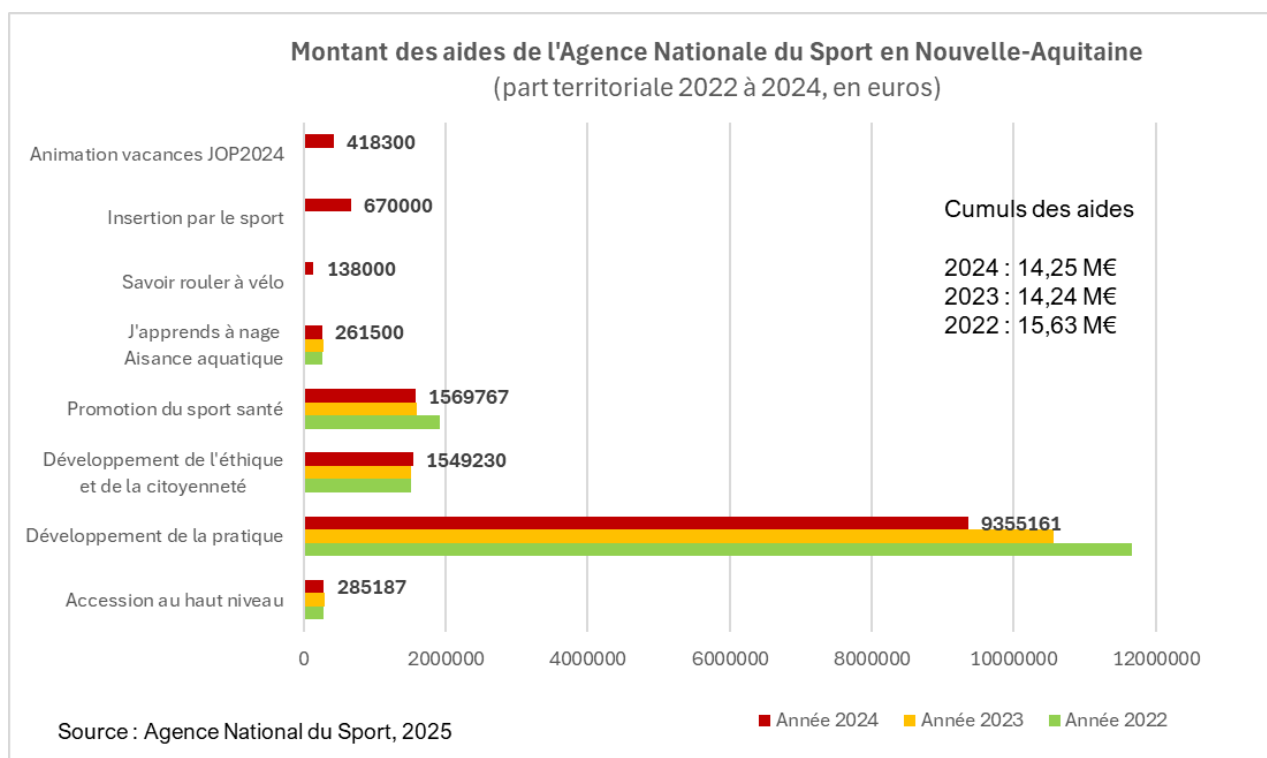
Enfin, l'accès des scolaires à des structures de pratique libre implantées dans les espaces urbains peut se heurter à la dimension de ces équipements au regard des effectifs des classes (25 à 30 en collège, 30 à 40 dans les lycées).

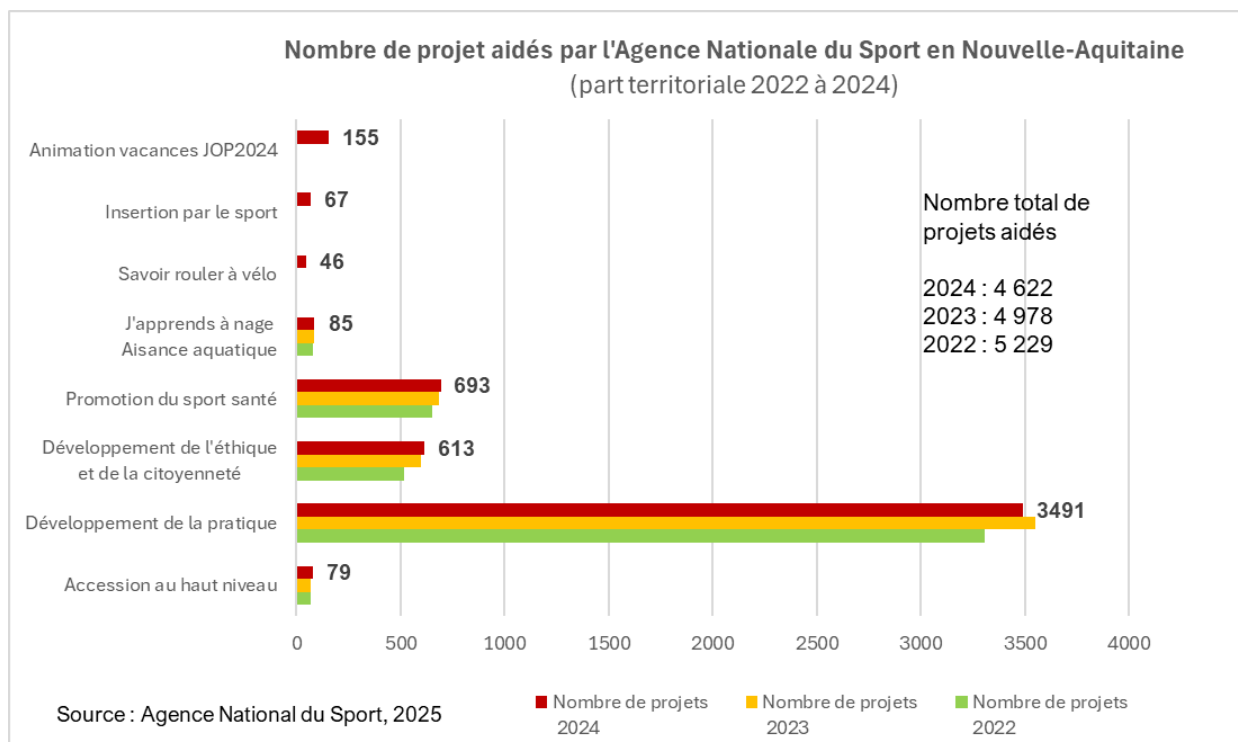
■ L'accompagnement des clubs, associations et fédérations sportives par l'Agence Nationale du Sport

Cet accompagnement aux projets des clubs et fédérations sportives intègre différents volets dont le développement de la pratique sportive, la promotion du sport-santé, le développement de l'éthique et de la citoyenneté, la participation aux programmes « Savoir nager en sécurité » et « Savoir rouler à vélo », par des aides aux projets et à l'emploi.

En 2024, le soutien de l'Agence Nationale du Sport (part territoriale) aux structures sportives en Nouvelle-Aquitaine a bénéficié à plus de 4 600 projets pour un montant total de 14,25 M€. Le volume le plus important de projets, qui a mobilisé plus des deux-tiers de ce financement, est associé à l'objectif de développement de la pratique. Les projets relatifs à la promotion du sport-santé concernent 13 % de l'ensemble des projets et 11 % du financement total.

Les graphiques ci-dessous apportent des indications complémentaires, avec les chiffres détaillés pour l'année 2024.





Les structures associatives du mouvement sportif ont par ailleurs accès à certaines aides destinées plus largement au développement de la vie associative. Ainsi, les associations sportives sont éligibles au Fonds de Développement de la Vie Associative (volet n°2), au titre des appels à projets annuels. Ce dispositif est plutôt ciblé vers les petites associations employeuses ou non employeuses. Il a mobilisé 5,6 M€ en Nouvelle-Aquitaine en 2024 et bénéficié à 2 700 associations en région (pour un volume de demandes trois fois plus élevé). Les associations sportives en sont les principales bénéficiaires. Ces dernières ont également accès aux aides du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP).

■ La promotion et le développement du sport-santé

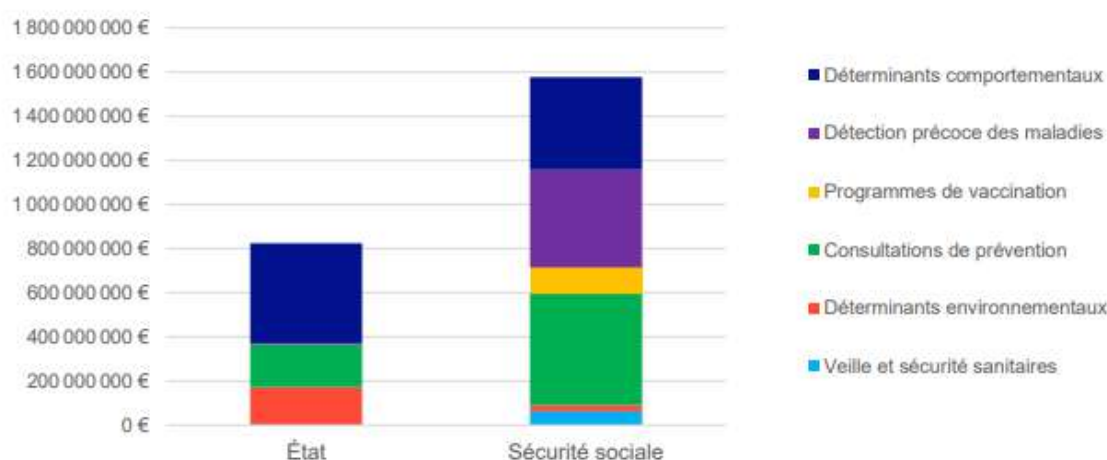
Ce volet de la politique nationale dans le domaine du sport s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale sport-santé (2019-2024), en cours de révision pour la période 2025-2030. Celle-ci s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive, qui inclut notamment le développement de l'offre de pratiques (dont équipements légers de loisirs), des mobilités actives et d'un réseau de "maisons sport-santé ».
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique, avec l'augmentation de la prescription d'activité physique adaptée par les médecins.

- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants.
- Le renforcement et la diffusion des connaissances.

Il est co-piloté par le ministère des sports et par celui en charge de la santé. Pour ce dernier, le sport-santé participe à la politique de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins, notamment dans le cadre de l'action dédiée à la prévention des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation. Du point de vue de la politique en matière de santé publique, le développement de l'activité physique relève à la fois du Plan National Nutrition-Santé (PNNS) et de la Stratégie nationale sport-santé. Le PNNS 2019-2023 est en cours de révision. La promotion de l'activité physique faisait partie des objectifs de cette politique nationale⁵⁸. La deuxième stratégie nationale sport-santé 2025-2030 est aussi en cours d'élaboration. Elle participe plus globalement à la politique de prévention en matière de santé publique, qui a mobilisé 2,4 Mds € au plan national en 2023, dont 1,58 Mds € de l'Assurance Maladie et 823 M€ de crédits budgétaires de l'État.

Tableau 1 – Dépenses de prévention en santé du budget de l'État et de la Sécurité sociale en 2023 (CP) réparties par thématiques



Source : Prévention en santé – Annexe au projet de loi de finances pour 2025

En région, la stratégie régionale sport-santé est portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), par la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (DRAJES) et par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, via un comité de pilotage régional, complété par des instances de coordination départementales. Elle constitue l'un des volets du Projet Régional de Santé portant sur la prévention primaire.

⁵⁸ Objectif 4 portant sur la mobilité active, objectif 8 de lutte contre les comportements sédentaires, objectif 11 sur la promotion auprès des parents de jeunes enfants des modes d'alimentation et d'activité physique favorables à la santé, objectif 12 pour soutenir le développement de l'éducation à l'alimentation et l'activité physique en milieu scolaire, objectif 19 de développement de l'offre et du recours à l'activité physique adaptée.

L'objectif principal est de favoriser la lutte contre la sédentarité et la pratique d'une activité physique par le plus grand nombre, aussi bien des jeunes scolarisés ou étudiant.es, que des salarié.es des entreprises ou des retraité.es. Pour l'ARS, cette politique s'inscrit également dans une démarche de recherche d'une plus grande efficacité et équité. C'est pourquoi une priorité est accordée aux actions considérées comme probantes ou répliquables par Santé Publique France, du point de vue de la couverture du territoire régional et d'atteinte de populations-cibles. Le financement de cette stratégie en région par l'ARS repose sur un Fonds d'Intervention Régional (FIR). Doté de 5,45 Mds € en 2024 au niveau national, la dotation à l'ARS Nouvelle-Aquitaine s'élevait pour cette même année à 482 M€ dont une enveloppe dite « protégée » de 45,7 M€ dédiée à la prévention.

Dans ce cadre, la stratégie a permis d'accompagner plusieurs projets ou initiatives, dont certains relevant de dispositifs nationaux décliné territorialement⁵⁹.

- En direction des jeunes, le projet « [Bouge tes baskets](#) », initié dès 2009 et porté par la Mutualité Française de Nouvelle-Aquitaine, vise à promouvoir l'activité physique et à limiter la sédentarité. Il s'adresse à des élèves de l'enseignement primaire (8 à 11 ans). Il concernerait 785 écoliers répartis dans 19 établissements dont 3 en REP/REP+(36 classes au total) et 8 départements (Charente-Maritime, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres).

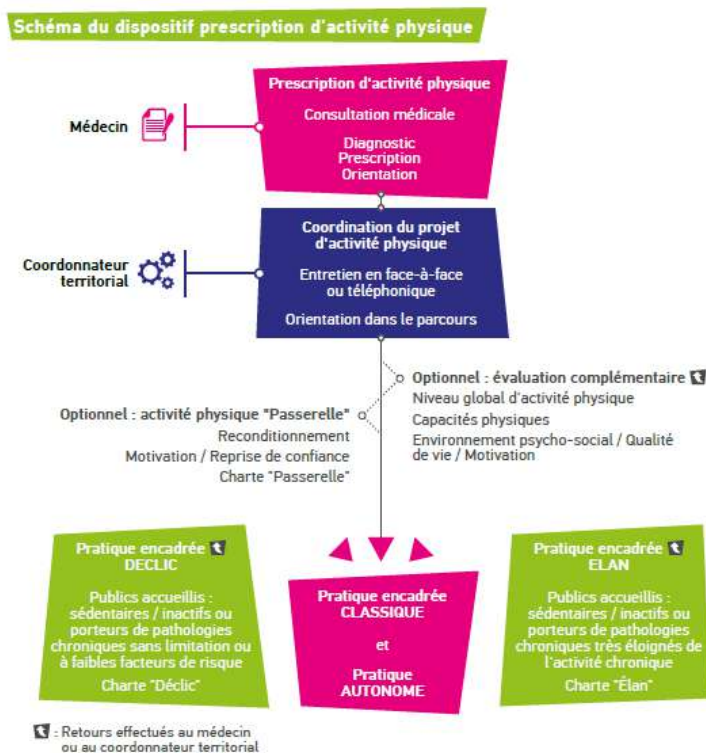
Le programme d'Intervention auprès des Collégiens centré sur l'Activité Physique et la Sédentarité (**ICAPS**) existe depuis une quinzaine d'années. Déployé en Nouvelle-Aquitaine depuis 2023, il touche à ce jour les élèves des académies de Bordeaux et de Poitiers (6 départements). Il s'agit d'une approche de promotion de la santé combinant différents types d'actions visant à influencer sur le comportement des jeunes. L'intention est aussi de créer un continuum incluant également le dispositif « 2 heures de sport en plus ». Ce programme repose avant tout sur les projets portés par les établissements scolaires et donc sur l'engagement de ces derniers.

D'autres projets sont développés par des Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (ex : Saint-Pierre-du-Mont dans les Landes) et par divers opérateurs en direction de jeunes atteints d'un handicap (dont autistes). Ils associent la ligue de sport adapté, le groupement des employeurs en activité physique adaptée et des établissements médico-sociaux (instituts médico-éducatifs).

⁵⁹ Audition de Mmes Juliette BOUD'HORS, Marion ELISSALDE et de M. Mathieu VERGNAULT du 19 février 2025.

Actuellement, 41 établissements sont concernés (dont des projets inter-établissements) répartis dans 8 départements de Nouvelle-Aquitaine, avec des projets intéressant plus de 1 200 enfants atteints d'un handicap.

- Un autre volet de la politique sport-santé concerne l'activité physique sur prescription, à travers le **dispositif PEPS** (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) destinés aux patient.es atteint.es d'une affection de longue durée et étendu en 2022 aux personnes atteintes d'une maladie chronique⁶⁰ (surpoids, obésité, hypertension artérielle, dénutrition, sédentarité, dyslipidémie, perte d'autonomie due au handicap ou au vieillissement...). Depuis la création des Maisons Sport-Santé, il a été recentré sur les patients atteints des maladies les plus impactantes (obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, cancer). En 2023-2024, ce dispositif visait les patients âgés de 40 à 50 ans, afin de favoriser l'espérance de vie en bonne santé. Tout médecin (généraliste ou spécialiste ou du travail) peut prescrire une activité physique adaptée. La consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie. Ce dispositif est piloté par l'ARS, la DRAJES et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS). La coordination régionale a été confiée à la [plateforme ETHNA](#) (Éducation Thérapeutique du patient en Nouvelle-Aquitaine).



⁶⁰ Cf. décrets n°2023-234 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée et n°2023-235 fixant la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées.

Selon l'évaluation des patients, ces derniers peuvent être orientés vers une activité adaptée à leur état de santé, avec plusieurs orientations possibles :

- L'activité « Déclic », destinée aux personnes inactives ou porteuses d'une maladie chronique à faible facteur de risque, avec des limitations fonctionnelles minimales (20 % des patients).
- L'activité « Élan », destinée aux personnes inactives ou porteuse d'une maladie chronique, très éloignées de toute activité physique, avec des facteurs de risques et des limitations fonctionnelles jusqu'à modérées (17 % des patients).
- L'activité « Passerelle », destinées aux personnes pour lesquelles l'activité physique nécessite un accompagnement adapté et un reconditionnement, par un travail axé sur la reprise de confiance et la motivation (durée : 3 à 6 mois, renouvelable 1 fois avant une pratique encadrée de type « Déclic » ou « Élan », 43 % des patients).
- Certaines personnes sont orientées vers d'autres formes de pratiques (classiques ou en autonomie, 20 %)

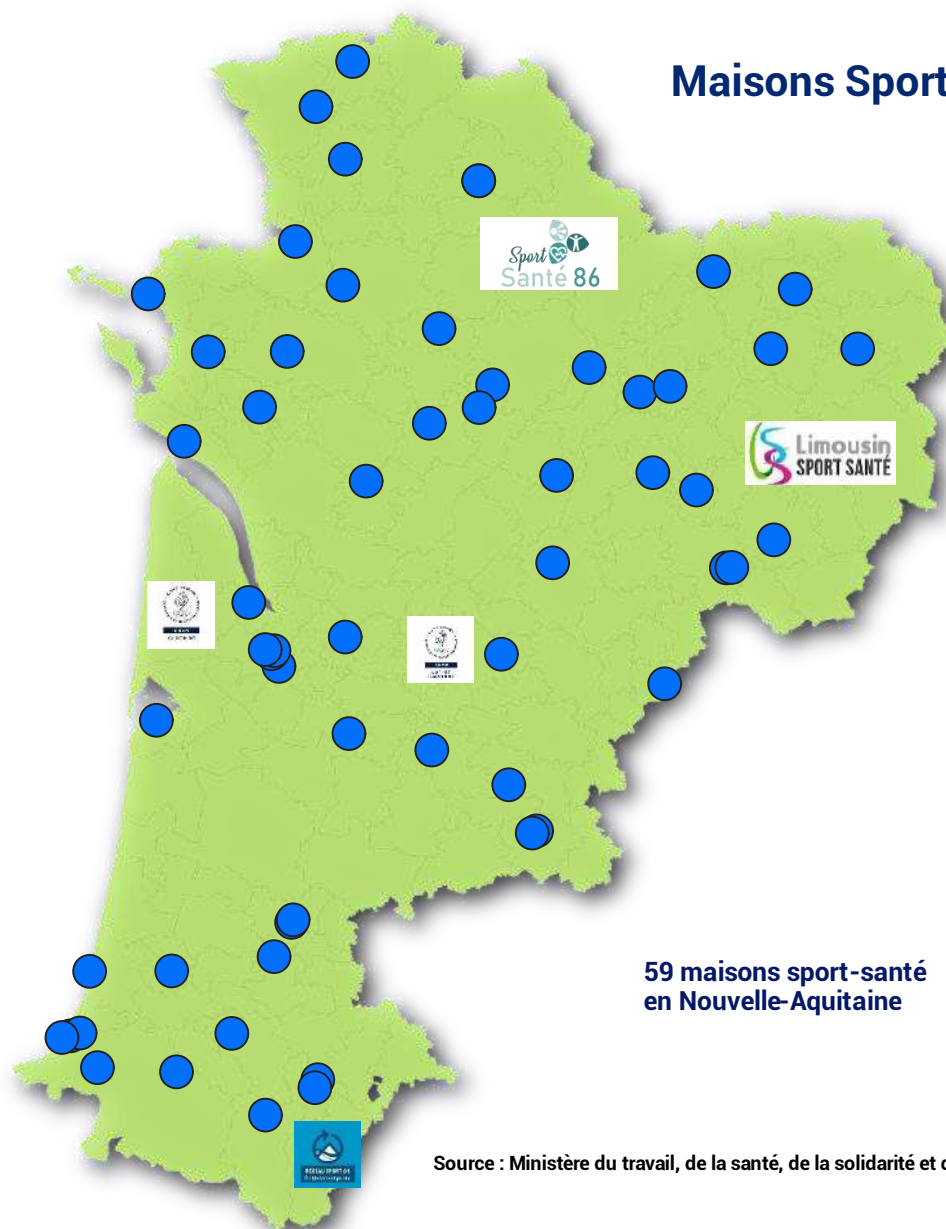
En Nouvelle-Aquitaine, plus de 19 000 personnes ont bénéficié du PEPS depuis 2018, dont plus de 40 % ont nécessité un accompagnement du type « Passerelle ». En 2024, la file active comptait près de 10 000 patients (dont 44 % en situation d'obésité). En sortie du PEPS, les personnes peuvent être orientées vers des associations sportives. Au total, 1 600 activités étaient référencées dans ce dispositif en région, impliquant 860 structures.

Au stade du déploiement de ce dispositif, il semble que les capacités d'intervention publique aient atteint leur limite, ce qui soulève la question de son modèle économique à terme et de sa reconnaissance par l'Assurance Maladie et/ou les mutuelles de santé.

- Enfin, cette stratégie sport-santé s'est aussi matérialisée par la mise en place d'un réseau de **Maisons Sport-Santé**, dont la mission consiste à accueillir et informer les personnes, à les accompagner vers des projets plus personnalisés et d'assurer leur évaluation dans le cadre du dispositif PEPS. Au niveau national, 506 maisons sport-santé ont été créées dont 59 en Nouvelle-Aquitaine. La couverture territoriale en maison sport-santé est encore imparfaite.



Maisons Sport-santé



**59 maisons sport-santé
en Nouvelle-Aquitaine**

Source : Ministère du travail, de la santé, de la solidarité et des familles

Le cas du département de la Vienne est particulier car il bénéficie de l'action portée par [l'association Sport-Santé 86](#), réseau départemental créé en 2018 avec le soutien du service départemental en charge de la jeunesse et des sports, de l'antenne départementale de l'ARS et du Comité départemental olympique et sportif de la Vienne, dans le prolongement d'une expérience (« Prescri'Mouv »), qui a préfiguré le PEPS. Cette association est également chargée du déploiement du programme ICAPS dans le département et de la gestion du logiciel métier SAPA⁶¹, qui gère les résultats d'évaluation du PEPS.

⁶¹ Le développement de ce logiciel a bénéficié d'un soutien du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (appel à projet SportTech)

L'association Sport-Santé 86

Créée en 2018 dans le prolongement d'une expérimentation associant différents acteurs (CDOS 86, chaire sport-santé-bien-être de l'Université de Poitiers, CREPS de Poitiers, associations d'usagers).



L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 4 collèges : professionnels de santé, acteurs sportifs, usagers (associations de patients), partenaires. Elle s'est donné plusieurs objectifs : animer un réseau d'acteurs mobilisés pour la promotion de l'activité physique pour tous, sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique et développer l'offre de pratique sur le département.

Ces actions portent principalement sur :

- ▶ La création d'un réseau de partenaires
- ▶ Le recensement des activités sport-santé de la Vienne
- ▶ La fonction de centre de ressources du sport-santé (formation des éducateurs sportifs, accompagnement de structures)
- ▶ Les actions de prévention primaire (promotion de la santé par l'activité physique et lutte contre la sédentarité)
- ▶ La participation à l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques, en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (Villa Santé), les cliniques ELSAN de l'association [La Passer'aile](#) et à domicile avec [ETP à Dom 86](#)
- ▶ Le développement du sport en entreprise, en lien avec le [QG Habitudes de vie](#) de l'Université de Poitiers, inauguré en 2023.

L'association intervient dans le cadre du dispositif PEPS (800 personnes entrées en 2024 et 2 000 en suivi, y compris vers des publics dits prioritaires, enfants notamment, ou précaires), en milieu scolaire (ICAPS) et développe des interventions en entreprise (BTP, EHPAD), vers des chantiers d'insertion et des maisons familiales rurales. Elle a engagé une action sur la périnatalité, en lien avec les sages femmes libérales et le CHU, qui pourrait bénéficier d'une prise en charge au titre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale, dédié aux expérimentations innovantes en santé.

L'association Sport-Santé 86 s'est également appuyée sur l'expérience déployée en Limousin depuis 2015 par [Limousin Sport-Santé](#), association coadministrée par des professionnel.les de santé, des acteurs du mouvement sportif (dont les CDOS de la Corrèze, de la Creuse et de Haute-Vienne) et des associations de patients (dont France Asso Santé).

Ces exemples de coordination entre acteurs à l'échelle territoriale sont exemplaires mais loin d'être généralisés. Or, certaines analyses⁶² de ces dispositifs sport-santé mettent en évidence plusieurs constats :

- La redondance de certains dispositifs et outils entre les territoires et au sein des territoires (annuaires, réseaux...), qui alimente une difficulté de coordination.

⁶² Cf. audition de M. Clément PERRIER, institut de Recherches Collaboratives sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé (ReCAPPS) le 19 février 2025

- Des dispositifs pensés à court terme, pour des raisons économiques ou budgétaires, ce qui constitue un frein pour générer des changements comportementaux. Seul un accompagnement dans la durée peut permettre d'engager les personnes dans une activité physique à moyen ou long terme.
- L'insuffisance des collaborations existantes entre les différents mondes impliqués (sport, santé, social), une absence de liens entre de nombreux acteurs professionnels et une méconnaissance réciproque.
- Une reconnaissance des compétences distinctes qui reste encore limitée.

Or, moins il y a de collaboration plus il est difficile d'engager les patients sur le temps long. C'est pourquoi certains observateurs considèrent nécessaire d'aller au-delà du stade de la prescription sur ordonnance d'activité physique car l'injonction à bouger ne suffit pas, notamment chez les personnes les plus vulnérables et éloignées de la pratique, qui en ont le plus besoin. En outre, les dispositifs existants sont conçus le plus souvent pour des malades chroniques ou des personnes âgées mais trop peu tournés vers les enfants et adolescents, alors que cette population devrait être considérée comme une cible privilégiée.

Les personnes qui sortent des dispositifs ont tendance à abandonner la pratique, sauf pour celles ayant déjà un passé sportif, car il n'y a pas de suite sans un accompagnement adapté ou sinon insuffisamment différencié. De ce point de vue, les acteurs du monde sportif se sont diversement emparés du sport-santé et l'accompagnement des personnes reste parfois trop peu adapté à leur situation. La réponse à ce type de public exige une adaptation de la formation des encadrants et la mise en place de créneaux spécifiques. Pour autant, certaines fédérations ont fait de réels efforts en ce sens, notamment pour former des éducateurs sportifs (ex : natation, EPGV, randonnée pédestre...).

Un autre enseignement de ces travaux est la difficulté des clubs et associations sportives à trouver un public car les personnes ne viennent pas de manière autodéterminée. Cette difficulté renvoie à un cercle vicieux entre absence de pratiquants et faiblesse des relations entre clubs sportifs. En Nouvelle-Aquitaine, même si le nombre de projets sport-santé a eu tendance à augmenter ces dernières années, les financements dédiés sont, au mieux, restés stables. Cela limite les possibilités d'encadrement de pratiques adaptées et l'ouverture de nouveaux créneaux.

Par ailleurs, il apparaît que les liens entre collectivités locales et maisons sport-santé sont insuffisants, alors que le rôle des collectivités peut être important dans la mobilisation des professionnels de santé et pour faciliter les liens avec les associations locales. De même, le rôle des « entrepreneurs-frontières » est aussi déterminant, s'agissant des éducateurs d'activité physique adaptée et des infirmières « [Asalée](#) » (plus de 1 300 généralistes et plus de 300 infirmières répartis sur 464 sites en Nouvelle-Aquitaine). En outre, toutes les maisons sport-santé n'assurent pas la mission de coordination (sinon les plus anciennes et les mieux dotées) et privilégient l'accueil de public.

En Nouvelle-Aquitaine, l'attention est portée sur le lien avec l'offre d'activités physiques et sportives d'une part et d'autre part sur celui avec les Centres communaux d'action sociale. La coordination passe pour l'ARS par les Contrats Locaux de Santé auxquels les Maisons Sport-Santé sont associées ou ont vocation à l'être. Certaines maisons sport-santé ont développé des initiatives particulières telles que celles de Brive (travail incitatif des éducateurs sportifs territoriaux, identification d'une offre adaptée, développement de créneaux et aménagements pour les pratiques libres), de Chasseneuil en Charente (en direction des scolaires et malades chroniques) et d'Anglet (feuille de route sport-santé-environnement).

Sur la base de cette analyse, plusieurs conditions semblent devoir être réunies pour favoriser le déploiement du sport-santé dans les territoires :

- L'implication des collectivités locales,
- La mobilisation d'une personne professionnelle en coordination,
- Le rôle central dans la coordination des éducateurs et éducatrices en activité physique adaptée,
- La mobilisation des compétences spécifiques,
- L'importance de l'interconnaissance et de former les acteurs à l'écosystème mis en place,
- La nécessité d'engager les acteurs intermédiaires et de terrain,
- La nécessité d'engager les personnes de façon quasi-individualisée en sortie de dispositif et de trouver des relais locaux (sport, santé, social).

Il faut enfin relever et regretter ici que la prévention par l'activité physique ne soit pas prise en compte dans le [Plan Régional de Santé au Travail 2021-2025](#) (notamment dans son axe stratégique n°1 dédié à la prévention primaire). Il faut souhaiter que le prochain PRST prenne en considération le sport-santé comme moyen de prévention de certaines maladies professionnelles.

De même, il est dommage de ne pas pouvoir mesurer les effets d'application en région de la [feuille de route nationale sur les activités physiques et sportives en milieu professionnel 2021-2024](#), dont le pilotage régional est théoriquement dévolu aux Conférences régionales du sport. Cela souligne un manque d'information et d'implication des acteurs du monde de l'entreprise.

■ Une action plurielle de l'État qui accentue l'enjeu de coordination

Outre cet ensemble de dispositifs en faveur du développement de la pratique d'activités physiques ou sportives, l'État mobilise d'autres moyens relevant de divers champs d'intervention publique.

Ainsi, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires mobilise 266,5 M€ (2025) au niveau national dans le domaine du sport. En 2023, plus de 2 000 projets de collectivités territoriales (92 % par des communes et intercommunalités) ont été soutenus pour un montant de 212 M€ sur une dépense totale de 1,2 Mds €, notamment pour la rénovation énergétique d'équipements sportifs.

De son côté, le ministère de la justice affiche l'accès à la pratique sportive comme un élément primordial du parcours des personnes placées sous main de justice et vers la réinsertion (17,6 M€ en 2025). Au niveau national, cela mobilise un réseau de coordonnateurs d'activités et plus de 300 moniteurs de sport, en partenariat avec 6 fédérations sportives et diverses associations (pour 3 000 séances de sport bénéficiant au total à 4 000 détenus). Cette politique est également déclinée pour les publics relevant de la protection judiciaire de la jeunesse (36,3 M€ en 2025).

Dans le contexte post-JOP 2024 et de pression budgétaire, la politique en faveur du sport a fait l'objet d'arbitrages difficiles lors de l'élaboration du projet de loi de finances pour l'année 2025, au point de susciter des réactions du monde sportif qui ont conduit à atténuer la réduction des crédits initialement envisagée. En moyenne, la DRAJES mobilise 6 à 8 M€ de crédits budgétaires par an en Nouvelle-Aquitaine. Ce contexte pèse aussi lourdement sur les budgets des collectivités territoriales. Car au-delà de l'action portée par l'État, la politique publique dans le domaine du sport repose pour l'essentiel sur les collectivités territoriales et principalement sur les communes et intercommunalités.

3.1.2 Les collectivités territoriales au centre du jeu

Si la politique sportive de l'État est plurielle et transite en grande partie par l'Agence Nationale du Sport (hors Éducation Nationale), elle est très largement et substantiellement complétée par l'action des collectivités territoriales. Le contexte budgétaire actuel laisse craindre une instabilité accrue des ressources financières mobilisables en faveur du développement de la pratique sportive, ce qui alimente les difficultés de structuration du sport en région, déjà impacté par les effets de la crise COVID.

■ Région et départements : une action limitée mais qui peut être déterminante

Globalement, les financements consolidés de ces deux échelons territoriaux ont atteint 73,9 M€ en 2023, dont 52,3 M€ pour les Conseils départementaux et 21,6 M€ pour le Conseil régional (mais hors équipements sportifs des collèges et lycées).

Ce dernier dispose d'une compétence spécifique en matière sportive, puisqu'il assure les charges d'investissement et de fonctionnement technique, dont les personnels dédiés, des Centres de Ressource, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS⁶³), lesquels participent au réseau national du sport de haut niveau.

Sur la période 2017-2020, le Conseil régional a accordé 1 400 subventions, mobilisé 45 M€ pour les CREPS et financé 80 équipements sportifs pour un montant total de 26,8 M€. En moyenne, et hors CREPS, cela a représenté un financement annuel de 8,95 M€ en fonctionnement et 7,2 M€ en investissement. Un nouveau règlement d'intervention a été adopté en juin 2023.

Ce dernier s'articule autour de plusieurs axes.

- Le premier pilier concerne les activités physiques et sportives comme réponses aux enjeux de santé et de société. Il s'inscrit dans une stratégie plus générale de protection de l'environnement (Néo Terra), de santé (approche « Une seule santé ») et d'une démarche d'accès au sport pour tous. Il intègre la prescription d'activités physiques pour la santé (dispositif PEPS, cf. supra), le Conseil régional ayant soutenu l'expérimentation initiale de ce dispositif et sa diffusion en région.

⁶³ Il existe 2 CREPS en Nouvelle-Aquitaine : celui de Bordeaux-Talence et celui de Poitiers.



Dans ce registre, le Conseil régional porte une initiative en direction de la population lycéenne dans un premier temps, chez lesquels une diminution de licenciés sportifs a été constatée. Cette initiative, intitulée « *Tu Bouges, T'es Bien* », est encore en phase d'expérimentation. Il s'agit de cibler les lycéennes et lycéens en internat ou en proche externat, en leur proposant un accès aux équipements de proximité. Elle a donné lieu à un partenariat avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour, celle de Poitiers et avec l'Observatoire Régional de la Santé (lequel a lancé une enquête auprès des lycéens, des apprentis et des jeunes accueillis en missions locales dont les premiers résultats ont été rendus publics en mai 2025). L'expérimentation « *Tu Bouges, T'es Bien* » sera poursuivie jusqu'en 2026 afin d'adapter le dispositif aux divers contextes territoriaux. Les projets conduits dans ce cadre portent sur les déplacements (à pied ou à vélo), sur l'organisation de courses d'orientation par les établissements scolaires, ou encore sur la mise à disposition des équipements sportifs des lycées. Le comité de pilotage de cette initiative comprend, outre le Conseil régional, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports, les universités et le Conseil régional des jeunes. En 2025, le Conseil régional (direction des sports, de la vie associative et de l'égalité) a lancé un appel à projets sur le thème des enjeux de santé et de société.

Par ailleurs une attention est également portée à l'accès aux activités physiques et sportives pour les personnes atteintes d'un handicap.

Le deuxième pilier de la politique régionale concerne l'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires. Hors CREPS, il intègre un volet sur l'aide à la réalisation d'équipements sportifs (avec leur mise à disposition pour les lycées et les centres de formation d'apprentis), dont ceux dédiés aux sports de nature. Dans ce dernier cas, des actions sont également conduites en lien avec les Parcs Naturels Régionaux (démarche « *Parc Attitude* »). Ce pilier comprend aussi le soutien aux événements sportifs.



Les autres piliers du règlement d'intervention portent sur le soutien au sport de haut niveau d'une part et d'autre part aux têtes de réseau régionales, telles que les fédérations ou ligues régionales et le Comité Régional Olympique et Sportif, avec mise à disposition d'une Maison régionale des sports, propriété du Conseil régional. Le Conseil régional accompagne l'Union Nationale du Sport Scolaire et plus largement la découverte d'activités physiques ou sportives, à travers des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives ou têtes de réseau associatives (accès aux pratiques, mise à disposition des installations sportives des lycées pour la découverte d'activités).

Par ailleurs, la « Feuille de route 2023-2028 » du Conseil régional comporte un volet consacré à la promotion et à la prévention en santé par l'activité physique, en particulier en direction des jeunes. Cette politique s'est concrétisée par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Préva' NA » (Prévention et actions en région Nouvelle-Aquitaine), visant à promouvoir l'activité physique, à lutter contre la sédentarité et à agir sur certains déterminants de santé.

■ Le poids décisif des communes et intercommunalités

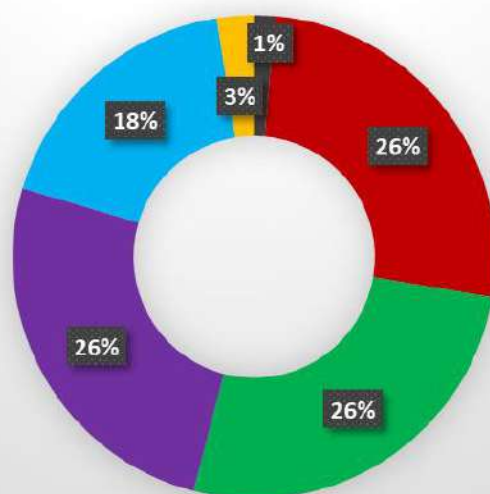
Le bloc communal constitue le principal pilier du soutien au monde sportif, notamment si l'on met à part le financement par l'État des postes d'enseignants d'EPS. Au niveau national, cela représente un volume de financement de 7,5 Mds €. Pour ces collectivités, les activités et équipements sportifs représentent de réels enjeux en termes d'animation et de vie sociale ou encore d'attractivité du territoire.

En Nouvelle-Aquitaine, sur la base des données fournies par le pôle « finances et fiscalité locales » du département des études et des statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales, le volume de financement mobilisés par les communes et intercommunalités peut être estimé à **762 M€** en 2023. Il s'agit d'une estimation car l'exploitation des budgets de ces collectivités n'est disponible de manière détaillée que pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités comprenant au moins une commune de cette taille. Or, s'agissant en particulier des communes, seules 281 sur un total de 4 305 comptaient au moins 3 500 habitants en 2023. Sur ce seul échantillon, le volume de dépenses certifié pour cette même année était de 533 M€ dont 330 M€ pour les communes et 203 M€ pour les intercommunalités.

L'estimation globale des dépenses a été obtenue en appliquant les mêmes ratios de dépenses en faveur du sport au budget global des collectivités locales de moins de 3 500 habitants, ce qui conduit à une surestimation probable mais donne néanmoins une fourchette plus proche de la réalité. Cela signifie que les dépenses des communes et intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine représenteraient environ 90 % des dépenses totales en faveur du sport de l'ensemble des collectivités territoriales en région.

Pour les communes, ces dépenses concernent, dans des proportions assez équivalentes, le fonctionnement et l'investissement dans les salles de sport ou gymnases, dans les piscines et les autres équipements sportifs ou de loisirs. De façon complémentaire, elles portent également sur le soutien à des manifestations sportives. Cela peut aussi se traduire par le financement et/ou l'emploi d'éducateurs sportifs, qui interviennent notamment vers certaines catégories de publics (enfants en école primaire, quartiers prioritaires...).

Structure des dépenses des communes (3 500 hab. et plus) en faveur du sport

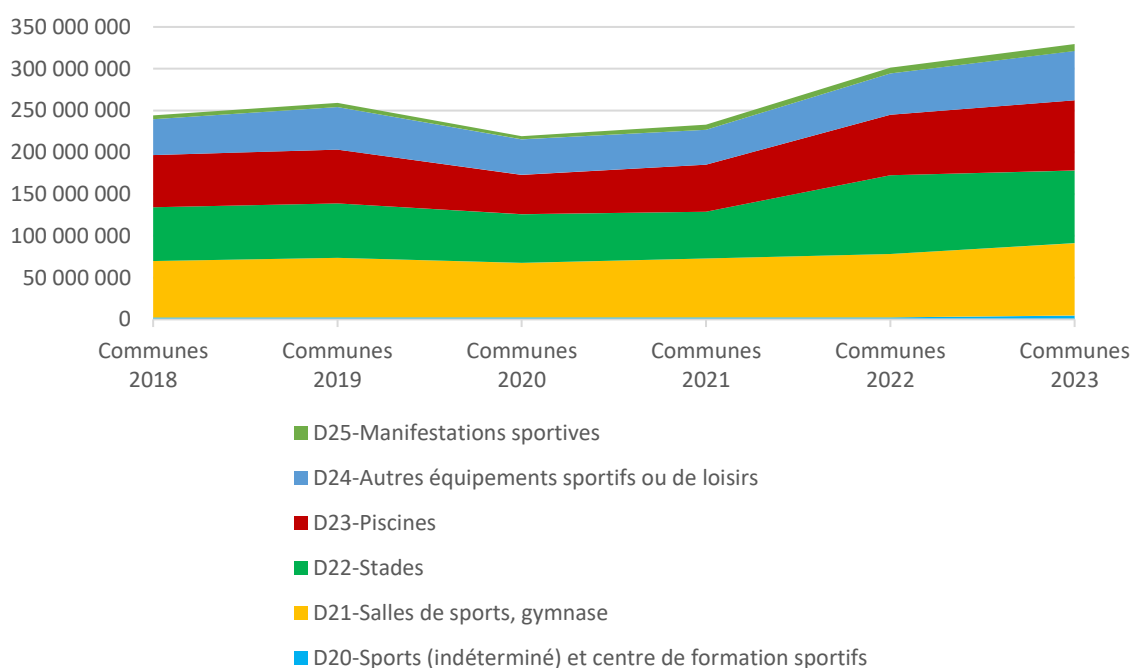


Année 2023
Dépense totale sport : 329,5 M€
4 % des dépenses de fonctionnement et 13,8 % des dépenses d'investissement

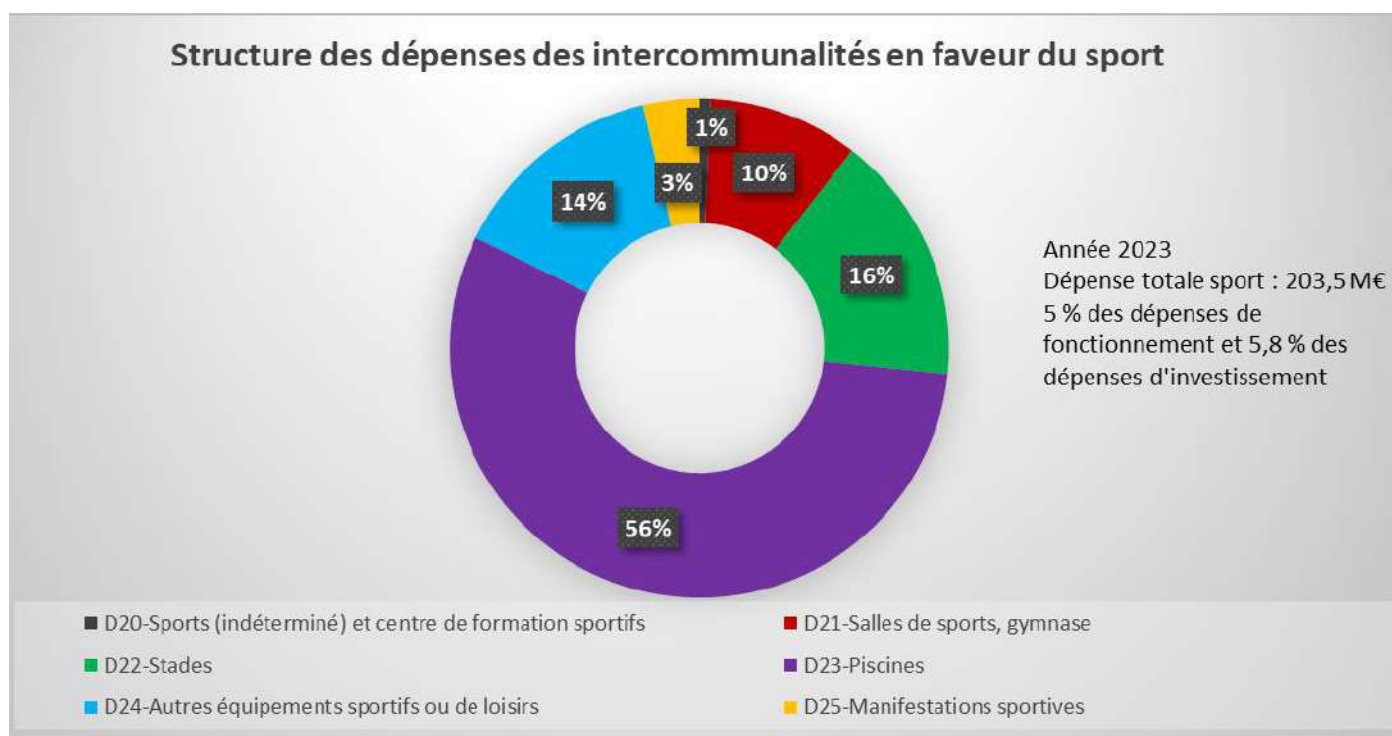
- D20-Sports (indéterminé) et centre de formation sportifs
- D21-Salles de sports, gymnase
- D22-Stades
- D23-Piscines
- D24-Autres équipements sportifs ou de loisirs
- D25-Manifestations sportives

Entre 2018 et 2023, les postes de dépenses des communes en faveur du sport qui ont le plus progressé sont celles liées aux manifestations sportives et, plus essentiellement, celles liées aux piscines (investissement multiplié par deux).

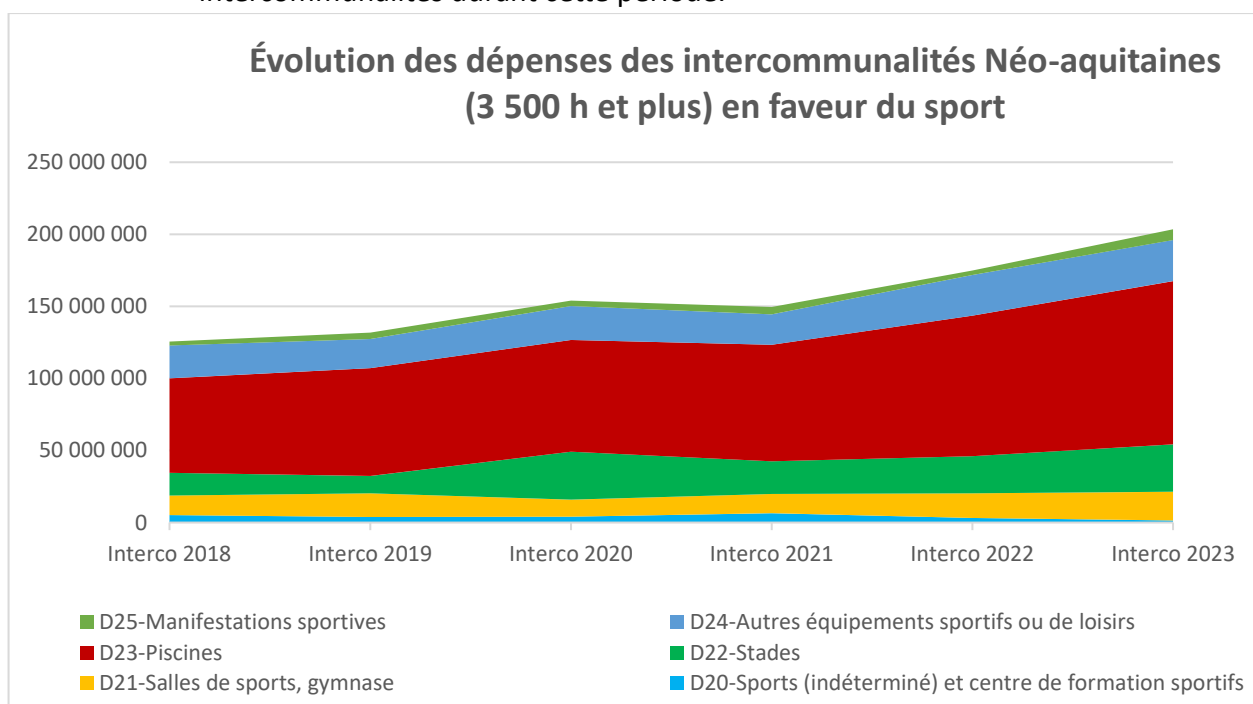
Évolution des dépenses des communes Néo-aquitaines (3 500 h et plus) en faveur du sport



Nombre d'intercommunalités ont hérité de compétences en matière sportive, par transfert de l'échelon communal. Cela concerne surtout les piscines, puis les stades et autres équipements sportifs.

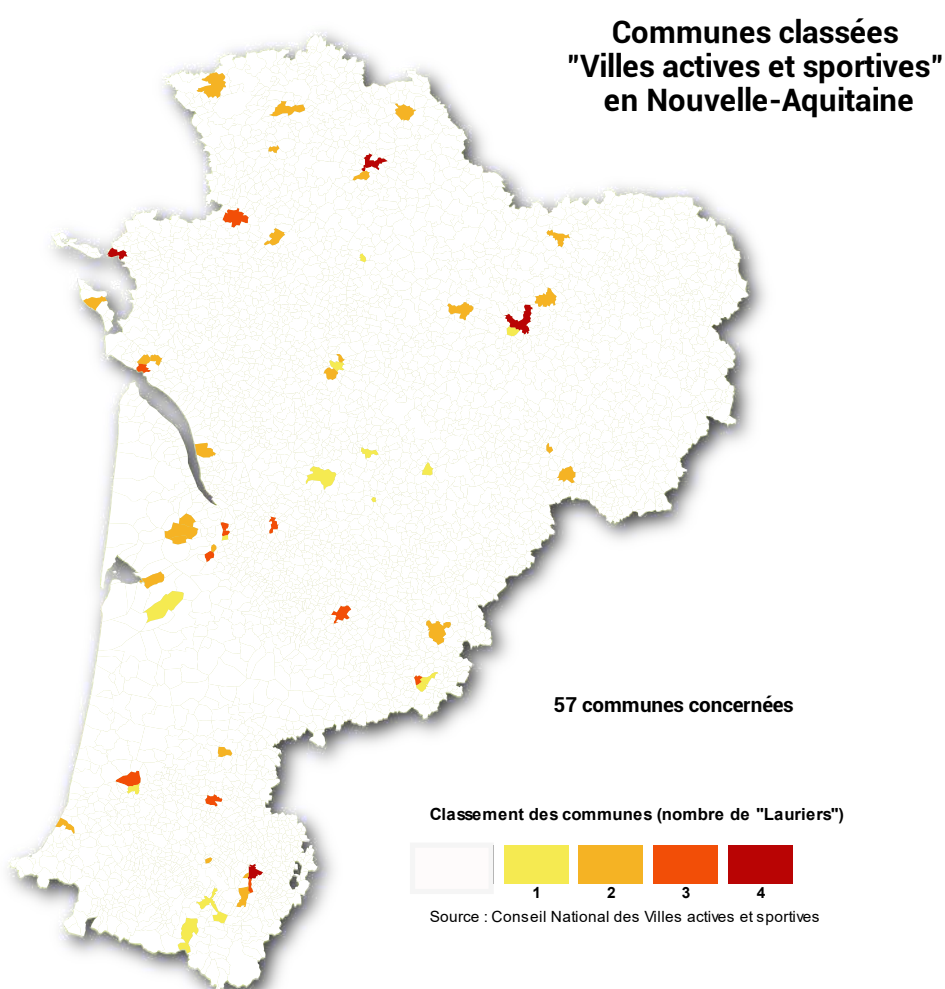


Entre 2018 et 2023, ces dépenses du bloc communal dans le domaine sportif ont progressé de + 41 %. Elles ont progressé plus nettement pour les intercommunalités (+ 62 %) que pour les communes (+ 34 %), du fait de transferts partiels de compétences des communes vers les intercommunalités durant cette période.



De nombreuses collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine ont mis en place des politiques plus ou moins volontaristes en matière sportive. Pour les élus locaux, le développement d'une politique sportive semble, au vu des données qui précèdent, une évidence. Ce n'est pourtant jamais une assurance ou un acquis. Cela repose souvent sur la conviction des élus locaux, dont certains peuvent être diversement impliqués dans le monde sportif. Ainsi que l'indiquait une élue en charge des sports d'une commune littorale, pourtant première adjointe, « *il faut parfois se battre pour mobiliser des moyens* »⁶⁴

Plusieurs communes ont reçu le label national « **Ville Active et Sportive** », lancé en 2017 par le Conseil national des villes actives et sportives, sous l'égide de l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) et de l'Union Sport & Cycle. A ce jour, 860 communes sont labellisées au niveau national, dont 57 en Nouvelle-Aquitaine⁶⁵.



⁶⁴ Cf. audition de Mme Catherine LEONIDAS, élue adjointe au sport de la ville de La Rochelle et vice-présidente de l'Association Nationale des Élus en charge du sport (ANDES) le 19 mars 2025

⁶⁵ Ce label comporte 4 niveaux de 1 à 4 « lauriers », ce dernier inscrivant la politique sportive dans une politique globale de la collectivité (nature, santé, mobilité, tourisme...), de promotion et de développement des activités physiques et sportives.

Le cas d'une ville moyenne littorale : La Rochelle

La Rochelle fait partie du réseau des Villes Actives et Sportives et, parmi celles-ci, au plus haut niveau de ce label (4 « lauriers »), à l'instar de Limoges, Pau et Poitiers dans la région.

Pour l'élue en charge des sports de cette ville, la politique sportive municipale s'efforce de répondre à plusieurs défis, face à des demandes de pratiques de plus en plus diversifiées.



En matière **d'équipements sportif**, l'un de ces défis est celui posé par la vétusté de certains équipements (gymnases, dojos, stades), qui exige un effort substantiel de rénovation (énergétique, accessibilité handicapés, club houses...). Par ailleurs, la municipalité doit considérer l'accroissement des pratiques d'activités physiques et sportives en accès libre (ex : futsal, padel, 3x3...), qui recouvrent une grande diversité d'équipements dont l'utilisation est parfois problématique. La ville est déjà bien couverte en équipements du type city-stades, terrains 3x3, aires de street workout... Mais la réponse à certaines demandes suppose de trouver du foncier disponible, ce qui exige un travail préalable important d'identification des espaces ou lieux, tout en tenant compte des contraintes règlementaires (PLUI, Loi littoral, gestion des risques...). L'un des critères déterminant de choix de la collectivité repose sur le nombre de pratiquants concernés d'une part, sur la possibilité de mutualisation d'autre part, sachant que les créneaux d'utilisation de la plupart des équipements sportifs sont déjà pleins.

Dans certains cas, les petits équipements sportifs d'écoles élémentaires peuvent être mis à disposition des clubs. Des projets d'équipements sportifs peuvent aussi être intégrés à des programmes immobiliers. Un travail a été engagé dans un quartier avec un promoteur afin d'aménager un dojo en rez-de-chaussée d'un immeuble, mais cela reste un exercice compliqué et parfois décevant.

Cette diversité de demandes est difficile à gérer pour les élus locaux, sachant en outre qu'une majorité d'associations utilisent le plein air ou le milieu naturel pour leurs pratiques mais souhaitent aussi disposer de leurs propres locaux.

En matière **d'accès du plus grand nombre** à la pratique d'une activité physique et sportive, La Rochelle recense déjà 27 000 à 28 000 pratiquants sur toute la ville. L'une des principales cibles de la politique municipale est celle des enfants, et plus particulièrement ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), par l'organisation des « Mercredis du sport » pour les 4-12 ans. Cela se traduit également par le développement d'activités en lien avec les écoles primaires (10 séances par an dans chaque école, dont 2 500 enfants en QPV), afin de pallier le manque de formation des enseignants du primaire. L'opération « Move & Play » s'adresse aux enfants de 7 à 10 ans en lien avec les centres sociaux. Pour les jeunes filles (10 à 14 ans), des ateliers de gymnastique sont proposés tous les mercredis dans les quartiers prioritaires de la ville. Un programme sport-vacances concerne les enfants et adolescents de 8 à 15 ans. Par ailleurs, un dispositif d'apprentissage gratuit de la natation a été mis en place pour des groupes d'une trentaine d'enfants. Pour celles ou ceux en situation d'obésité ou de forte sédentarité, une action « Bouger, grandir » a été mise en place dans certains quartiers plus particulièrement touchés par ce problème. Des animations de futsal sont également proposées dans ces quartiers, avec mise à disposition par la ville de certains gymnases. Ce ciblage vers les jeunes des quartiers prioritaires se justifie aussi par le constat que si l'on ne va pas vers eux ces jeunes ne feront jamais de sport. C'est aussi pourquoi certains projets d'équipements ont été conçus avec les usagers ou habitants de ces quartiers (aires de street workout, de skate park...)

A destination des « seniors », les activités de marche sportive sont proposées dans tous les quartiers de la ville, incluant des déplacements (ex : sur l'île d'Oléron). Des actions plus spécifiques vers les femmes âgées ont également été initiées. Pour les adultes atteints d'addiction, un programme de sport-santé intitulé « A vos marques » a été mis en place. Des liens ont été établis avec le milieu hospitalier concernant le sport sur prescription, concrétisé par 2 séances hebdomadaires dans les quartiers prioritaires dispensées par des éducateurs en activité physique adaptée. Beaucoup de clubs de la ville proposent également des activités sport-santé (ex : escrime, aviron...)

La municipalité octroie chaque année 1 M€ de subventions aux associations sportives, ceci incluant des enveloppes spécifiques pour les manifestations sportives et pour l'achat de matériel.

Au-delà de la commune, l'agglomération de La Rochelle a compétence pour les piscines depuis 2019 (5 piscines au total), afin de permettre à tous les scolaires (CP, CE1, CM1) l'apprentissage de la nage. Depuis peu, une nouvelle compétence lui a été confiée sur la voile scolaire, à destination des élèves de CM2 (1 semaine de voile, 5 bases nautiques concernées). La commune de La Rochelle a néanmoins conservé quelques actions dans ce registre (4 stages de voile par an pour des élèves de CM1 et CM2 de 4 écoles). Enfin, en période estivale, la ville propose chaque année des animations sportives à destination des touristes ou visiteurs.

Les principales difficultés rencontrées concernent la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation d'installations sportives pour les clubs, demande impossible à satisfaire actuellement. Ces derniers ont aussi du mal à mobiliser de nouveaux bénévoles dédiés à l'encadrement d'activités pour certains sports ayant bénéficié de l'effet JOP 2024. La collectivité se heurte également à des difficultés de recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs, mais aussi de moniteurs de voile, de kayak ou d'aviron. Un autre écueil concerne l'évolution des normes imposées par certaines fédérations (ex : dimension de terrains), impossibles à suivre pour les collectivités, par ailleurs déjà confrontées à l'enjeu de rénovation de certaines installations. Enfin, les clubs et associations sportives ont de plus en plus de mal à renouveler leurs dirigeants bénévoles, dont les responsabilités n'ont cessé de s'accroître.

Toutefois, cela n'empêche pas la collectivité de prendre de nouvelles initiatives. Parmi celles-ci, elle a entrepris une politique volontariste pour proposer des créneaux d'accès aux piscines afin de former des titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Elle poursuit sa politique de développement des mobilités douces (450 km de pistes cyclables à ce jour) et propose une aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour ses agents. Elle a mis en place une charte d'éco-manifestations afin de limiter l'impact des manifestations sportives sur le climat. Dans ce registre, une réflexion est également en cours visant à récupérer les textiles et matériels sportifs usagés des clubs sportifs (ex : 650 kg de textiles abandonnés après le marathon de la ville). Elle a également créé un comité consultatif du sport, composés par des personnes qui ne sont pas issues du monde sportif. Elle s'est fermement engagée dans la promotion du sport au féminin (42 % à 43 % de licenciées à La Rochelle). Enfin, elle organise chaque année ses Trophées du sport-passion, qui accueillent 500 à 600 personnes, afin de mettre en valeur des clubs, des bénévoles et des sportifs de la ville.

La mobilisation des collectivités en faveur de la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives n'est cependant pas que l'apanage des territoires les plus attractifs ou urbanisés. Divers territoires ruraux et petites villes sont aussi pleinement engagés dans ce travail, parfois depuis de longues années.

Les cas du Bocage Bressuirais⁶⁶

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est située dans le nord du département des Deux-Sèvres et compte 74 000 habitants. Ce territoire est structuré autour d'un réseau de petites villes (ex : Mauléon, Nueil-les-Aubiers, Moncoutant, Cerizay, Courlay...), avec Bressuire comme ville principale (19 000 habitants). Parmi



ces collectivités, la commune de Nueil-les-Aubiers a été labellisée par le réseau des « Villes actives et sportives » comme celles d'Airvault, Celles-sur-Belle, Niort et Parthenay dans ce même département.

Le territoire du Bocage Bressuirais dispose d'un parc conséquent d'équipements sportifs, héritage d'une période antérieure liée à la présence d'une activité économique importante (Heuliez entre autres). Ainsi, la petite commune de Courlay (2 450 habitants) dispose de plusieurs stades de football, d'un complexe omnisports, de cours de tennis extérieurs et intérieurs, d'un boulodrome, d'un pas de tir à l'arc en pleine nature... Ces équipements sont accessibles à tous y compris à des personnes atteintes d'un handicap. Celle de Cerizay, plus importante (4 800 habitants), est également bien équipée et vient d'aménager un terrain synthétique. Les clubs sportifs de cette commune accueillent 400 licenciés dont 300 jeunes. Les équipements sont de plus en plus utilisés pour des usages mixtes (avec vestiaires équipés en conséquence). Cet acquis exige pour les collectivités locales concernées de veiller au bon entretien de ces équipements, sachant qu'il aurait été difficile de réaliser de tels investissements aujourd'hui. Plusieurs communes ont cependant pu bénéficier du programme national « 5 000 terrains de sports ». Certains élus déplorent cependant la propension de certaines fédérations à relever leurs niveaux d'exigences normatives, de plus en plus difficiles à supporter financièrement pour les collectivités. La compétence sportive de l'agglomération s'est construite progressivement, d'abord centrée sur les piscines et centres aquatiques, ceux-ci ayant une vocation plurielle (éducative, ludique, sportive et touristique) et plus récemment d'un centre régional de tennis. Certaines piscines ou centres aquatiques ont dû être fermés (Argentonnay, Mauléon) et il est prévu d'en rénover une autre partie (Bressuire, Cerizay, Moncoutant, Nueil-les-Aubiers : 10 M€ d'investissement au total). Cette compétence s'est ensuite étendue aux associations sportives à rayonnement communautaire, notamment à la suite du regroupement de plusieurs associations (golf, rugby, athlétisme, handball jeunes, judo...). L'agglomération accompagne aussi les manifestations sportives de dimension au moins intercommunale (dont tournoi international de tennis de Bressuire, tournoi international de judo jeunes, meeting national d'athlétisme, tour cycliste...). Cette intercommunalité soutient également l'emploi sportif.

En termes d'accès à la pratique pour tous, des politiques tarifaires ont été mises en place sur le territoire (ex : un « pass'sport » à Moncoutant, des tarifications spéciales pour les demandeurs d'emploi, personnes en grande précarité, habitants de quartiers populaires ailleurs...). Ce sont les communes qui ont conservé le lien avec la dimension sociale de la pratique et avec les petites associations locales. Du point de vue social, un travail a été engagé afin de développer l'accès à la pratique des jeunes fréquentant la mission locale de Bressuire (1 800 jeunes), dont une large partie souffre d'isolement social mais aussi d'oisiveté et de sédentarité. Des liens sont également établis avec des associations de solidarité. Toutefois, l'une des priorités reste celle du milieu scolaire ou périscolaire, période déterminante pour amorcer des parcours d'activité physique ou sportive. L'agglomération s'est donné pour objectif de permettre à tous les élèves de CM1, CM2 et de 6^{ème} de bénéficier du dispositif « Savoir nager ». Toutes les écoles et collèges concernés du territoire ont ainsi accès aux piscines et centres aquatiques, avec une participation financière de chaque commune et mise à disposition d'un service de transport. Les clubs et associations sportives locales interviennent aussi régulièrement en milieu scolaire et l'USEP organise tous les ans une importante manifestation locale (300 à 400 enfants). C'est dans cet esprit qu'un travail a été réalisé avec la Cite de la Jeunesse et des métiers de Bressuire, avec des animateurs référents chargés d'aller vers les jeunes. C'est ainsi qu'un tournoi de football a pu être organisé avec des jeunes issus de tout le territoire. Une animatrice utilise également les équipements en accès libre (city stades) pour travailler en direction des jeunes de centres de loisirs.

⁶⁶ Cf. audition de MM. Johnny BROSSEAU, maire de Cerizay et vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, et André GUILLERMIC, maire de Courlay et Vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en charge du sport, de la jeunesse, de la santé et de la politique de la ville, le 26 février 2025

Le seul quartier prioritaire de la ville du territoire est situé à Bressuire et à proximité de diverses installations sportives (salle omnisport, piscine...), avec une forte population comorienne. La difficulté est d'amener ces habitants, notamment les mères et les enfants, à fréquenter les installations, objectif qui mobilise divers acteurs (associations socioculturelles, sportives, conseil local des habitants). C'est ainsi qu'un projet mené avec les habitants a permis de remettre un city stade en état.

Pour les personnes âgées, certaines associations proposent des activités adaptées (marche, gymnastique, pilates...) et les centres aquatiques ont réservé des créneaux spécifiques aux personnes âgées et/ou handicapées (aqua gym, aqua bike...). Toutefois, le sport-santé reste encore assez peu déployé par les acteurs du monde sportif au niveau local, alors que la demande dans ce domaine est en train de s'affirmer. Cela suppose encore de construire des projets et de mobiliser des compétences adaptées. Certaines structures locales, telles que l'École de Découverte des Sports du Bocage Bressuirais (cf. plus loin) ont entamé ce travail et plusieurs associations sportives, outre celles déjà positionnées sur le créneau des activités de loisirs (ex : gymnastique, Qi Gong, pilates...), ont créé des sections sport-loisirs (ex : tennis de table).

L'un des obstacles à la pratique rencontré dans les territoires ruraux est celui de la mobilité. Des formules de transport solidaire sont proposées par certains centres socioculturels du territoire et la Maison de l'emploi a aussi acquis et mis à disposition des moyens de transport.

Le tissu des associations sportives locales est important dans l'animation de la vie associative locale. Il rassemble des personnes de toutes générations, avec un développement croissant des pratiques de loisir. Toutefois, ces associations ont de plus en plus de mal à mobiliser des bénévoles et sont obligées de se professionnaliser pour encadrer leurs activités, ce qui génère des coûts importants même dans l'hypothèse d'un recours à des groupements d'employeurs. La pratique d'activités sportives des enfants repose aussi sur l'implication des parents. Or, ces derniers ont de plus en plus de mal à accompagner leurs enfants aux compétitions du fait des coûts de transport induits. C'est aussi pourquoi les collectivités ont pris à leur charge un système de transport par minibus.

Enfin, on constate aussi sur le territoire le développement d'une offre de salles commerciales (2 à Bressuire, 1 à Moncoutant, 1 à Mauléon...), qui s'adressent sur le territoire à des personnes actives aux horaires atypiques ou recherchant des lieux de pratique individualisée ou bien encore des adeptes de la musculation. Toutefois, cette offre reste coûteuse pour la plupart des ménages vivant sur le territoire, aux revenus plutôt modestes.

La prise en compte du sport-santé dans les territoires reste encore un chantier en construction. Il semble que certains dispositifs publics (de l'État ou du Conseil régional par exemple) soient encore méconnus ou trop ignorés de la plupart des collectivités locales. Des outils existent pourtant visant à faciliter cette prise en compte. Depuis 2020, l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) a mis au point un outil de diagnostic à destination des collectivités, intitulé « [Diag'Act](#) », expérimenté sur certains territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes (Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole) et dans les Hauts-de-France. L'entrée par l'activité physique et la sédentarité permet d'apporter de la transversalité dans les politiques publiques locales (sport, santé, mobilité, aménagement urbain, environnement...).



Source : ONAPS

Elle permet d'analyser l'adéquation de l'offre, d'identifier les bonnes pratiques, de sensibiliser et décloisonner les acteurs (sportifs mais aussi professionnels et usagers de la santé notamment, représentés dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et dans les Conseils Territoriaux de Santé).

Le guide méthodologique fourni par l'ONAPS comporte divers indicateurs et permet d'affiner les éléments d'analyse, y compris sur des parties du territoire concerné. Cela débouche ensuite sur des recommandations, l'objectif étant d'aboutir à un véritable engagement des collectivités. Ce travail donne lieu à un accompagnement de l'ONAPS, à la mise en place de comités de pilotage territoriaux ou encore à l'organisation d'entretiens en groupes de parole et à des collaborations diverses (par exemple avec les observatoires régionaux de la santé)



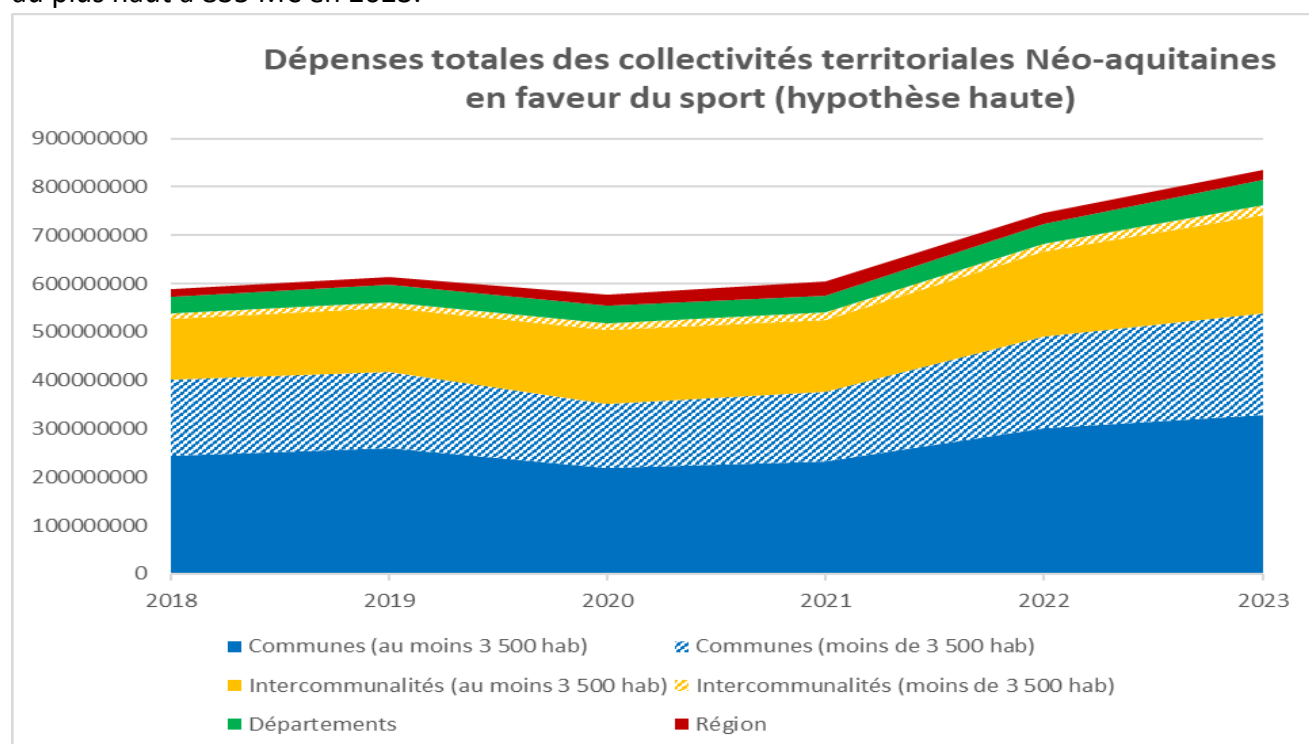
Source : ONAPS

Pour les collectivités territoriales, le sport reste une compétence optionnelle et partagée avec l'État. Elle n'est donc pas toujours considérée comme prioritaire par les exécutifs locaux et le contexte actuel de tensions budgétaires constitue donc un point de préoccupation, en partie partagé par les acteurs du mouvement sportif.

Pour autant, ces collectivités, en particulier celles appartenant au bloc communal, jouent un rôle déterminant dans le soutien au développement des pratiques d'activités physiques et sportives. L'implication de certains élus locaux, parfois ayant eux-mêmes un passé sportif ou d'engagement dans le mouvement sportif, est un facteur clé de mise en œuvre de politiques volontaristes dans ce domaine. L'action portée par l'Association Nationale des Élus en charge du Sport et la mise en place du label « Villes actives et sportives » témoignent aussi de l'attachement d'une partie de ces collectivités à la promotion de politiques sportives locales.

De manière plus générale, on relève pour l'ensemble des pouvoirs publics des points de préoccupation partagés : répondre aux évolutions des pratiques d'activités physiques et sportives et aux attentes qui les sous-tendent, répondre aux inégalités d'accès à ces pratiques (de genre, sociales et territoriales), faire face aux besoins de rénovation des équipements existants et à l'évolution de certaines normes (énergie, exigences sportives), intégrer la politique sportive dans une stratégie plus globale (santé, social, tourisme, mobilité, environnement, citoyenneté), soutenir les clubs et associations confrontés à diverses difficultés (bénévolat, procédures administratives, accès à des créneaux d'utilisation face à une demande croissante), faire travailler ensemble des acteurs d'univers différents (sport, santé, social...).

Pour autant, cela a été souligné, le financement de l'ensemble des collectivités territoriales en faveur du développement des pratiques d'activités physiques et sportives est déjà relativement important. En Nouvelle-Aquitaine, il était de 603 M€ à minima (communes et intercommunalités comptant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants) et estimé au plus haut à 835 M€ en 2023.



Si elle correspond à une hypothèse haute, cette estimation n'intègre pas comme cela a été précédemment indiqué les investissements des communes, des Conseils départementaux et du Conseil régional dans des équipements sportifs scolaires (cours d'école, installations sportives des collèges et des lycées).

L'effort public total, incluant les investissements de l'État (6 à 8 M€ sur crédits budgétaires de la DRAJES, 14 à 15 M€ de l'Agence Nationale du Sport pour sa partie territoriale et ses aides aux équipements pour 8 à 9 M€ en 2024), ce sont environ 30 M€ de plus investis en région (hors salaires des professeurs d'éducation physique et sportive, soit plusieurs centaines de millions d'euros pour la Nouvelle-Aquitaine). Ainsi, la dépense publique totale en faveur du sport et de l'activité physique en Nouvelle-Aquitaine est plutôt de l'ordre de 850 à 860 M€ par an (soit 140 € par habitant), sachant que ce financement a tendance à se diversifier (santé, écologie et cohésion territoriale, justice...).

3.2 Acteurs privés : les associations sportives confrontées au jeu de l'ouverture et à la coopération

Les acteurs du mouvement sportif, s'agissant des clubs et des associations sportives, sont au cœur de l'action privée en matière de développement des pratiques d'activités physiques et sportives. En Nouvelle-Aquitaine, cela concerne 17 800 associations et clubs sportifs au total. Comme la plupart des acteurs de l'économie sociale et solidaire, le monde sportif est actuellement soumis à diverses évolutions et difficultés, dont certaines lui sont plus spécifiques : mobilisation du bénévolat, contraintes et procédures liées à la recherche de financements publics de plus en plus conditionnés et sélectifs (en matière d'environnement, de santé, de sécurité, de citoyenneté et action sociale), réponse à une demande sociale de plus en plus diversifiée (sport-loisir, sport-santé), accès à des équipements adaptés... Il dispose cependant de nombreux atouts qui tiennent à l'importance de son tissu associatif, à son implantation territoriale, à sa structuration et à ses capacités d'adaptation, même si celles-ci exigent du temps.

Parmi ces évolutions, les acteurs du monde sportif doivent aussi désormais composer avec un paysage d'acteurs de plus en plus ouvert, issus du monde sanitaire, du monde social, ou bien encore du secteur concurrentiel (salles de remise en forme, coachs...). Cette évolution, en grande partie impulsée par les objectifs ou orientations des politiques publiques dans divers domaines, représente aussi un défi pour les acteurs du mouvement sportif, en partie déjà relevé, notamment dans le cadre de la Conférence régionale du sport à travers le projet sportif territorial de Nouvelle-Aquitaine (cf. 3.2.3).

3.2.1 Un monde sportif appelé à faire équipe et à intégrer de nouveaux joueurs

Le monde sportif est déjà fortement structuré, tant au niveau national que territorial et bénéficie de courants a priori favorables : une dynamique associative positive (+ 1 300 associations sportives en moyenne sur 3 ans⁶⁷) et un nombre de licenciés qui ne cesse d'augmenter. Il est cependant confronté à des difficultés d'accueil de nouveaux licenciés, aux problèmes de mobilisation d'encadrants bénévoles ou encore de disponibilité d'infrastructures sportives. Il est également interpellé par la diversification des attentes ou des demandes émanant tant de la population que des institutions publiques et qui tendent à bousculer ses modes de fonctionnement, sa gouvernance, ses priorités. Il est donc appelé à évoluer lui-même et à s'adapter à de multiples exigences.

C'est donc dans ce cadre que s'intègre l'action portée par les instances sportives à tous les niveaux.

■ Le Comité régional olympique et sportif, principale tête de réseau⁶⁸

Le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine est l'émanation du Comité National Olympique et Sportif en région. Avec les 12 comités départementaux (CDOS), il constitue le mouvement olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine. Il fédère une centaine de fédérations et ligues régionales, qu'elles soient olympiques, non-olympiques, affinitaires, du para-sport ou scolaires. Il occupe des locaux mis à disposition par le Conseil régional, situés sur le campus de l'Université de Bordeaux à proximité du CREPS (Maison régionale des sports).



Il joue un rôle central dans la promotion du sport à l'échelle régionale, que ce soit pour porter la voix du mouvement sportif régional vis-à-vis des pouvoirs publics, pour le développement de la pratique sportive en région, pour former et accompagner des bénévoles et professionnels, pour valoriser et soutenir les initiatives ou projet de ses membres ou pour lutter contre certaines dérives.

Ses priorités actuelles découlent en partie des objectifs définis au niveau national, à savoir :

- Le sport santé et bien-être,
- L'éducation et la citoyenneté,
- La professionnalisation,
- Les politiques publiques et l'accès au haut niveau,
- La responsabilité environnementale et le sport durable.

⁶⁷ Source : Recherches et solidarités

⁶⁸ Cf. audition de Mme Stéphanie DUPIOL-PÖUJADE, directrice du CROS Nouvelle-Aquitaine, le 17 avril 2025

Sur le volet sport-santé-bien être, le CROS organise un colloque régional et a mis au point divers supports de communication (dont un jeu sport-santé). Il propose également des webinaires de sensibilisation à ses membres et des formations au sport sur prescription médicale.

En matière d'éducation et de citoyenneté, il travaille d'une part sur la mobilisation du bénévolat (dont campagne digitale auprès des jeunes, recrutement de volontaires) et sur l'intermédiation en Service Civique avec l'organisation de rassemblements (formations de Service civique, sport-dating, cinés débats...). Une dizaine de jeunes en Service civique sont actuellement mis à disposition de ligues ou fédérations. Une préoccupation émerge quant au recentrage éventuel du Service civique voire sur sa pérennité. D'autre part, le CROS est engagé dans la lutte contre les discriminations et les violences sexistes, avec un comité de pilotage dédié qui comprend 34 structures régionales, 55 ambassadeurs et ambassadrices dont 26 formés sur la question des violences sexistes. A ce jour, 17 ligues et fédérations ont signé une charte d'engagement dans ces domaines. Le CROS a par ailleurs mis en place 40 ateliers « femmes dirigeantes » et lancé une enquête sur la parité des instances sportives dirigeantes. Il a initié une campagne digitale sur la pratique en mixité et le sport féminin et organisé plusieurs rassemblements régionaux sur la place des femmes dans le sport. Le CROS développe enfin des actions en faveur des personnes atteintes d'un handicap, par la gestion du label « Handi-Valides » (200 à 300 clubs concernés en région), d'une exposition itinérante et des liens avec le Comité Régional Paralympique et Sportif.

Les actions de professionnalisation se concrétisent à travers divers services offerts aux structures adhérentes (gestion de paie et comptable, gestion des ressources humaines, permanences de l'AFDAS ou de groupements d'employeurs sportifs, accompagnement...) et par de la formation (65 webinaires avec 1 000 participants, 130 journées de formation professionnelle organisées en 2024 intéressant 800 stagiaires).

Dans le registre des politiques publiques, le CROS participe à de nombreuses instances de décision (coanimation des dispositifs « Pass'Sport » et « Colo apprenante » avec la DRAJES) et de concertation (ex : Conférence Régionale du Sport, CESER). Il coanime le Mouvement Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine avec les Comités départementaux (CDOS).

Enfin, en matière de développement durable, il s'est doté d'une stratégie de responsabilité sociétale et accompagne ses adhérents dans ce registre. Il coanime un groupe « Mob'Sport », composés d'une dizaine de ligues et comités régionaux, pour expérimenter des solutions de mobilité plus vertueuses (réduction du bilan carbone). Il accompagne également les structures adhérentes pour l'obtention du label « Sport durable : le sport s'engage » et fait la promotion des sports de nature.

Le CROS Nouvelle-Aquitaine déploie par ailleurs des actions dans le domaine de l'innovation (incubateur Sport Impulsion, avec le Conseil régional, l'agence régionale de développement et d'innovation et des technopoles, Sport Lab avec ces mêmes partenaires et la Conférence Régionale du Sport). Par l'initiative La Fabrique du Sport, il a établi une cartographie des lieux d'expertise et des solutions numériques.

Ses représentants soulignent qu'1 euro investi dans les pratiques d'activités physiques et sportives permet d'économiser 13 € et que ces pratiques sont à la fois bénéfiques pour la santé (physique et mentale) et du point de vue des performances scolaires des élèves. Enfin, elles contribuent à la cohésion sociale et à la réduction des risques de récidive en milieu carcéral.

Face au développement des pratiques libres et des réseaux de salles commerciales, les représentants du mouvement sportif opposent le fait que les clubs et associations sportives offrent un encadrement qualifié, de la convivialité et des valeurs sociales et éducatives. De plus en plus, ces associations proposent des activités adaptées aux nouvelles attentes, avec des formats plus flexibles (cours à la carte, sessions courtes) et des événements accessibles à tous, licenciés ou non.

En réponse à la demande de sport-loisirs, diverses initiatives ont été engagées permettant d'adapter les activités à des besoins variés :

- Pour les salarié.es et associations sportives d'entreprises : créneaux en soirée ou durant la pause méridienne, interventions en entreprise pour de la sensibilisation ou des activités.
- Personnes atteintes de maladies chroniques : renforcement des partenariats avec les professionnels de santé pour intégrer le sport dans les parcours de soins (sport sur prescription).
- Personnes atteintes d'un handicap : label « Handi-valide » et club inclusif porté par le Comité Régional Paralympique.
- Actions spécifiques en direction des femmes (créneaux réservés et pratiques adaptées).
- Quartiers prioritaires et territoires carencés : animations sportives de proximité.
- Familles à faibles revenus : animation du dispositif « Pass'Sport » et licences à tarifs diversifiés.
- Jeunes : actions d'incitation à la pratique et coordination de l'intermédiation Service civique pour favoriser leur engagement.

Le mouvement sportif régional est donc déjà mobilisé sur différents terrains en réponse aux évolutions de la société. Certains chantiers restent cependant difficiles à faire avancer faute d'une mobilisation suffisante des partenaires et acteurs concernés. C'est notamment le cas pour le développement de l'activité physique et sportive en entreprise.

En outre, l'enjeu pour le mouvement sportif régional est de faire en sorte que cette stratégie d'action soit bien déclinée par l'ensemble des ligues et fédérations adhérentes d'une part et par les clubs et associations sportives dans leurs territoires respectifs. Enfin, cette dynamique n'a de chance de porter ses fruits que si elle est aussi intégrée, ou ses objectifs partagés, à l'échelle des collectivités locales qui en sont aussi les principaux financeurs.

■ Des fédérations et ligues mobilisées : quelques exemples

On recense au total 117 fédérations et ligues, dont 38 de sports olympiques, 54 de sports non-olympiques, 18 affinitaires, 2 paralympiques et 5 scolaires ou universitaire. Il serait par conséquent difficile de présenter ici l'exhaustivité des stratégies et programme de l'ensemble de ces structures. Quelques exemples permettent cependant d'illustrer la façon dont certaines fédérations ou ligues régionales abordent les différents enjeux évoqués dans ce rapport, dans les dynamiques et contextes qui leur sont spécifiques.

Le comité régional de la fédération française de gymnastique : une activité de sport féminin et très professionnalisée⁶⁹

122 clubs, plus de 30 000 licenciés (+ 4 % entre 2023 et 2024)

La fédération française de gymnastique est la plus ancienne de France (130 ans). Elle fait partie des sports olympiques, avec plusieurs disciplines de gymnastique artistique (anneaux, barres asymétriques, barre fixe, barres parallèles, cheval d'arçon, poutre, sol, saut de cheval), gymnastique rythmique (avec ballon, cerceaux, corde, massues, rubans) et le trampoline.

Elle propose également plusieurs autres activités telles que l'aérobic, parkour (ou « free style gym »), tumbling...En moyenne en Nouvelle-Aquitaine, chaque club propose 3 à 4 activités différentes.

En Nouvelle-Aquitaine, 84 % des licenciés sont des femmes et plus de 12 000 pour la pratique d'une activité loisir ou bien-être. Les femmes sont aussi très présentes dans les instances de gouvernance de cette fédération (à la tête de 6 comités départementaux sur les 12 et un comité régional également paritaire)

Les associations sportives de gymnastique en région proposent aussi des activités ciblées vers les enfants (« Baby Gym », de 15 mois à 6 ans), des formules de pratique ludique (« Access'Gym »), également adaptée pour les personnes en situation d'handicap, ou encore des activités orientées vers le bien-être ou sur prescription médicale (« Gym + »).

L'encadrement des activités est très professionnalisé (222 emplois en Nouvelle-Aquitaine, dont 127 à temps plein et 95 à temps partiel) et cet aspect reste crucial car il manque du personnel d'encadrement des activités pour répondre à la demande.

A l'échelle régionale, une quarantaine de championnats est organisée chaque saison. Le comité régional assure également la formation de bénévoles et professionnels (animateurs sportifs, juges, gestionnaires), y compris sur la question des violences sexuelles ou sexistes. Cette question est un point de vigilance pour les instances régionales, car les conditions d'enseignement de la pratique supposent la manipulation des corps. Cela implique de faire aussi preuve de pédagogie en direction des parents.



⁶⁹ Cf. audition de M. Frédéric BUREAU, président du Comité régional de la fédération française de gymnastique, le 17 avril 2025

L'autre grande fédération de gymnastique, orientée vers la pratique de loisir, est celle d'**éducation physique et de gymnastique volontaire** (EPGV).

Plus de 800 clubs et associations, près de 57 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine.

Cette pratique est très féminisée et très axée sur la forme et le bien-être.

Diverses activités sont proposées par les associations (remise en forme, pilates, bungyPump, step, yoga, body-zen, cours cardio chorégraphié ou LIA...).

Le comité régional d'EPGV, qui fait partie des instances dites affinitaires du mouvement sportif, mobilise 850 animateurs sportifs et forme 500 stagiaires en moyenne chaque année. Ses dernières assises régionales début avril 2025 ont porté sur le sport-santé



L'UFOLEP, le sport pour tous autrement⁷⁰

Près de 1 200 clubs et plus de 43 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine (+ 6 % entre 2023 et 2024)

Le comité régional de l'UFOLEP fait également partie des instances affinitaires du mouvement sportif régional.

L'UFOLEP, créée en 1928, est avec l'USEP (cf. pp. 77-78) la deuxième fédération sportive émanant de la Ligue de l'Enseignement. Multisports, elle s'adresse à tous les âges (enfants, jeunes, adultes), avec une dimension sociale de ses activités.

Le comité directeur régional constitué depuis 2016-2017 comprend 26 membres.

Deux axes prioritaires guident les activités de l'UFOLEP en région.

Le premier, centré sur la **dimension éducative du sport**, consiste à accueillir tous les publics dans une pratique de loisir ou de compétition et à développer la multi-activité. Cela intègre l'organisation de compétitions loisir (du loisir à la performance), l'éveil et la découverte d'un sport (pour les 5/11 ans) et diverses pratiques de bien-être (« Jouer, bouger, partager »). La compétition ne démarre qu'à partir de l'âge de 11 ans afin d'éviter certaines dérives. Parmi ceux arrivés à un bon niveau de pratique, certains s'orientent ensuite vers des clubs de fédérations délégataires ou olympiques. Ils ou elles reviennent ensuite à l'UFOLEP à partir de 35/40 ans pour continuer à pratiquer de manière différente. Globalement, plus de 90 activités sportives sont proposées par les structures UFOLEP en région, où sont aussi organisées plusieurs compétitions nationales (ex : gymnastique, tennis de table, karting, VTT, natation, pétanque, ski...) et régionales. Le comité régional propose aussi à cet effet diverses formations à ses structures adhérentes (70 formations pour 750 stagiaires sur un an), ainsi que des sessions de formation au premier secours citoyen (264 sessions et près de 2 200 stagiaires sur l'année 2023/2024).

Le deuxième axe porte sur la **dimension sport / société**, visant à amener de nouveaux publics à la pratique sportive dans un objectif de bien-être actif. Cela recouvre trois populations cibles. Vers les jeunes tout d'abord, par exemple à travers un programme régional conduit avec les services de protection judiciaire de la jeunesse (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne) et l'organisation d'un raid (« *Raid des 4 mousquetons* ») ou bien encore par la déclinaison en région du dispositif *UFO Street* vers les adolescents (11/17 ans), axé sur des pratiques de proximité autour des cultures urbaines (ex : trek urbain). Vers des personnes atteintes de certaines maladies chroniques ensuite, par diverses actions menées par 10 comités départementaux UFOLEP (lutte contre la sédentarité et l'exclusion, accueil de personnes en situation d'obésité ou diabétiques ou porteuses de maladies chroniques...), parfois en partenariat avec des centres hospitaliers. Dans le même esprit, l'initiative « *A mon rythme* » vise à rendre accessible une offre sport-santé-bien-être globale et inclusive, pour des personnes les plus en difficulté, en lien avec d'autres associations ou au sein de maisons sport-santé.



⁷⁰ Cf. audition de Mme Jocelyne BRANDEAU (Ligue de l'Enseignement) et de M. Patrick MANS, directeur du comité régional de l'UFOLEP, le 9 avril 2025

« *Toutes sportives* » est un projet qui vise à faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique ou sportive chez les femmes, en tenant compte de diverses dimensions psychologiques ou familiales et des dérives sexistes dont elles peuvent être victimes. Enfin, « *Primo'Sport* » est un programme en trois volets, tourné vers les primo-arrivants, réfugiés ou demandeurs d'asile.

En direction des seniors, l'action de l'UFOLEP est de proposer des activités permettant de rester actif ou active à tous les âges, en privilégiant le bien-être, le lien social et intergénérationnel. Pour les plus petits (avant 5 ans), les activités proposées consistent à accompagner le développement moteur des enfants mais aussi cognitif et socio-affectif. L'objectif très général est de mettre la pratique à la portée des personnes (y compris en modifiant parfois certaines règles de jeu).

Enfin, en direction des touristes, l'UFOLEP organise chaque année en « *Playa Tour* ». En 2024, il a accueilli plus de 2 100 personnes sur 4 journées.

L'UFOLEP en région vient d'engager un travail sur la question du sport en entreprise.

Elle coanime avec l'État l'équipe technique régionale du dispositif « *Savoir rouler à vélo* ». Enfin, elle est signataire de la convention régionale sur les sports de nature dans les parcs naturels régionaux.

Les animateurs régionaux de l'UFOLEP soulignent également les difficultés de recrutement de bénévoles. Or le bénévolat joue un rôle essentiel y compris pour les comités départementaux les moins dotés en effectif salarié (de 2 à 25 salariés en Nouvelle-Aquitaine).

Pour déployer ses activités, le comité régional de l'UFOLEP bénéficie d'une aide de l'Agence Nationale du Sport (251,5 k€ en 2024), répartie à parité entre les comités départementaux et les associations locales. Toutefois, cette aide ne permet pas de couvrir l'intégralité des demandes. Elle est complétée par des apports de l'UFOLEP nationale et des collectivités territoriales. Des inquiétudes sont perceptibles chez les représentants de l'UFOLEP, qui tiennent aux incertitudes de ces financements publics (ex : une campagne de l'ANS ouverte mais sans enveloppe encore affectée). L'association n'a cependant pas souhaité augmenter le coût de ses licences pour 2025.

Ligue régionale de sport adapté : franchir l'obstacle du handicap⁷¹
224 associations et près de 11 000 licenciés en Nouvelle-Aquitaine
 (+11 % entre 2023 et 2024). La Nouvelle-Aquitaine est ainsi au deuxième rang national du nombre de licences en sport adapté (derrière l'Occitanie) pour un total national de 65 000 licenciés répartis



dans 1 600 clubs. Elle est l'une des deux fédérations nationales spécialisées dans l'offre d'activités physiques et sportives pour les personnes atteintes d'un handicap, avec la fédération Handisport.

En Nouvelle-Aquitaine, les femmes représentent le tiers des licenciés en sport adapté. Les objectifs généraux de la Ligue de sport adapté visent d'une part l'accessibilité à la pratique sportive à toute personne atteinte d'un handicap mental ou psychique et d'autre part à l'épanouissement de ces personnes en créant un environnement voué au plaisir, à la performance et à la sécurité des pratiquants. De fait, cette fédération s'adresse à des personnes souffrant d'un handicap mental plus ou moins lourd (dont trisomie 21), de troubles psychiques et du spectre de l'autisme.

Le sport adapté recouvre 3 disciplines olympiques, 9 disciplines de haut niveau et 21 para-disciplines adaptées, ce qui offre une gamme relativement étendue de possibilités d'accès à une pratique. La ligue régionale propose à cette fin différents programmes adaptés à la nature et aux profils des personnes.

⁷¹ Cf. audition de MM. Jean-Claude RIBERT, président de la Ligue régionale de sport adapté, Bastien BOISSINOT, directeur et Simon SOULARD, conseiller technique national, le 9 avril 2025

En direction des jeunes (jusqu'à 20 ans), le sport adapté s'adresse à des publics accueillis dans les établissements ou services médico-sociaux (ESMS), ceux scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou encore celles et ceux licenciés dans un club sportif affilié. En Nouvelle-Aquitaine, 2 852 jeunes souffrant d'un handicap mental étaient licenciés en sport adapté en 2024 (+ 23 % en un an). Les trois quarts des associations de sport adapté proposent des activités pour les jeunes et 40 % ont activé le Pass'Sport qui a bénéficié à un millier de jeunes (+ 48 % en un an). Près de 900 jeunes licenciés ont pu participer à 26 rencontres régionales ou de zone et 274 d'entre eux à des championnats de France (188 podiums). Depuis 2018, les activités proposées touchent aussi bien la petite enfance (initiation, découverte, créativité) et des activités motrices pour celles ou ceux qui sont les plus éloignés de la pratique. Dans ce cadre, les associations concernées proposent des versions adaptées des dispositifs « aisance aquatique », « J'apprends à nager » et « savoir rouler à vélo ». Elles s'opèrent aussi par famille d'activités (apprentissage, éducation, santé) et incluent la pratique compétitive (finalité : championnats de France).

En matière de sport-santé, plusieurs comités départementaux (Charente, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne) ont mis en place des séances hebdomadaires ou mensuelles de pratiques sportives (1 773 en 2024), parfois en lien avec d'autres clubs sportifs. Certains proposent la pratique de la randonnée et/ou le passage de tests (Landes, Lot-et-Garonne). Récemment, des outils avec tutoriel et guide d'utilisateur ont été lancés sur le thème « *Bouger avec le sport adapté* ». Ces actions ont mobilisé 108 établissements et concerné plus de 930 personnes.

Un volet d'activités est plus particulièrement tourné vers les personnes en situation de handicap mental sévère ou profond, autour d'activités motrices. Cela s'est traduit par l'organisation de 55 journées en 2024 qui ont concerné 55 établissements ou services médico-sociaux et plus de 1 200 personnes (Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne et Haute-Vienne). Des séances régulières ont été proposées en Charente et dans les Landes (416 participations). En Lot-et-Garonne, une caravane des activités motrices a touché 96 personnes dans plusieurs établissements. En Corrèze, un séjour de 2 jours d'activités motrices a permis d'accueillir 145 participants issus de 16 établissements. Dans le cadre de la Journée nationale des activités motrices, une dizaine de journées ont été organisées sur 9 départements (Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Vienne et Haute-Vienne) qui ont accueilli plus de 550 personnes dont une soixantaine de jeunes.

En direction des personnes atteintes de troubles psychiques, l'offre de pratiques comprend des cycles hebdomadaires ou mensuels dans plusieurs départements (Charente, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Vienne) et des pratiques d'activité physique adaptée en milieu hospitalier dans la Vienne. Tous les comités départementaux offrent un accès au calendrier de rencontres sportives aux licenciés atteints de troubles psychiques. Depuis peu, les comités départementaux de Gironde et de Haute-Vienne ont mis en place une offre d'activité bénévole pour des sportifs ou licenciés atteints de troubles psychiques.

Sur l'autisme, la Ligue régionale a organisé en novembre 2024 un colloque régional « *Sport et autisme complexe, c'est possible !* », en présence de 181 participantes et participants.

L'offre de compétition et d'accès au sport adapté de haut niveau s'est concrétisée en 2024 par l'organisation de 85 rencontres sur le territoire régional, qui ont concerné près de 6 500 participantes et participants dans 15 para-disciplines adaptées. 859 sportifs et sportives de la région ont participé à des championnats de France et remporté 413 médailles.

Un autre axe important d'activité de la Ligue régionale de sport adapté porte sur la formation. Dans ce cadre, 24 actions de sensibilisation ont touché plus de 500 personnes et près de 200 bénévoles ont été formés à des rôles d'officiels (para-pétanque, para-athlétisme, para-natation). La Ligue régionale a par ailleurs assuré plusieurs interventions auprès d'étudiants, de bénévoles, d'éducateurs sportifs qui ont touché près de 900 personnes.

Elle a également effectué divers modules de qualification en sport adapté (pour des clubs et des étudiants), de certificat sport et autisme (11 éducateurs sportifs formés et diplômés) et de référent d'activité physique et sportive en ESMS (11 professionnels du médico-social formés mais 2 sessions annulées par manque de participants). La volonté de la Ligue régionale est de former davantage d'éducateurs de sport adapté issus aussi bien du monde sportif que médico-social. L'accès à une activité physique ou sportive de sport adapté est renforcé par l'affiliation d'autres clubs ou associations sportives, soit près de 600 (593, dont 260 dans le seul département de la Gironde et plus de 80 % du territoire aquitain). Cette distorsion territoriale s'explique pour partie par le fait que cette initiative de labellisation est née à l'origine (2008) dans l'ex-région Aquitaine. Cette démarche n'est cependant plus accompagnée par la DRAJES.

Le comité directeur de la Ligue régionale de sport adapté est composé de 25 membres bénévoles (dont 3 sportifs et 1 médecin), appuyé par une équipe de 8 salariés (dont 1 alternante) et d'un conseiller technique national. L'équipe technique régionale comprend 47 techniciens sportifs qualifiés, un élu référent et le conseiller technique national. Récemment, la Ligue régionale a mis en place une « *Académie du sport adapté* », conçue afin de donner aux sportifs le pouvoir d'agir et les accompagner vers plus d'autonomie, de les aider à prendre des décisions pour eux-mêmes et à s'épanouir. Par cette initiative, il s'agit de faire de l'activité sportive un moyen d'émancipation pour les personnes en situation de handicap mental. C'est un chantier désormais prioritaire des instances nationales et régionales de sport adapté, qui devrait aussi se traduire par une intégration plus importante des sportifs licenciés dans la gouvernance des instances régionales.

Les responsables régionaux de la Ligue de sport adapté insistent sur l'importance des moyens humains d'accompagnement aux pratiques pour cette population handicapée (rappel : en Nouvelle-Aquitaine, 40 700 enfants et adolescents bénéficiaires de l'allocation d'éducation à l'enfant handicapé dont 15 800 en établissements et 128 400 adultes bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé dont 22 000 en établissements, 35 700 personnes perçoivent la prestation de compensation du handicap⁷²). Or, le nombre d'éducateurs sportifs qualifiés formés pour le sport adapté ou le handisport est en baisse, alors que l'accompagnement adapté est précisément l'un des principaux freins à la pratique pour les personnes atteintes d'un handicap.

Un autre facteur de préoccupation reste la mobilisation des Conseil départementaux, des établissements médico-sociaux et de leurs associations gestionnaires. Or, pour nombre de ces acteurs, le sport-handicap n'est pas toujours une priorité et ne se limite pas au handisport, qui intéresse les personnes atteintes d'un handicap physique. Enfin, la question de l'accès à des créneaux élargis d'utilisation d'installation sportives reste toujours une difficulté.

⁷² Source : « [Les chiffres-clés du handicap en Nouvelle-Aquitaine 2024](#) », CREAL Nouvelle-Aquitaine

Le comité régional Handisport de Nouvelle-Aquitaine

179 clubs dont 22 structures labellisées, plus de 3 100 licenciés (dont 8,7 % de jeunes et 32 % de femmes). Bien qu'assez limité, le nombre de licenciés est en progression, sauf chez les jeunes (- 2,2 %). Ceci s'explique en partie du fait de nouvelles orientations qui ont conduit à faire chuter le nombre de participations ponctuelles, les instances fédérales ayant privilégié les adhésions annuelles.



Le nombre de clubs affiliés ou labellisés est en hausse, ce qui traduit néanmoins une dynamique positive.

La Fédération nationale Handisport est représentée en Nouvelle-Aquitaine par un comité régional et 11 comités départementaux (pas en Creuse). Parmi les 22 disciplines proposées, le comité régional en a priorisé certaines (basket-fauteuil, goalball, boccia, sarbacane).

Chaque année, près de 140 journées ou manifestations handisport sont organisées en Nouvelle-Aquitaine, aussi bien en activité de loisir que de compétition. L'équipe technique régionale mobilise une quinzaine de professionnels (dont 9 éducateurs sportifs qualifiés). Les sportifs Handisport de Nouvelle-Aquitaine ont obtenu de bons résultats aux derniers JOP 2024 (12 médailles dont 5 titres), ce qui pourrait susciter un regain d'intérêt. Parmi les principales difficultés, l'adaptation ou l'accès aux installations sportives et les problèmes de mobilité restent prégnants.

Outre les acteurs du mouvement sportif, l'ouverture des pratiques d'activités physiques et sportives à diverses composantes de la population qui en sont les plus éloignées, conjuguée à l'essor de pratiques loisirs et libres, mobilise d'autres catégories d'intervenants et suscite diverses initiatives dans les territoires néo-aquitains.

3.2.2 Le développement des activités physiques et sportives : un enjeu porté par une diversité d'acteurs en région.

Au-delà du rôle essentiel joué par les clubs et associations sportives, d'autres acteurs de la sphère privée non-marchande ont mis en œuvre diverses initiatives guidées par le souci d'une ouverture de la pratique au plus grand nombre ou bien encore par l'amélioration de l'état de santé physique et/ou psychique des personnes.

Certaines de ces initiatives ont un ancrage territorial, d'autres ont une portée plus générale et s'inscrivent dans les stratégies ou projets qui peuvent être définis à l'échelle régionale ou nationale. Là encore, l'aperçu qui suit n'a pas pour vocation de dresser un panorama mais d'illustrer par quelques exemples la diversité des initiatives qui peuvent concourir en région au développement des pratiques d'activités physiques et sportives.

■ **L'École de Découverte des Sports du Bocage Bressuirais (EDBS) : un projet territorial exemplaire⁷³**



Cette initiative est née en 1998 d'un constat dressé par des élus de Cerizay et des associations sportives de ce territoire du nord Deux-Sèvres : nombre d'enfants ou de jeunes restant hors du champ des associations sportives, l'augmentation de la sédentarité et la tendance au « zapping » d'une association à l'autre.

Après 3 ans de réflexion, l'activité de l'association a été lancée à titre expérimental, en s'appuyant sur des professionnels de l'encadrement sportif et avec une politique tarifaire adaptée.

L'association a été créée en 2001, avec un conseil d'administration structuré autour de 4 collèges (représentants légaux, membres associatifs, élus de la Communauté d'agglomération et membres actifs). Elle est désormais affiliée à la Fédération française des clubs omnisports, labellisée Handisport et prochainement sport adapté. Elle mobilise actuellement 23 éducateurs sportifs, salariés d'un groupement d'employeurs, auto-entrepreneurs, mis à disposition par des clubs sportifs ou en formation (contrat d'apprentissage, stage), dont 8 formés pour l'activité physique adaptée. Basée à Cerizay, l'association intervient sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, avec 6 pôles d'intervention (Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant et Nueil-les-Aubiers).

De 53 pratiquant.es en 2001, l'association compte actuellement près de 800 pratiquant.es, dont plus de la moitié d'enfants, 30 % de seniors, 10 % d'adultes et 6 % de personnes atteintes d'un handicap.

L'association EDBS a déployé plusieurs programmes.

« *Cap sur le sport* » s'adresse aux enfants de 4 à 9 ans (400 à 450 enfants). Ses principes visent à aider les enfants à choisir un sport, à s'épanouir (ni classement, ni performance, ni jugement) et à sensibiliser sur les valeurs sportives (respect, dépassement de soi, écoute). Ce projet s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les clubs locaux, EDBS jouant en quelque sorte un rôle de tremplin vers ces derniers. En outre, le coût de l'adhésion à EDBS est réduit de moitié en cas d'adhésion à un club. Les activités proposées sont variées (jeux de motricité, jeux d'opposition, jeux athlétiques, jeux aquatiques, jeux collectifs, jeux de raquettes, accrosport cirque, activités cyclistes et de pleine nature). Les activités d'éveil sportif concernent des enfants de 4 ans (motricité globale, activités ludiques), soit un tiers des enfants accueillis. Aux enfants de 5 ans (un autre tiers) sont proposées des activités de découverte (travail sur la coordination, l'équilibre, les jeux de pratique individuelle ou collective). Une initiation est ensuite proposée aux enfants entre 6 et 9 ans (pratiques codifiées, règles, rôle, arbitrage). Au terme de cette initiation, 30 % des enfants continuent de fréquenter l'EDBS. 70 % quittent l'association et, parmi ces derniers, 88 % intègrent un club sportif du territoire.

Le programme « *Ex Aequo* » consiste à proposer des activités sportives à des personnes qui en sont éloignées. Il comporte plusieurs volets. Le volet « traditionnel » est une formule d'accueil classique aux séances de découverte en mixité valides / handicapés et concerne 15 % des adhérents. Un volet plus spécifique est une offre d'activités para-sport sur le site de Bressuire (handisport, sport adapté, activités multisports adaptées), avec des passerelles vers des clubs locaux. Un créneau pour adultes propose aussi des activités adaptées (boccia et sarbacane) à Bressuire. Dans ce cadre, plusieurs partenariats ont été établis avec des structures spécialisées (1 classe ULIS de Nueil-les-Aubiers, une unité d'enseignement externalisé de Courlay, un groupe d'hôpital de jour de Bressuire, la MAAF de Pouzauges). Un troisième volet vise les scolaires et un dernier volet regroupe une offre de manifestations autour d'activités en mixité.

⁷³ Cf. audition de M. Cédric FUZEAU, directeur de l'École de Découverte des Sports du Bocage, le 26 février 2025

Le programme « Rest'Actif » est dédié aux seniors et personnes âgées, articulé autour de plusieurs axes : le bien-être adultes (80 personnes de 35 à 60 ans, activités loisirs d'entretien corporel, de bien-être physique et mental et des actions « sport en entreprise »), l'autonomie seniors (gym sur chaise, rupture d'isolement et lien social, travail sur la mémoire et l'autonomie, prévention des chutes), le sport santé sur ordonnance (programme PEPS et activités physiques adaptées en EHPAD à Cerizay et Neuil-les-Aubiers) et les activités intergénérationnelles durant les vacances scolaires. Ce programme suscite une demande (5 personnes à Cerizay au départ, une quarantaine aujourd'hui).

Parmi les difficultés rencontrées, on retrouve ici la question de la mise à disposition de créneaux d'utilisation des équipements sportifs. Un autre frein pour les familles est que le Pass'Sport ou d'autres dispositifs d'aide ne concernent que les enfants à partir de 6 ans. Par ailleurs, l'association souhaiterait acquérir un nouveau véhicule, mais peine à trouver une aide à cet effet malgré les démarches accomplies, faute de rentrer dans les clous des dispositifs existants.

En 2024, l'association a reçu le trophée « citoyenneté-vie sociale » de la communauté d'agglomération. Plusieurs chantiers sont en cours de développement, concernant l'offre d'activités en direction de personnes atteintes d'un handicap, des seniors et des adultes notamment en entreprise. L'association est de plus en plus sollicitée par des collectivités voisines du territoire (par exemple sur le handicap ou à la demande de certains services de collectivités à Châtelleraut, La Rochelle, Les Herbiers) mais elle atteint actuellement ses limites en capacité d'intervention (plus d'une cinquantaine par semaine).

La clé de la réussite de cette initiative repose sur la qualité des liens établis avec la population, avec les élus du territoire et les associations locales et sur le fait que tous les acteurs concernés avancent dans le même sens. Un tel modèle est difficilement transférable et ne peut être imposé. La philosophie de la démarche peut être reprise mais avec une structuration différente ou adaptée aux contextes locaux.

■ La Mutualité Française : la mobilisation pour la promotion de l'activité physique comme outil de prévention⁷⁴

Le réseau de la Mutualité Française fédère l'ensemble des mutuelles de santé du secteur non-lucratif, soit un réseau de 150 mutuelles en Nouvelle-Aquitaine. Ces acteurs assurent actuellement près de 3 millions de néo-aquitains, soit près de la moitié de la population régionale. Les missions de la Mutualité Française sont assurantielles, de prévention et d'offre de soins. Elle est représentée dans chaque région par des unions régionales.

La mobilisation de la Mutualité pour la promotion de l'activité physique relève de sa stratégie nationale de prévention (2023-2027), qui couvre la santé mentale, la santé physique et l'alimentation et la santé environnementale.

La mobilisation de la Mutualité dans le domaine du sport-santé s'appuie sur divers constats préoccupants, mentionnés par [l'Observatoire sport-santé de la Mutualité](#) 9,5 % des adultes auraient un niveau d'activité physique en conformité avec les recommandations de l'OMS (31,5 % en Suède) et notre pays se classerait au 119^{ème} rang international sur 146 pays pour l'activité physique des adolescents. Chaque année, 40 000 à 50 000 personnes décèdent prématurément en France en raison d'une activité physique insuffisante et/ou de leur sédentarité. Il apparaît en outre que 94 % des médecins traitants estiment la pratique sportive de leurs patients insuffisante.

La Mutualité Française a formulé à ce propos [plusieurs préconisations](#). Celles-ci insistent d'abord sur l'information et la promotion du sport-santé auprès du grand public (moins de la moitié des Français connaissant l'activité physique adaptée et les trois quarts ignorant



⁷⁴ Cf. audition de Mmes Priscilla HAMON, responsable du service prévention, et Anne Gisèle PRIVAT, conseillère technique spécialisée de la Mutualité Française, le 26 mars 2025.

l'existence de maisons sport-santé) et auprès des professionnels de la santé et du sport. Un autre axe appelle au renforcement de l'offre et de la diversité des équipements sportifs de proximité. La Mutualité Française souligne également la nécessité d'amélioration de la fluidité des parcours de soins et d'organisation de l'offre, notamment dans le cadre des Communautés professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Elle préconise le développement et la promotion des maisons Sport-Santé, en sécurisant leurs financements, le développement du sport-santé en milieu professionnel et l'amélioration de l'accessibilité économique au sport-santé. Elle propose la mise en œuvre d'actions ciblées vers des populations prioritaires plus éloignées de la pratique (femmes, personnes handicapées...). Cette stratégie a donné lieu à diverses initiatives déclinées ou impulsées en région. Ainsi, depuis 2009, la Mutualité Nouvelle-Aquitaine a déployé un programme spécifique en direction des enfants de 8-11 ans scolarisés en primaire, en partenariat avec les autorités académiques et intitulé « **Bouge tes baskets** ». Il vise à limiter la sédentarité des enfants en milieu scolaire. En 2024, ce programme a reçu le soutien de l'Institut National du Cancer, ce qui a permis un plus large déploiement de l'opération, laquelle touche désormais 8 départements de la région (sauf la Charente, la Corrèze, la Vienne et la Haute-Vienne). Il concerne plus de 700 écoliers répartis dans une vingtaine d'établissements scolaires de CE2, CM1 et CM2. En 2025, ce programme va faire l'objet d'une évaluation par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Cette initiative a depuis peu été étendue vers le monde de l'entreprise. Également en direction des jeunes, la Mutualité Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2024 le programme « **Bouge avec ta mission locale** », conduit en partenariat avec l'Association Régionale des Missions Locales, afin que ces dernières intègrent le sport-santé dans leurs actions d'accompagnement des jeunes et de réduire les inégalités sociales d'accès à la santé. La Mutualité Française a par ailleurs porté une attention particulière à la prévention en santé pour les actifs, le sport-santé contribuant entre autres à la réduction des risques de troubles musculo-squelettiques et plusieurs mutuelles intervenant dans la couverture collective. Dans ce registre, l'un des enjeux est de mobiliser les partenaires sociaux sur cet aspect du sport en entreprise. Cela a donné lieu à quelques expériences portées par certaines mutuelles de santé (ex : MatMut, Harmonie Mutuelle...).

Enfin, la Mutualité a développé plusieurs programmes en direction des aînés (programme « *Activ' et Vous* » en lien avec l'assurance retraite). En Nouvelle-Aquitaine, la Mutualité a mis en place à Mont-de-Marsan le programme « *Pas d'âge pour bouger* », qui vise à prévenir la perte d'autonomie et à lutter contre l'isolement social. Elle a expérimenté depuis 2024 un nouveau programme intitulé « *P'art à chute* » pour réduire les risques de chute chez les aînés (atelier « Mon équilibre en mouvement »).

Elle propose aussi à ses adhérents diverses formules de rencontres de sensibilisation et de promotion en 2025 : « *Pour votre cœur, bougez plus* » à destination d'actifs ou du grand public, « *Balades santé* » pour les seniors... et, en Nouvelle-Aquitaine, sur le « *Bilan de forme : faire le point sur sa forme physique* » et « *Je sport du boulot* » (marche d'orientation interactive), tourné vers les entreprises et les actifs.

Les représentants de la Mutualité prônent pour davantage de coordination et de transversalité des politiques publiques. S'agissant du sport en entreprise, ils soulignent l'importance d'une implication de tous les acteurs concernés : partenaires sociaux, responsables du personnel, médecine du travail.

■ **L'UNAPEI Nouvelle-Aquitaine - L'accès à la pratique d'une activité physique et sportive pour les personnes atteintes d'un handicap mental ou psychique, un besoin évident mais difficile à satisfaire**



14 associations gestionnaires et 4 tutélaires réparties sur 11 départements de Nouvelle-Aquitaine

323 établissements et services et 7 200 professionnels du secteur médico-social mobilisés.

11 400 adultes accompagnés et 5 440 travailleurs en ESAT.

2 570 enfants, adolescents et jeunes de moins de 20 ans accompagnés.

5 930 personnes placées sous protection de tutelle.

L'UNAPEI est une fédération d'associations de parents ou d'amis de personnes en situation d'handicap mental ou psychique.

L'UNAPEI Nouvelle-Aquitaine a lancé fin 2024 une enquête auprès de ses structures adhérentes relative aux conditions d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives des personnes accompagnées au sein des associations.

Cette enquête a enregistré la participation de 9 associations (ADAPEI de Charente, UNAPEI de Charente-Maritime, ADAPEI de Corrèze, Papillons Blancs de Bergerac, APEI de Périgueux, APEI de Libourne, ADAPEI de Gironde, ANDAPEI du Lot-et-Garonne, ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques et Comité départemental de sport adapté des Pyrénées-Atlantiques). Cela représente 9 800 personnes accueillies dans les associations de 7 départements de Nouvelle-Aquitaine.

La quasi-totalité des associations (93 %) déclarent avoir rencontré des difficultés d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives chez les adultes et enfants en situation de handicap.

Ces difficultés tiennent à plusieurs facteurs, internes ou externes aux structures : la peur des familles d'un rejet de leur enfant dans un club sportif, le manque d'information sur l'offre (quand elle existe) des clubs ou associations proposant une pratique inclusive, les problèmes d'accès à cette offre (inadaptation des horaires, éloignement, coût d'inscription, accessibilité des installations ou salles de sport), le manque de formation adaptée des encadrants des clubs ou associations sportives, le manque de temps et de moyens (humains ou financiers) des ESMS pour répondre aux désirs des personnes accueillies et pour construire des partenariats...

Néanmoins, la plupart des associations adhérentes ont mis en place des actions ou initiatives permettant de favoriser l'accès à des pratiques d'activités physiques et sportives pour les personnes qu'elles accompagnent.

Cela s'est traduit par la mise en place de partenariats (avec un groupement d'employeurs en activité physique adapté⁷⁵, avec des associations de sport adapté et/ou des associations sportives), par des interventions de professionnels (animateurs, éducateurs, enseignants) sportifs dans certains ESMS, par le recrutement d'éducateurs sportifs dans des ESMS, par la formation d'éducateurs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap mental ou psychique et par la labellisation « sport adapté » de certains clubs ou associations sportives, par l'acquisition de matériels adaptés (ex : vélo connecté, véhicule équipé de matériel adapté type Dec'Adapt), par la participation des personnes accompagnées à des événements sportifs ou rencontres en mixité (y compris en milieu scolaire), par la réalisation d'un bilan physique adapté aux personnes dans le cadre de projets personnalisés ou encore par des actions de promotion (affiches explicatives dans les ESMS, ateliers d'échanges, ateliers d'information...).

⁷⁵ Cf. GE APA Santé Nutrition basé à Pessac en Gironde – Il existe également une [Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée](#), créée en 2008 mais encore sans représentant en Nouvelle-Aquitaine

Le constat général est d'une part celui d'un manque d'activité physique ou sportive des personnes accompagnées par les associations et d'autre part des difficultés multiples rencontrées pour favoriser la pratique physique ou sportive des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Cette difficulté s'exprime dès l'enfance et la période scolaire. Dans ce cadre, l'objectif d'école « inclusive » se heurte à un défaut central de coordination entre les établissements scolaires et les ESMS (IME). Les postes d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) ont peu à peu été récupérés par l'Éducation Nationale et les ESMS ont été pour certains contraints de supprimer des postes d'éducateurs sportifs. Enfin, les jeunes atteints d'un handicap n'ont pas toujours accès aux structures de sport scolaire, car n'étant pas considérés comme des élèves pleinement rattachés aux établissements scolaires⁷⁶. Certains établissements ont cependant réussi à intégrer des dispositifs d'apprentissage de pratiques (« Savoir nager »).

Dans les établissements sociaux et médicosociaux, le principe d'accompagnement individualisé induit des besoins accrus d'éducateurs que les structures n'ont pas toujours les moyens de recruter d'où l'importance des partenariats établis avec des clubs ou associations sportives, à la condition que ces derniers puissent proposer un accompagnement différencié en activité physique adaptée.

Enfin, les JOP 2024 ont eu peu d'effets mesurables sur les attentes des personnes accompagnées dans les structures de l'UNAPEI Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, certains grands événements sportifs sur le territoire ont pu être mis à profit pour valoriser les initiatives mobilisant des personnes en situation de handicap mental ou psychique et de mieux sensibiliser l'opinion publique (par exemple à l'occasion du passage du Tour de France 2024 à Villeneuve-sur-Lot). Plus largement pour les associations concernées, la reconnaissance et la prise en compte des personnes souffrant d'un handicap relève d'un choix de société.

■ Drop de béton : le rugby comme facteur d'inclusion sociale

9 000 jeunes accompagnés chaque année

45 % de filles

L'association d'éducation populaire Drop de béton a été créée en 1997 à Mérignac, afin de favoriser l'insertion sociale de publics en difficulté (jeunes et leur famille) en s'appuyant sur la pratique du rugby. Elle intervient essentiellement dans les quartiers de l'agglomération bordelaise et a depuis sa création déployé ses activités vers des publics diversifiés.

L'association est reconnue par plusieurs instances du mouvement sportif (CROS, CDOS de la Gironde, Fédération française de rugby, UFOLEP...) et bénéficie d'un agrément jeunesse et éducation populaire.

Elle propose actuellement plusieurs programmes d'activités.

Le programme « *Rugby citoyen* » s'adresse aux scolaires (en temps scolaires, périscolaires et parascolaires), aux jeunes accueillis dans les centres sociaux et/ou de loisirs des quartiers mais aussi à des détenus en centres pénitentiaires. Les actions développées dans ce cadre portent sur la pratique de l'activité physique et sur le respect du rôle et de la règle, en s'attachant à l'implication de tous les acteurs.

Le rugby au féminin est décliné dans plusieurs activités : « *La Passe à Elle* », programme transversal qui vise à combattre tous les stéréotypes de genre et à développer la pratique sportive féminine (dont jeu en mixité, initiations, séjours), qui a aussi débouché sur la création d'une section de rugby féminin (46 joueuses, avec participation aux compétitions « *Melting Drop* ») et une école de rugby féminin.

L'association est labellisée par la Fondation Alice Milliat, qui œuvre pour le développement de projets promouvant la place des femmes dans le sport.



⁷⁶ Il est attendu que ce problème soit résolu à horizon 2027.

Le programme « *Handi'Rugby* » s'est concrétisé en 2007 par la création d'une section handisport de rugby fauteuil et l'association joue un rôle clé pour le développement de cette pratique. Elle a ainsi organisé plusieurs compétitions nationales et établi un partenariat avec l'Union Bordeaux-Bègles. Elle propose aussi dans ce cadre des sensibilisations au handicap par la pratique du rugby et organise des journées de sensibilisation dans toute la région (160 séances et 604 personnes concernées en 2024). L'association intervient également pour promouvoir le sport adapté dans des établissements sociaux et médicosociaux accueillant des enfants en situation de handicap mental ou psychique, en lien avec le Comité départemental de sport adapté.

L'association a par ailleurs développé un projet d'insertion dans l'emploi par le sport à destination de jeunes en difficulté (à partir de 17 ans), par la mise en place d'une préqualification aux métiers de l'animation et du sport dans le cadre du dispositif Sésame. Il s'agit d'un parcours personnalisé gratuit de 280 heures de formation et 140 h de stage pratique. En 2023/2024, 90 % des jeunes ayant suivi cette formation ont trouvé une issue positive.

■ **Le Service de Prévention de la Santé au Travail Corrèze-Dordogne : une démarche intéressante mais encore isolée en région**

15 000 entreprises adhérentes (dont 80 % de TPE), 135 000 salariés concernés.

19 centres fixes et secondaires répartis sur les deux départements.

Le SPST 19-24 mobilise 142 salariés, dont 15 médecins du travail, 20 préventeurs (dont 6 ergonomes), des infirmières en santé au travail, des assistantes sociales et des assistantes techniques de service de santé au travail.

Les missions du Service de prévention et de santé au travail portent sur la prévention et l'aide à l'évaluation des risques professionnels, sur le conseil aux employeurs et aux salariés concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, sur la surveillance de l'état de santé des travailleurs et travailleuses par la réalisation de visites médicales et sur la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. Le SPST contribue également à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ainsi qu'à la promotion de la santé sur le lieu de travail.

L'implication du SPST 19-24 dans la promotion de l'activité physique ou sportive sur le lieu de travail tient d'abord à une demande des employeurs (pour des séances d'étirements ou d'échauffement). L'équipe dirigeante du service (conseil d'administration, direction) a choisi de répondre à ce besoin, sachant qu'il existait déjà un groupe d'infirmières mobilisé sur l'activité physique en entreprise.

Cette démarche s'est également appuyée sur différents textes : la norme AFNOR sur l'activité physique et sportive en milieu professionnel⁷⁷, qui porte notamment sur la sensibilisation des travailleurs, sur le développement de la pratique d'APS et sur son organisation avec un encadrement spécifique, la feuille de route 2021-2024 sur le développement des activités physiques et sportives en milieu professionnel, inscrite dans la Stratégie Nationale Sport-Santé 2018-2024 et sur divers textes réglementaires⁷⁸.

Les impacts de l'activité physique et sportive en milieu professionnel sont connus. Ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au travail et au bien-être des salariés, à l'augmentation de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise, à la diminution des absences pour maladies et du turn-over, à la prévention des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux et ainsi à la réduction des dépenses de santé⁷⁹, au développement



⁷⁷ [Norme AFNOR SPEC S52-416](#)

⁷⁸ Dont le décret n°2023-234 du 30 mars 2023 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée

⁷⁹ En 2023, on a enregistré en Nouvelle-Aquitaine 54 500 accidents du travail qui ont entraîné la perte de 4,45 millions journées de travail et 1,5 millions de jours d'arrêt de travail dus à une maladie professionnelle (coût : près de 100 millions €)

d'une image positive et à l'attractivité de l'entreprise, au renforcement de la cohésion et de l'inclusion au sein de l'équipe. Cette démarche s'inscrit en outre dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine tiennent au défaut de conviction des employeurs, beaucoup considérant que ces activités ne peuvent se réaliser dans le cadre des heures de travail. Or, « *nous sommes programmés pour bouger, pas pour rester assis* »⁸⁰.

C'est pour quoi le SPST 19-24 a mis en place plusieurs actions. En septembre 2024, il a obtenu le label Maison Sport-Santé pour son site de Malemort en Corrèze (30 personnes en file active), établi un partenariat avec le programme PEPS en Corrèze (sur le programme « Passerelle », cf. page 87) et avec Profession Sport de Corrèze, puis mis en place un programme de cours hebdomadaires (de 16h à 18h) ouvert à des personnes de tous âges.

Une sensibilisation des médecins du travail et des infirmières a été engagée pour la prescription d'exercice ou d'activité physique adaptée (3 médecins sur les 15 du SPST 19-24 concernés à ce jour). Il propose aussi dans le cadre de la Maison Sport-Santé des activités physiques adaptées qui ont permis de créer des liens entre le monde du sport et celui de l'entreprise. Le SPST 19-24 a également mis en place des petits-déjeuners de sensibilisation sur la nutrition et l'activité physique. Il souhaite aussi d'inspirer des parcours urbains de design actif pour les appliquer en milieu professionnel.

Enfin, il propose à ses adhérents et aux salariés un module numérique à partir d'une application développée par la société [Recov'Up](#).

Le développement de l'activité physique et sportive en entreprise exige un vaste effort de sensibilisation. Cela dépend d'abord de la volonté des employeurs ou dirigeants d'entreprise, de l'organisation du travail (plus ou moins contraignante selon les métiers) et d'un aménagement mieux adapté de certains postes de travail

⁸⁰ Cf. l'ouvrage « *Bougeons !* » publié en 2023 sous la signature de Régis Juanico, ancien député, expert en politique publique sportive, auteur de plusieurs rapports d'information parlementaires et co-président du groupe de travail de l'Assemblée Nationale sur le JOP 2024

3.3 La Conférence Régionale du Sport (CRdS) de Nouvelle-Aquitaine : un travail de coordination régionale qui mériterait d'être décliné à l'échelle infrarégionale

La création des Conférences Régionales du Sport (CRdS) en 2019⁸¹ a accompagné celle de l'Agence Nationale du Sport. Elles ont notamment pour mission d'élaborer un Projet Sportif Territorial, dont les objectifs sont les suivants :

- Le développement du sport pour toutes et tous,
- Le développement du sport de haut niveau,
- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants,
- La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives,
- Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap,
- La prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences,
- La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Leur composition, de même que celle des Conférences des financeurs du sport qui leur sont associées, a été arrêtée par un décret daté du 20 octobre 2020.



En Nouvelle-Aquitaine, la CRdS est composée de 72 membres. Elle est présidée par un représentant (président) du Comité Régional Olympique et Sportif. La Conférence des financeurs comprend 42 membres (8 de services de l'État dont les CREPS et l'université, 12 pour les Conseils départementaux, 1 pour le Conseil régional, 3 pour les associations de maires, 1 pour les intercommunalités, 3 des principales agglomérations, 9 pour le mouvement sportif et 6 d'organisations patronales). La CRdS est financée par l'État via l'Agence Nationale du Sport (90 k€).

La CRdS a été conçue comme un outil au service de tous les acteurs du sport et afin de répondre au constat d'illisibilité et d'inefficience de l'écosystème sportif. La création de la CRdS s'inscrit donc dans la volonté de mise en place d'un système plus partenarial. Cette complexité a amené la CRdS Nouvelle-Aquitaine à mettre l'accent depuis 2023 sur la communication, par l'organisation de rencontres territoriales, d'un « After work Sport Entreprise », d'assemblées plénières et par la déclinaison de la campagne nationale « Sport, grande cause nationale ».

⁸¹ Loi du 1^{er} août 2019 ; article L 112-14 du Code du sport

Dans le cadre du Projet Sportif Territorial, les CRdS sont appelées à établir des contrats pluriannuels d'orientation et de moyens. En Nouvelle-Aquitaine, la CRdS a mis en place le « Comptoir Sport Entreprise », en lien avec la ligue régionale de sport en entreprise (21 associations sportives et 648 licencié.es en Nouvelle-Aquitaine) afin de favoriser la pratique du sport par les salariés. L'objectif en région est de parvenir à toucher le tissu des PME-TPE. L'autre déclinaison de ces contrats pluriannuels est la « Fabrique du Sport », en partenariat avec le CROS, afin de favoriser l'innovation (sociale et technologique) dans le sport.

La [CRdS Nouvelle-Aquitaine](#) s'est également mobilisée sur le Plan d'action territorial des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, notamment concernant le plan « Génération 2024 » (via la Conférence des financeurs) et sur la promotion des valeurs de l'olympisme.

Le Projet Sportif Territorial de Nouvelle-Aquitaine pour la période 2022-2027 a été adopté en octobre 2022. Il a donné lieu au travail de plusieurs commissions thématiques : développement des pratiques, stratégie de communication, territoires. Il comporte 58 propositions d'actions structurées autour de plusieurs axes :

- Développer le sport professionnel et de haut niveau (5 propositions).
- Promouvoir l'éducation, l'engagement et l'encadrement dans le sport (8 propositions).
- Prendre en compte les enjeux de société au sein du monde économique (dont sport en entreprise, 4 propositions).
- Faciliter les activités physiques et sportives par l'aménagement sportif du territoire (4 propositions).
- Développer les pratiques parasportives dans une cohérence territoriale pour faire du sport une réalité du parcours de vie des personnes en situation de handicap (5 propositions).
- Décliner la gouvernance sur le territoire (4 propositions).
- S'approprier les dynamiques en lien avec les JOP 2024 et les grands événements sportifs (7 propositions).
- Développer et animer la communication interne et externe de la CRdS (9 propositions).
- Développer durablement le sport et les pratiques sportives dans les territoires urbains et périurbains (3 propositions).
- Développer durablement le sport et les pratiques sportives dans les territoires ruraux et de montagne (5 propositions).
- Développer durablement le sport et les pratiques sportives dans les territoires littoraux (4 propositions).

Enfin, la CRdS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un observatoire régional du sport, dont l'objectif est d'améliorer les connaissances et leur diffusion. Il associe des chercheurs et universitaires et la DATAR du Conseil régional.

La mise en place de la Conférence Régionale du Sport et de la Conférence des financeurs du sport répond à un réel besoin d'articulation de l'action portée par les acteurs publics et le mouvement sportif dans sa diversité à l'échelle régionale.

Toutefois, sa composition mériterait d'être sans doute élargie à d'autres acteurs qui, en région, participent à la promotion et au développement des pratiques d'activités physiques et sportives, par exemple dans le domaine du sport-santé (ex : Mutualité) ou de celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Toutefois, un tel élargissement se heurte aux modalités de composition des CRdS fixées par les textes.

Plus sûrement, l'un des véritables enjeux reste celui de la déclinaison à l'échelle territoriale des « Projets sportifs locaux ». La CRdS a déjà été sollicitée par le département de la Creuse pour la définition de son schéma directeur des équipements sportifs et celle de plans sportifs locaux est inscrite dans les prévisions d'action de la CRdS en lien avec les collectivités locales intéressées.

Or, c'est bien à cette échelle infrarégionale que se situe la réalité des pratiques, à l'échelle des territoires de vie et, en termes plus opérationnel, celle des intercommunalités même si toutes n'ont pas encore reçu de compétence dans le domaine sportif ou sinon, dans la plupart des cas, de manière partielle. Pourtant, certains exemples en région attestent que c'est bien à cette échelle que doit s'opérer une démarche de mise en dialogue, de coordination et de partenariats, pour répondre aux enjeux de développement des pratiques, d'inégalités d'accès à celles-ci et de valorisation des initiatives portées par la diversité des acteurs, dans des contextes locaux particulièrement variés.

En résumé

- Face aux enjeux d'accès à la pratique d'activités physiques et sportives, **l'organisation de la réponse** apportée par les pouvoirs publics d'une part, par le mouvement sportif d'autre part et enfin par tout un ensemble d'autres acteurs périphériques du monde sportif, relève d'un **exercice particulièrement complexe et difficile**.
- Du côté des acteurs publics, la **compétence** en matière sportive est **partagée**. Elle relève d'une part de l'État à travers différents champs ministériels (Éducation Nationale, Sport dont l'Agence Nationale du Sport, Santé ... mais aussi Écologie ou Justice) et des collectivités territoriales à tous les niveaux d'autre part, comme compétence facultative et donc au gré du volontarisme des exécutifs. Pour autant, le sport est un **domaine omniprésent** de l'action portée par les collectivités du bloc communal, du fait de sa contribution à l'animation des territoires, à leur attractivité et à la cohésion sociale.
- La complexité est entretenue par la **pluralité des dispositifs publics**, mesures et stratégies mis en place à l'échelle nationale tout comme à l'échelle territoriale, qui poursuivent des objectifs variables. Cette pluralité n'est pas pour autant gage d'efficacité, certains de ces dispositifs étant parfois mal ou peu connus des acteurs de terrain voire des collectivités. En outre, l'action publique est actuellement soumise à de **fortes contraintes budgétaires** qui questionnent le déploiement sinon la pérennité de certaines politiques et dispositifs. Néanmoins, **l'engagement financier** public en région est loin d'être anecdotique et peut être estimé à **860 M€** par an en région.
- De son côté, le **mouvement sportif** est déjà bien structuré et organisé tant au niveau national que territorial. Il bénéficie d'un fort ancrage territorial mais il doit faire preuve d'adaptation face à la diversification des pratiques, des acteurs en présence et des sollicitations publiques. Il doit aussi composer avec des difficultés de mobilisation de bénévoles et de professionnels afin de répondre aux attentes sociales.
- Nombre **d'initiatives** sont également portées par d'autres acteurs en région, dont certaines exemplaires, que ce soit par leur structuration territoriale ou par la diversité des publics touchés (scolaires, jeunes, salariés, personnes éloignées de la pratique).

- L'une des clés de la réponse à l'objectif d'amélioration de l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportive repose sur la **coordination** de l'ensemble des acteurs dans les territoires. Si celle-ci a été engagée à l'échelle régionale avec la création des Conférences régionales des sports, **cette démarche reste à renforcer et à décliner** à l'échelle infrarégionale, au plus près des habitants.

Quatrième partie

« Bouge ton sport »

Jeu de pistes pour améliorer l'accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives en Nouvelle-Aquitaine

Si les évolutions et la diversification constatées des pratiques d'activités physiques ou sportives ont pu se traduire par une relative augmentation de ces pratiques au sein de la population, l'analyse qui précède met aussi en évidence divers constats plus inquiétants. Le fait que 30 % des Néo-aquitaines et néo-aquitains en restent éloignés, tout comme la persistance d'inégalités multiples d'accès à celles-ci, en sont les plus visibles. En outre, l'insuffisance d'activité physique et la progression de la sédentarité, tout particulièrement chez les plus jeunes, constituent un facteur aggravant de ces constats en termes de santé publique.

Les clubs et association sportives jouent un rôle déterminant du fait de leur position centrale et historique dans le développement et l'encadrement des pratiques d'activités physiques et sportives, mais aussi par le fait qu'ils sont l'objet de sollicitations multiples tant de la part des pouvoirs publics que d'une diversité d'autres acteurs, également impliqués ou concernés par cette question.

Pour autant, face à la diversité des enjeux identifiés, ils n'ont pas vocation à répondre seuls ni à traiter l'ensemble des problématiques relevant de choix de société. Ils peuvent pleinement y contribuer dans le cadre des projets et des activités qui leur sont propres. Cela passe donc par la juste compréhension et reconnaissance des missions et des compétences de chaque acteur, par le renforcement des relations et des partenariats, par une meilleure synergie et coordination à l'échelle territoriale la plus pertinente, à savoir celle dans laquelle s'ancrent ces pratiques et les projets au plus près des habitudes de vie de la population.

C'est sur ces bases qu'ont été construites les préconisations qui suivent, organisées autour de trois axes principaux :

- L'organisation et la coordination territoriales.
- L'adaptation aux attentes et à l'évolution des pratiques.
- La gouvernance et l'articulation des politiques.

4.1 Mieux organiser et coordonner la réponse dans les territoires

Pour le CESER, l'amélioration de l'accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives passe par une réponse structurée et coordonnée à l'échelle des territoires de vie, afin de construire une meilleure synergie entre acteurs.

Du point de vue opérationnel et de la pertinence de l'action publique, cela devrait s'organiser au niveau des intercommunalités. Pour le Conseil régional, cet aspect appelle une prise en compte spécifique dans le cadre de sa politique de contrats de territoire.

Ce choix se justifie pour deux raisons principales : d'abord, c'est à cette échelle territoriale que se structure ou s'organise l'offre d'activités, d'infrastructures (clubs, équipements ou lieux de pratiques) et que s'expriment les besoins. Ensuite, c'est aussi à cette échelle du bloc communal (communes et intercommunalités) que l'essentiel des moyens est mobilisé.

Préconisation n°1 : déployer en région la démarche de Projets sportifs locaux

La Conférence régionale du sport (CRdS) a défini et adopté son Projet sportif territorial qui comprend tout un volet dédié aux territoires, avec une proposition récurrente de découplage et de mise en cohérence des politiques publiques sportives territoriales, nationales et régionales.

Cet objectif appelle une déclinaison de la démarche d'élaboration de projets sportifs, résolument orientées vers l'accès aux pratiques d'activités physiques pour toutes et tous, à l'échelle infrarégionale. Ces projets devront s'attacher à prendre en compte la diversité des formes de pratiques (encadrées en clubs ou par des associations, de loisirs ou de performance sportive, adaptées, libres...)

Un appel à candidatures pourrait être lancé vers les territoires (intercommunalités idéalement) afin de tester cette démarche d'élaboration avec l'appui de la CRdS. La première étape de cette démarche consisterait dans l'établissement d'un diagnostic territorial qui fait l'objet de la préconisation suivante.

Préconisation n°2 : soutenir la réalisation de diagnostics territoriaux inspirés de la démarche « [*Diag'Act*](#) » de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS). L'intérêt de cette démarche réside dans le fait qu'elle conduit à associer l'ensemble des acteurs publics et privés concernés du territoire, impliqués à divers titres et dans des champs variés (sport, santé, social, urbanisme...). Elle favorise la sensibilisation, la mise en relation et l'interconnaissance entre acteurs locaux. Elle contribue ainsi au découplage des approches et des interventions autour d'enjeux communs et partagés. Elle offre l'occasion de mieux analyser et caractériser l'offre existante (activités, équipements, dispositifs) au regard des besoins identifiés et de dégager des priorités. Elle constitue donc un outil d'aide à la décision utile dans le cadre de l'élaboration de projets sportifs territorialisés.

4.2 Mieux s'adapter aux attentes et à l'évolution des pratiques

L'objectif poursuivi est de lever autant que possible certains freins d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives par des actions qui portent aussi bien sur les modalités d'accompagnement des pratiques que sur l'adaptation des infrastructures susceptibles de les favoriser.

4.2.1 Promouvoir les pratiques et améliorer leur accompagnement

Il s'agit dans ce cadre d'une part d'encourager les populations, notamment celles qui en sont les plus éloignées, dans l'accès à une pratique d'activité physique ou sportive et d'autre part d'améliorer leur accompagnement.

Préconisation n°3 : encourager des temps de découverte d'activités physiques et sportives dans les territoires, sous forme ludique et/ou de loisirs, à l'initiative des associations et clubs sportifs, en coopération avec d'autres structures associatives du champ sanitaire et social et avec le monde de l'entreprise. Certaines collectivités ont déjà mis en place des systèmes d'aides permettant à des familles ou à des jeunes de découvrir une ou plusieurs activités à des tarifs préférentiels (ex : ville de Niort⁸²). Cette formule devrait pouvoir permettre, sur une période donnée, de tester différents types d'activités, offrant ainsi la possibilité aux personnes de s'engager dans celle qui lui convient le mieux dans le club ou l'association de son choix. Cela supposerait donc de concevoir une formule de licence provisoire multisports à un tarif préférentiel.

Préconisation n°4 : inscrire dans la durée une dynamique de développement du sport scolaire et périscolaire dans les établissements, dans le prolongement de la démarche « Génération 2024 ». La dynamique créée dans plus de 1 100 écoles, collèges et lycées dans le contexte des Jeux Olympiques mérite de s'inscrire dans la durée, afin d'inciter davantage d'enfants et adolescents à la pratique d'une activité physique et sportive, au-delà des enseignements d'EPS, compte-tenu des constats établis d'abaissement des performances physiques parmi ces jeunes générations et des enjeux de santé publique associés. Dans ce cadre, il s'agit aussi d'encourager la pratique du sport scolaire (rappel : seulement 18,5 % des enfants scolarisés en primaire sont licenciés à l'USEP et 24 % des élèves du secondaire licenciés de l'UNSS) et de faciliter les liens et projets partagés entre établissements scolaires et clubs ou associations sportives.

⁸² Dispositif ANIOS pour les 3-18 ans et des coupons sport pour les 12-16 ans

Préconisation n°5 : consolider la pratique de l'EPS dans le premier degré par la formation en éducation physique et sportive des enseignantes et enseignants, notamment en favorisant les apprentissages des gestes dans un cadre ludique ou de « littératie physique »⁸³ et en confortant le réseau des conseillers pédagogiques d'EPS. Ce renforcement incombe en premier lieu au ministère de l'Éducation Nationale mais pourrait donner lieu à un projet expérimental initié dans l'une des académies de Nouvelle-Aquitaine. Cette préconisation s'impose au vu des constats sur le manque sinon l'absence de formation des enseignants du premier degré dans ce domaine.

Préconisation n°6 : développer la formation d'éducateurs/éducatrices en activité physique adaptée, en lien avec les opérateurs de compétences (AFDAS, Santé, Uniformation) et certains groupements d'employeurs en sport adapté. La santé s'affirme comme l'un des principaux motifs de pratique d'une activité physique et sportive et la demande de sport-santé est accentuée par le développement de la prescription d'exercice physique pour la santé, dont les conditions d'application ont été élargies. En outre, il s'avère que l'accès à ces pratiques pour les personnes en situation de handicap se heurte à un défaut d'accompagnement suffisamment différencié ou adapté dans les clubs et associations sportives.

Préconisation n°7 : compléter le tissu des Maisons sport-santé, favoriser leur visibilité et leur mise en réseau au niveau régional, en pérennisant leur financement et en veillant à ce qu'elles assument leur fonction de coordination au niveau local. Il existe actuellement 59 maisons sport-santé en Nouvelle-Aquitaine, qui rassemblent des structures diverses (issues du monde sportif mais aussi sanitaire, dont service de prévention et de santé au travail). Ce réseau reste encore territorialement incomplet ou absent dans plusieurs territoires. Par ailleurs, trop peu nombreuses sont celles qui assurent, au-delà de l'accueil de publics, un rôle de coordination pourtant essentiel, car il permet de mettre en relation des acteurs issus de différents domaines (sport, santé, social) et de contribuer à la continuité de parcours d'activité physique ou sportive au-delà des dispositifs prescrits sur ordonnance.

Préconisation n°8 : initier des actions d'information ciblées vers les acteurs des milieux sanitaires (médecins, médecins du travail, infirmières, kinésithérapeutes, associations de patients, mutuelles de santé) et sociaux (CCAS, Centres sociaux, associations familiales, associations du secteur social et médico-social, de solidarité) sur l'intérêt de l'activité physique et sportive et sur les possibilités d'accès à la pratique. En direction des acteurs du monde médical, il s'agit surtout d'inciter les soignants à la prescription d'activité physique sur ordonnance pour les personnes porteuses d'une affection de longue durée. Cette disposition reste encore trop peu appliquée, alors que les médecins reçoivent, en sus de leurs honoraires, un forfait de rémunération des objectifs de santé publique (ROSP). Vers les associations de patients et du secteur social, il s'agit d'abord de pallier un manque d'information sur l'offre d'accompagnement adapté et sur les dispositifs existants.

⁸³ On parle de littératie physique lorsque les enfants ont acquis des compétences fondamentales en matière de mouvement, telles que courir, sauter, lancer et attraper et qu'ils ont acquis la confiance nécessaire pour utiliser ces compétences et qu'ils ont pris goût à l'activité physique en général.

Proposition n°9 : impulser et soutenir les projets ou actions permettant l'accès des femmes à toutes les disciplines sportives, les pratiques en mixité, la lutte contre les violences sexistes ou sexuelles et les pratiques inclusives ou non discriminantes, en développant la formation des enseignant.es d'EPS, des étudiants en STAPS, des éducateurs/éducatrices sportifs et des bénévoles associatifs.

Proposition n°10 : Engager la transition écologique et énergétique des fédérations et des clubs, visant le respect de la biodiversité, de l'environnement et l'adaptation au changement climatique dans le cadre de leurs activités, en direction de leurs bénévoles et des personnes licenciées. L'objectif consiste, au niveau régional, à la réalisation de la feuille de route Néo-Terra 2.

4.2.2 Consolider l'offre d'équipements et d'infrastructures et améliorer leur accès

Si toutes les pratiques d'activités physiques ou sportives ne nécessitent pas une infrastructure sportive spécialisée, la plupart d'entre elles ont recours à l'utilisation de lieux ou d'installations adaptés ou du moins permettant un exercice dans des conditions favorables et sécurisées. Par ailleurs, même si les budgets des acteurs publics (État et collectivités) sont actuellement soumis à de fortes contraintes, la rénovation d'une partie des installations sportives vieillissantes sinon vétustes, constitue un chantier à part entière, qui permettrait à la fois de mieux les adapter aux usages (dont mixité et accessibilité aux personnes en situation de handicap) et de réaliser des économies sur certaines charges de fonctionnement (énergie). Enfin, les modalités d'utilisation mériteraient d'être également adaptées, par exemple en élargissant les plages horaires d'utilisation.

Préconisation n°11 : définir un plan de rénovation des équipements sportifs, via la Conférence régionale des financeurs, en priorisant les enjeux d'accessibilité (femmes, personnes en situation de handicap) et de changement climatique (économies d'énergie, limitation de la vulnérabilité aux risques naturels). Les trois quarts des équipements sportifs en région ont plus de 25 ans et seulement un tiers de ces derniers ont fait l'objet d'une rénovation depuis. A peine plus de la moitié de ces équipements seraient en capacité d'accueillir des personnes handicapées. Les hypothèses de réchauffement climatique d'ici la fin du siècle auront, entre autres conséquences, des effets préjudiciables sur une partie de ces installations ou infrastructures, notamment celles situées sur la frange littorale.

Préconisation n°12 : ouvrir plus largement les possibilités d'utilisation des équipements. Cela concerne d'une part la mise à disposition des installations sportives scolaires des lycées et collèges aux associations sportives, en aménageant leurs accès et en établissant des conventions d'usage. Une partie des équipements sportifs (salles, terrains de jeux) est située dans des installations d'établissements scolaires et seulement 15 % d'entre elles seraient actuellement accessibles à des clubs ou associations. L'objectif serait donc d'étendre les possibilités d'utilisation, notamment pour des pratiques encadrées par des associations et clubs sportifs.

D'autre part, il s'agit également d'étendre les **possibilités d'utilisation d'installations sportives de collectivités** par des scolaires dont l'établissement ne dispose pas d'équipement adapté ou par des personnes en situation de handicap, par exemple en élargissant les plages ou créneaux horaires d'utilisation.

Préconisation n°13 : intégrer plus systématiquement dans les politiques et projets d'urbanisme des aménagements favorables aux pratiques d'activités physiques ou sportives en accès libre, avec une signalétique spécifique (design actif). Cela recouvre à la fois des espaces dédiés spécifiquement à certaines pratiques en accès libre dans les villes et villages, y compris dans le cadre de projets immobiliers, dans les zones d'activité économique, ou bien des infrastructures pédestres et cyclistes permettant des mobilités actives (circuits et voies piétonnes et cyclables, parcours forme/santé, boucles de randonnée...). Il conviendrait en outre et autant que possible d'offrir un accompagnement dans l'utilisation de ces équipements, de manière à permettre une mixité sociale et genrée des usages.

Préconisation n°14 : anticiper et accompagner les effets du changement climatique pour les équipements, lieux de pratique et pour les structures sportives.

4.2.3 Adapter et améliorer l'offre d'activités et de services des associations et clubs sportifs

Les 17 800 associations et clubs sportifs de Nouvelle-Aquitaine sont assez largement répartis sur le territoire régional. Ils constituent l'une des composantes les plus dynamiques de la vie associative en région. Face à l'évolution des pratiques et de la demande sociale, ils ont engagé des efforts d'adaptation de leur offre, qui restent cependant encore inégaux selon les fédérations et selon les capacités des clubs. Ces associations sont cependant confrontées à diverses difficultés, que ce soit pour maintenir ou développer leur encadrement bénévole, pour accéder à certaines installations ou équipements, pour répondre aux multiples exigences et sollicitations des pouvoirs publics et à leurs conditions de soutien (modalités de financement, critères ou conditionnalités). Ces contraintes tendent à épuiser les bénévoles associatifs, soumis à des responsabilités et à des nécessités de professionnalisation accrues.

Préconisation n°15 : soutenir, par un système d'aide plus incitatif, les fédérations ou clubs présentant des projets **privilegiant l'accès au sport au féminin, à la pratique sportive de celles ou ceux qui en sont le plus éloignés** dans une démarche inclusive et non discriminante.

Préconisation n°16 : encourager de la même manière les projets d'offre coordonnée d'activités (dont sport-loisirs et sports-santé) partagés par plusieurs associations et clubs d'un même territoire.

Préconisation n°17 : améliorer l'offre d'activités adaptées pour les personnes en situation de handicap, en développant l'information à destination des associations gestionnaires et des parents, en développant des formules d'accompagnement différencié et en élargissant les créneaux d'accès aux pratiques adaptées dans les installations sportives. Dans le même esprit, la recherche d'une labellisation sport/handicap par les clubs et associations sportives permettrait de favoriser des partenariats avec les établissements et services des associations accompagnant les personnes porteuses de handicap.

Préconisation n°18 : anticiper et mettre à l'étude l'opportunité de déploiement de systèmes d'exergaming dans les clubs ou fédérations, comme outils de découverte et d'accès à la pratique d'activité physique et sportive. Il s'agit dans ce cadre d'étoffer l'offre d'activité des structures sportives en considérant l'imprégnation de la société par les technologies et services numériques (dont désormais des systèmes d'intelligence artificielle) d'une part et d'autre part le développement déjà en cours de ce type d'offre par des salles commerciales.

Préconisation n°19 : intégrer un volet de sensibilisation à la prévention par les activités physiques et à la lutte contre la sédentarité dans le prochain Plan Régional de Santé au Travail, en mobilisant les services de prévention et de santé au travail.

Préconisation n°20 : promouvoir, dans le cadre des démarches de progrès des organisations publiques et privées (dont RSE), les actions collectives de développement des activités physiques et sportives en milieu professionnel.

Préconisation n°21 : actualiser et décliner en région la feuille de route nationale sur les activités physiques et sportives en milieu professionnel dans le cadre de la future Stratégie Nationale Sport-Santé, en impliquant les organisations d'employeurs et de salariés.

Préconisation n°22 : améliorer l'offre de cadencement horaire des transports collectifs de voyageurs (dont transport scolaire et périscolaire) afin de la rendre plus cohérente avec la pratique d'activité physique ou sportive (en particulier pour les jeunes), dans le cadre du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ou au sein de chaque autorité organisatrice de la mobilité en région. Dans le même sens, **renforcer localement l'offre de mobilité complémentaire** (transport à la demande, covoiturage, navettes) afin d'améliorer les conditions d'accès à la pratique et aux équipements sportifs.

4.2.4 Faciliter la vie des associations et clubs sportifs

Il s'agit dans ce cadre de répondre à certaines difficultés rencontrées par les associations et clubs sportifs.

Préconisation n°23 : mettre en œuvre des Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les instances du mouvement sportifs et/ou avec les fédérations et ligues au niveau régional. Les objectifs de développement du sport pour toutes et tous, du sport-santé et de lutte contre les inégalités d'accès à la pratique supposent une action inscrite dans la durée.

La mise en place d'un cadre contractuel pluriannuel serait de nature à donner une meilleure visibilité aux acteurs sportifs sur leurs engagements avec les pouvoirs publics, entre autres avec le Conseil régional et l'État.

Préconisation n°24 : privilégier la subvention aux appels à projets. Il s'agit ici de répondre à une demande récurrente des acteurs associatifs, qui figure d'ailleurs dans la Charte d'engagements réciproques 2023-2028 entre l'État, le Conseil régional et le Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine (article 3.2)

Préconisation n°25 : promouvoir le bénévolat sportif chez les jeunes (dont lycéennes et lycéens, étudiantes et étudiants, apprenti.es, jeunes accueillis en missions locales), comme facteur favorisant la prise de responsabilité, l'acquisition de compétences valorisables, l'inclusion et la reconnaissance sociales.

Préconisation n°26 : reconnaître et soutenir l'investissement bénévole en intégrant les contributions volontaires bénévoles dans le calcul des subventions. Cette démarche mériterait d'être plus systématiquement prise en compte car elle constitue un facteur concret de reconnaissance du travail bénévole, en particulier celui assumé par les dirigeantes et dirigeants associatifs non-salariés et par les encadrants d'activités dans les clubs et associations sportives.

Préconisation n°27 : encourager la mutualisation d'emplois sur des fonctions supports (ex : comptabilité/gestion) pour les associations sportives, en lien avec les groupements d'employeurs. Cet aspect participe également à une politique plus globale en faveur de l'emploi associatif.

4.3 Conforter la gouvernance et l'articulation des politiques publiques

En complément des préconisations formulées en matière d'organisation et de coordination, il apparaît utile de consolider la gouvernance en s'appuyant sur des structures existantes et de permettre une meilleure articulation entre acteurs et politiques publiques à l'échelon des territoires de projet.

Préconisation n°28 : dans le cadre de l'élaboration des diagnostics locaux (préconisation n°2) et de l'élaboration des projets sportifs locaux (préconisation n°1), mettre en place une **démarche de concertation et de mise en réseau** des acteurs publics et privés du territoire (collectivités, établissements scolaires, clubs et associations sportives, acteurs sanitaires et sociaux, acteurs de la mobilité).

Préconisation n°29 : intégrer des acteurs issus du mouvement sportif dans les **Conseils territoriaux de santé** de chaque département. L'objectif consiste ici à favoriser l'interconnaissance entre acteurs de la santé et acteurs du monde sportif au niveau local et améliorer ainsi la coordination de projets sport-santé.

Préconisation n°30 : ouvrir les commissions « Développement des pratiques » et « Territoires » de la **Conférence Régionale du Sport** à la participation de représentants du monde de la santé, du secteur social et du travail.

Préconisation n°31 : inscrire la politique sportive dans les thèmes de mobilisation de la **Conférence Territoriale de l'Action Publique**, chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale en région.

Conclusion : faire équipe pour relever le défi

Le développement de l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives recouvre une multiplicité d'enjeux dont tous n'ont pas été traités dans le cadre de ce rapport (le haut niveau, l'attractivité des événements sportifs, le poids économique du sport...). Ceux identifiés dans le cadre de ce travail sont néanmoins évidents et concernent une très large partie de la population, en particulier celle qui reste actuellement à l'écart de ces pratiques d'activités physiques ou sportives.

La réponse à cet objectif suppose une mobilisation collective, non seulement celle des acteurs du monde sportif déjà largement investis mais aussi des collectivités et de tout un ensemble d'autres acteurs et relais qu'il importe de faire travailler ensemble ou d'interconnecter dans le cadre de projets territoriaux.

Faire équipe, autrement dit travailler de manière cohérente et coordonnée dans un objectif commun et au plus près des besoins ou de la demande, est le principal message de ce travail. L'objectif à long terme de l'action publique dans ce domaine consiste à inscrire ces pratiques d'activités physiques et sportives dans les habitudes et les parcours de vie des personnes, et conçues comme facteurs de vie en bonne santé, d'épanouissement personnel, de convivialité et de cohésion sociale, d'apprentissage de règles de vie en commun et de citoyenneté. Or, construire une nation ou une région sportive nécessitera du temps et de la persévérance pour faire évoluer les mentalités, les comportements et pour répondre à la diversité des attentes.

S'il y avait un héritage à retirer des derniers Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de leur organisation, c'est peut-être bien celui-là, cette capacité à fédérer des énergies dans la durée au service d'un projet commun porteur de valeurs.

ANNEXES

ANNEXE n°1

Liste des personnes auditionnées ou ayant contribué au travail de la commission

Mme Cosette AGNAN-POURINET, inspectrice pédagogique régionale en éducation physique et sportive de l'académie de Bordeaux.

M. Georges BALI, directeur général de l'ANDAPEI 47.

M. Wilfried BETHENCOURT, directeur du dispositif enfants de l'ANDAPEI 47.

M. Bastien BOISSINOT, Directeur de la Ligue régionale de sport adapté Nouvelle-Aquitaine.

Mme Juliette BOUD'HORS, responsable du pôle « environnement, promotion et prévention de santé » à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine.

Mme Jocelyne BRANDEAU, conseillère au CESER Nouvelle-Aquitaine, Présidente de la Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres.

M. Johnny BROSSEAU, maire de Cerizay (Deux-Sèvres) et vice-président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Mme Lucile BRUCHET, Directrice de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS).

M. Frédéric BUREAU, Président du Comité régional de la Fédération française de gymnastique et vice-président du CROS Nouvelle-Aquitaine.

M. Thomas CHASSIN, Coordinateur du réseau « sport santé 86 ».

M. Alain DE CARLO, secrétaire national du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP-FSU).

M. Benoît DE LAPASSE, Chef du pôle finances et fiscalité locales, adjoint au Chef du département des études et des statistiques locales, Direction Générale des Collectivités Locales.

M. Frédéric DEBONS, directeur des sports, de l'égalité et de la vie associative du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

M. Erwan DENIAU, ergonomiste du Service de Prévention et de Santé au Travail Dordogne-Corrèze.

Mme Stéphanie DUPIOL-POUJADE, directrice du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine.

M. Guillaume DURAND, chargé de mission à la Conférence régionale du sport de Nouvelle-Aquitaine.

Mme Marion ELISSALDE, chargée de mission « nutrition » à l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Mme Alicia FILLON, référente scientifique de l'ONAPS.

M. Hervé FREDON, délégué de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) pour la Gironde et coordinateur régional USEP Nouvelle-Aquitaine.

M. Philippe FRANÇOIS, Président du Service de Prévention et de Santé au Travail Dordogne-Corrèze.

M. Cédric FUZEAU, directeur de l'association Ecole de Découverte des Sports du Bocage (Deux-Sèvres).

Mme Céline GARNIER, directrice des études de l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine.

M. Patrick GIRARD, président de Sport-Santé 86.

M. Julien GIRAUD, directeur de l'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine.

M. André GUILLERMIC, maire de Courlay (Deux-Sèvres) et vice-président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Mme Priscilla HAMON, responsable du service prévention à la Mutualité Française.

M. Mathias LAMARQUE, Délégué régional académique en charge de la jeunesse, de l'engagement et des sports (DRAJES).

Mme Catherine LEONIDAS, 1^{ère} adjointe à la mairie de La Rochelle en charge des sports et Vice-présidente de l'union nationale des élus en charge du sport (ANDES).

M. Patrick MANS, Directeur du Comité régional de l'UFOLEP.

Mme Amélie MAUROUX, Cheffe de la mission enquêtes données et études statistiques (MEDES) à l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire (INJEP).

M. Alban MICELLI, directeur du Comité régional Handisport de Nouvelle-Aquitaine.

M. Peter PAUPARDIN, conseiller CESER, FCPE des Landes.

M. Clément PERRIER, maître de conférences à l'Université de Nîmes, co-fondateur du réseau RECAPPS et membre du comité scientifique de la stratégie nationale sport santé.

Mme Claire PERRIN, sociologue du sport et de la santé (Université de Lyon 1) et présidente du réseau de Recherches Collaboratives sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé (RECAPPS).

Mme Anne-Gisèle PRIVAT, conseillère technique spécialisée à la Mutualité Française.

M. Jean-Claude RIBERT, Président de la Ligue régionale de sport adapté Nouvelle-Aquitaine.

Mme Frédérique ROUANET, inspectrice pédagogique régionale en éducation physique et sportive de l'académie de Bordeaux.

M. Philippe SAID, Président de la Conférence Régionale du Sport et du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine.

M. Arnaud SAUROIS, maître de conférences associé STAPS, faculté des sciences des sports de l'Université de Poitiers.

M. Simon SOULARD, conseiller technique national, Ligue de Sport Adapté.

M. Flavien THOMAS, groupe « égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations » du CESER Nouvelle-Aquitaine.

M. Mathieu VERGNAULT, chargé de mission sport-santé à l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

M. Norbert VIDAL, conseiller CESER, UNAPEI Nouvelle-Aquitaine.

ANNEXE n°2

Liste des réunions de la commission

DATES	OBJET
4 juillet 2024	Audition préliminaire de M. Frédéric DEBONS, directeur des sports, de la vie associative et de l'égalité du Conseil régional et de Mme Nelly BARBE, cheffe du service vie associative, égalité et solidarité du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.
5 septembre 2024	Réunion de préparation de l'auto-saisine.
19 septembre 2024	Réunion de travail sur le cahier des charges de l'auto-saisine.
15 octobre 2024	Validation du cahier des charges par le Bureau du CESER.
22 octobre 2024	Préparation des premières auditions et échange sur la valorisation envisageable du travail.
12 novembre 2024	Programmation et phasage des auditions.
4 décembre 2024	Audition de M. Mathias LAMARQUE (DRAJES) et de M. Frédéric DEBONS (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine).
16 janvier 2025	Retour sur les premières auditions et préparation des auditions suivantes.
30 janvier 2025	Audition de Mme Amélie MAUROUX (INJEP) et de M. Arnaud SAUROIS (Université de Poitiers, faculté des sciences du sport).
12 février 2025	Audition de MM. Patrick GIRARD et Thomas CHASSIN (Sport Santé 86). Audition de Mme Lucile BRUCHET et Alicia FILLON (ONAPS).
19 février 2025	Audition de M. Clément PERRIER (institut RECAPPS). Audition de M. Julien GIRAUD et de Mme Céline GARNIER (ORS-Nouvelle-Aquitaine). Audition de Mmes Juliette BOUD'HORS, Marion ELISSALDE et de M. Mathieu VERGNAULT (ARS Nouvelle-Aquitaine).
26 février 2025	Audition de MM. Johnny BROSSEAU (maire de Cerizay et Vice-président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais) et André GUILLERMIC (maire de Courlay et Vice-président de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais). Audition de M. Cédric FUZEAU (École de Découverte des Sports du Bocage).
19 mars 2025	Audition de Mme Lucile BRUCHET (ONAPS) et de Mme Catherine LÉONIDAS (Mairie de La Rochelle et ANDES).

26 mars 2025	Audition de Mmes Priscilla HAMON et Anne-Gisèle PRIVAT (Mutualité Française). Audition de Mmes Cosette AGNAN-POURINET et Frédérique ROUANET (Inspection académique Bordeaux) Audition de M. Alain DE CARLO (SNEP-FSU).
9 avril 2025	Audition de Mme Jocelyne BRANDEAU (Ligue de l'Enseignement) et de M. Patrick MANS (UFOLEP). Audition de MM. Bastien BOISSINOT, Jean-Claude RIBERT et Simon SOULARD (Ligue de Sport Adapté). Examen de la première partie du rapport et échange sur la valorisation du rapport.
17 avril 2025	Audition de Mme Stéphanie DUPIOL-POUJADE (CROS Nouvelle-Aquitaine). Audition de M. Frédéric BUREAU (Comité régional de la Fédération française de gymnastique). Audition de M. Flavien THOMAS (groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les discriminations du CESER) Poursuite du travail sur le projet de rapport et sur les préconisations.
6 mai 2025	Audition de M. Erwan DENIAU (Service de Prévention et de Santé au Travail de Dordogne-Corrèze). Audition de M. Norbert VIDAL (UNAPEI Nouvelle-Aquitaine) et de MM. Georges BALI et Wilfried BETHENCOURT (ANDAPEI 47). Poursuite de travail sur le projet de rapport et sur les préconisations.
20 mai 2025	Finalisation du travail sur le projet de rapport et sur les préconisations.
10 juin 2025	Examen et traitement des propositions d'amendement sur le projet de rapport.
11 juin 2025	Présentation et vote sur le projet de rapport en séance plénière du CESER.

ANNEXE n°3

Index des sigles

AFDAS	Assurance Formation Des Activités du Spectacle (opérateur de compétences)
ANDES	Association Nationale des Élus en charge du Sport
ANS	Agence Nationale du Sport
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
ARS	Agence Régionale de Santé
CAPEPS	Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CIDFF	Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRdS	Conférence Régionale du Sport
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
	Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
DILCRAH	
DRAJES	Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EDBS	Ecole de Découverte des Sports du Bocage.
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPS	Éducation Physique et Sportive
EPGV	Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (fédération)
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ESMS	Établissements et Services Médico-Sociaux
FFSU	Fédération française du sport universitaire
FIR	Fonds d'Intervention Régional (ARS)
FONJEP	Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
ICAPS	Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JOP	Jeux Olympiques et Paralympiques
LGBT	Lesbien.nes, Gays, Bi et Transexuels
MEDES	Mission « Enquêtes, Données et Études Statistiques » (INJEP)
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAPS	Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité
ORS NA	Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle Aquitaine
PEPS	Prescription d'Exercice Physique pour la Santé
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PRST	Plan Régional de Santé au Travail
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

ReCAPPS	Institut de Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé
ROSP	Rémunération des Objectifs de Santé Publique (médecins)
SPST	Service de Prévention et de Santé au Travail
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
UFOLEP	Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique
UGSEL	Union générale sportive de l'enseignement libre
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

ANNEXE n°4

Médiagraphie

Introduction

- Opinion Way pour CIC, « *Baromètre des 30 mn – Rapport de résultats vague 10* » décembre 2024, 53 pages. Consultable [ICI](#)
- Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, « *Premier bilan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024* », septembre 2024, 31 pages. Consultable [ICI](#)

Première Partie

- Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, *Recommandation CM/Rec(2021)5 du Comité des Ministres aux États membres sur la Charte européenne du sport révisée*, octobre 2021, 9 pages. Consultable [ICI](#)
- INJEP, *Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives en France (2020)*, 2023, 218 pages. Consultable [ICI](#)
- INJEP/CREDOC, *Baromètre national des pratiques sportives 2024*, décembre 2024, 77 pages. Consultable [ICI](#)
- INJEP, *Fiche régionale du sport en Nouvelle-Aquitaine 2024*, 2025, 4 pages. Consultable [ICI](#)
- Kantar / Commission européenne, *Eurobaromètre 525 sur le sport et l'activité physique*, mai 2022, 95 pages, Consultable [par ce lien](#)
- Mélanie GUET, *La pratique sportive auto-organisée : de nouveaux enjeux institutionnels ?* HAL Open science (Id : dumas-01893797), 2018, 137 pages. Consultable [ICI](#)
- Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, *État de santé ressenti des habitants de Nouvelle-Aquitaine – Enquête Zoom Santé 2021* ; Rapport n°131, avril 2022, 74 pages. Consultable [ICI](#)
- Santé Publique France, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, INSERM, Observatoire français des drogues et des tendances addictives, Université de Rennes, École des hautes Études en Santé Publique, *Activités physiques et sportives des collégiens et lycéens en 2022 ; Résultats de l'Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (EnCLASS)*, mai 2024, 7 pages. Consultable [ICI](#)
- Harmonie Mutuelle / Groupe VYV, *Baromètre national du sport en entreprise 2024*, juin 2024. Consultable [par ce lien](#).
- Base de données data.sports.gouv.fr : [Portraits de territoires – Nouvelle-Aquitaine](#) ;
- Recherches et Solidarités/INJEP, *Associations en région – Nouvelle-Aquitaine ; Repères et chiffres-clés 2024* ; 2024, 37 pages. Consultable [ICI](#).
- INJEP, *Les licences sportives annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024*, fiches repères 2025/01, janvier 2025, 2 pages. Consultable [ICI](#).
- Observatoire du sport français, Université de Poitiers (STAPS) / CROS Nouvelle-Aquitaine, *Principaux freins à l'accueil de nouveaux licenciés – Enquête 2024/2025*, janvier 2025, 41 pages. Consultable [ICI](#).
- Patrick MIGNON, *Sens et valeurs des activités physiques et sportives*, HAL INSEP, 2019, 6 pages. Consultable [ICI](#).
- INSEE, *Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels*, France portrait social, édition 2022, INSEE Références, novembre 2022, 13 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Kantar Public, France Stratégie, *Trajectoires individuelles d'activités physiques et sportives – Rapport d'étude qualitative*, juillet 2018, 144 pages. Consultable [ICI](#).

Deuxième Partie

- Organisation Mondiale de la Santé, *Des personnes plus actives pour un monde plus sain – Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030*, 2019, 104 pages. Consultable [ICI](#).
- Organisation Mondiale de la Santé, *Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité*, 2021, 24 pages. Consultable [ICI](#).
- Organisation Mondiale de la Santé, *Rapport mondial de situation sur l'activité physique 2022 – Résumé d'orientation*, 2022, 12 pages. Consultable [ICI](#).
- Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, *L'activité physique et la sédentarité en France – Les chiffres clés*, ONAPS. Consultable [par ce lien](#).
- Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, *L'activité physique et la sédentarité : deux déterminants majeurs de la santé - Les impacts sanitaires*, ONAPS. Consultable [par ce lien](#).
- Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, *Progressivité, régularité, adaptation, plaisir : les maîtres mots pour une activité physique sur le long terme, les recommandations*, ONAPS. Consultable [par ce lien](#).
- Cécile OTTOGALLI-MAZZACAVALLLO et Marie-Carmen GARCIA, *Pour la féminisation du sport français – Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif – Rapport de synthèse et recommandations*, HAL Open science (Id : halshs-04072725v1), avril 2023, 56 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, *Femmes, activité physique et sédentarité lors des transitions de vie*, ONAPS, janvier 2023, 46 pages. Consultable [ICI](#).
- Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et l'Homophobie (DILCRAH), *Pour un sport inclusif et respectueux – Recueil de bonnes pratiques*, 2022, 32 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Denis ANNE, Florian MOUSSI-BEYLIÉ, *Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu*, rapport de recherche TEPP n°2024-2, 40 pages. Consultable [ICI](#).
- Jean-Christophe LAPOUBLE et Émilie GIRET, *Les violences sexuelles dans le sport – Résultats d'enquête*, HAL science (Id : hal-04326460v1), 2023, 7 pages. Consultable [ICI](#).
- INSEE, *Podium sportif pour les Néo-aquitains – Les licences sportives en 2022*, INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°148, avril 2024, 4 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine, *Santé des élèves en classe de 6^{ème} en Nouvelle-Aquitaine – Analyse des dépistages infirmiers sur la période 2018-2021*, novembre 2022, 60 pages. Consultable [ICI](#).
- Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine, *Santé des lycéens de Nouvelle-Aquitaine en 2022 (nutrition et activité physique)*, septembre 2024, 10 pages. Consultable [ICI](#).
- INJEP, *Les bénévoles des associations sportives : plus souvent des hommes, jeunes, et des parents*, Analyses et synthèses n°71, octobre 2023, 4 pages. Consultable [ICI](#).
- Viviane TCHERNONOG et Lionel PROUTEAU, *Le paysage associatif français – Mesures et évolutions*, Juris associations Hors-série, Dalloz, août 2023, 4^{ème} édition, 360 pages. Note consultable [par ce lien](#).
- La Recherche et Solidarités / IEDH, *France bénévole en 2024 – 19^{ème} édition*, mai 2024, 71 pages. Consultable [ICI](#).
- Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, *Observation des 81 quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine*, septembre 2022, 205 pages. Consultable [par ce lien](#).
- WWF France / Ministère des sports, *Dérèglement climatique : le monde support à + 2°C et + 4°C*, 2021, 64 pages. Consultable [ICI](#).
- Météo France, *Rapport sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)*, volume 1 (21 pages, janvier 2025) et volume 2 (47 pages, avril 2025), Hal-04797481 et Hal-04991790. Consultable [par ce lien](#).

Troisième Partie

- DGFIP, ministère des Finances, *Rapport relatif à l'effort financier public dans le domaine du sport – Annexe au projet de loi de finances 2025*, 2025, 102 pages. Consultable [ICI](#).
- DELANDRE Dominique, *Rapport de la mission interministérielle sport-santé*, Gouvernement de la République Française, avril 2025, 64 pages. Consultable [ICI](#).
- INJEP, *Expérimentation des « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens – Évaluation de la première année de déploiement*, INJEP Notes et rapports (INJEPR-2024*/01), janvier 2024, 58 pages. Consultable [ICI](#).
- Comité régional de l'Union Sportive de l'enseignement du Premier degré (USEP), *Aménagement des cours d'écoles et pratiques physiques et sportives*, octobre 2022, 19 pages. Consultable [ICI](#).
- Data.gouv.fr, *Activations journalières du Pass'Sport pour la saison 2024*, base de données, 2025. Consultable [ICI](#).
- Agence Nationale du Sport, *Étude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5 000 terrains de sport (2022-2023) »*, 20 pages. Consultable [ICI](#).
- Agence Nationale du Sport, *Note de service Plan 5 000 équipements Génération 2024*, mars 2025, 8 pages. Consultable [ICI](#).
- Agence Nationale du Sport, *Note de service complémentaire Plan 5 000 équipements Génération 2024*, mars 2025, 8 pages. Consultable [ICI](#).
- Agence Nationale du Sport, *Note de service relative aux Projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2025*, (Note n°2025-DFT-04), mars 2025, 10 pages. Consultable [ICI](#).
- Agence Nationale du Sport, *Appel à projets Impact 2024, édition 2025* (Note n°2025-DFT-03), mars 2025, 12 pages. Consultable [ICI](#).
- DGFIP, ministère des Finances, *Prévention en santé – Annexe au projet de loi de finances pour 2025*, 2025, 120 pages. Consultable [ICI](#).
- Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, « *Bouge tes baskets* » : redonner le goût du mouvement aux élèves de Nouvelle-Aquitaine, février 2025. Consultable [par ce lien](#).
- Centre National d'Appui au Déploiement de l'Activité Physique et lutte contre la Sédentarité, *La démarche ICAPS*. Information accessible [par ce lien](#).
- Ministère des Solidarités et de la Santé / ministère des Sports, *Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024*. Information accessible [par ce lien](#).
- ETHNA, *L'orientation dans le dispositif PEPS* (Prescription d'Activité Physique pour la Santé). Information accessible [par ce lien](#).
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, *Découvrez les Maisons Sport-Santé les plus proches de chez vous*. Information accessible [par ce lien](#).
- Santé Publique France, *Activité physique adaptée : promouvoir la santé des populations*, La Santé en Action n°462, décembre 2022, 52 pages. Consultable [par ce lien](#).
- [L'institut ReCAPPS](#) (Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé)
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), *Plan Régional de Santé au Travail Nouvelle-Aquitaine 2021-2025*, 2022, 29 pages. Consultable [ICI](#).
- Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, *Feuille de route nationale sur les activités physiques et sportives en milieu professionnel 2021-2024*. Consultable [par ce lien](#).
- [La Région partenaire du sport pour tous](#), présentation de la politique sportive du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Divers

- France Stratégie, *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous : comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?* Dossier de présentation, novembre 2019, 140 pages. Consultable [ICI](#).
- Académie des Experts en Mobilités Actives, *Marche, vélo et sport santé : vers de nouvelles alliances dans les territoires*, juin 2023, 32 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Cour des Comptes, *L'accès des jeunes au sport*, mars 2025, 30 pages. Consultable [ICI](#).

- Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques / Syndicat des Éditeurs de Logiciels de Loisirs / Centre de Droits et d'Économie du Sport / Paris&Co, *Observatoire économique de l'esport*, mars 2024, 77 pages. Consultable [ICI](#).
- France ESport / Médiamétrie, *Baromètre France ESport – Résultats de l'édition 2023*, 20 pages. Consultable [ICI](#).
- Santé Publique France, *Activité physique et santé*, Numéro Hors-série (n°2-2024) de Santé Publique, volume n°36, octobre 2024, 130 pages. Consultable [par ce lien](#).
- INJEP, *Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes*, INJEP Analyses et synthèses n°52, novembre 2021, 4 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Santé Publique France, *Activité physique et sédentarité dans la population en France : synthèse des données disponibles en 2024*, septembre 2024, 10 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Lisa TROY, *Surpoids et obésité : facteurs de risques et politiques de prévention*, Les Dossiers de la DREES, n°118, juillet 2024, 74 pages. Consultable [ICI](#).
- ANSES, *Avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'évaluation des risques liés au niveau d'activité physique et de sédentarité des adultes de 18 à 64 ans, hors femmes enceintes et ménopausées*, janvier 2022, 113 pages. Consultable [ICI](#).
- INJEP, *Pratique sportive et état de santé*, Fiches repères, mai 2022, 2 pages. Consultable [ICI](#).
- CARSAT Aquitaine / MSA / Cap Seniors Aquitaine, *Rapport d'évaluation Cap Seniors Aquitaine 2023*, 84 pages. Consultable [par ce lien](#).
- INJEP, *Les Maisons Sport Santé : des enjeux de coordination, de légitimation et de financement*, Analyses et synthèses n°69, juillet 2023, 4 pages. Consultable [par ce lien](#).
- Patrick MIGNON, *L'environnement social des pratiquants sportifs*, HAL-INJEP (Id : 02166324v1), juin 2019, 4 pages. Consultable [ICI](#).
- BPCE / L'Observatoire de l'économie du sport, *Les collectivités territoriales, 1^{er} financeur public du sport*, mars 2022, 38 pages. Consultable [ICI](#).
- International Society for Physical Activity and Health, *Huit investissements qui favorisent l'activité physique*, 20 pages. Consultable [ICI](#).
- Jean-Paul GENOLINI et Jean-Paul CLEMENT, *Lutter contre la sédentarité : l'incorporation d'une nouvelle morale de l'effort*, revue Sciences sociales et sport n°3, pp. 133 à 156, 2010. Consultable [ICI](#).
- Pluricité / Centre de Droits et d'Économie du Sport / Observatoire des métiers du sport / Commission Paritaire Nationale Emploi Formation sport / AFDAS, *Synthèse du rapport de l'impact social, sociétal et économique du sport*, janvier 2025, 19 pages. Consultable [ICI](#).

Sites Internet spécifiques

- [L'association Sport-Santé 86](#), le réseau sport santé de la Vienne
- [Le réseau Sport Santé en Limousin](#).
- [Le réseau des Villes actives et sportives](#), Conseil national des villes actives et sportives, 2025
- [L'École de Découverte des Sports du Bocage](#)
- Le site du [Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine](#)
- Le site du [Comité régional Nouvelle-Aquitaine de la Fédération française de gymnastique](#)
- Le site de la [Fédération Française de Sport Adapté de Nouvelle-Aquitaine](#)
- Le site du [Comité régional Handisport de Nouvelle-Aquitaine](#)
- Le site national de [l'UFOLEP](#)
- L'Observatoire sport-santé de la [Mutualité Française](#)
- Le site de l'association [Drop de Béton](#)
- Le site de la [Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée](#)
- Le site de la [Conférence Régionale du Sport de Nouvelle-Aquitaine](#)
- Le [Projet Sportif Territorial 2022-2027 de Nouvelle-Aquitaine](#), Conférence Régionale du Sport de Nouvelle-Aquitaine, octobre 2022